



GUADELOUPE



I NSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Guadeloupe

Rapport annuel
2008

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Guadeloupe en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – La géographie et le climat	16
1. Aperçu géographique	16
2. Climat	16
Section 2 – Les repères historiques	17
1. Les origines et la découverte	17
2. La période coloniale	17
3. La période contemporaine	18
Section 3 – le cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage communautaire	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE GUADELOUPEENNE	22
Section 1 – La population	23
1. La structure démographique	23
2. Les indicateurs démographiques	24
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	26
1. Les comptes économiques	26
1.1 Le PIB	26
1.2 L'équilibre emplois ressources	28
1.3 La valeur ajoutée par branche	29
2. L'emploi et le chômage	31
2.1 La population active	31
2.2 L'emploi	32
2.3 Le chômage	33
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	35
3. Les revenus et salaires	36

4. Les prix	41
5. Le commerce extérieur	43
5.1 Les importations de biens	44
5.2 Les exportations de biens	47
5.3 La balance commerciale	50
5.4 Les relations régionales	51
Section 3 – Les politiques et finances publiques	55
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	55
1.1 Le contrat de projet Etat-Région	55
1.2 Les aides européennes	56
2. Le système fiscal	58
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	58
2.2 Une fiscalité locale spécifique	59
2.2 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	61
3. Les finances publiques locales	64
3.1 Les comptes de l'Etat dans la collectivité	64
3.2 Les transferts en provenance de métropole	65
3.3 Les finances publiques locales	65
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE	75
Section 1 – Aperçu général	76
Section 2 – L'agriculture	78
1. Un secteur en mutation	78
2. La banane	81
3. Les autres productions végétales	86
4. L'élevage	87
Section 3 – La pêche et l'aquaculture	89
1. La pêche	89
2. L'aquaculture	92
Section 4 – L'industrie	93
1. Le secteur industriel	93
2. La filière canne-sucre	96
3. Le rhum	99
Section 5 – L'environnement, l'énergie et l'eau	103
1. L'environnement	103
2. L'énergie	108
3. L'eau	113

Section 6 – Le bâtiment et les travaux publics	117
1. Les caractéristiques structurelles du secteur	117
2. L'habitat à la Guadeloupe	118
3. L'activité du BTP en 2008	121
Section 7 – La distribution	123
1. La structuration du secteur	123
2. Evolution de la grande distribution	124
Section 8 – Le tourisme	126
1. Typologie du tourisme	127
2. Le tourisme de séjour	128
3. Le tourisme de croisière et de plaisance	131
4. Les loisirs	133
5. Le développement et la promotion du secteur	133
Section 9 – Les transports	135
1. Les activités portuaires	135
2. Les activités aéroportuaires	140
3. Les transports terrestres	143
Section 10 – Les services	147
1. Les services marchands non financiers	147
1.1 Aperçu général	147
1.2 Les services de communication	149
2. Les services non marchands	150
1.1 L'éducation	150
1.2 La santé	153
CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	159
Section 1 – La structure du système bancaire et financier	161
1. Les faits marquants de l'exercice	161
1.1 Les principaux événements locaux	162
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	162
2. L'organisation bancaire du système bancaire	166
2.1 La typologie des établissements de crédit	166
2.2 La liste des établissements de crédit	167
2.3 Les éléments sur la concentration et la répartition du marché	168
2.4 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	169
2.5 Les ressources humaines	171
3. La densité du système bancaire	171
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	171

3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	173
4. Les moyens de paiement	175
4.1 Les cartes bancaires en circulation	175
4.2 Le volume de transactions de retrait et de paiement par carte bancaire	176
4.3 Les chèques	176
5. L'activité de fonds de garantie	177
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	178
1. Les taux d'intérêt	178
1.1 Les taux directeurs	178
1.2 Les taux créditeurs	179
1.3 Les taux débiteurs	180
1.4 Les taux d'usure	182
2. Le bilan agrégé des banques locales	183
3. Les performances financières des banques locales	184
3.1 La formation du produit net bancaire	184
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	187
3.3 Les indicateurs de rentabilité et de productivité	188
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	189
1. Les avoirs financiers de la clientèle	189
1.1 L'ensemble des actifs financiers	189
1.2 Les dépôts à vue	191
1.3 Les placements liquides ou à court terme	191
1.4 L'épargne à long terme	193
2. Les concours de la clientèle non financière	194
2.1 L'ensemble des concours	194
2.2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	198
3. La circulation fiduciaire	200
3.1 Les billets euros	201
3.2 Les pièces euros	205
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	208
4.1 Tendance générale	208
4.2 Analyse par secteur	211
Perspectives	217
Annexes	219
1. Statistiques économiques	220
2. Statistiques monétaires et financières	231
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2008	236
4. Liste des publications de l'IEDOM	239

Océan
Atlantique



Mer des
Antilles



- | | | | |
|--|---|--|---|
| ■ Agglomération principale | ✈ Aéroport international | — Route principale | ▲ Sommet |
| ○ Chef-lieu | ⚓ Port de commerce | — Route secondaire | ▲ Volcan actif |
| ○ Commune | ⚓ Port de pêche | --- Liaison maritime | |
| • Hameau | ⚓ Port de plaisance | | |

Avant-propos

La Guadeloupe a connu en 2008 un net ralentissement économique, particulièrement sensible au second semestre. La dépense publique et le secteur non marchand sont redevenus les principaux moteurs de la croissance, au détriment de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages. Ce phénomène, caractéristique des économies ultramarines, leur assure une certaine résistance à l'impact d'une crise économique telle que celle que nous traversons. Les efforts d'investissement réalisés au cours de la période récente ont limité le ralentissement, permettant en début d'année une inflexion notable du chômage, ainsi que la relance ou la modernisation de certains secteurs, comme le tourisme ou l'agriculture.

1. La crise financière qui frappe l'économie mondiale a cependant affecté, à son échelle, la Guadeloupe. Dans ce contexte, l'IEDOM a été vigilant à l'évolution de la situation de la place bancaire de la Guadeloupe et a mis en place les réponses aux besoins des agents économiques guadeloupéens.

2. La place bancaire de la Guadeloupe est demeurée solide au moment où se développait la crise financière aux Etats-Unis avant de s'étendre à l'Europe et à la France métropolitaine. La confiance du public dans la fluidité de la circulation monétaire, ainsi que dans la continuité de l'activité de dépôt et de crédit des banques et des établissements financiers du département, s'est vérifiée.

3. Dans le cadre du plan de relance gouvernemental de l'économie, l'IEDOM est chargé depuis novembre 2008 d'un rôle de médiateur du crédit auprès des entreprises rencontrant des difficultés de financement liées à la crise. Un dispositif opérationnel est en place : l'IEDOM assure, sous l'égide de la Préfecture, le traitement des dossiers avec les partenaires de la médiation, nécessairement les établissements de crédit, le Trésor public, l'Agence française de développement représentant Oséo et la Caisse des dépôts et consignations. Il repose également sur un réseau de tiers de confiance (chambres consulaires, organisations professionnelles et experts comptables) pour accompagner les entreprises. La médiation a été peu sollicitée en 2008, signe à la fois d'une incidence différée du développement de la crise sur l'économie réelle en Guadeloupe et d'une réponse appropriée apportée par les banques aux entreprises.

4. La vulnérabilité des particuliers, mesurée par les interdictions bancaires ou les confiscations de cartes de crédit, jusqu'à alors en reflux, a commencé à s'accroître significativement en 2008. L'IEDOM rappelle à cet égard sa mission de secrétaire de la commission départementale de surendettement pour traiter, en concertation avec les créanciers, les dossiers déposés par les ménages surendettés.

5. Enfin, l'IEDOM continue de s'intéresser aux questions de développement durable du territoire. En contrepoint d'une étude générale sur les DOM, l'Institut a publié à ce titre une étude sur le traitement des déchets à la Guadeloupe. Dans ce domaine où le département accuse un retard dramatique, les progrès réalisés ont été encore limités. Le présent rapport en rend compte.

Dans la période critique que traverse la Guadeloupe, la mission de service public de l'IEDOM pour assurer la circulation monétaire dans le département et les services financiers de la place, pour assister les agents économiques et pour informer les décideurs privés et publics de la situation économique réelle, est plus que jamais déterminante.



Le Directeur, L. LE CABELLEC

Synthèse

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence de la crise financière sur l'économie réelle s'est traduite par une baisse de la demande interne (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que d'importantes suppressions d'emplois.

A la Guadeloupe, après la période de croissance soutenue observée depuis deux ans, l'année 2008 marque un retournement de tendance caractérisé par une dégradation progressive de la conjoncture économique relevée dans la majorité des secteurs du département. L'activité a été négativement influencée par des mouvements sociaux, en particulier au 4^{ème} trimestre 2008 avec la grève des transporteurs en décembre, liée aux revendications de baisse des prix des produits pétroliers consécutives au repli du cours du baril de Brent. Les tensions inflationnistes qui sont apparues dans les services, l'alimentation et les produits pétroliers ont amputé le pouvoir d'achat des agents économiques et ont pesé sur une demande déjà en retrait, dans un contexte de marché du travail moins favorable et d'accroissement de la vulnérabilité des ménages et des entreprises.

Le département a subi un phénomène d'accélération discontinue du coût de la vie (+2,2 % en moyenne en 2008 contre + 1,4 % en 2007 et + 2,1 % en 2006), qui s'est estompé au 4^{ème} trimestre à la suite de l'abaissement des prix de l'énergie. La situation du marché du travail s'est progressivement dégradée, accusant une hausse de 4 % des demandeurs d'emploi (42 337 demandeurs à fin décembre) et marquant une rupture après plusieurs années de baisse.

Les principaux indicateurs relatifs à la consommation des ménages, qui atteint plus de la moitié de la richesse produite dans le département, sont globalement orientés à la baisse depuis le début de l'année. Les importations de biens de consommation courante ont enregistré un recul de 3 % en 2008 et le marché de l'automobile est en perte de vitesse au regard du nombre d'immatriculations enregistrées (-5,2 %). Ces orientations sont corroborées par le ralentissement de la croissance des encours des crédits à la consommation, hors découverts, (+3,5 % à décembre en glissement annuel contre +7,8 % en 2007). Les crédits à l'habitat enregistrent, pour leur part, la progression la plus faible depuis deux ans (+9,9 %). Parallèlement, la vulnérabilité des ménages s'est accrue, le nombre de retraits (confiscation) de cartes bancaires et le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire progressant respectivement de 13,8 % et 2,6 % sur un an.

Depuis le 2^{ème} semestre 2007, les intentions d'investissement des agents économiques paraissent déprimées compte tenu d'un environnement économique, financier et social jugé peu favorable. Un comportement attentiste de la part des entreprises s'est développé face aux incertitudes liées aux dispositions fiscales du projet de loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). Ainsi, après avoir affiché un net dynamisme en 2007, le rythme de progression des crédits d'investissement s'est infléchi, faisant apparaître en fin d'année un ralentissement de 9,5 points par rapport au point haut enregistré en 2007 (+9,8 % contre +19,3 %). La progression des crédits à l'habitat aux entreprises a affiché également un repli de 1,1 point par rapport à la moyenne de longue période (+6,8 % en 2008). La vulnérabilité des entreprises s'est elle aussi fortement dégradée sur l'année : +24,1 % d'incidents de paiement sur effets, +42,8 % de radiations d'entreprises et +8,8 % de personnes morales en situation d'interdit bancaire. En outre, compte tenu des tensions observées sur leurs comptes à vue (-6,4 %), les entreprises ont accru significativement leurs

recours aux crédits de trésorerie (+ 5,7 % par rapport à décembre 2007 contre -10,3 % l'année précédente et 3,3 % en moyenne sur 4 ans).

Le déficit de la balance commerciale a continué à se creuser (+6,9 %), s'établissant à 2 199,5 millions d'euros. Après le passage du cyclone Dean, les exportations de biens n'ont progressé que de 1,9 % en valeur et les importations, influencées par la hausse des prix de l'énergie, se sont accrues de 6,7 %. Le taux de couverture des importations par les exportations de la Guadeloupe s'établit désormais à 6,7 % (contre 7 % en 2007 et 9,5 % en 2003).

Par secteur d'activité, le dynamisme du **BTP** s'est tassé tout au long de l'année, contrastant avec les résultats obtenus les années précédentes (-7,7 % pour la consommation de ciment, contre +3,8 % en 2007). L'année a été marquée par la flambée des cours mondiaux des matières premières, la grève des transporteurs de granulats et le ralentissement dans le démarrage des nouveaux chantiers (en particulier pour la rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre).

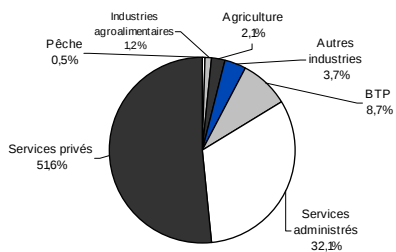
L'industrie agroalimentaire enregistre une activité contrastée. La production de sucre s'est inscrite en repli de près de 21 % compte tenu des contraintes climatiques et atteint son plus faible niveau depuis 5 ans. Après une année 2007 marquée par le passage du cyclone Dean, la production de bananes a cessé de baisser, mais reste cependant en deçà de son niveau de 2006. Les protagonistes de la filière s'inscrivent cependant dans une démarche de développement durable du secteur. En revanche, les industries rhumières ont augmenté leurs ventes de 8,8 % sur un an, à la suite de l'obtention d'un contingent additionnel fin 2007.

L'activité des professionnels du **tourisme** a été orientée à la baisse au cours de l'année, avec une diminution de la fréquentation de l'île, la clientèle métropolitaine privilégiant d'autres destinations comme les pays de la Caraïbe ou l'Amérique du Nord compte tenu du cours du change favorable en zone dollar. L'activité hôtelière du département s'est ainsi contractée, avec des taux d'occupation moyen en retrait par rapport à l'année 2007 (57 % contre 59 %). En revanche, le tourisme de croisière reste dynamique et affiche une augmentation annuelle de 25 % du nombre de croisiéristes.

Enfin, confronté à un climat d'affaires déprimé et aux répercussions de la crise financière sur les marchés boursiers, le **secteur bancaire guadeloupéen** a enregistré en 2008 un tassement de l'activité, tant sur la collecte de dépôts (+4,2 % au 31 décembre 2008 contre 7,7 % en 2007) que sur le marché du crédit (+8 % pour l'encours sain contre +10,9 % en 2007). Au-delà des tensions observées sur les comptes à vue de la clientèle, les agents économiques ont affiché leur préférence pour l'épargne liquide, notamment l'épargne réglementée, en raison des inquiétudes nées de la crise financière. La dégradation de la conjoncture économique a amené les établissements de crédit à plus de prudence dans leur politique de financement (notamment sur la promotion immobilière). La profession s'est attachée à poursuivre une politique d'assainissement de son portefeuille et à reconstituer ses marges d'intermédiation en répercutant l'augmentation du coût de la ressource sur les conditions à la clientèle. Les établissements de la place poursuivent également leur politique de modernisation de leur système d'information, d'optimisation des fonctions de back-office, d'élargissement de leurs gammes de produits financiers et de renforcement de leurs équipes commerciales.

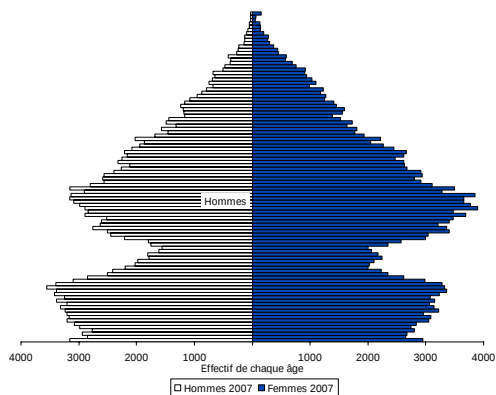
La Guadeloupe en bref

Répartition de la valeur ajoutée de la Guadeloupe en 2007



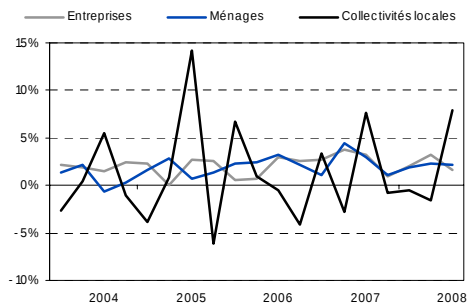
Source : CEROM

Structure de la population au 1^{er} janvier 2007



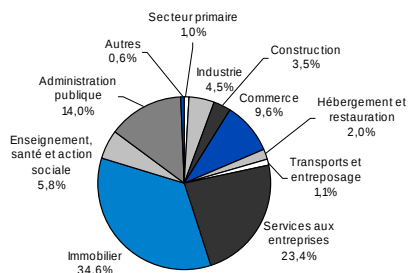
Source : INSEE

Evolution des encours de crédits sains à la clientèle non financière (millions d'euros)



Source : IEDOM

Risques sectoriels de la Guadeloupe au 31 décembre 2008 (en %)



Source : Service central des risques - Banque de France

Les chiffres clés de la Guadeloupe

	2000	2007	2008	Var. 2008/07	Métropole 2008
Population (provisoires 2007-2008)					
Population totale (hors IDN)	388 045	403 000	405 500	0,6%	62 448 977
Taux de croissance de la population (2000-2008)	0,46%	0,56%	0,62%	0,06 pt	0,55%
Taux de natalité (‰)	17,1	15,0	nd	-	12,9 ‰
Taux d'accroissement naturel(‰)	10,7	8,4	nd	-	4,3
Taux de réussite au Bac	73,5%	76,5%	79,4%	3 pt	83,7%
% population (+ de 15 ans) ayant au moins le baccalauréat	17,8% (1999)	nd	nd	-	31,1% (2006)
Espérance de vie à la naissance des hommes	74,6	75 (2006)	nd	-	77,2 ans
Espérance de vie à la naissance des femmes	81,6	82,7 (2006)	nd	-	84,2 ans
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (dont	73	nd	nd	-	112 (2006)
Environnement					
Superficie totale (km²) hors IDN	1 632	1 632	1 632	-	543 965
Surfaces cultivées (% surface totale)	24,5%	20,4%	nd	-	44% (2005)
Ordures ménagères + déchets industriels banaux collectés	nd	498 (2005)	nd	-	435 (2005)
Economie					
PIB à prix courants (en Mds €)	5,59	7,87	8,13	3,2%	1 950,1 (France entière)
PIBR / habitant (€, estimations pour 2006, 2007 et 2008)	13 097	17 439	17 912	2,7%	29 943
Taux de croissance du PIB en volume (annuel %)	4,9%	2,6%	1,1%	-1,5 pt	0,4%
Consommation électrique (kWh/habitant/an) (dont IDN)	2 856	3 705	3 661	-1,2%	7 798 (2007)
Inflation annuelle moyenne	0,1%	1,4%	2,2%	0,8 pt	2,8%
Importations (M€)	1 832,1	2 202,9	2 357,9	7,0%	-
Exportations (M€)	138,8	155,4	158,0	1,7%	-
Taux de couverture	7,6%	7,1%	6,7%	-0,4 pt	87,5%
Créations d'entreprises	nd	3 439	3 727	8,4%	327 000
Indicateurs sociaux					
Taux de chômage (enquête emploi INSEE)	nd	22,7%	22,0%	-0,7 pt	7,8%
Population active	nd	167 306	167 301	0,0%	27 843 000
Nombre d'allocataires du RMI (dont IDN)	29 338	32 052	29 068	-9,3%	983 807
Personnes physiques en interdiction bancaire à déc	35 172	22 986	23 573	2,6%	-
Dossiers de surendettement déposés	698	365	349	-4,4%	188 485
Indicateurs sectoriels					
Consommation de ciment (dont IDN) (tonnes)	280 157	288 377	266 139	-7,7%	-
Attestations du consuel	6 998	6 889	6 759	-1,9%	-
Immatriculation de véhicules de tourisme	13 497	15 588	14 397	-7,6%	-
Nombre de passagers à l'aéroport - hors transit (en milliers)	1 975	1 864	1 910	2,5%	-
Nombre de passagers de croisière (hors interîles)	256 334	91 860	115 438	25,7%	-
Taux occupation des hôtels	68,4%	59,4%	56,7%	-2,7 pt	-
Indicateurs monétaires et financiers au 31/12					
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2854	2 698	2 685	-0,5%	1 588
Nombre d'habitants par guichet automatique	2070	1 528	1 459	-4,5%	1 316
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,20	2,68	2,68	0,0%	3,5
dont comptes à vue	0,68	0,89	0,89	0,7%	1,1
dont comptes d'épargne	1,52	1,79	1,78	-0,3%	2,4
Monnaie en circulation (en valeur, M€)	-	519	606	16,7%	-
Emissions nettes cumulées de billets	-	501	586	17,1%	-
Emissions nettes cumulées de pièces	-	19	20	6,3%	-
Dépôts bancaires des EC locaux	3 484	5 710	5 951	4,2%	1 666 Md (31/01/2009)
Ménages	2 645	4 127	4 290	4,0%	-
Entreprises	586	1 257	1 270	1,1%	-
Autres agents	254	327	390	19,5%	-
Crédits bancaires sains des EC (encours en M€)	3 470	6 156	6 650	8,0%	1 598 Md (31/01/2009)
Ménages	1 497	2 262	2 435	7,6%	-
Entreprises	1 584	3 109	3 360	8,1%	-
Autres agents	390	785	855	9,0%	-
Taux de créances douteuses brutes (EC locaux)	20,2%	12,2%	10,8%	-1,3 pt	2,8%
Taux de provisionnement	72,6%	70,7%	70,3%	-0,3 pt	63,4%
Recettes de l'Etat (M€)	774 (2001)	916	909	-0,7%	-
Dépenses de l'Etat (M€)	1 245 (2001)	2 268	2 616	15,3%	-
nd : non disponible					



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

1. Aperçu géographique

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 702 km² située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la France métropolitaine, 140 km de la Martinique et 2 000 km des Etats-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km²), où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km²), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef lieu administratif du département. L'archipel compte également 5 dépendances :

- l'archipel des Saintes, 14 km², au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas ;
- la Désirade, 22 km², à l'est de la Grande-Terre ;
- Marie-Galante, 158 km², au sud de la Grande-Terre ;
- les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à près de 200 km au nord de la Guadeloupe, et devenues Collectivités d'outre-mer en 2007.

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de formations d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne. En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone III du zonage sismique de la France. Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque nord-américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 centimètres environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme intra-plaque important ressenti dans la région est survenu le 29 novembre 2007. En dépit d'une magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter, les dégâts qu'il a causés à la Guadeloupe sont demeurés limités en raison de l'éloignement de l'épicentre (145 km de profondeur à 15 km au nord de la Martinique). Ce séisme, qui fait suite à celui du 11 novembre 2004 d'une magnitude de 6,3, aura rappelé l'exposition aux risques sismiques dans la zone Caraïbe.

2. Climat

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche, appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables et les alizés généralement bien établis ;
- une saison plus humide appelée « hivernage » de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses au cours desquelles se forment souvent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

Section 2

Les repères historiques

1. Les origines et la découverte

Les traces des premiers habitants présents en Guadeloupe, originaires d'Amérique du Sud, remontent à 3 500 av. J.C. Après une vague de migration du peuple huécoïde, en provenance des Andes précolombiennes autour de 700 av. J.C., les Indiens Arawaks, peuple pacifique vivant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, arrivent à leur tour sur l'île. Ils utilisent l'argile pour faire des poteries et graver les roches, comme en témoigne les vestiges du parc des Roches Gravées à Trois-Rivières. Autour du IX^e siècle, les Indiens Caraïbes ou Kalinas prennent possession de l'île. Ce peuple, originaire de la région amazonienne, la baptise du nom de Karukera, qui signifie « l'île aux belles eaux ».

Après s'être rendus à Marie-Galante, l'amiral Christophe Colomb et sa flotte débarquent le 4 novembre 1493 à Sainte-Marie sur la Basse-Terre. Il nomme l'île « Guadeloupe », en hommage au monastère de Santa-Maria-de-Guadalupe au sud de l'Espagne. Au XVI^e siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Caraïbes.

2. La période coloniale

Au XVII^e siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Iles d'Amérique qui organise la colonisation. Mandatés par la compagnie, Charles Liénard de l'Olive et Jean Duplessis d'Ossonville sont les premiers français à débarquer sur l'île. En juin 1635, ils prennent possession de l'île, la plupart des Indiens Caraïbes sont décimés alors que les survivants immigrent à la Dominique. Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la compagnie et reçoit de Louis XIV le titre de marquis de Guadeloupe.

Vers 1644 se dessine la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre qui exige une importante main d'œuvre. Cette dernière sera issue du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et le continent américain, fournissant aux planteurs des esclaves originaires d'Afrique. En 1656, on estime à 3 000 le nombre d'esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre en Guadeloupe. En 1664, la Guadeloupe passe sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales puis est rattachée au domaine royal en 1674 en tant que colonie du Royaume.

Le XVIII^e siècle est marqué par les rivalités franco-britanniques pour la conquête des îles caribéennes. De 1693 à 1703, les Anglais occupent la Basse-Terre et Marie-Galante. Ils amènent en Guadeloupe plus de 18 000 esclaves supplémentaires. L'île est reprise par les Français en 1703 puis est à nouveau anglaise entre 1759 et 1763, date de la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe redevient administrativement française de 1763 à 1794. Elle est dotée d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs en 1787, provoquant ainsi une forte croissance du nombre d'esclaves dans les années qui suivent (90 000 esclaves).

En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent possession de l'île pour une courte durée, vaincus par Victor Hugues, commissaire de la Convention, qui proclame l'abolition de l'esclavage en application de la Convention du 4 février 1794. Un régime de terreur s'installe et les planteurs ne se soumettant pas aux lois de la Convention sont traduits devant un tribunal révolutionnaire, poussant ainsi une partie des colons d'origine aristocratique à émigrer vers la Martinique, toujours anglaise à l'époque. A la fin de la Terreur, Napoléon Bonaparte dirige la France. En 1802, Louis Delgrès, colonel de l'armée française, affecté à la protection de la Guadeloupe, résiste avec Joseph Ignace aux troupes du général Richepance, envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage. Le 23 mai 1802, Delgrès et 300 compagnons se suicident à l'explosif à Matouba. Rétabli en 1802, ce n'est qu'en avril-mai 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli, au terme de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme aux Antilles menée par Victor Schoelcher.

Entre 1854 et 1885, l'économie étant toujours fondée sur la culture de la canne à sucre, plus de 45 000 indiens provenant des comptoirs de l'Inde viennent travailler en Guadeloupe et en Martinique. Nombreux sont ceux qui restent sur place à la fin de leur contrat quinquennal. Alors que l'entrée dans la III^e République en 1870 apporte un réel progrès sur le plan des droits humains, le niveau de vie de la population ne connut une amélioration significative que vers le milieu du XX^e siècle.

De 1870 à 1914, la crise sucrière affecte fortement la Guadeloupe, les propriétés se concentrent au profit des usines appartenant aux industriels métropolitains. L'économie sucrière poursuit son développement, alors que l'exportation de la banane et du rhum commence à concurrencer la canne à sucre avant la première Guerre Mondiale.

3. La période contemporaine

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale institutionnalise la Guadeloupe en tant que département français d'outre-mer (DOM). Ce nouveau statut apporte une certaine richesse économique, mais la situation sociale ne s'améliore que très progressivement.

Au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt, la Guadeloupe est affectée par deux catastrophes naturelles : en 1976, le réveil du volcan de la Soufrière et, en 1989, le passage du cyclone Hugo qui dévasta l'archipel dans la nuit du 16 septembre.

L'adoption de la loi du 31 décembre 1982¹ érige la région en collectivité territoriale et fait de la Guadeloupe l'une des 26 régions françaises.

En mars 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République rénove le cadre constitutionnel de l'outre-mer en instaurant la possibilité d'évolutions statutaires ou institutionnelles des collectivités ultramarines. Le 7 décembre 2003, une consultation de la population est organisée en Guadeloupe continentale sur la création d'une collectivité unique se substituant au département et à la région dans le cadre de l'article 73 de la Constitution. Le « non » l'emporte à 72,98 % des suffrages exprimés avec un taux de participation de 50,34 %.

Enfin, la loi du 21 février 2007, portant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, crée les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

¹ Loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable en Guadeloupe, qui relève des départements et régions d'outre-mer, au même titre que la Guyane, la Martinique et la Réunion.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'Outre-mer.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat depuis le 1er janvier 2005³. Dès lors, les collectivités territoriales interviennent dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Seule la formation professionnelle a été entièrement transférée aux régions. A l'exception des communes, les collectivités disposent d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, et la région est coordinatrice du développement économique.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et à 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003¹. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives à l'évolution institutionnelle, et à de nouveaux transferts de compétences.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi-mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière ;
- la fiscalité² : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales ;
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le parlement et le gouvernement.

¹ A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région de la Guadeloupe.

² Cf Chapitre 2, section 3, § Le système fiscal.

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques² (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union. Les DROM disposent ainsi au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions € à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP⁴, soit un total de 3 178 millions € sur la période 2007- 2013 (contre 2 885 millions € pour la période 2000-2006).

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses qui peuvent être pénalisantes pour le dynamisme économique ou pour l'intégration régionale).

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁴ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



CHAPITRE II

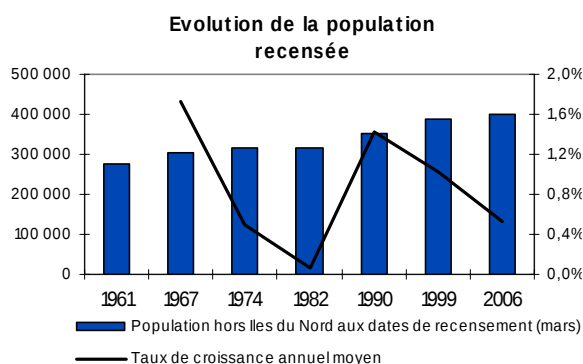
Panorama de l'économie guadeloupéenne

Section 1

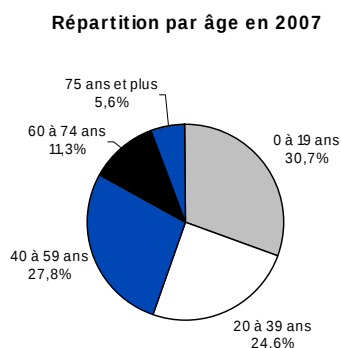
La population

1. La structure démographique

Le département de la Guadeloupe se distingue par la jeunesse de sa population. Selon la pyramide des âges, disponible au 1^{er} janvier 2007¹, les moins de 20 ans représentent 31 % de la population (contre 25 % en métropole), et l'âge moyen est estimé à 35 ans (contre près de 40 ans dans l'hexagone).



Source : INSEE, recensement population



Source : INSEE

Le dernier bilan démographique révisé au 1^{er} janvier 2009 par l'INSEE² estime la population guadeloupéenne (hors Iles du Nord) à 405 500 habitants en 2008 contre 403 000 en 2007 et 400 736 en 2006³. La Guadeloupe demeure, après la Réunion, le département d'outre-mer le plus peuplé, et devrait compter un demi-million d'habitants à l'horizon 2030.

Son rythme de croissance démographique ralentit, s'établissant en moyenne annuelle à 0,5 % depuis 2000 (contre +0,6 % en Martinique, +1,5 % à la Réunion, +4 % en Guyane et +0,7 % en métropole). Cette évolution est liée à la diminution de l'accroissement naturel.

¹ Cf Synthèse – Les principaux indicateurs. A la date de rédaction de la note, les données provisoires par sexe et par âge ne sont disponibles que jusqu'en 2007.

² Depuis janvier 2004, l'INSEE réalise le recensement de la population par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants où plus une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements. A partir de 2009, ces résultats seront mis à jour tous les ans. Jusqu'en 2008, l'INSEE diffuse cependant des résultats issus des enquêtes de recensement annuelles.

³ Au 1^{er} semestre 2009, les estimations annuelles hors Iles du nord ne sont rétropolées qu'à partir de 1990.

On observe deux phénomènes importants en Guadeloupe :

- d'une part, la population des jeunes actifs ayant entre 20 et 30 ans est peu présente sur le territoire (environ 10 % de la population), en raison de leur départ vers la métropole pour effectuer des études ou y démarrer leur carrière professionnelle.
- d'autre part, le phénomène de vieillissement de la population, caractérisé par une part importante de personnes âgées de 60 ans et plus (17 % en 2007 contre 8,8 % en 1974, et 21,5 % actuellement en métropole) s'accroît.

La répartition de la population par sexe reste relativement équilibrée, les femmes demeurant néanmoins majoritaires (53 %).

Par zone géographique¹, près de la moitié des communes de Guadeloupe a enregistré entre 1999 et 2006 une progression du nombre d'habitants (de +0,3 % à +1,7 %). Avec 6 594 habitants au km², Pointe-à-Pitre demeure de loin la ville la plus dense d'outre-mer mais poursuit son déclin démographique.

Enfin, la Guadeloupe enregistre une augmentation du nombre de ménages (+15 %), à un rythme significativement supérieur à la croissance de la population (+6 %) sur la période 1999-2005. Cette évolution résulte du phénomène dit de « décohabitation » lié notamment à un départ plus précoce du foyer parental, se traduisant par une réduction du nombre de personnes par ménage (2,9 en 1999 à 2,6 en 2005)². La population antillo-guyanaise est caractérisée par le nombre élevé de personnes vivant sans être marié. Plus de la moitié des personnes âgées de 15 ans et plus sont en effet célibataires, contre une sur trois en France, et seulement un adulte sur trois est marié (contre un sur deux en France). Depuis l'entrée en vigueur du pacte civil de solidarité (PACS), le nombre de PACS conclus en Guadeloupe augmente régulièrement³.

2. Les indicateurs démographiques⁴

Selon les chiffres publiés par l'INSEE⁵ en 2009, la croissance démographique entre 1999 et 2006 est expliquée essentiellement par l'accroissement naturel (+27 000 personnes), soit un nombre de naissances supérieur à celui des décès. En revanche, le taux d'accroissement naturel perd 2 points sur la période, du fait d'un tassement de la natalité, et de la progression de la mortalité de 0,1 point.

En dépit d'une baisse continue depuis 1965, le taux de natalité en Guadeloupe demeure cependant vigoureux, compte tenu de la structure par âge de la population. Il s'établit en 2007 à 15 ‰ (25,1 ‰ en 1965), contre 12,9 ‰ en France métropolitaine en 2008. Depuis le début des années 1990, les femmes ont en moyenne 2,3 enfants (contre 3,2 en 1977 et 5,8 en 1964). Ce taux de fécondité permet encore à la Guadeloupe d'assurer le remplacement des générations, contrairement à la France métropolitaine où il se situe à 1,7 enfant par femme.

¹ Cf Annexe Statistiques économiques.

² La part des ménages de 1 ou 2 personnes est ainsi passée de 48 % des foyers en 1999 à 54 % en 2005.

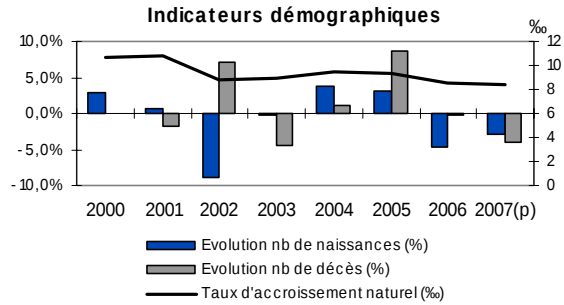
³ D'après les dernières statistiques disponibles, on dénombrait 116 PACS pour 1 727 mariages en 2005.

⁴ Taux de natalité et de mortalité : *rapport du nombre de naissances, et de décès, au cours de l'année, à la population totale en milieu d'année*. Taux d'accroissement naturel : *rapport du solde naturel au cours de l'année à la population en milieu d'année*. Il correspond à la différence entre taux de mortalité et taux de natalité. Taux de fécondité : *nombre d'enfant que mettrait au monde, en moyenne, une femme qui, au cours de sa vie féconde (15-49 ans), aurait le comportement observé pendant l'année considérée pour l'ensemble des femmes*. Espérance de vie à la naissance : *correspond à la durée moyenne de vie avec les conditions de mortalité de l'année considérée*.

⁵ Premiers résultats, N°37 janvier 2009- Enquête de recensement de la population. Cf Annexe Statistiques économiques.

L'espérance de vie à la naissance progresse et est en 2006 d'environ 75 ans pour les hommes et 82,7 ans pour les femmes, soit à un niveau légèrement inférieur à la métropole (respectivement 77,2 et 84,2 ans). Du fait de la jeunesse relative de la population guadeloupéenne, le taux de mortalité reste relativement stable à 6,6 ‰ en 2007. Cependant, le vieillissement naturel de la population ainsi que le retour des natifs de Guadeloupe ayant travaillé en métropole laisserait présager un rattrapage à moyen terme de ce taux par rapport au niveau métropolitain, actuellement de 8,5 ‰ en 2008.

En 2006, le taux de mortalité infantile¹ (8,99 ‰) s'élève à plus du double de la moyenne nationale (3,6 ‰). Il affecte plus particulièrement les enfants de moins de 28 jours : le taux élevé de mortalité périnatale (20,4 ‰) pourrait notamment s'expliquer par une proportion atypique des mères adolescentes, ou âgées de plus de 40 ans.



Enfin, le solde migratoire apparent² reste déficitaire, expliquant ainsi une progression de la population deux fois moins importante que celle des années 90. On constaterait ainsi que l'émigration de la population guadeloupéenne excéderait le flux d'immigration. Cependant, cette différence tendrait à s'atténuer depuis l'année 2000.

Selon les estimations de l'Insee, établies au 1^{er} janvier 2005, sur les 444 000 habitants recensés en Guadeloupe, la population immigrée représente environ 7 %, soit une hausse de 2 points par rapport à 1999. L'immigration provient essentiellement du bassin caribéen, et principalement d'Haïti qui représentent désormais près de la moitié des immigrés en 2005 (contre 38 % en 1999). Le poids des immigrés originaires de la Dominique s'est affaibli passant de 25 % en 1999 à 20 % en 2005

¹ Proportion d'enfants morts avant l'âge d'1 an, pour mille naissances vivantes.

² Estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

LES COMPTES ECONOMIQUES REGIONAUX DE LA GUADELOUPE : COMPTES DEFINITIFS ET COMPTES RAPIDES

Les départements d'outre-mer disposent d'un système d'information économique riche, grâce notamment à l'élaboration des comptes économiques régionaux détaillés par l'INSEE. Néanmoins, les comptes économiques définitifs des DOM ne sont publiés qu'en valeur et avec un décalage de trois années.

Afin de réduire ce délai, un partenariat entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE permet de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour l'année précédente en valeur ainsi qu'en volume.

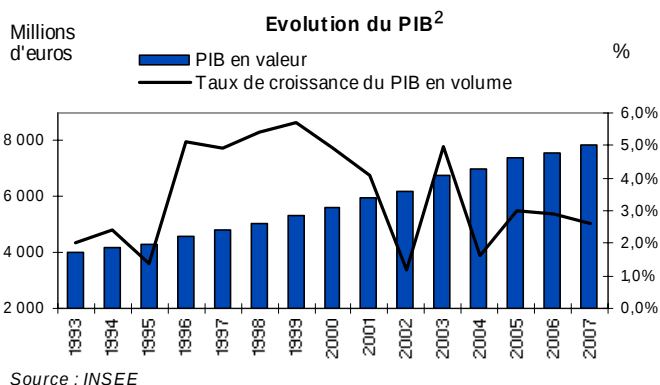
Ces comptes rapides sont issus d'une modélisation ayant pour base les comptes économiques définitifs produits par l'INSEE.

Les résultats calculés par le modèle pour une année donnée sont révisés selon la périodicité annuelle. Par exemple, les estimations de l'année 2007, publiées en octobre 2008, seront révisées en 2009 à l'occasion de la publication des comptes provisoires de 2008 puis en avril 2010 lors de l'élaboration des comptes définitifs.

Les comptes économiques en volume représentent des montants réels, dits « en monnaie constante » auxquels l'effet prix a été retiré, alors que les montants en valeur ou nominaux sont calculés « en monnaie courante », sans dissocier l'effet prix de l'effet volume.

1.1 LE PIB

Pour l'année 2007, le PIB de la Guadeloupe s'établirait à 7 778 M€ à prix constants, soit une croissance de 2,6 % par rapport à 2006¹. Cette estimation confirme le retour à une croissance plus modérée pour l'économie guadeloupéenne dont le taux de croissance annuel moyen en volume depuis le début des années 1990 s'élève à 3,4 %.



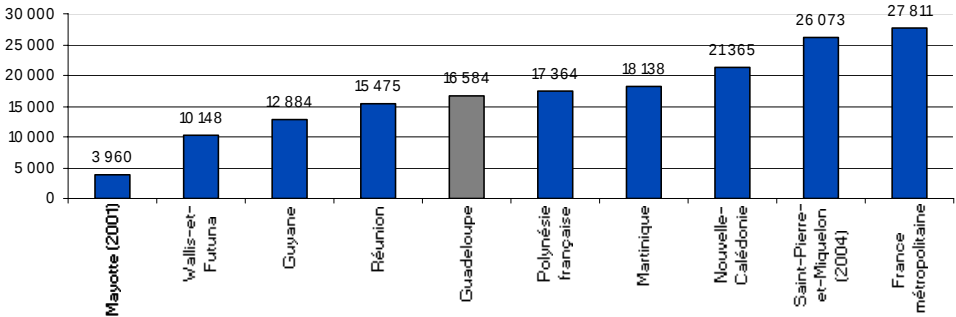
¹ Comptes économiques CEROM - 2007.

² Les comptes économiques définitifs ne sont disponibles qu'en valeur. Seuls les comptes économiques rapides permettent des estimations en valeur et volume cohérentes. Néanmoins, le taux de croissance du PIB en volume rétropolé à 1993 peut être estimé.

Les mouvements économiques sur longue période montrent une certaine synchronisation des conjonctures entre la Guadeloupe et la métropole qui s'accompagne néanmoins d'un phénomène de rattrapage de l'économie guadeloupéenne depuis le milieu des années 1980. En effet, la Guadeloupe est une des régions françaises ayant connu la plus forte croissance du PIB par habitant en valeur, en progression de 73 % entre 1993 et 2007, derrière la Martinique (+74 %) et la Réunion (+91 %). Selon les estimations CEROM 2007, le PIB par habitant du département s'élèverait à 17 439 €, contre 29 765 € pour la France métropolitaine. Avec une progression moyenne de 4 % par an entre 1993 et 2007, supérieure de 0,7 point à celle de la métropole, le PIB par habitant en Guadeloupe représente 57,9 % de celui de la métropole en progression de 5,2 points sur la période.

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2005

en euros



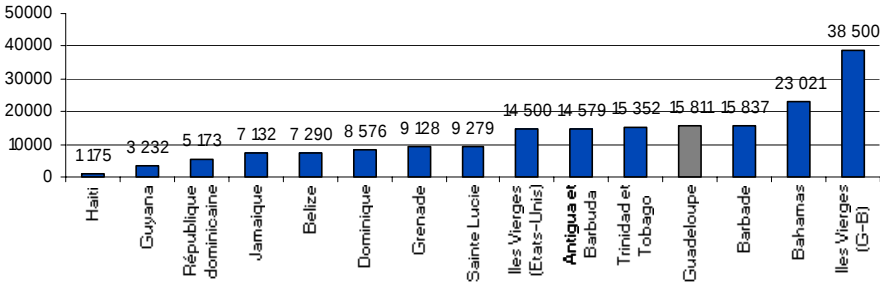
Sources : Insee, ISPF, ISEE, CEROM

La comparaison du PIB par habitant de l'ensemble des collectivités d'outre-mer révèle la place médiane de la Guadeloupe avec 16 584 €/habitant en 2005, devant la Guyane et la Réunion (avec respectivement 12 884 et 15 584 €/habitant) et derrière la Martinique (18 138 €/habitant).

Dans la région Caraïbe, la Guadeloupe figure parmi les économies les plus riches avec un PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat 13 fois plus élevé que celui d'Haïti. Cependant, un écart conséquent subsiste avec les pays ou régions dont le PIB par habitant est le plus élevé (le PIB par habitant de la Guadeloupe représente respectivement 69 % et 41 % du PIB des Bahamas et des Iles Vierges britanniques).

PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat) Guadeloupe / Région Caraïbe en 2005

en dollars internationaux



Sources : Banque Mondiale, CIA, Eurostat

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES¹

L'économie guadeloupéenne, comme les autres économies domiennes, se caractérise par une croissance fortement tirée par la consommation finale. La consommation finale des ménages et des administrations représente respectivement 67 % et 37 % du PIB en 2007 (contre 23 % pour l'investissement et 7 % pour les exportations).

Sur la période 1993-2007, la consommation en valeur des administrations publiques et des institutions sans but lucratif est le premier contributeur de la croissance avec + 5,6 % en variation annuelle moyenne, suivie par la consommation des ménages (+ 4,8 %), l'investissement (+4,1 %) et les exportations (+3,6 %).

Depuis 2005, on observe cependant un tassement de la croissance de la consommation finale des administrations (+4 % en variation annuelle moyenne), alors que celle des ménages tend à s'accélérer (+5,6 % par an). L'investissement progresse à un rythme équivalent à sa tendance de moyen terme (+4,2 % par an). Cette évolution est à mettre au crédit d'une part, des importants transferts publics, y compris communautaires, destinés notamment au financement de la mise à niveau des infrastructures et d'autre part, du dynamisme du secteur privé, lié pour partie à l'orientation favorable de l'investissement réalisé par l'apport d'épargne métropolitaine. En lien avec le dynamisme de la consommation des ménages, les importations en valeur ont augmenté en moyenne de 6,5 % par an depuis 2004² (contre 4,4 % depuis 1993), contribuant ainsi au creusement du déficit commercial du département.

L'équilibre emplois-ressources

en millions d'euros courants	<i>part en</i>				<i>part en</i>	<i>Var 06/07</i>	<i>Var 06/07</i>
	1993	1993	2006*	2007*	2007	en valeur	en volume
Ressources							
PIB	3 992	100%	7 582	7 874	100%	3,8%	2,6%
Importations (biens et services)	1 458	37%	2 426	2 576	33%	6,2%	4,6%
Emplois							
Consommation finale des ménages	2 696	68%	5 113	5 249	67%	2,5%	1,1%
Consommation finale des administrations	1 376	34%	2 837	2 933	37%	3,4%	2,0%
Formation brute de capital fixe	1 034	26%	1 695	1 790	23%	5,6%	4,3%
Exportations (dont dépenses touristiques)	333	8%	522	531	7%	1,6%	0,3%

Source : INSEE

*Comptes semi-définitifs pour 2006 et provisoires pour 2007

En 2007, l'analyse des comptes économiques en volume³ met en évidence la vigueur de l'investissement qui progresse de 4,3 % (contre 4 % en 2006) et devient ainsi le principal moteur de la croissance régionale. L'investissement des entreprises est resté dynamique avec une hausse de 19,7 % de l'encours des crédits d'équipement (contre +16,8 % l'année précédente) enregistrée principalement dans les secteurs de l'hôtellerie, du commerce et de la construction. Parallèlement, la reprise de la commande publique amorcée en 2006 s'est poursuivie, comme en témoigne la hausse de 14,3 % des dépenses publiques locales

¹ Cf Annexe Statistiques économiques.

² Cette forte croissance moyenne des importations depuis 2004 est explicable en partie par la grève du port autonome de Guadeloupe au 4ème trimestre 2004 qui a provoqué une chute des importations sur l'année (- 4,1 %) et s'est traduite par un effet de rattrapage en 2005 (+22,1 %).

³ Données issues de la publication CEROM « Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2007 – La croissance résiste ».

d'équipement de l'Etat¹ par rapport à 2006 et l'évolution des crédits à l'équipement des collectivités locales (+ 16,4 %).

L'investissement immobilier est également demeuré soutenu, enregistrant une progression de 4,3 % sur l'exercice (+ 3,4 % en 2006). L'année 2007 a en effet vu l'achèvement de chantiers de grande envergure dans les zones de Dothémare et de Jarry, ainsi que de vastes travaux de rénovation.

Par ailleurs, bénéficiant de conditions de financement favorables et de taux d'intérêt relativement bas, les ménages ont maintenu leurs investissements en logement, les encours de crédits à l'habitat ayant progressé de 14 %. Ainsi, le taux d'investissement (FBCF/PIB) s'est établi à 22,7 %, supérieur à la moyenne nationale (21,5 %).

Les dépenses publiques de fonctionnement, moins dynamiques qu'en 2006, ont également soutenu l'activité (+2 %), alors que la consommation des ménages n'a progressé que de 1,1 %, contribuant à hauteur de 0,7 point à la croissance économique.

Enfin, en 2007, la balance commerciale s'est détériorée sous l'effet d'une croissance des importations (+ 4,6 %) et d'un repli de 2,7 % des exportations (hors dépenses touristiques) contrastant avec l'année 2006 caractérisée par un réajustement des stocks à la demande à la suite de la grève des dockers en 2005. La progression de la demande énergétique (+ 19 %) et des importations de produits minéraux (+ 3,4 %) conjuguée à la diminution des exportations de produits agricoles (-24,1 %) explique cette évolution, portant le déficit commercial total à 2,3 milliards d'euros (hors tourisme).

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

1.3.1 Analyse de long terme en valeur²

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

Comme au niveau national, les services marchands (commerce, service aux particuliers, service aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne. Ils participent à hauteur de 54,3 % à la production de richesse dans le département (contre 53 % en 1993).

Les services administrés contribuent pour leur part à hauteur de 34 % à la valeur ajoutée totale contre 30,4 % en 1993. Cette évolution est imputable au développement des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale qui concentrent près des deux tiers de la valeur ajoutée des services non-marchands.

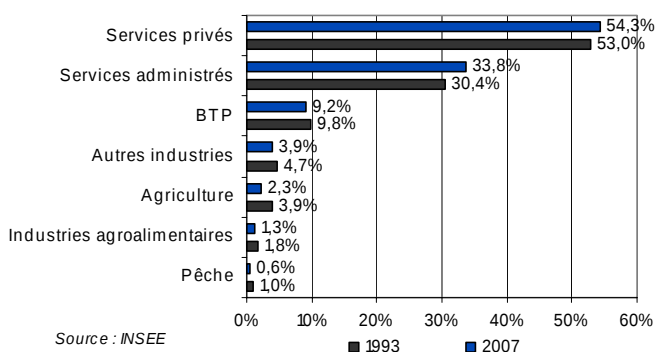
¹ Source : Trésorerie générale

² Cf Annexe Statistiques économiques.

La tertiarisation des activités a également impacté le degré d'industrialisation de l'économie guadeloupéenne. Le poids du secteur secondaire dans la valeur ajoutée est passé de 16,3 % en 1993 à 14,4 % en 2007.

Les tendances présentent néanmoins des disparités en fonction du sous-secteur considéré. Alors que la croissance de la valeur ajoutée du BTP, de l'industrie des biens intermédiaires et de l'industrie des biens d'équipement qui représentent respectivement 64 %, 8 % et 6,5 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire a été soutenue sur la période 1993-2007, celle des secteurs de l'eau, de l'électricité et de l'élevage a été orientée à la baisse.

Ventilation de la valeur ajoutée par secteur en 1993 et en 2007



La mutation de l'économie avec le développement du secteur tertiaire privé et public s'est traduite par une baisse de la part du secteur primaire dans la valeur ajoutée. La filière agricole et la pêche compte en effet pour respectivement 2,3 % et 0,6 % de celle-ci en 2007, contre 3,9 % et 1 % en 1993.

1.3.2 Evolution sectorielle de la richesse produite en 2007 en volume

Au cours de l'exercice 2007, la valeur ajoutée a globalement progressé de 2 %, confirmant ainsi le ralentissement amorcé en 2006 (+2,6 %).

Le secteur du BTP est resté le plus dynamique en 2007, avec une croissance de plus de 4 %, après 3,3 % en 2006. Son activité a été soutenue par les ressources affectées au logement social dans le cadre de la Ligne budgétaire unique (LBU) et par les investissements immobiliers du secteur privé. Cette performance, liée également à la reprise de la commande publique avec le bouclage du DOCUP 2000-2006, a exercé un effet d'entraînement sur les secteurs en amont. L'industrie croît ainsi de 1,9 %, tirée par la bonne santé de l'industrie des produits minéraux (+3,3 %) et celles des biens d'équipement (+2,8 %).

Les services privés gagnent en moyenne 1,8 %. Les services aux entreprises et les services financiers conservent leur dynamisme (respectivement 2,2 % et 2 %). Le secteur bancaire local continue ainsi d'enregistrer des résultats satisfaisants. La progression des encours de crédits sains demeure dans la tendance observée depuis 2005 (+10,8 % en 2007).

Après la relative embellie de 2006, le bilan de l'année 2007 s'est révélé positif pour le secteur du tourisme. Le trafic de passagers à l'aéroport (hors transit) a maintenu sa progression à 6,2 %. Cette hausse de la fréquentation tient également au développement du tourisme de croisière, en progression de 26,7 % sur l'exercice. Au final, la dépense touristique a progressé de 2,5 % (contre 1,1 % en 2006) et génère 0,1 point de croissance.

L'année 2007 a été marquée par le passage du cyclone Dean qui a durement affecté le secteur primaire, en particulier les filières pêche et banane. Les exportations de bananes ont ainsi chuté de 15 % sur l'année, à 37 911 tonnes. Le secteur de la pêche a reçu des

subventions au 4ème trimestre 2007 qui ont permis d'amortir les chocs sur des prix et les comptes d'exploitation des producteurs. Dans ce contexte, la valeur ajoutée du secteur primaire a augmenté de 0,6 % (contre 1,6 % en 2006), grâce notamment aux bons résultats de la filière sucre. Les conditions climatiques favorables ont permis en effet à l'industrie sucrière d'atteindre son record de production depuis les années 1980, avec un tonnage de sucre en augmentation de 16,8 % par rapport à 2006.

ESTIMATION PROVISoire DES COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES 2008

Les premières estimations du PIB font apparaître pour l'année 2008, une croissance en volume historiquement basse (1,1 % contre 2,6 % en 2007) en raison de l'atonie de la consommation des ménages (+0,8 %), de l'évolution défavorable du commerce extérieur (-12,4 % pour les exportations et +3,2 % pour les importations) et du net retrait de la croissance de l'investissement par rapport à 2007 (2,3 % contre 4,3 % l'année précédente). La dépense publique est en revanche demeurée soutenue (+2,6 % contre +2 % en 2007), reprenant ainsi son rôle de moteur de l'économie. La croissance guadeloupéenne reste néanmoins supérieure à la croissance française (0,4 %) en 2008.

2. L'emploi et le chômage

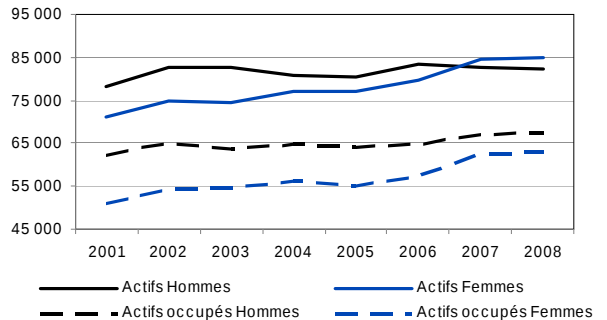
Avertissement

L'analyse de la population active et de l'emploi est basée ici sur les estimations de l'enquête emploi INSEE, réalisée chaque année en juin. Cette dernière fournit ainsi un état des lieux à un instant t sur le marché du travail. L'étude sur le chômage est complétée par les données de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) qui fournissent une vue sur l'ensemble de l'année (statistiques mensuelles).

2.1 LA POPULATION ACTIVE¹

D'après les résultats de l'enquête emploi de l'INSEE, la population active a progressé à un rythme annuel moyen de 1,7 % sur la période 2001-2008, soutenue par l'augmentation du nombre d'actifs occupés (+2,2 %/an). Sur un an, le nombre d'actifs est resté stable, avec près de 167 300 personnes en 2008². Cette stabilité est expliquée mécaniquement par les effets compensatoires entre la progression de l'emploi (+1 000 personnes dont +600 femmes) et la diminution du nombre de chômeurs mesuré au sens du BIT (Bureau international du travail) en juin³.

Répartition de la population active



Source : INSEE, estimations enquête emploi

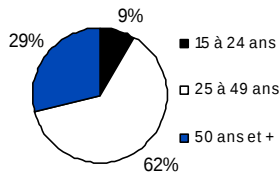
¹ La population active regroupe les chômeurs et la population active occupée, composée des salariées et des non salariés. Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 ans ou plus). Le taux d'emploi est le rapport de la population ayant un emploi à la population totale correspondante ou en âge de travailler.

² Cf Annexe Statistiques économiques.

³ Le nombre de chômeurs recensé par l'INSEE a reculé de 2,9 % en juin 2008 (après -7,5 % en 2007). Le taux de chômage (au sens du BIT) s'établit ainsi à 22 %, en repli de 0,7 point sur un an.

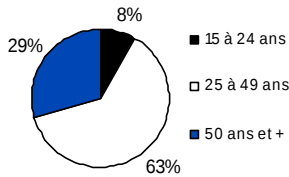
Sur l'ensemble de la population en âge de travailler, un peu moins d'une personne sur deux est en situation d'activité professionnelle (contre 64,3 % en métropole). Ce taux d'emploi est de 44,3 % pour les femmes et de 54,1 % pour les hommes en 2008.

Taux d'emploi des hommes



Source : INSEE
Estimations Enquête emploi 2008

Taux d'emploi des femmes



2.2 L'EMPLOI

Selon l'INSEE, en 2008, 4 200 nouvelles entreprises¹ ont été créées en Guadeloupe (+11 % sur un an), dont la moitié dans le secteur des services, qui demeure le premier gisement de créations devant le commerce. D'un poids moins significatif (9 %), l'industrie enregistre la plus forte dynamique de création (+45 % par rapport à 2007), en particulier dans l'agroalimentaire. Sur 9 entreprises créées, 10 sont des unités unipersonnelles.

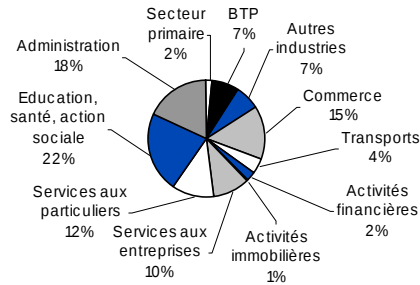
La mutation structurelle du marché du travail se poursuit avec la baisse continue de l'emploi salarié dans le secteur agricole et la tertiairisation de l'économie. La part des secteurs primaire et secondaire dans l'emploi salarié conserve un poids relatif de 2 et 14 %². La population non salariée (entrepreneurs individuels, chefs d'entreprises, professions libérales) représente pour sa part environ 15 % dans l'emploi total.

Le secteur tertiaire regroupe 84 % de la population salariée en 2008. Entre 2001 et 2008, l'emploi salarié dans ce secteur a progressé de 7,6 %, en raison principalement de la branche santé, et commerce et dans une moindre mesure des services aux entreprises. En revanche, l'éducation et l'administration publique ont enregistré une baisse du nombre de salariés sur la période (respectivement -9,8 % et -1,1 %).

Le secteur secondaire a relevé la plus forte augmentation (22,7 % sur 7 ans), due à la croissance du nombre de salariés du secteur de la construction sur la période (+44 %), qui reste l'un des moteurs de l'économie guadeloupéenne.

Enfin, l'emploi du secteur primaire a suivi l'évolution en déclin des filières agricoles, avec une réduction de 19,4 % du nombre de salariés depuis 2001.

Répartition de l'emploi salarié



Source : INSEE, estimations emploi 2008

¹ Hors Iles du Nord.
² Cf Annexe Statistiques économiques.

L'étude de la typologie de l'emploi réalisée par l'INSEE¹ met en exergue la prépondérance des contrats à durée indéterminée (CDI) en Guadeloupe (2 actifs sur 3 en 2007), les contrats à durée limitée (CDL) étant pour leur part plus rares (10 %). Les CDL représentent en revanche près d'un emploi sur 4 pour les jeunes de moins de 30 ans.

Le travail à temps partiel occupe une place importante avec 15 % des actifs occupés (contre 17,2 % en métropole). Il concerne le plus souvent les femmes et les jeunes (respectivement 22 et 24 %). Ce mode de travail est cependant subit par un actif en emploi sur 10.

LE TRAVAIL INFORMEL EN GUADELOUPE²

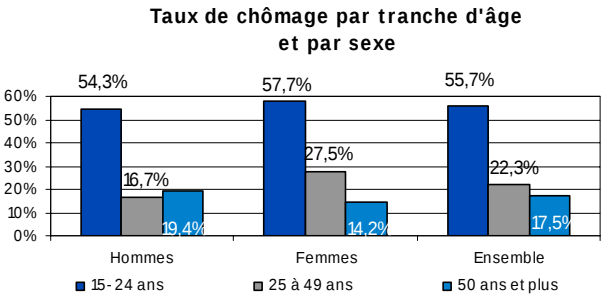
Selon les estimations de l'INSEE, près de 11 500 personnes auraient recours au travail informel en Guadeloupe, soit un emploi sur onze. Parmi les DFA, le département occuperait le plus grand nombre de travailleurs informels (9 %), contre 6 % en Martinique et 8 % en Guyane (estimations 2005). Plus de la moitié des personnes exerçant une activité informelle occupent également un emploi, et une personne sur 3 serait au chômage. Il concerne le plus souvent des jeunes hommes peu qualifiés, rencontrant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Près de 60 % des travailleurs non déclarés exercent leur activité dans les secteurs nécessitant beaucoup de main d'œuvre comme dans le bâtiment, la restauration, le commerce de détail, les services aux particuliers (la couture, le ménage ou la garde d'enfants). 62 % des travailleurs informels n'auraient pas de diplôme, en revanche, les bacheliers sont quasiment aussi nombreux que dans la population active occupée (9 %).

Le développement du microcrédit, une offre d'accompagnement courte, simple et adaptée dans les démarches administratives, ou la mise en place de nouveaux cadres réglementaires simplifiés peuvent être des mesures menant à l'officialisation de leur activité.

2.3 LE CHOMAGE

Le chômage en Guadeloupe et plus généralement aux Antilles-Guyane est entre 2 et 3 fois plus élevé qu'en métropole. Les minima sociaux constituent par ailleurs la ressource financière de 15 % de la population (contre 3 % en métropole).



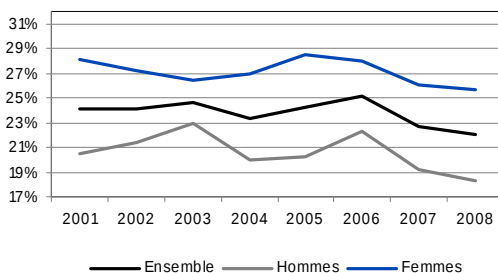
Source : INSEE, enquête emploi juin 2008

¹ Résultats de l'enquête emploi en 2007.

² Sources : Premiers résultats n°33, septembre 2008, INSEE « L'emploi informel en Guadeloupe en 2007 ». Rapport d'étude sur le travail indépendant informel en Guadeloupe, ADIE, mars 2009.

Au cours de l'année 2008, la situation du marché du travail s'est progressivement dégradée, malgré des résultats encourageants en 2007 et au 1^{er} semestre 2008 qui succédaient à des niveaux de chômage particulièrement élevés¹. L'aggravation a été observée sur les derniers mois de l'exercice, dans un contexte de dégradation de la conjoncture économique et financière mais également du climat social dans le département.

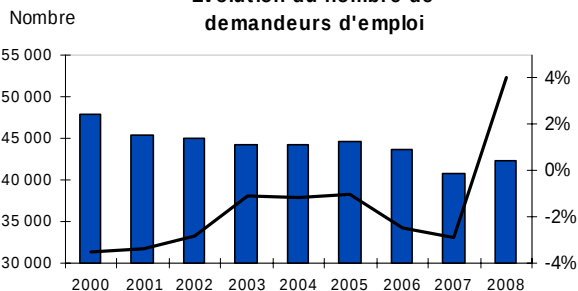
Taux de chômage à moyen terme



Source : INSEE, enquête emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 recensé par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) accuse en décembre une hausse de 4 % sur un an (soit + 1 630 demandeurs de plus inscrits au Pôle emploi), marquant une rupture avec les baisses enregistrées les deux années précédentes². Cette augmentation concerne davantage les femmes (+5,1 %) que les hommes (+2,9 %), ces dernières représentant 58 % des demandeurs d'emploi.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi



Source : DTEFP (Pôle emploi)- DEFM 1

La dégradation du marché du travail impacte particulièrement les seniors (+16 %). Les jeunes demeurent également fortement exposés au chômage (+8 % pour les moins de 25 ans)³. En revanche, le nombre de chômeurs âgés de 25 à 49 ans s'est stabilisé (+ 1,4 %), mais reste très préoccupant.

La résorption du chômage de longue durée demeure problématique dans le département, près de la moitié des chômeurs ayant une ancienneté d'inscription d'au moins un an (contre moins d'un chômeur sur quatre dans l'hexagone).

En terme d'offres d'emploi recueillies, le Pôle emploi enregistre une progression modérée (+2,5 % contre +6,3 %/an en moyenne depuis 2002), avec au total 16 286 offres recensées en 2008. Près des ¾ des offres sont proposées par le secteur tertiaire, avec une progression de 5,7 %/an sur la période 2002-2008, suivi par le BTP (10,5 %/an)⁴. Les offres d'emploi satisfaites progressent pour leur part de 9 % sur un an.

¹ Le taux de chômage au sens du BIT aux mois de juin 2005, 2006 et 2007 s'élevaient respectivement à 26,0 %, 27,3 % et 22,7 %, contre 22 % en juin 2008 (enquête emploi INSEE).

² Cf Annexe Statistiques économiques. Le nombre réel de chômeurs serait cependant sous estimé puisqu'une personne sur six ne serait pas inscrite à l'ANPE selon les estimations de l'Insee (enquête emploi DOM 2007).

³ Selon l'enquête emploi de l'INSEE, le taux de chômage des jeunes actifs de moins de 30 ans atteindrait 39,1 % et 54,1 % pour les non diplômés en juin 2008 (contre 14,7 % pour les personnes diplômées de niveau Bac+2, et 8,1 % pour les Bac+5).

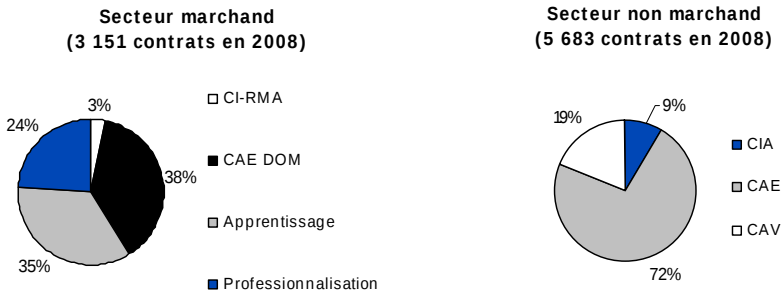
⁴ Cf Annexe Statistiques économiques.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

La situation de l'emploi dépend également de l'existence des dispositifs nationaux et spécifiques aux DOM d'aide à l'emploi¹. Les DOM recourent beaucoup plus fréquemment aux contrats aidés que les départements en France métropolitaine. Ils mobilisent plus souvent les contrats du secteur non marchand et déploient des efforts plus importants en direction des jeunes.

Après une baisse de 5 % l'année passée, le nombre de contrats aidés signés en Guadeloupe est resté stable en 2008 (8 834 contrats contre 8 824 en 2007). Près des deux tiers des embauches liées à ces dispositifs concernent le secteur non marchand (contre 36 % dans le secteur marchand).

Ainsi, dans le secteur non marchand, le nombre de contrats conclus progresse de 2 % sur un an, induit par l'augmentation du nombre de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) (+12 %). Les contrats d'avenir (CAV) chutent encore de 25 % en 2008. Le contrat d'insertion par l'activité (CIA) a plus que doublé en un an (passant de 238 contrats en 2007 à 506).



Source : DTEFP

Le secteur marchand enregistre en revanche une baisse du nombre d'embauches (-1 %), résultant principalement de la diminution des contrats de professionnalisation (-14 %). Alors que le nombre de contrat d'apprentissage se maintient (1 102 contrats), les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE Dom) progressent de 11 %, retrouvant leur meilleur niveau atteint en 2005 (1 181 contrats).

Autres dispositifs d'aide

Mesures	2007	2008	Variations 2008/2007
ACCRE (Aide aux chômeur créateur ou repreneur d'entreprise)	470	955	103,2%
PIJ (Projet initiative jeune)-Création d'entreprise	285	203	-28,8%
PIJ - Aide à la mobilité	777	726	-6,6%
CIVIS	1735	2139	23,3%
Allocation de retour à l'activité	231	160	-30,7%

Source : DTEFP, Mission locale, CNASEA, CGSS

¹ Les principaux contrats d'aides à l'emploi au niveau national et dans les DOM ont été décrits dans le rapport annuel IEDOM sur l'activité en 2007.

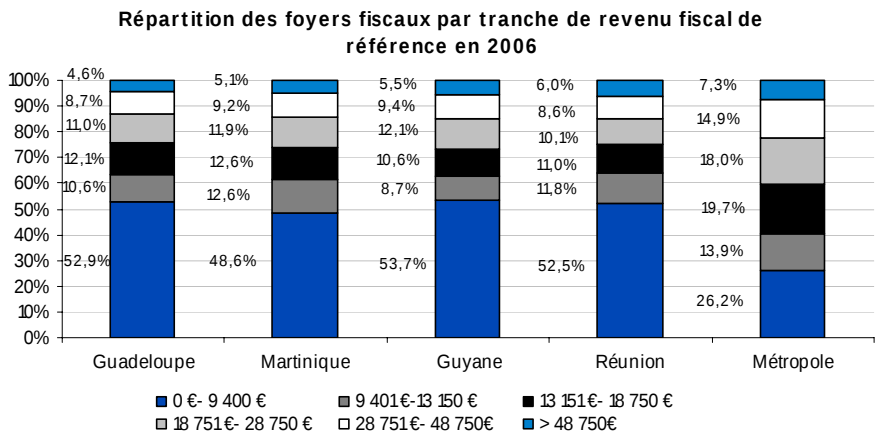
Les résultats des autres mesures de lutte contre le chômage, visant la création d'entreprises, la mobilité des jeunes ou encourageant le retour à l'emploi de personnes en difficultés, sont contrastés. Les mesures de politique de l'emploi comme l'ACCRE (Aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprises) ou le CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale) enregistrent de bons résultats en 2008¹. En revanche, l'ARA (Allocation pour le retour à l'activité), les dispositifs de Projet initiative jeune (PIJ) sont encore en retrait, compte tenu des critères de qualité et de la pérennité des projets examinés.

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Proche de celles des autres Dom, la répartition par tranches de revenus des foyers guadeloupéens diffère sensiblement de la métropole. Plus de la moitié des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur à 9 400 euros contre seulement 26,2 % en métropole.

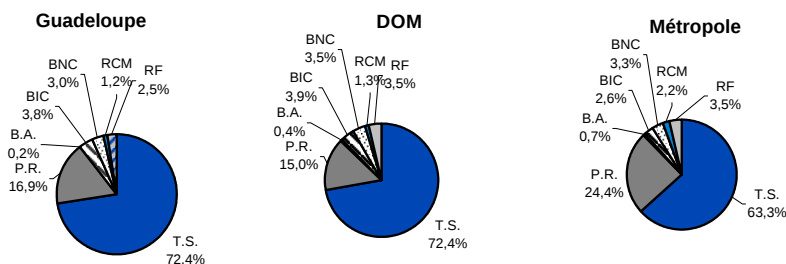


Source : Direction générale des Impôts

En Guadeloupe, la structure des revenus est homogène à celle de l'ensemble des DOM. En effet, la part des traitements et salaires est plus importante en Guadeloupe (72 % dans le département y compris dans les DOM contre 63 % en Métropole). A l'inverse, le poids des pensions et retraites apparaît particulièrement bas (17 % contre 15 % dans les DOM et 24 % dans l'hexagone). Le niveau des revenus de capitaux mobiliers s'inscrit quant à lui dans les normes nationales.

¹ Plus de la moitié des créations d'entreprises sont le fait d'un chômeur ou de demandeurs d'emploi.

Répartition des revenus 2006 par catégories¹



1. P. R : Pensions et retraites ; B.A : Bénéfices Agricoles ; BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux ; BNC : Bénéfices Non Commerciaux ; RCM : Revenus de Capitaux Mobiliers ; RF : Revenus Fonciers ; TS : Traitements et salaires

Source : Direction Générale des impôts

Répartition des revenus catégoriels en 2006

en millions €

	Métropole	Martinique	Guyane	La Réunion	Guadeloupe	Var 06/05
Traitements et salaires	544 046	2 849	1 115	4 950	2 759	7,3%
Pension et retraites	210 094	726	100	947	643	8,3%
Bénéfices agricoles	6 168	10	3	48	9	48,7%
Bénéfices industriels et commerciaux	22 100	134	46	308	144	11,1%
Bénéfices non commerciaux	28 568	118	29	299	114	11,4%
Revenus des capitaux mobiliers	18 626	53	13	102	46	9,8%
Revenus fonciers	30 091	111	46	319	93	22,9%
Autres	2 449	9	3	12	8	13,5%
Total	862 142	4 010	1 354	6 985	3 817	8,2 %

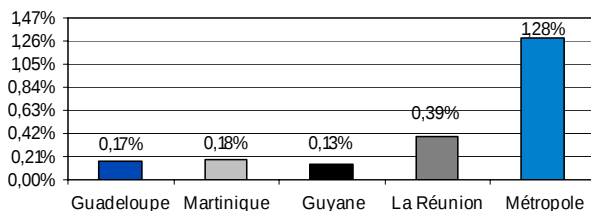
Source : Direction Générale des Impôts

Le montant des revenus déclarés en 2006 s'est élevé à 3 817 M€, en progression de 8,2 % sur un an. Cette évolution est imputable à l'ensemble des catégories. En particulier, les traitements et salaires qui représentent plus de 70% des revenus déclarés ont progressé de 7,3 %.

En comparaison, les revenus déclarés pour la Guadeloupe sont en dessous du niveau de la Martinique (4 010 M€) et sont environ deux fois moins élevé que ceux de la Réunion (6 985 M€). Pour l'ensemble des DOM, les montants s'établissent à 16 165 M€ (+7,7% sur un an) et en métropole à 862 142 M€ (+4,8 %).

Enfin, 276 foyers fiscaux étaient soumis à l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guadeloupe, soit 0,17 % du nombre de foyers fiscaux enregistrés dans le département. A la même date, 2 494 foyers étaient soumis à l'ISF dans les DOM (0,26 % des foyers fiscaux) et 456 856 pour la métropole (1,28 % des foyers fiscaux).

Part des foyers fiscaux soumis à l'ISF en 2006



Source : Direction générale des impôts

3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

LE REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI)

Institué par la loi n°88-1088 du 1er décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) est attribué aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France. Il donne droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge¹.

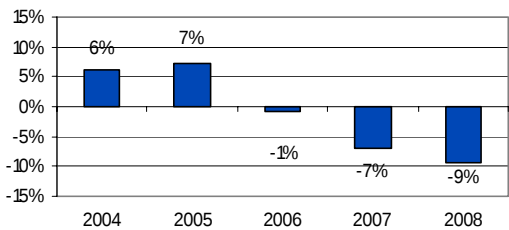
Depuis le 1er janvier 2002, l'alignement avec la métropole de l'allocation de revenu minimum d'insertion, dont le principe avait été fixé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, est effectif.

Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. La gestion ainsi que le financement du RMI et du RSO (Revenu de solidarité) sont du ressort du Conseil général et les versements sont effectués par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

En 2008, 29 068 allocataires bénéficiaient du RMI contre 32 052 fin 2007, soit une diminution de 9,3 %, qui confirme le renversement de tendance à la baisse amorcée en 2006.

Ce phénomène peut être mis en relation avec la hausse du nombre de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE : +12 % par rapport à 2007) et avec l'augmentation de la part de ces contrats signés par les bénéficiaires du RMI (+3 points entre 2008 et 2007).

Evolution du nombre d'allocataires du RMI

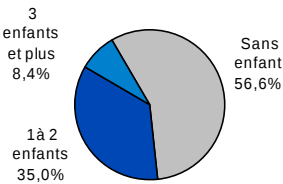


Source : CAF Guadeloupe

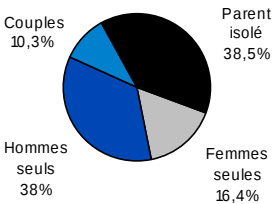
La part des personnes seules, avec ou sans personne à charge, représente 89,7 % des bénéficiaires en 2008. Elle a peu évolué sur un an (89,1 % en 2007).

Situation des allocataires du RMI au 31 décembre 2008

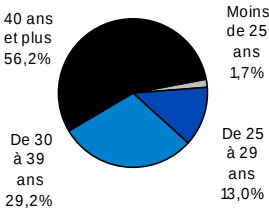
Enfants à charge



Situation matrimoniale



Age de l'allocataire



Source : CAF Guadeloupe

¹ Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge.

Les hommes seuls allocataires du RMI sont environ deux fois plus nombreux que les femmes (34,7 % contre 16,4 % pour les femmes). Parmi les bénéficiaires du RMI, on note la prépondérance des allocataires âgés de plus de 40 ans qui représentent plus de la moitié des rmistes (56,2 %). La proportion des jeunes de moins de 25 ans est évaluée à seulement 1,7 %. Depuis 2005, cette répartition n'a guère évolué.

Malgré un nombre d'allocataires au dispositif en baisse, les montants des allocations versés par la CAF sont restés quasiment inchangés (158,1 M€ versés aux allocataires du RMI en 2008 contre 159,5 M€ en 2007). Cette quasi stabilité des montants versés s'explique par une augmentation du RMI de 15,8 % au 1^{er} janvier 2008.

Effectifs du RMI et versements CAF

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Bénéficiaires du RMI (résultats consolidés)	32 348	34 693	34 410	32 052	29 068	-9,3%
Nombre de personnes couvertes*	70 630	72 052	70 684	72 385	57 940	-20,0%
Sommes versées par la CAF (millions €)	141,1	157,9	161,9	159,5	158,1	-0,9%
Montant moyen mensuel du RMI (€)	370,8	390,0	396,6	399,0	462,1	15,8%

Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

*allocataire+conjoint+personne(s) à charge

L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INSERTION (ADI)

En Guadeloupe, le dispositif d'insertion est géré depuis 1995 par l'Agence départementale d'insertion (ADI) devenue établissement public local à caractère administratif en 1999. Elle dispose de 5 antennes, dont 2 sur les îles du Nord. L'ADI élabore et met en œuvre le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Elle travaille ainsi avec :

- l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE),
- la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS),
- la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle (DDTEFP),
- le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA),
- les associations luttant contre le chômage, l'exclusion et la précarité.

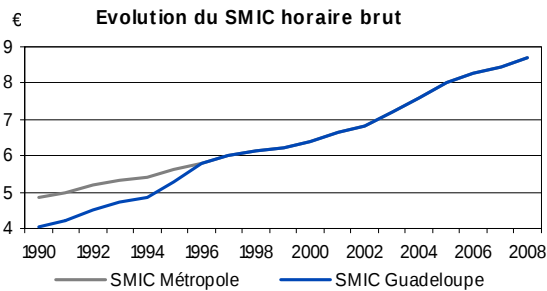
Depuis le 1^{er} janvier 2004, dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'ADI s'est vue confier le pilotage de l'ensemble du dispositif pour le compte du Conseil Général, en assurant l'ensemble des attributions relatives au Revenu Minimum d'Insertion. Il comprend la gestion de l'allocation, de l'insertion et la mise en œuvre du contrat d'insertion RMI (CI-RMA) réservé au secteur marchand), et du contrat d'avenir, pour le secteur non marchand, tous deux créés par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Sur le plan pratique, dans le mois qui suit le paiement de la première allocation, l'ADI doit proposer au bénéficiaire du RMI un contrat d'insertion qui, selon sa situation sanitaire, professionnelle et financière, peut revêtir les formes suivantes : recherche d'un logement salubre, formation et intégration professionnelle, lutte contre l'illettrisme.

3.2. LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC

Depuis 1996, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en Guadeloupe est aligné sur celui de la métropole. Selon le décret n° 2008-1052 du 28 juin 2008, le montant du salaire minimum de croissance a été fixé à 8,71 € de l'heure à compter du 1^{er} juillet 2008. Le montant du SMIC s'élève à 1 321 € pour 151,67 heures, soit + 3,2 % sur un an.



Source : DTEFP

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

En 2008, la révision des grilles des salaires de référence sur la base des 35 heures a varié entre + 2,5 % et + 4,1 %.

Dans le secteur agricole, conformément au protocole d'accord signé le 22 février 2008, les salaires des manœuvres agricoles et des coupeurs de cannes ont été réévalués de 2,5 % au 1^{er} janvier 2008.

Les salaires horaires des ouvriers de niveau 1 et des ouvriers hautement qualifiés¹ ont augmenté de 4,1 %, pour s'établir respectivement à 8,73 € et 12,06 €.

Enfin, l'indice majoré pour la fonction publique a été revalorisé en moyenne de 5 points en 2008, passant au prorata de 282 points en 2007 à 287 points². La valeur du traitement afférent à l'indice a progressé pour sa part de 0,3 % entre mars et octobre 2008. Le traitement minimal brut mensuel appliqué à la fonction publique a ainsi été revalorisé de 1,6 % au cours de l'année 2008.

Evolution des principaux salaires mensuels bruts en fin d'année ¹						€
	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008 / 2007
SMIC horaire	1 154,21	1 217,91	1 254,31	1 280,09	1 321,05	3,2%
Agriculture						
Manœuvre	1 246,73	1 284,04	1 322,56	1 355,63	1 389,60	2,5%
Coupeur de cannes (à la tâche) ²	1 128,61	1 162,55	1 197,43	1 227,39	1 258,10	2,5%
Bâtiment et travaux publics						
Ouvrier exécution niveau I	1 179,07	1 208,90	1 238,73	1 271,70	1 323,51	4,1%
Compagnon profession niveau III	1 629,67	1 670,90	1 712,13	1 757,70	1 829,31	4,1%
Minimal brut fonction publique ³	1 724,82	1 762,34	1 777,48	1 804,45	1 832,96	1,6%

Sources : Direction du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale, Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum de la Guadeloupe

(1) Estimation IEDOM sur une base hebdomadaire de 35 heures

(2) 6 tâches représentent à peu près 48 heures de travail

(3) Salaire mensuel minimum brut (majoration de 40 % incluse)

¹ Compagnons profession niveau III.

² Le point de l'indice a été relevé de 2 points entre mai et juillet 2008. Décret n°2008-1449 du 22.12.2008, publié au J.O du 31.12.2008.

4. LES PRIX

LA REGLEMENTATION DES PRIX EN GUADELOUPE

Compte tenu de situations sectorielles monopolistiques et des difficultés d'approvisionnement limitant la concurrence, les prix de certains biens et services sont réglementés en Guadeloupe et dans les autres DOM. Ce mécanisme repose essentiellement sur les décrets n°88-1046 et 88-1047 du 17 novembre 1988 ainsi que le décret n° 2003-1241 du 23 décembre 2003.

Il concerne les biens et services suivants :

- les produits pétroliers et le gaz domestique,
- le ciment, la farine et le riz,
- les livres, les médicaments, les maisons de retraite non conventionnées, les taxis, les communications téléphoniques, les cantines scolaires publiques, la pension et la demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, les transports publics urbains de voyageurs, le remorquage dans les ports maritimes, les outillages dans les ports maritimes et fluviaux, la manutention portuaire et les consignataires de navires.

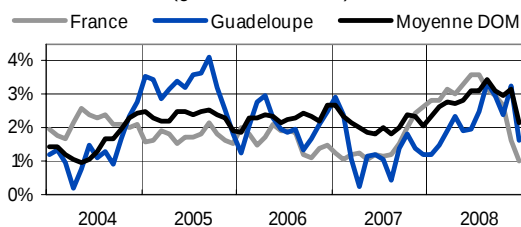
Concernant les produits pétroliers¹, les prix plafonds sont révisés par le préfet sur proposition de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF). Ces modifications sont établies en fonction :

- du coût de la matière première importée, calculé sur la base du cours du « Brent daté », et du cours moyen du dollar,
- du coût des produits finis et semi-finis importés, calculé en fonction du cours franco à bord des produits pétroliers sur l'un des marchés de référence de la zone Amérique et du cours du dollar à la date du connaissance² maritime.

Par ailleurs, des taxes intérieures, décidées par le Conseil régional, s'appliquent également sur certains produits³.

L'évolution de l'indice des prix en Guadeloupe⁴ suit, en moyenne période, une tendance relativement erratique. L'année 2008 est marquée par un phénomène d'accélération discontinue des prix, avant de revenir en décembre à des niveaux plus faibles (+1,6 % en glissement annuel), impactés par la baisse des prix des produits pétroliers.

Evolution de l'indice des prix
(glissement annuel)



Source : INSEE

¹ Gazole, super sans plomb, pétrole lampant et fioul domestique.

² Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur le navire.

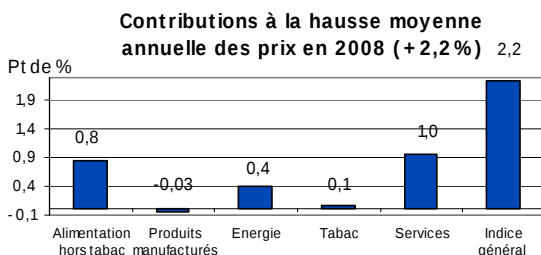
³ Cf chapitre 3, section 3 - Les politiques et finances publiques.

⁴ Cf Annexe Statistiques économiques.

Après une décélération observée depuis deux ans¹, l'évolution du coût de la vie s'est redressée, atteignant 2,2 % en moyenne. Cette progression reste cependant en deçà des taux atteints en 2005² sur le territoire, mais également en France³ et dans les autres départements (+3,5 % en moyenne pour la Guyane, +3 % à la Réunion, et +2,8 % à la Martinique) pour l'année 2008.

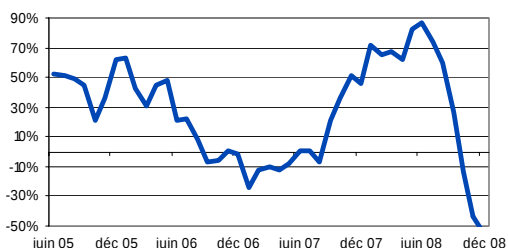
Cette évolution est due principalement à l'augmentation des prix des services (+ 2,5 %) et de l'alimentation (+ 4,1 %), contribuant respectivement pour 1 et 0,8 point à l'inflation. Dans le détail :

- le poste des services poursuit son évolution à la hausse, poussée par la progression des prix des loyers et services rattachés (+ 5,9 % en moyenne) ;
- la contribution des produits alimentaires a été influencée par le renchérissement de l'alimentation hors produits frais (+ 4,9 %). En revanche, les produits frais enregistrent une relative stabilité (+ 0,2 % en moyenne sur l'année) ;
- les prix de l'énergie n'occupent que la 3ème place en contribution à l'augmentation générale des prix. Les prix des produits pétroliers, principal poste de l'énergie, enregistrent une hausse moyenne de 4,4 %. La chute des prix en décembre accentuée par l'accord obtenu après un mouvement initié par les transporteurs (-11,4 % sur un an) a tempéré les fortes hausses d'août et de septembre (+10,4 %), issues des évolutions du cours du pétrole⁴. Les prix du gazole, du super sans plomb et de la bouteille de gaz domestique ont progressé dans le département⁵ de 14,6 %, 8,5 % et 12 % à fin septembre (sur un an), avant de s'inscrire en repli entre 16 % et 20 % à fin décembre ;



Source : INSEE

Evolution de la cotation du brent- €/L
(glissement annuel)



Source : INSEE, DIREM

¹ +2,1 % en 2006 et + 1,4 % en 2007 en moyenne annuelle.

² L'année 2005 avait été affectée par les intempéries climatiques, l'absence de soldes, la progression des prix de l'énergie et la grève des dockers au port de Jarry (générant une augmentation des prix des produits alimentaires compte tenu du coût du fret aérien).

³ Un différentiel moyen d'inflation de 1,3 point est observé sur le premier semestre 2008, expliqué par une croissance plus vigoureuse des produits pétroliers et des biens alimentaires.

⁴ Après avoir enregistré des fortes hausses jusqu'en juin (+86 % sur un an), le prix du brent en euros chute fortement au 2ème semestre (-142 points en glissement annuel entre juin et décembre 2008), malgré une diminution de l'offre mondiale de pétrole dès le 4ème trimestre 2008. Le cours de l'or noir, impacté entre autres par les perturbations des places financières, atteint ainsi en décembre son niveau le plus bas depuis 2004.

⁵ En 2008, le prix du gazole est passé de 1,21 € en janvier (avec un point haut en juillet à 1,33 €), à 1,19 € au 1er décembre puis 0,99 € dès le 15 décembre (suite à l'accord issu du mouvement social des transporteurs). Le prix du super a évolué sur la même période de 1,42 € (point haut à 1,53 €) à 1,36 € puis 1,16 €. Enfin, le prix de la bouteille de gaz domestique est passé de 21,16 € (point haut à 23,1 € en septembre) à 19,6 €, puis 17 €.

- Enfin, poursuivant la tendance haussière qui prévalait au cours des deux années précédentes (+ 8,4 % en 2006 et + 11,7 % en 2007), le prix du tabac a progressé de façon plus mesurée en 2008 (+ 5,9 % en moyenne).

L'OBSERVATOIRE DES PRIX

Inscrits à l'article 75 de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) de 2000, les observatoires sur les prix et les revenus des DCOM ont été institués le 2 mai 2007. Ils ont pour mission d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leurs évolutions. La composition de ces observatoires, dont la présidence est dévolue au préfet, comprend l'ensemble des parties prenantes locales (représentants de l'Etat, d'élus locaux, de l'administration, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires).

Les observatoires doivent se réunir au moins une fois par an et remettre un rapport annuel au ministre chargé de l'outre-mer, au ministre chargé de l'économie et des finances, et au ministre chargé de l'emploi.

Cet exercice vise à proposer au gouvernement des recommandations pour la conduite de la politique économique et de cohésion sociale (article 2), dans un contexte d'évaluations généralisées des politiques publiques.

L'observatoire des prix de la Guadeloupe a été mis en place le 18 octobre 2007. Plusieurs réunions, par groupes thématiques, se sont déroulées courant 2008, portant notamment sur le mode de calcul de l'indice des prix à la consommation, les revenus, le coût des transports et des télécommunications. Un rapport sur les prix des produits pétroliers en Guadeloupe a également été présenté par le Conseil économique et social régional (CESR) en janvier 2009 dans le cadre de l'observatoire.

5. Le commerce extérieur

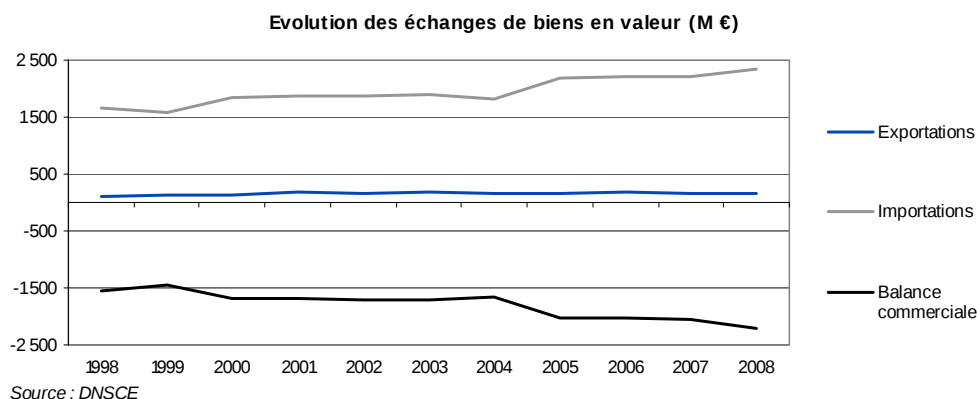
Avertissement

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières, et ne portent que sur les échanges de marchandises. Les statistiques sont calculées hors revenus touristiques et plus généralement hors services. De plus, en raison des contrôles effectués régulièrement par les services des douanes, ces données peuvent être révisées pendant plus de 2 ans. L'IEDOM actualise systématiquement ses données historiques à partir des informations nouvelles transmises par la Direction Nationale des Statistiques et du Commerce Extérieur (DNSCE), ce qui explique les différences d'une année sur l'autre des données douanières présentées dans ce rapport. L'IEDOM ne réalise aucun retraitement des données douanières.

A l'instar des autres départements français d'outre-mer, la Guadeloupe se caractérise par la faiblesse de ses échanges extérieurs. Ainsi, son taux d'ouverture ou ratio d'intensité du commerce extérieur, rapport entre la somme des importations et des exportations sur le PIB, ressort à moins de 40 % quand il atteint en moyenne le double dans les petits états insulaires¹. Les États et territoires de l'espace Caraïbe présentent un degré d'ouverture sur l'extérieur de la

¹ Cf. J. M. Salmon, Pourquoi s'ouvrir ? Contraintes et perspectives pour les économies ultramarines, AFD, document de travail n°53, novembre 2007.

zone de 77 % en 2001 : quatorze pays ont un degré proche ou supérieur à 100 % de leur PIB, le Suriname étant en tête avec 217 %¹.



Cette situation provient essentiellement de la faiblesse des exportations du département, liée aux contraintes structurelles qui pèsent sur la compétitivité des produits (faible valeur ajoutée des productions exportées, éloignement géographique des marchés export, coûts élevés des facteurs de production). A l'instar des autres départements d'outre-mer, la baisse de compétitivité observée dans les filières traditionnelles (banane, filière canne-sucre-rhum) n'a pas été compensée par l'essor de nouvelles filières d'exportation. Il en résulte un creusement de déficit de la balance commerciale. Ce déséquilibre tient également à l'orientation du système productif vers la satisfaction du marché intérieur² et à la polarisation de ses relations commerciales avec la métropole.

L'augmentation du taux d'ouverture constitue un enjeu déterminant pour la Guadeloupe dans le cadre de la mise en oeuvre des accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP. Ils représentent pour la Guadeloupe une opportunité unique d'intégration dans le commerce régional.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Au cours des dix dernières années, la Guadeloupe a enregistré une progression régulière de ses importations, de l'ordre de 3,9 % par an en moyenne, contrariée toutefois par des accidents conjoncturels, comme la grève des dockers en fin d'année 2004 qui avait provoqué une baisse ponctuelle de 3,2 %.

En 2008, les importations ont progressé de 6,7 % en valeur pour s'établir à 2 357,9 M€. Cette forte hausse de la valeur des importations guadeloupéennes survient après une année 2007 marquée par une baisse des importations de l'ordre de 0,5 %. Cette évolution d'ensemble doit cependant être nuancée au regard des évolutions contrastées observées selon les produits, l'énergie contribuant fortement à cette hausse.

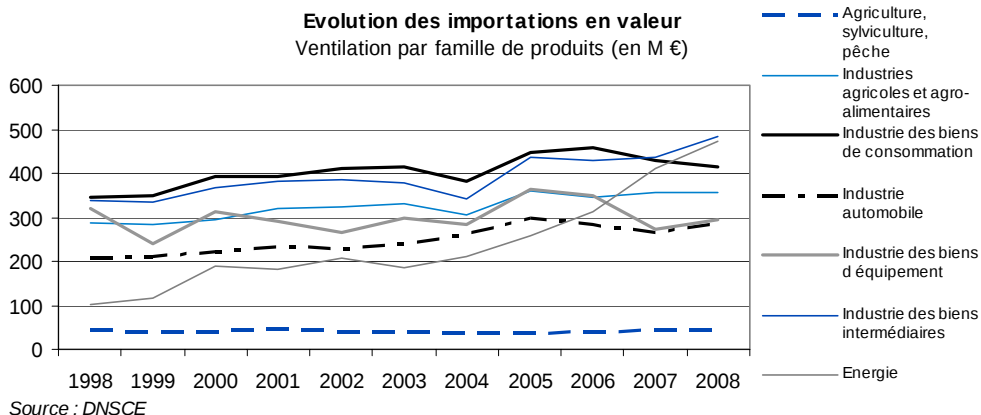
¹ Cf. Panorama de l'espace Caraïbe 2004, INSEE, 2005

² Cf. CEROM, *Guadeloupe : une économie en déficit ... d'image*, 2004

Importations en valeur (millions €)

	2007	2008	Variations 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	42,9	43,4	1,0%
Industries agricoles et agro-alimentaires	356,5	357,3	0,2%
Industrie des biens de consommation	428,9	414,7	-3,3%
Industrie automobile	265,2	287,0	8,2%
Industrie des biens d'équipement	271,2	293,2	8,1%
Industrie des biens intermédiaires	434,8	484,1	11,4%
Energie	409,9	473,1	15,4%
Produits Divers	4,1	5,0	22,1%
Total	2 202,9	2 350,7	6,7%

Source : DNSCE



La hausse de la valeur des importations *d'hydrocarbures* (+15,4 % en 2008) masque une diminution des volumes importés (-6,8 %) compte tenu de la hausse très sensible des cours du pétrole sur les marchés internationaux cette année. En 2007, les importations d'hydrocarbures s'étaient accrues de 15,4 % en volume en raison de l'augmentation de la consommation de carburant par les compagnies aériennes du fait du développement du transport interrégional avec l'exploitation de nouvelles liaisons vers les îles du nord et vers l'Amérique centrale (Costa Rica et Panama) et du sud (Surinam).

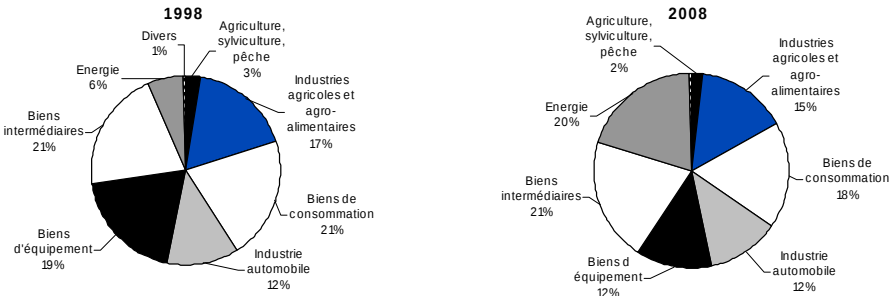
Les statistiques du commerce extérieur témoignent du tassement de la consommation des ménages en 2008. Les importations de *biens de consommation* ont en effet reculé de 3,3 %. Toutes les familles de biens sont concernées. Le secteur de *l'habillement* et du *textile* accuse notamment un repli de 7 %. Les importations de *biens agricoles et agro-alimentaires* ont quant à elles peu progressé, avec des hausses respectives de 1,1 % et de 0,2 %. Les importations de *biens de l'industrie automobile* ont en revanche augmenté de 8,2 % en valeur et de 4,8 % en volume.

Les achats de *biens d'équipement* se sont accrues de 8,1 % sous l'effet de la forte hausse des importations dans les transports aériens. Les entrées de biens d'équipement mécaniques ainsi que de biens électriques et électroniques se sont maintenues par rapport à

2007 (respectivement +2,4 % et +1,2 %), année marquée par des investissements conséquents dans le secteur de l'énergie photovoltaïque¹.

Enfin, les statistiques douanières illustrent l'activité mitigée dans le secteur de la construction. Outre la conjoncture nationale morose, le BTP a souffert d'un ralentissement du démarrage des nouveaux chantiers, de la flambée des cours mondiaux des matières premières durant le premier semestre de l'année ainsi que de la grève des transporteurs de granulats. Ainsi, en 2008, les entrées de *produits minéraux* et de *produits métalliques* ont affiché des croissances respectives de 7 % et 6,8 % (contre 4,5 % et 19 % en 2007²).

Evolution de la ventilation des importations en valeur par famille de produit



Source : DNSCE

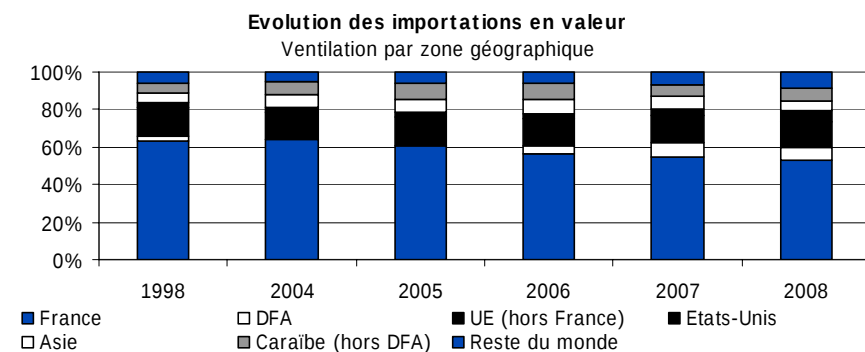
En dix ans, la répartition des importations guadeloupéennes a sensiblement évolué. Les importations de biens d'équipement étaient particulièrement importantes à une époque où le département se dotait des infrastructures nécessaires au développement des transports. L'énergie ne représentait quant à elle que 6 % de la valeur des importations contre un cinquième en 2008. Cet accroissement est dû au développement économique rapide de la Guadeloupe durant cette décennie, mais surtout à l'évolution des cours du pétrole. Enfin, la comparaison des années 1998 et 2008 témoignent d'une part plus faible des importations de biens consommés par les ménages (produits agricoles, agro-alimentaires et de consommation courante) en raison de l'accroissement considérable des importations énergétiques.

5.1.2 Les principaux fournisseurs

L'Hexagone demeure à 52,9 %, le principal fournisseur du département (contre 63,1 % une décennie auparavant). Tandis que la part des pays étrangers de l'Union Européenne est restée stable autour de 15 % ces dix dernières années, les échanges avec les Etats-Unis et les Etats étrangers de la Caraïbe se sont accrus, en passant respectivement de 2,9 % et 4,5 % des importations en 1998 à 5,9 % et 6,5 % du total en 2008. L'Asie représente désormais 5,8 % des importations guadeloupéennes. Les importations asiatiques proviennent pour 47,9 % de Chine (qui exporte notamment des biens d'équipement des ménages) ainsi que du Japon (22,4 % des importations en provenance d'Asie) auprès duquel la Guadeloupe se fournit en automobiles.

¹ Cf. Chapitre 3, section 5 – L'énergie

² La baisse de la demande en produits métalliques s'explique aussi par la forte hausse des cours mondiaux (aluminium et cuivre) durant le premier semestre.

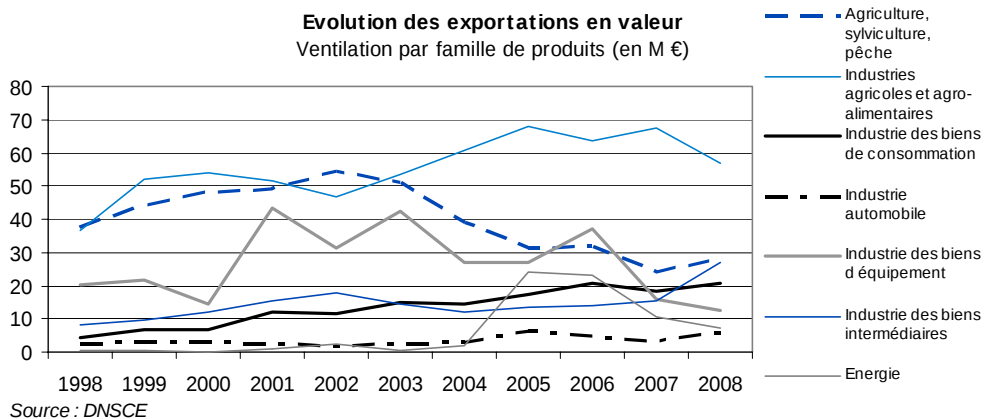


Source: DNSCE

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

En 2008, les exportations guadeloupéennes se sont accrues de 1,9 % pour s'établir à 158,4 M€. Cet accroissement des exportations est notamment dû à un retour à la normale de l'activité de la principale filière exportatrice, l'agriculture. Le secteur avait été particulièrement touché par le passage du cyclone Dean en 2007, se traduisant par une chute de la production, en particulier de bananes. L'année 2008 reste toutefois marquée par une campagne sucrière médiocre, s'illustrant par un repli de 26,9 % des exportations de sucre. L'industrie agro-alimentaire demeure la première filière exportatrice du département.



Source : DNSCE

Exportations en valeur (millions €)

	2007	2008	Variation 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	24,1	28,4	17,7%
- Banane	17,7	20,6	16,7%
- Melon	5,7	6,9	19,3%
Industries agricoles et agro-alimentaires	67,5	56,7	-16,1%
- Sucre	37,3	27,3	-26,9%
- Rhum	14,5	17,3	19,4%
Industrie des biens de consommation	18,5	20,9	13,2%
Industrie automobile	3,5	5,6	57,6%
Industrie des biens d'équipement	15,8	12,6	-20,3%
Industrie des biens intermédiaires	15,4	27,0	74,7%
Energie	10,5	7,2	-31,3%
Produits Divers	0,0	0,1	769,5%
Total	155,4	158,4	1,9%

Source : DNSCE

Les exportations de bananes ont retrouvé le niveau atteint en 2006, avec quelques 49,4 milliers de tonnes de fruits exportés. Les ventes de melons restent médiocres en comparaison des 5 400 tonnes exportées deux ans auparavant.

Exportations en volume

en milliers de tonnes

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Produits de l'agriculture et de la pêche	69,6	54,9	50,9	42,1	49,4	17,3%
- Banane	64,3	50,5	44,7	38,4	44,9	16,9%
- Melon	4,7	3,7	5,4	3,3	3,6	9,1%
Produits de l'industrie agroalimentaire	106,4	100,7	91,2	100,0	72,2	-27,8%
- Sucre	66,3	67,9	64,1	74,0	56,7	-23,4%
- Rhum	4,7	5,4	5,6	6,0	6,7	11,7%

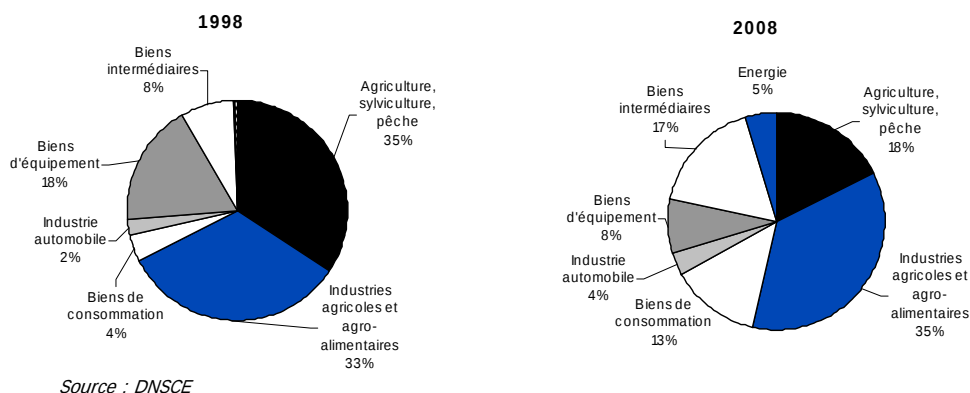
Source : DNSCE

Alors que les exportations de produits chimiques, métalliques ou en plastiques se sont accrues de manière significative en 2008, engendrant ainsi une hausse de 74,7 % des ventes de produits intermédiaires, les exportations de biens d'équipement ont poursuivi la chute initiée en 2007. Ce repli provient essentiellement des ventes de produits électriques et électroniques (-49 %), particulièrement importantes les années précédentes en raison notamment des investissements réalisés dans le cadre du déploiement du câble numérique entre la Guadeloupe, la Dominique et la Martinique.

Les exportations d'hydrocarbures, qui avaient connu un pic en 2005 et 2006, sont en forte baisse depuis 2007. Ces flux sont constitués de réexportations à destination des petites Antilles et de la Guyane.

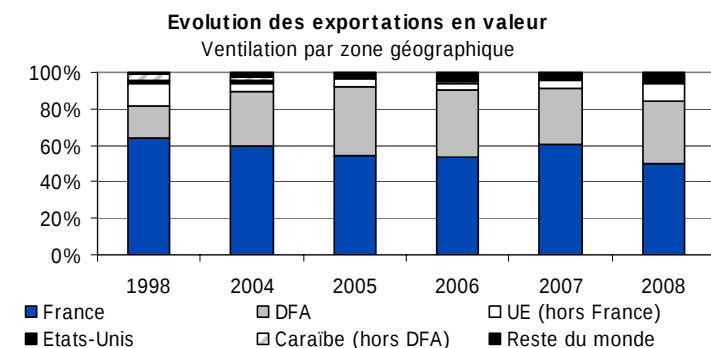
Enfin, les exportations de biens de consommation ont augmenté de 13,1 % sous l'effet d'une hausse significative des ventes de produits de pharmacie, de parfumerie et d'entretien (+49,7 %) et de biens d'équipement du foyer (+11,4 %).

Evolution de la ventilation des exportations en valeur par famille de produit



Entre 1998 et 2008, la structure des exportations guadeloupéennes a profondément évolué. Si les industries agricoles et agro-alimentaires concentrent toujours environ un tiers des exportations, la part de l'agriculture a significativement diminué sous l'effet d'une perte de compétitivité à l'international. En outre, en 2008, les biens d'équipement ne représentent plus que 8 % du total des exportations en raison du repli des ventes dans les secteurs maritime et aéronautique¹ tandis que les biens de consommation constituent désormais 13 % des ventes, les sociétés locales ayant renforcé leur position réexportatrice.

5.2.2 Les principaux clients



La métropole, importateur de l'essentiel des productions du secteur primaire et de l'industrie agroalimentaire, demeure le principal client du département (49,8 %, contre 64,1 % dix ans auparavant). Cette part s'est considérablement réduite par rapport à 2007, année durant laquelle l'hexagone absorbait 55 % des exportations de l'archipel. Les mauvaises performances de la campagne sucrière 2008 ont entraîné une diminution substantielle des exportations à destination de la France. La Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy représentent 34,5 % des exportations guadeloupéennes en valeur. Ceci provient en partie des réexpéditions d'hydrocarbures, mais aussi de biens agro-alimentaires et de biens d'équipement expédiés à la Martinique. Les flux à destination des Iles du nord se sont en outre

¹ Ce poste n'est pas significatif dans la formation des exportations de la Guadeloupe car il subit des variations erratiques, résultant principalement des cessions d'avions et de navires par les compagnies de transport aérien ou maritime installées en Guadeloupe.

particulièrement accrus. La valeur des hydrocarbures et des biens alimentaires exportés vers les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont respectivement doublé et triplé, tandis que les statistiques douanières font état, à partir de 2008, de flux de valeur significative dans les secteurs de la chimie, du caoutchouc, du plastique, de la métallurgie et de la transformation de métaux.

Les Etats étrangers de l'Union Européenne absorbent 9,5 % des exportations guadeloupéennes. Les deux principaux partenaires (le Portugal et la Pologne), importent de la Guadeloupe des produits agro-alimentaires.

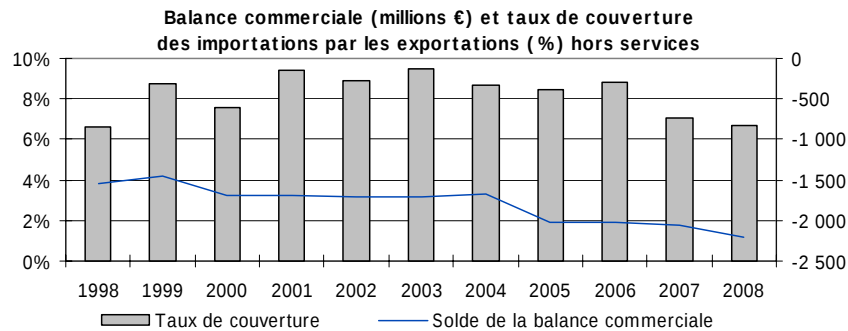
5.3 LA BALANCE COMMERCIALE

Compte tenu de l'extrême dépendance de la Guadeloupe aux marchés extérieurs pour satisfaire sa demande intérieure et du très faible taux de ses exportations¹, la balance commerciale du département est structurellement déficitaire.

Balance commerciale hors services			en millions €
	2007	2008	Variation 08/07
Importations	2 213,5	2 357,9	6,5%
Exportations	155,4	158,4	1,9%
Solde de la balance commerciale	-2 058,0	-2 199,5	6,9%
<i>Taux de couverture</i>	<i>7,0%</i>	<i>6,7%</i>	<i>-4,3%</i>
Agriculture, sylviculture, pêche	-18,9	-15,0	-20,4%
Industries agricoles et agro-alimentaires	-288,9	-300,7	4,1%
Industrie des biens de consommation	-410,4	-393,8	-4,0%
Industrie automobile	-261,7	-281,4	7,5%
Industrie des biens d'équipement	-255,4	-280,6	9,9%
Energie	-399,4	-465,9	16,7%

Source: DNSCE

En 2008, malgré la hausse des exportations (+1,9 %), le déficit de la balance commerciale de la Guadeloupe s'est creusé pour s'établir à -2,2 milliards € (-141,5 M€, soit 6,9 % sur l'exercice). Le taux de couverture, qui traduit une dépendance accrue de la Guadeloupe vis-à-vis de l'extérieur, a de nouveau chuté à 6,7 % (contre 7 % en 2007 et 9,5% en 2003).



Source: DNSCE

¹ Le taux d'exportation ressort à moins de 3 % du PIB.

5.4 LES RELATIONS REGIONALES

5.4.1 Les partenaires commerciaux de la Caraïbe

En 2008, les échanges commerciaux avec la région Caraïbe (y.c. Etats-Unis) ont atteint respectivement 19,2 % et 38,8 % du total des entrées et sorties en valeur. La part des échanges avec la région ont légèrement augmenté par rapport à 2007, mais les échanges régionaux avec les autres départements français d'Amérique demeurent majoritaires. Les relations commerciales avec les autres pays de la Caraïbe sont en revanche marginales, en raison de l'avantage de fait dont ils bénéficient dans le cadre de la coopération régionale caribéenne au sein de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS¹) et de la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM²), à laquelle ne participent pas les DFA. Hors DFA, seulement 12,3 % des produits importés en Guadeloupe proviennent de la Caraïbe tandis que les produits exportés à destination de la région ne représentent que 3,8 % du montant total.

Les difficultés de transport, les différentiels de pouvoir d'achat avec les clients caribéens, le renchérissement des produits guadeloupéens dans la zone dollar, les barrières linguistiques et les barrières à l'entrée, notamment pour l'accès aux circuits de distribution sont autant d'obstacles au développement des échanges entre la Guadeloupe et son environnement régional. De plus, à l'instar de l'octroi de mer qui protège les marchés des DFA, le tarif extérieur commun du CARICOM est pénalisant pour les produits en provenance des DFA.

L'abaissement progressif des taux du tarif extérieur commun et l'harmonisation graduelle de la fiscalité sur les échanges prévue dans les pays caribéens devraient cependant favoriser à terme les exportations guadeloupéennes.

¹ 9 membres de la Caraïbe anglophone dont 3 territoires britanniques associés.

² 15 membres de la Caraïbe anglophone.

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ET LES DROM

Les économies ultramarines françaises des Antilles-Guyane, de l'océan Indien et du Pacifique sont directement concernées par la réforme des accords commerciaux négociée entre l'Union européenne et les six régions des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

Un bref rappel sur les APE

L'accord de coopération commerciale signé à Cotonou en juin 2000, succédant aux Accords de Lomé de 1975, prévoyait la conclusion d'ici le 31 décembre 2007 d'Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne et les six unions régionales composant les pays de la zone Afrique Caraïbes et Pacifique¹. Ces accords visent à contractualiser l'engagement réciproque de chaque partie à supprimer leurs restrictions aux importations en provenance de l'autre partie. La clause de la préférence commerciale non réciproque au profit des pays ACP² qui existait jusqu'alors sera supprimée de façon progressive d'ici 2020 à des rythmes différents selon les types de produits³. A terme, se profile une libéralisation généralisée des échanges.

Une intégration régionale renforcée

Par l'ouverture réciproque des marchés, les APE ont pour objectifs (i) le développement des échanges commerciaux régionaux, actuellement très marginaux, et (ii) l'obtention de gains économiques induits, notamment la réduction des surcoûts du fret maritime. Sont également attendus pour les DROM, (iii) une spécialisation dans des activités où elles disposent d'un avantage comparatif, les services notamment et (iv) l'ouverture de nouveaux débouchés permettant grâce à des effets d'échelle de surmonter la sous-utilisation des appareils de production – pour partie acquis grâce aux aides du FEDER et de la défiscalisation – et l'étroitesse du marché insulaire. Jusqu'à présent, les tentatives d'exportation des chefs d'entreprises dominiens se heurtaient fréquemment à des droits de douanes dissuasifs dans les pays de leur zone.

La défense des intérêts des économies dominiennes

Les agents économiques des DROM ont été consultés dans le cadre du processus de négociation.

Dans une approche *offensive* de mise en place d'une stratégie de développement à l'exportation de services, la France a remis à la Commission européenne une liste de produits dits offensifs, dans des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que la communication, les industries agroalimentaires, les transports, les énergies renouvelables, ou la santé, et pour lesquels une libéralisation des marchés des pays ACP est demandée.

Dans une approche *défensive*, mettant en avant la vulnérabilité économique et les spécificités des économies dominiennes, un certain nombre d'exemptions et d'aménagements ont été âprement négociés. Les exemptions obtenues au sein des APE ont été les suivantes :

- sur les marchés locaux :

- l'exclusion de l'entrée libre de droit de la banane et du sucre des pays ACP sur les marchés des DFA et uniquement le sucre pour la Réunion, pour une période de 10 ans renouvelable une fois (les droits de douane actuels sont donc maintenus) ;
- une clause de sauvegarde régionalisée applicable à tous les produits, permettant le rétablissement de droits de douanes pour une période limitée en cas de déséquilibre de la concurrence avec les pays ACP ;

¹ La négociation de ces accords s'effectuant de manière bilatérale entre l'UE et les six régions des pays ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, région Afrique du Sud, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique).

² Cette clause permettait aux pays ACP d'une part, d'avoir un accès préférentiel aux marchés européens, et d'autre part, de maintenir des restrictions aux importations en provenance des pays de l'Union Européenne.

³ Trois paniers de produits sont déterminés au sein de chaque accords : 1) ceux à libéralisation immédiate, 2) les produits à libéraliser sur une période de 10 ans, 3) les produits bénéficiant de protection douanière sans limite dans le temps. Un traitement spécifique est cependant accordé pour les Pays les moins avancés (PMA), qui ne se sont pas tenus d'adopter le principe de réciprocité, et conservent leurs préférences.

- sur le marché européen :

- un régime transitoire pour le sucre et le riz, ainsi que des mécanismes de sauvegarde et de surveillance applicables après la fin des régimes transitoires. Concernant le riz, sa libéralisation complète sera effective à partir du 1^{er} janvier 2010, à l'exception du riz en paille (riz paddy) dont la libre circulation est intervenue dès le 1^{er} janvier 2008 ; dans l'intervalle, un contingent tarifaire à droit nul est ouvert pour les années 2008 et 2009. S'agissant du sucre, et jusqu'en 2012, le prix du sucre ACP ne pourra être vendu à un prix inférieur à 90 % d'un prix de référence (prix défini dans le cadre de l'OCM sucre).

Toutefois, la demande du maintien des droits de douanes au bénéfice d'une liste de 40 produits présentés comme sensibles, notamment en raison d'une forte concurrence potentielle des Etats voisins¹ (principalement les fruits et légumes, la viande) a été refusée.

L'octroi de mer n'étant pas considéré comme un droit de douane mais comme un impôt indirect local au regard du droit communautaire, son principe et son dispositif n'ont pas été remis en cause.

Le point sur les APE (avril 2009)

Après plusieurs années de négociations, et pour faire suite à la conclusion des discussions de Bridgetown en décembre 2007 à la Barbade, le Forum des Etats des Caraïbes (CARIFORUM) a signé l'APE avec la Communauté Européenne le 15 octobre 2008. Cet APE est dit *complet*, en ce sens qu'il implique les biens, les services et certaines questions liées au commerce et à la coopération pour le développement. Cet accord ouvre la voie à une nouvelle configuration des échanges commerciaux régionaux.

Suite à la notification auprès de l'OMC de l'APE UE-CARIFORUM, des discussions sont toujours en cours, notamment s'agissant de l'établissement de diverses institutions pour la mise en œuvre des APE, tant au niveau régional que national. Ces institutions doivent notamment permettre un renforcement du dialogue entre les pays de la Caraïbe et l'UE ainsi que la surveillance et l'évaluation des impacts sur le développement économique des états caribéens. En outre, la Commission européenne a effectué une mission en janvier 2009 à Haïti afin de faciliter l'accession de ce pays à l'APE UE-CARIFORUM.

5.4.2 Les échanges de biens avec la Caraïbe

• Les importations

Les importations de biens en provenance des pays de la Caraïbe (y compris DFA), se sont élevées à 453,2 M€ en 2008, en hausse de 16,1 % sur l'exercice. Cette évolution est principalement due à l'apparition en 2008 d'importations de produits métallurgiques en provenance des Etats-Unis ainsi qu'à l'augmentation des achats d'hydrocarbures en provenance d'Aruba. Ainsi, ces deux pays représentent à eux seuls plus de la moitié des importations guadeloupéennes dans la région.

La Martinique² demeure le principal fournisseur régional de la Guadeloupe (34,1 %), précédant ainsi les autres pays producteurs de produits pétroliers, notamment Aruba et Trinidad et Tobago. Enfin, les importations en provenance de Sainte-Lucie ont chuté de manière drastique en raison la diminution, depuis 2006, des achats d'hydrocarbures transitant par ce pays.

¹ Ex : la filière de la viande (porc, poulet....) congelée en provenance de l'Afrique du sud sur le marché réunionnais.

² La Martinique, où se situe la raffinerie de la SARA, se présente comme le premier fournisseur de produits pétroliers de la Guadeloupe.

Importations dans la zone Caraïbe

en milliers €

	2004	2005	2006	2007	2008	Var 08/07
Total DFA	5 627	8 585	101 643	167 318	162 031	-3,2 %
Martinique	49	1 516	95 462	161 067	154 584	-4,0%
Guyane	4 391	6 069	5 268	5 443	6 608	21,4%
IDN	1 187	1 001	914	807	839	3,9%
Total pays voisins	168 825	241 757	253 380	222 981	291 121	30,6 %
Trinidad et Tobago	65 639	65 658	72 167	39 326	24 083	-38,8%
Aruba	55 754	64 391	59 782	70 100	98 187	40,1%
Etats-Unis	36 343	57 284	56 247	80 087	139 022	73,6%
Sainte-Lucie	3	36 026	52 487	17 276	89	-99,5%
Iles-Vierges britanniques	2 548	3 167	3 385	3 560	3 767	5,8%
Republique Dominicaine	1 891	2 323	2 336	3 679	2 339	-36,4%
Dominique	1 725	1 420	2 046	2 603	2 955	13,5%
Jamaïque	669	788	1 235	838	779	-7,0%
Autres	40 596	67 985	59 940	85 601	158 922	85,7%
Total zone Caraïbe	174 452	250 343	355 023	390 299	453 152	16,1 %

Source : DNSCE

• Les exportations

En 2008, le montant des exportations régionales s'est élevé à 61,4 M€ en augmentation de 21,4 %.

Exportations dans la zone Caraïbe

en milliers €

	2004	2005	2006	2007	2008	Var 08/07
Total DFA	47 391	60 711	63 998	44 967	55 393	23,2 %
Martinique	42 928	53 902	56 653	37 122	35 576	-4,2%
Guyane	4 445	5 126	4 804	4 845	5 186	7,0%
IDN	19	1 683	2 541	3 000	14 631	387,7%
Total pays voisins	5 662	3 720	4 167	5 645	6 024	6,7 %
Etats-Unis	2 207	3 195	2 351	3 329	3 462	4,0%
Dominique	1 039	70	521	1 460	226	-84,5%
Antilles néerlandaises	5	42	450	124	332	167,9%
Republique Dominicaine	1 564	105	400	154	1 451	844,8%
Sainte-Lucie	4	40	98	33	176	438,5%
Anguilla	217	0	62	85	24	-72,0%
Autres	846	308	446	578	553	-4,3%
Total zone Caraïbe	53 053	64 431	68 165	50 612	61 418	21,4 %

Source : DNSCE

La Martinique, avec laquelle 58 % des échanges en valeur sont réalisés, reste le premier client régional de la Guadeloupe, malgré un repli annuel de 4,2 % de la valeur des flux. Un cinquième de ces flux sont constitués de biens d'équipement du foyer. Un autre cinquième des ventes guadeloupéennes vers l'île sœur sont issues de l'industrie agricole et alimentaire.

L'année 2008 se caractérise par de fortes exportations à destination des Iles du Nord en raison d'un doublement de la valeur des réexpéditions d'hydrocarbures, d'un triplement des exportations de produits agricoles et agro-alimentaires et de l'apparition d'importantes ventes dans le secteur des biens intermédiaires, destinés à l'industrie. Les exportations de ciment vers la collectivité de Saint-Barthélemy ont notamment augmenté pour satisfaire les besoins du BTP, toujours croissants. Le nombre de permis de construire délivrés dans la collectivité s'est accru de 10,7 % en un an.

Les exportations à destination des états étrangers de la Caraïbe restent minimes. Elles ont toutefois fortement augmenté en République Dominicaine grâce à la réalisation d'importantes ventes d'équipements mécaniques. Les Etats-Unis maintiennent toutefois leur place de premier client étranger de la région.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre

La Guadeloupe bénéficie de concours financiers conséquents dans le cadre des instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de projets Etat-Région (CPER) et les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013. L'archipel est également éligible au programme INTERREG IV visant à l'accroissement de la coopération transnationale dans la région Caraïbe.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION

Le CPER 2007-2013 est un document national qui contractualise pour 7 ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires, comme le Département. Le plan d'actions a l'objectif de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union européenne et dans son environnement régional en axant son développement sur les secteurs d'avenir et en poursuivant sa nécessaire modernisation.

LES AXES D'INTERVENTION DU CPER

L'axe prioritaire « compétitivité et attractivité » privilégie le renforcement des capacités d'investissements, d'innovation et de développement des entreprises en améliorant leur environnement, la valorisation des approches transversales entre la recherche et les entreprises, le soutien à la réalisation d'infrastructures pour favoriser l'entrée de la Guadeloupe dans l'économie de la connaissance, la promotion d'un tourisme de qualité et le soutien à la gestion durable de l'agriculture et de la pêche.

L'axe d'intervention 2 « environnement » a pour objectifs la mise à niveau des infrastructures de gestion des déchets, d'alimentation en eau potable ainsi que de traitement des sites pollués et des eaux résiduaires, la mise en œuvre du programme régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables et d'une gestion durable de la biodiversité des milieux naturels.

L'axe d'intervention 3 « cohésion sociale et territoriale » vise quand à lui la promotion de l'emploi, du capital humain, de l'inclusion sociale, de la culture et du sport, l'accompagnement du développement urbain, la mise aux normes des infrastructures de santé publique et le développement des activités de transport allant dans le sens du désenclavement de certaines populations.

Enfin, **le volet territorial** est destiné à accompagner le développement des nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ainsi qu'à construire une politique d'aménagement équilibrée et durable de ces territoires.

Sur la période 2007-2013, le montant total des crédits ouverts s'élève à 332,7 M€. Pour 2008, 37,6 M€ ont été programmés, soit 11 % des crédits ouverts sur 7 ans. A fin 2008, 4,9 % des crédits ouverts sur la période 2007-2013 ont été engagés¹ et 1 % ont été versés².

¹ Au 31/12/2008, aucun montant n'avait été encore alloué aux contrats dits interrégionaux.

² Les crédits ouverts ou programmés sur 2007-2013 correspondent aux engagements de tous les partenaires du CPER sur 7 ans. Chaque année, un certain montant est programmé pour chaque axe en fonction de la stratégie et du calendrier d'intervention choisis. Des appels à projets sont lancés. Les projets retenus se voient allouer une certaine somme dont le versement n'est pas immédiat, ce qui explique l'absence de correspondance systématique entre crédits engagés et crédits versés pour l'année en cours.

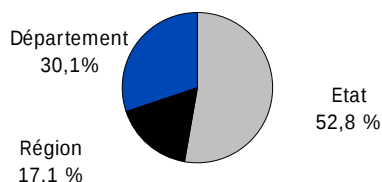
CPER 2007-2013	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits ouverts au 31/12/2008	Crédits engagés au 31/12/2008		Crédits versés au 31/12/2008	
Axes d'intervention						
millions d'euros				en % des crédits ouverts totaux		en % des crédits ouverts totaux
1. Compétitivité et attractivité	110,5	16,8	8,2	7,4%	1,6	1,4%
2. Environnement	82,0	2,3	2,5	3,1%	0,04	0,04%
3. Cohésion sociale et territoriale	127,9	12,9	1,2	0,9%	0,9	0,7%
4. Volet territorial	12,3	5,7	4,3	35,2%	0,9	6,9%
Total	332,7	37,6	16,3	4,9 %	3,4	1,0%

Source : Préfecture, logiciel PRESAGE

L'axe d'intervention 1 et le volet territorial dédié au développement des Iles du Nord (respectivement 33 % et 4 % des crédits programmés totaux sur 7 ans) ont été privilégiés en 2008. L'axe « compétitivité et attractivité » concentre 45 % des crédits ouverts, 51 % des crédits engagés et 46,5 % des crédits versés au cours de l'année. De plus, 46 % des crédits ouverts sur 2007-2013 pour le volet territorial ont été programmés en 2008. Sur ce total, plus de 77 % ont été engagés.

L'Etat et la Région financent la plus grande partie du CPER 2007-2013 (respectivement 50,9 % et 34,7 % sur les 7 ans), alors que le Département y contribue à hauteur de 14,4 %.

Répartition des contributions au CPER (crédits ouverts au 31/12/2008)



Source : Préfecture

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

Comme pour le Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006, la Guadeloupe, dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, est éligible à l'objectif « convergence »¹ de la politique de cohésion économique et sociale de l'UE² pour la période 2007-2013, financé par le Fonds social pour l'emploi (FSE) et le Fonds de développement régional (FEDER). Celle-ci vise à stimuler la croissance et l'emploi dans les régions les moins développées du territoire et dispose d'une enveloppe totale de 3,3 milliards d'euros, soit 23 % de la dotation communautaire totale. L'archipel bénéficie également des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

Au sein du Cadre de référence stratégique national pour l'utilisation des fonds structurels validé en juin 2007 par la Commission européenne, le choix a été fait de resserrer les priorités d'actions des programmes opérationnels et de renforcer la sélectivité des projets. Une nouvelle règle a également été établie : au moins 60 % des crédits de l'objectif convergence devront contribuer directement à la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne révisée, qui donne la priorité à la compétitivité, à l'innovation, à la croissance et à l'emploi, tout en réaffirmant l'équilibre à respecter entre les domaines économique, social et environnemental.

¹ L'objectif « convergence » concerne pour la France les quatre régions d'outre-mer.

² Les trois objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'UE sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

LES FONDS EUROPEENS DU PO

Le Fonds de développement régional (FEDER) comporte six axes : compétitivité et attractivité, environnement, cohésion sociale et territoriale, volet territorial (accompagnement spécifique du développement de Saint-Martin et Saint-Barthélemy), surcoûts de fonctionnement et surcoûts d'investissement.

Le Fonds social européen (FSE) comporte pour sa part quatre axes : l'amélioration et le développement de l'accès à l'emploi, la valorisation des ressources humaines ainsi que l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations. Le dernier axe regroupe ces trois thématiques pour le cas particulier de la collectivité de Saint-Martin.

Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), anciennement FEOGA, a pour but de redynamiser l'agriculture autour des quatre axes que sont la compétitivité, l'environnement, la qualité de la vie et l'initiative communautaire LEADER, qui vise principalement à mettre en oeuvre les mesures du développement rural dans le cadre de stratégies intégrées bâties par les acteurs locaux.

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), anciennement IFOP, dédié dans son ensemble au développement des activités de la pêche, est composé de quatre axes, en soutien à la politique européenne de la pêche par l'adaptation de la flotte de pêche, le développement de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation.

Chaque fonds bénéficie d'une enveloppe dédiée à l'assistance technique.

L'enveloppe globale des PO 2007-2013, qui ont été lancés officiellement le 1^{er} avril 2008, s'élève à 871,2 M€ pour la Guadeloupe et les Iles du Nord¹. En 2008, 48,4 M€ ont été engagés (soit 5,6 % des crédits ouverts totaux) et 0,9 M€ versés. 47 % et 51 % des crédits engagés l'ont été dans le cadre du FEDER et du FSE.

PO 2007-2013	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 31/12/2008		Crédits versés au 31/12/2008	
millions d'euros			en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts
FEDER	542,7	22,8	4,2%	0,1	0,01%
FSE	185,2	24,7	13,3%	0,4	0,2%
FEADER	138,1	0,9	0,6%	0,4	0,3%
FEP	5,2	0,02	0,4%	0,0	0,0%
TOTAL	871,2	48,4	5,6 %	0,9	0,1 %
INTERREG III	21,2	2,6	12,1%	1,2	5,7%
INTERREG IV	63,8	0,0	0,0%	0,0	0,0%

Source : Préfecture Cellule Europe, Conseil régional

* Le PO INTERREG III couvre la période 2000-2006.

Le programme opérationnel INTERREG IV « Caraïbes » a été approuvé par la Commission européenne le 27 mars 2008. Financé à 75 % au titre du FEDER et à 25 % par les Régions de Guadeloupe, Martinique et Guyane, l'Etat et l'autofinancement privé, il dispose d'un budget de 63,8 M€. Le premier appel à projet s'est tenu en mai 2009. Aucun crédit n'a été engagé ni versé en 2008. La faible consommation effective des crédits du PO précédent (12 % des crédits ouverts initialement sur la période 2000-2006 ont été engagés à fin 2008 et 6 % ont été versés) a conduit à des adaptations de procédures pour la mise en oeuvre du programme.

¹ Ce montant est calculé hors financement privé des projets, c'est-à-dire hors apport privées des maîtres d'ouvrage.

Le programme INTERREG IV vise l'extension de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les Etats de la Caraïbe¹, et plus spécifiquement pour les régions d'outre-mer, à la meilleure intégration de celles-ci au sein de leur espace géographique en réduisant les barrières qui limitent les possibilités d'échanges avec les pays de leur environnement. Ses trois axes d'intervention sont définis comme suit :

- favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance, renforcer l'attractivité par le désenclavement et la connectivité des territoires ;
- valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune et durable des ressources terrestres, maritimes et la prévention des risques ;
- stimuler le rapprochement des populations, le développement de services communs et des synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion et l'intégration sociale de l'espace Caraïbe.

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les économies domiennes se caractérise par des mesures propres dont les principales caractéristiques sont :

- des mesures structurelles d'allègements fiscaux visant à augmenter le pouvoir d'achat et la compétitivité de ces départements ;
- une fiscalité locale spécifique, héritée de l'histoire de ces régions ;
- des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques poursuivant un objectif de développement économique local.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

- abattement de l'impôt sur le revenu de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane². Le taux d'imposition des plus values réalisées lors de la cession à titre onéreux des titres visés à l'article 150-O-A du CGI est de 12 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion et de 10 % en Guyane ;
- abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés³ : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM et appartenant aux secteurs éligibles à l'aide fiscale à l'investissement ne sont retenus que pour les 2/3 de leur montant.

Prévue dans le projet de loi pour le développement économique des outre-mer, la mise en place de zones franches d'activités viendra renforcer l'abattement relatif à l'impôt sur les sociétés au profit des entreprises éligibles⁴ à cette procédure. Ce dispositif prévoit un abattement des bases d'imposition pour la taxe professionnelle et la taxe foncière sur les

¹ La zone de coopération du programme couvre la quasi-totalité des pays ayant une façade avec la mer des Caraïbes.

² Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

³ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusqu'à fin 2017.

⁴ Les mêmes que celles éligibles à la défiscalisation.

propriétés bâties, ainsi qu'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces dérogations fiscales relèvent des politiques visant à atténuer les effets liés aux handicaps propres aux régions ultrapériphériques¹. Elles visent ainsi à favoriser le rattrapage du pouvoir d'achat, ainsi que l'augmentation de la compétitivité des entreprises des DOM pénalisées par des « surcoûts » de production.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commune², il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements et régions d'outre-mer (DROM).

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des régions, en lieu et place de la taxe de consommation courant en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en alimentant le fonds d'investissement routier géré par les collectivités régionales.

S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Aujourd'hui, il s'agit d'une taxe indirecte sur la consommation spécifique aux DROM qui frappe les produits importés ainsi que ceux produits localement³ ; ce dispositif est défini par la décision du Conseil de l'Union européenne du 10 février 2004, et décliné dans la loi française du 2 juillet 2004, pour une durée de dix ans.

Le maintien de cette taxe répond à un double objectif :

- Assurer une recette budgétaire essentielle pour les collectivités locales ;

Face au manque de rendement de la fiscalité locale directe, l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour qui l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale.

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales en 2006

	des communes	du département	de la région
La Réunion	50%	-	27%
Guyane	45%	25%	39%
Martinique	52%	-	42%
Guadeloupe	39%	-	44%

Sources:comptes administratifs

¹ La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen.

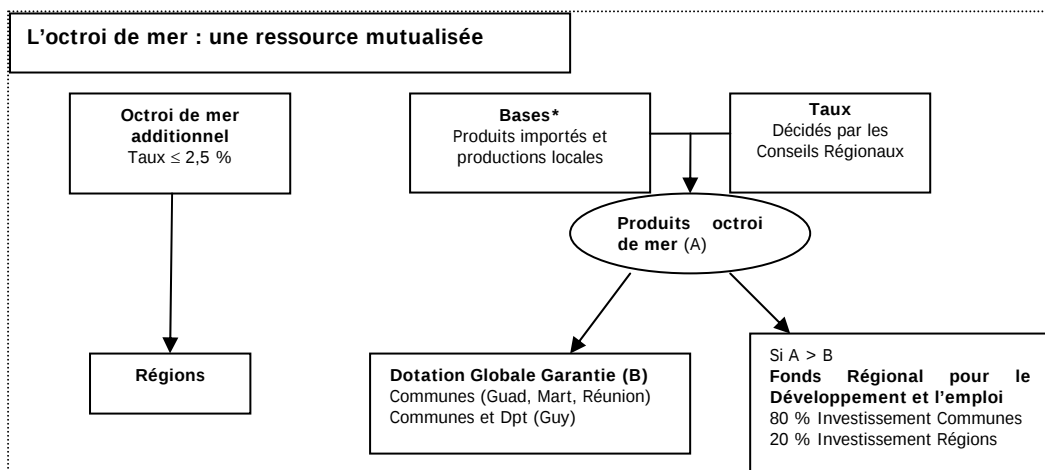
² Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par la loi.

³ Le taux est compris entre 0 et 50 % en fonction du type de produit considéré. Cf Annexe Statistiques économiques pour la liste des principaux produits soumis à l'octroi de mer et des taux correspondants.

- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des quatre régions).

Perçus par les douanes et distribués par la Trésorerie Générale, les produits fiscaux de cette taxe sont affectés selon le circuit de distribution suivant :

- Les communes des DOM et les communes et le département de la Guyane reçoivent une « dotation annuelle globale garantie »¹ (DGG). Depuis 1974, en Guyane, le département recevait 35 % de la DGG des communes. La loi du 2 juillet 2004 a plafonné ce prélèvement à 27 M€ ;
- Les communes, les régions et les Etablissements publics de coopération intercommunales (EPCI) perçoivent le fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE). Ce fonds est constitué du solde positif entre le produit global de l'octroi de mer et le montant de la dotation globale garantie. Créé en 1992², ce fond est destiné à subventionner une partie des investissements des communes et, depuis 2001, des EPCI, « facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois dans le secteur productif ». La loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer a modifié son mode d'utilisation. Désormais, 80 % des recettes du FRDE sont directement versées en section d'investissement des communes, au prorata de leur population, sous forme d'une dotation globale d'équipement local non affectée à un projet. Les 20 % restants sont versés à la région pour financer ses projets ou ceux d'EPCI ;
- Les régions d'outre-mer perçoivent en outre, l'octroi de mer régional, droit additionnel à l'octroi de mer pouvant être institué par les régions, applicable à tous les produits (à l'exception de ceux qui bénéficient des exonérations obligatoires) et dont le taux ne peut excéder 2,5 %.



* : en valeur CAF pour les valeurs importées et en chiffres d'affaires intérieur (hors exportations) pour les productions locales.

¹ La dotation globale garantie est calculée en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle du prix à la consommation des ménages hors tabac, et de l'évolution du PIB total en volume.

² Loi n°92-676 du 17 juillet 1992.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissements productifs et logement)

La défiscalisation est le principal dispositif d'aide au logement et au développement des investissements des entreprises en vue de contribuer à la consolidation et à la modernisation de l'appareil productif des économies ultramarines. Le principe de la défiscalisation est de faire appel à l'initiative privée, mobilisée grâce à l'effet attractif du crédit d'impôt, pour réaliser des investissements dans les DROM.

Le dispositif en vigueur en 2008 est celui défini par la loi de programme pour l'outremer du 21 juillet 2003 et approuvé par décision de la Commission européenne du 18 juillet 2007. Il répond à un objectif d'aide au financement de l'investissement (réduction du coût du en capital) et à la construction de logements.

Pour l'année 2008, la dépense fiscale afférente à la défiscalisation des investissements réalisés dans l'ensemble des géographies de l'outre-mer a été évaluée dans le projet de loi de finances pour 2008 à 960 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2007. Ces aides fiscales s'appliquent aux investissements réalisés entre le 21 juillet 2003 et le 31 décembre 2017¹, selon les modalités suivantes :

- tous les secteurs sont éligibles sauf ceux expressément exclus par la loi²;
- investissements productifs : le taux de réduction d'impôt sur le revenu est en principe de 50 % du montant HT des investissements, diminué de la fraction de leur prix de revient financée par une subvention publique obtenue ou demandée. Le taux est porté à 60 % pour les investissements réalisés en Guyane, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Wallis-et-Futuna, ainsi que pour les travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel. Le taux est porté à 70 % pour les investissements réalisés dans les DROM dans le secteur de la navigation de plaisance. Ces taux sont majorés de 10 points pour les investissements réalisés dans le secteur de la production d'énergie renouvelable ;
- logement : les particuliers qui investissent dans la construction ou l'acquisition d'un logement neuf destiné à un usage de résidence principale ou à usage locatif « libre » bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 40 % répartie sur 5 ans ; pour le locatif intermédiaire, le taux de réduction est de 50 % plafonné à 1 750 €/m² ;
- la défiscalisation s'effectue soit de plein droit (secteurs non sensibles d'un montant n'excédant pas 1 M€ par exemple), soit sur agrément ou accord préalable auprès de l'administration fiscale.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur

¹ Cette échéance est inscrite dans la loi française. Toutefois, du point de vue de la réglementation européenne, l'échéance du dispositif est limitée au 31/12/2013.

² La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

La LOPOM de 2003, applicable jusqu'à la mise en place du futur projet de loi pour le développement des outre-mer, permet une exonération partielle (50 %) ou totale des charges patronales pour des rémunérations allant jusqu'à 1,5 SMIC (seuil variable en fonction du secteur d'activité ou de la taille de l'entreprise). A la différence du dispositif applicable en métropole (dispositif Fillon) pour lequel l'allègement des charges est ciblé sur les bas salaires et indifférencié selon les secteurs, le dispositif ultramarin permet une exonération différenciée privilégiant en particulier le tourisme, la restauration et l'hôtellerie. Selon une étude¹, la baisse du coût du travail est de plus de 20 % à hauteur du SMIC, puis s'éteint beaucoup plus progressivement que dans le dispositif métropolitain.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (en Guadeloupe, à la Martinique, et à la Réunion), comme en métropole, la TVA s'applique mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole) ; en Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA². Ces dispositions spécifiques à la TVA représentent plus de la moitié de la dépense fiscale réalisée par l'Etat dans les DROM³.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la 6ème directive TVA). Le régime de la TVA est régi exclusivement par la législation nationale. Les livraisons de biens de la métropole vers les DROM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

Qu'il s'agisse d'exonérations de certains produits importés ou de la réduction des taux, ces dispositifs assurent une neutralité fiscale pour les importations et les productions locales dans un système d'équilibre avec l'octroi de mer.

Trois types de taxes sont ainsi exigibles à l'entrée d'un produit dans un DROM :

- la TVA à 2,1 % pour le taux réduit et 8,5 % pour le taux normal ;
- l'octroi de mer, dont le taux est fixé par le conseil régional⁴. Sur la période 2001-2003, le taux moyen se situait entre 7 et 7,75 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion tandis que la Guyane appliquait un taux moyen de 12 %⁵ ;
- l'octroi de mer additionnel, dont le taux est compris entre 0 et 2,5 %, est également fixé par le conseil régional.

¹ « Les baisses de cotisations sociales ultramarines : une évaluation ex ante à l'aide d'une maquette ad hoc », janvier 2009, Centre d'Etudes et de l'Emploi.

² Conformément à l'article 295-1 CGI.

³ Cette dépense fiscale a été évaluée en 2008 dans le projet de loi de finances à plus de 1 milliard d'euro.

⁴ Depuis la loi de 2004, le nombre de taux et les niveaux ne sont plus encadrés.

⁵ Calcul du taux moyen : rapport entre la recette d'octroi de mer par le total des importations.

La TVA non perçue récupérable

Le mécanisme de TVA non perçue récupérable (TVA-NPR), consiste pour les entreprises assujetties à la TVA, à déduire de leur TVA collectée le montant de la TVA qu'elles n'ont pas payées sur les biens exonérés de TVA. Ce dispositif fonctionne donc comme un régime d'aide aux intrants. Il vise à donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DROM. En outre, un objectif de répercussion sur les prix de vente au consommateur de cet avantage fiscal est également recherché.

Le projet de loi sur l'outre-mer modifiera très sensiblement ce régime, en lui donnant une base législative et en le recentrant sur les seuls biens d'investissements productifs neufs, exonérés de la TVA. Sa finalité serait alors, non plus un effet prix direct, mais la compensation partielle des surcoûts liés à la situation des DROM, ce qui, à l'issue du cycle de production, pourrait aussi se traduire dans le prix de vente. La mesure proposée devrait permettre d'économiser la moitié environ du coût de la dépense fiscale actuelle, soit une centaine de millions d'euros.

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

Les services de la Trésorerie générale centralisent l'ensemble des recettes publiques encaissées directement par les comptables du Trésor ou par les receveurs des administrations financières et assurent le règlement des dépenses après vérification des pièces justificatives, de l'imputation budgétaire et de la disponibilité des crédits.

Comptes de l'état dans la collectivité (en millions d'euros)

Recettes locales	2007	2008	Dépenses locales*	2007	2008
I. Budget général			Dépenses de personnel (y.c. les pensions)**	865,5	1135,6
Recettes fiscales	598,9	560,6	Dépenses de fonctionnement	52,7	55,5
<i>dont</i>			dont :		
Impôt sur le revenu	215,5	181,7	Justice	13,3	15,7
Impôt sur les sociétés	91,6	64,3	Intérieur et collectivités locales	10,2	9,2
TVA	225,2	237,9	Equipement	6,7	7,8
Autres impôts d'Etat et impôt de solidarité sur la fortune	30,3	25,8	Budget, comptes publics	-	7,6
Autres recettes fiscales	36,3	50,8	Education nationale	-	5,8
Recettes non fiscales	5,5	5,7	Dépenses d'investissement	28,7	30,0
Fonds de concours	3,1	2,3	dont :		
			Enseignement supérieur et recherche	-	13,7
II. Comptes spéciaux	308,4	340,6	Intérieur et collectivités locales	11,4	11,2
<i>dont</i>			Santé, jeunesse et sport	-	1,7
Comptes d'affectations spéciales	0,8	1,1	Education nationale	-	0,1
Comptes de concours financiers	303,0	336,8			
Comptes de commerce	4,6	2,7	Dépenses d'intervention	205,5	180,6
			dont:		
			Intérieur et collectivités locales	64,4	96,7
			Education nationale	-	34,1
			Economie, finances, emploi	-	11,7
			Emploi, cohésion sociale et solidarité	-	10,3
			Avance sur impôts locaux	336,0	331,2
			Restitutions et dégrèvements	247,6	237,6
			Dotations aux collectivités	532,5	560,3
			(dont TIPP aux départements)	148,0	148,0
Total des recettes	915,9	909,2	Total des dépenses	2 268,5	2 616,0
Solde déficitaire	1 352,6	1 706,8			

Source : Trésorerie Générale

* La réforme de l'Etat sur la réorganisation des responsabilités des ministères est prise en compte à partir de l'année 2008, empêchant la comparaison de certains budgets avec les années antérieures. La répartition des dépenses par ministères est calculée hors fonds européens et avances sur collectivités.

** Les dépenses relatives aux pensions ne relèvent pas du budget général de l'Etat mais d'un compte d'affectation spéciale (CAS pensions).

3.2 LES TRANSFERTS EN PROVENANCE DE METROPOLE

Les concours financiers extérieurs de caractère public correspondent pour l'essentiel au montant des dépenses de l'Etat en Guadeloupe, et au solde des transferts sociaux à destination du département¹.

Solde net des transferts en provenance de la métropole

	2007	2008	Var 2008 / 2007
Budget de l'Etat			
Recettes	915,9	909,2	-0,7%
Dépenses	2 268,5	2 616,0	15,3%
Recettes hors budget*	356,9	366,0	2,5%
Dépenses hors budget**	532,5	560,3	5,2%
Solde déficitaire de l'Etat (a)	1 352,6	1 706,8	26,2%
Organismes sociaux			
Recettes totales***	624,0	641,1	2,7%
Dépenses budgétaires***	655,5	672,0	2,5%
Prestations CAF	624,0	641,1	2,7%
<i>dont revenu minimum d'insertion et revenu de solidarité</i>	181,1	183,6	1,3%
Solde déficitaire des transferts sociaux*** (b)	31,5	30,9	-2,1%
Solde déficitaire des transferts*** (a+b)	1 384,1	1 737,7	25,5%

Source : Trésorerie générale, CAF, Pôle emploi

*Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi reversés aux collectivités territoriales.

** Reversement aux collectivités territoriales.

*** Pour les organismes sociaux, ces données concernent uniquement les montants des transferts fournis par la CAF et l'ODEADOM, ceux concernant la CGSS et le Pôle Emploi n'étant pas disponibles.

3.3 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES²

3.3.2 Analyse des finances de la Région

Comptes de gestion 2007 du Conseil régional

L'année 2007 est marquée par une diminution sensible des recettes réelles totales (-4,9 %) qui ne remet cependant pas en cause l'équilibre financier de la Région. La capacité d'autofinancement s'est élevée à 116,1 M€ (+6,6 % par rapport à 2006) et a couvert le besoin de financement de l'investissement (109,4 M€, +25 % sur un an). Le fonds de roulement s'est

¹ Ils devraient comprendre également les transferts en provenance d'autres circuits de mise en oeuvre, en particulier destinés à l'agriculture (aides compensatoires versés par l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer), à la formation professionnelle, et au paiement des contrats emploi-solidarité. En raison de la difficulté d'appréhender ces flux, seul le montant de l'aide compensatoire versée par l'ODEADOM, qui constitue la majeure partie de ces transferts, est retenu dans le tableau.

² Pour une description détaillée de la répartition des compétences des collectivités locales, Cf RA IEDOM 2007, Chapitre 1, section 2, §2 Les finances publiques locales. En outre, un tableau retraçant l'évolution des dépenses par habitant pour chaque collectivité est disponible en annexe.

pour sa part établi à 119,4 M€ en hausse de 6 %, cette évolution traduisant la poursuite de l'amélioration de la situation financière de la collectivité. Dans ce contexte, l'encours de la dette s'est inscrit en baisse de 11,8 % à 194 M€.

DEFINITION DES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

La capacité d'autofinancement ou épargne brute correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce flux réel permet à la collectivité de se désendetter et/ou d'autofinancer une partie de l'investissement. La partie non dépensée au cours de l'exercice vient renforcer le fonds de roulement.

L'épargne nette représente la marge d'autofinancement de l'investissement disponible, une fois le remboursement de la dette déduit.

Le besoin de financement mesure l'excédent des dépenses réelles d'investissement sur les recettes réelles d'investissement. Il est couvert par l'endettement, la capacité d'autofinancement ou le fonds de roulement.

Le fonds de roulement est constitué des excédents budgétaires cumulés. Il permet de financer le besoin en fonds de roulement égal à la différence entre l'ensemble des créances et des dettes à court terme.

Le taux d'endettement qui représente la capacité d'une collectivité à se désendetter, est le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement pour une année donnée.

La section fonctionnement est caractérisée par le ralentissement de la croissance des recettes réelles (+5,2 % contre +15,8 % sur l'exercice précédent), en dépit de la forte hausse des recettes fiscales (+18,5 % à 190,9 M€) qui constituent près de 75,7 % des recettes totales. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse de 37,2 % des dotations, participations et subventions qui s'étaient établies à un niveau exceptionnel en 2006 (76,9 M€ contre 41,9 M€ et 48,4 M€ en 2005 et en 2007).

La hausse des recettes réelles de fonctionnement fait plus que compenser la croissance des dépenses réelles de la section (+4 %, +7,8 % en 2006). Les frais de personnel ressortent en hausse de 13,6 %, leur poids dans les dépenses de fonctionnement passant de 17,9 % en 2006 à 19,6 %.

La chute des recettes réelles totales s'explique par la forte baisse **des recettes réelles d'investissement** (-37,7 %) sur l'exercice. En effet, les revenus issus du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)¹ ainsi que des dotations et subventions ont baissé respectivement de 57,1 % et 27,2 %, alors que dans le même temps, la Région n'a pas souscrit à de nouvel emprunt. **Les dépenses réelles d'investissement** diminuent quand à elles de 3,8 % (contre +13,9 % en 2006). Cette tendance masque néanmoins des disparités, les dépenses en équipement brut augmentant de 20,3 %, après trois années consécutives de baisse. La collectivité poursuit sa politique de désendettement avec un taux d'endettement en 2007 (76,9 %) en baisse de plus de 14 points par rapport à 2006. Elle reste cependant une des collectivités françaises dont la dette par habitant est la plus élevée (430,1 €) derrière la Réunion et la Corse.

¹ Le FCTVA permet aux collectivités de récupérer la T.V.A qu'elles ont versée sur leurs dépenses d'équipement deux ans auparavant, soit en 2005 dans ce cas.

Compte de gestion de la Région Données en millions d'euros	2006	2007	Var 2007 / 2006	Structure en 2007
Recettes réelles totales	313,6	298,2	-4,9%	100%
<i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>	<i>239,7</i>	<i>252,1</i>	<i>5,2%</i>	<i>84,6%</i>
Recettes fiscales	161,1	190,9	18,5%	64,0%
Fiscalité directe locale	19,5	19,3	-1,1%	6,5%
dont taxe professionnelle net	9,4	9,6	2,9%	3,2%
dont taxes foncières bâties	9,9	10,3	3,7%	3,5%
Fiscalité indirecte	141,6	171,6	21,1%	57,5%
taxes d'outre mer	130,5	140,0	7,3%	47,0%
dont octroi de mer	71,2	73,5	3,3%	24,7%
dont taxe sur les carburants	57,8	64,5	11,7%	21,6%
Dotations, participations et subventions reçues	76,9	48,4	-37,2%	16,2%
dont dotation globale de fonctionnement	13,4	14,3	7,0%	4,8%
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	<i>73,9</i>	<i>46,1</i>	<i>-37,7%</i>	<i>15,4%</i>
Dotations et subventions	58,9	44,1	-25,2%	14,8%
Emprunts	15,0	0,0	ns	0,0%
Fonds de compensation pour la TVA	17,5	7,5	-57,1%	2,5%
Dépenses réelles totales	292,5	291,6	-0,3%	100%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i>	<i>130,8</i>	<i>136,0</i>	<i>4,0%</i>	<i>46,7%</i>
dont frais de personnel	23,5	26,7	13,6%	9,2%
dont intérêts de la dette	9,7	12,4	27,1%	4,2%
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>161,7</i>	<i>155,5</i>	<i>-3,8%</i>	<i>53,3%</i>
Subventions versées et contingents versés	63,4	57,4	-9,5%	19,7%
Remboursement de dette (3)	39,5	26,0	-34,3%	8,9%
Dépenses d'équipement brut	57,6	69,3	20,4%	23,8%
Epargne nette (1-2-3)	69,4	90,1	29,9%	
Dette en capital au 1er janvier	219,9	194,0	-11,8%	

Source : Trésorerie générale

Budget primitif 2008 du Conseil régional

Le budget primitif 2008 de la collectivité régionale est caractérisé par une situation financière équilibrée, les recettes réelles totales (306 M€) couvrant les dépenses réelles totales.

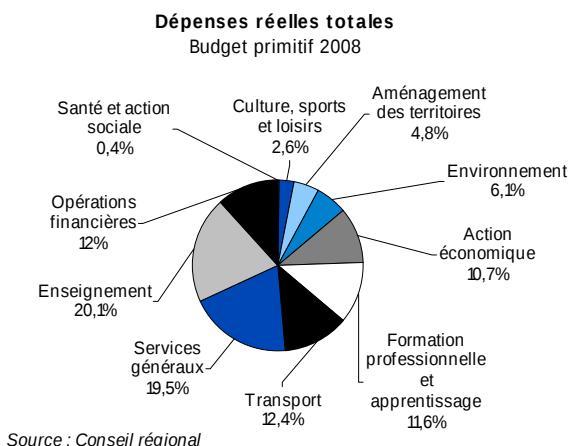
Le budget prévoit une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 3,5 %, avec une augmentation de 63,4 % des subventions, dotations et participations (+63,4 %). Les recettes fiscales directes sont attendues en très légère hausse (+0,7 %) et les recettes fiscales indirectes en baisse (-5 %).

Le Conseil régional anticipe en outre une augmentation sensible des charges de personnel (+12,4 %) à 30 M€ et maintient sa politique active d'investissement en matière d'équipement brut (+22,6 %).

Hors services généraux et opérations financières, la structure budgétaire de la collectivité régionale privilégie 4 axes en 2008 : l'enseignement (20,1 % des dépenses réelles totales), les transports (12,4 %), la formation professionnelle (11,6 %) et l'action économique (10,7 %).

Les dépenses anticipées en matière d'enseignement s'accroissent donc fortement, notamment en raison de la construction du lycée de Port-Louis certifié

haute qualité environnementale (HQE) pour 32,3 M€. Les dépenses réelles totales dans le domaine de l'enseignement s'élèvent à 59,4 M€, dont 71 % au titre de la section investissement (50 % l'année précédente).



Les transports restent le deuxième poste de dépenses¹ avec 36,7 M€, bien que ce montant soit en baisse de 2,7 % par rapport au budget primitif 2007 où cette fonction budgétaire se plaçait au second rang des priorités du Conseil régional avec 13,4 % des dépenses réelles totales. L'essentiel des dépenses (71,1 %) est programmé au titre de la section investissement avec la rénovation et la mise à niveau des routes nationales de Guadeloupe (20 M€). Dans le cadre de la section fonctionnement, l'entretien des échangeurs et des abords du réseau routier est prévu pour 2,3 M€ et des subventions pour le désenclavement des îles du sud sont programmées à hauteur de 2,6 M€.

La formation professionnelle et l'apprentissage comptent pour 11,6 % des dépenses réelles totales en 2008 à 34,4 M€, en baisse de 12,7 % par rapport à 2007. 85 % des dépenses relève de la section fonctionnement (contre 90 % en 2007). L'essentiel des dépenses concerne les programmes régionaux de formation professionnelle et d'apprentissage (12 M€), le remboursement du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles pour les indemnités des stagiaires (3,8 M€) et les subventions de fonctionnement versées pour l'école de « la deuxième chance » (0,8 M€).

L'action économique se place au quatrième rang des priorités du Conseil régional à 31,6 M€ (10,7 % dépenses réelles totales). La part de la section fonctionnement est en hausse de 11 points par rapport au budget primitif de 2007. Cette évolution tient à l'accroissement de plus de 90 % des dépenses programmées en matière d'intervention économique transversale consacrés aux dispositifs d'accompagnement à l'emploi (emplois tremplins, contrats aidés, contrats de professionnalisation...) ainsi qu'aux CCI et à la Chambre des métiers.

¹ 12,4 % des dépenses totales réelles sont allouées au budget « transports ».

3.3.3 Analyse des finances du Département

Comptes de gestion 2007 du Conseil général

L'analyse des finances départementales en 2007 fait ressortir un changement de tendance par rapport aux deux exercices précédents. Après une hausse de 76,2 % en 2006, la capacité d'autofinancement dégagée sur le budget de fonctionnement présente une baisse de 14,4 M€ à 57 M€. Dans le même temps, le besoin de financement s'inscrit en hausse de 19,3 % à 54,1 M€. Au final, l'équilibre est néanmoins maintenu sur l'exercice, le fonds de roulement augmentant de 4,3 % à 79,1 M€ (contre +62,5 % en 2006).

Comptes de gestion du Département Données en millions d'euros	2006	2007	Var 2007/2006	Structure en 2007
Recettes réelles totales	581,6	609,3	4,8 %	100 %
<i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>	<i>549,1</i>	<i>558,8</i>	1,8%	91,7%
Recettes fiscales	341,9	347,5	1,6%	57,0%
Fiscalité directe locale	113,1	116,5	3,1%	19,1%
dont taxe professionnelle net	36,1	37,1	2,9%	6,1%
dont taxe d'habitation net	26,6	27,0	1,4%	4,4%
dont taxes foncières bâties	48,4	50,2	3,7%	8,2%
dont taxes foncières non bâties	0,2	0,2	1,7%	0,0%
Fiscalité indirecte	229,3	231,4	0,9%	38,0%
dont TIPP	148,0	148,0	0,0%	24,3%
dont taxe outre mer	36,6	33,3	-9,0%	5,5%
Dotations, participations et subventions reçues	198,1	197,4	-0,3%	32,4%
dont dotation globale de fonctionnement	130,6	137,4	5,1%	22,5%
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	<i>32,5</i>	<i>50,5</i>	55,2%	8,3%
Dotations	30,0	21,8	-27,4%	3,6%
Emprunts	0,0	27,0	ns	4,4%
Fonds de compensation pour la TVA	7,7	1,0	-87,6%	0,2%
Dépenses réelles totales	555,6	606,4	9,1 %	100 %
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i>	<i>477,7</i>	<i>501,8</i>	5,0%	82,8%
dont frais de personnel	62,3	78,1	25,4%	12,9%
dont subvention et contingents	380,7	383,6	0,8%	63,3%
dont intérêts de la dette	4,8	5,5	13,0%	0,9%
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	<i>77,9</i>	<i>104,6</i>	34,3%	17,2%
Subventions versées et contingents versées	11,0	14,5	31,7%	2,4%
Remboursement de dette (3)	15,7	11,0	-29,5%	1,8%
Dépenses d'équipement brut	49,4	77,5	57,1%	12,8%
Epargne nette (1-2-3)	55,7	46,0	-17,5%	
Dette en capital au 1er janvier	104,6	120,5	15,3%	

Source : Trésorerie générale

La section fonctionnement est caractérisée par une hausse des recettes réelles de 1,8 % (+9 % en 2006). Les recettes fiscales, qui constituent la principale composante des recettes de la section (75,7 %), ressortent effectivement en très légère progression par rapport à l'exercice précédent (+1,6 %). La structure des recettes réelles de fonctionnement est restée stable. Elle est caractérisée par le poids important de la fiscalité indirecte (41,4 %), en particulier de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (42,6 % des recettes fiscales totales), contre 20,8 % pour la fiscalité directe et 35,3 % pour les dotations, participations et subventions reçues.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent quand à elles de 5 % (3,1 % en 2006), sous l'effet d'une forte hausse des charges de personnel (+25,4 % contre +12,9 % sur l'exercice précédent), qui constituent ainsi plus de 15 % des dépenses de la section, un niveau restant néanmoins inférieur à la moyenne nationale (18 %). Cette augmentation est due en grande partie au reclassement comptable de la paye des assistantes maternelles au sein des charges de personnel.

A l'approche des échéances électorales, les dépenses réelles d'investissement ont très nettement progressé (+34,3 %) au cours de l'exercice 2007, avec une augmentation de 57,1 % des dépenses d'équipement brut et de 31,7 % des subventions versées. La diminution du taux d'autofinancement des dépenses d'investissement qui en a résulté¹ a nécessité le recours à l'emprunt, pour un montant de 27 M€ portant l'encours total de la dette à 120,5 M€.

Budget primitif 2008 du Conseil général

Les prévisions budgétaires de la collectivité départementale présentent une situation financière équilibrée, les recettes réelles totales (642,7 M€) couvrant les dépenses réelles totales.

Le budget de fonctionnement dégage une capacité d'autofinancement de 34 M€. En effet, alors que les recettes réelles de fonctionnement tendraient à baisser (-2,1 %), la faible hausse des recettes issues de la fiscalité directe (+0,9 %) et indirecte (+0,1 %) ne compensant pas la baisse des dotations, subventions et participations reçues (-16,3 %), la hausse des dépenses de fonctionnement est relativement maîtrisée, avec en particulier une augmentation des frais de personnel de 5,4 % à 78,1 M€.

La section investissement est caractérisée par une forte croissance des dépenses d'investissement (+24,1 % sur l'exercice à 129,8 M€), en dépit d'une baisse des dépenses d'équipement brut de l'ordre de 10 %. Dans ce contexte, le Conseil général envisage de prolonger sa stratégie de recours à l'endettement avec un emprunt de 27 M€ en 2008.

Comme pour les budgets primitifs et supplémentaires des années précédentes, hors services généraux et opérations non ventilables, la majeure partie des dépenses réelles globales du Conseil général est consacrée aux interventions sanitaires et sociales (51,4 contre 60 % en 2007). Le RMI, dont le poids au sein des dépenses dans ce domaine demeure le plus élevé (47,9 %), voit sa part baisser de 2,4 points, malgré une hausse des montants programmés de 3,6 % sur un an, au profit de l'action sociale. Les budgets de cette rubrique augmentent ainsi de 22 % par rapport 2007 et sont affectés en priorité à la mise en oeuvre de la politique de l'enfance, de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la famille.

¹ Autofinancement / Dépenses réelles d'investissement.

L'aménagement du territoire et l'environnement constitue en outre le poste de dépenses enregistrant la plus forte croissance en 2008 par rapport à 2007, passant de 15 M€ à 40,1 M€. La quasi-totalité de ce budget est consacré à l'investissement, notamment en matière d'équipement rural et de logement.

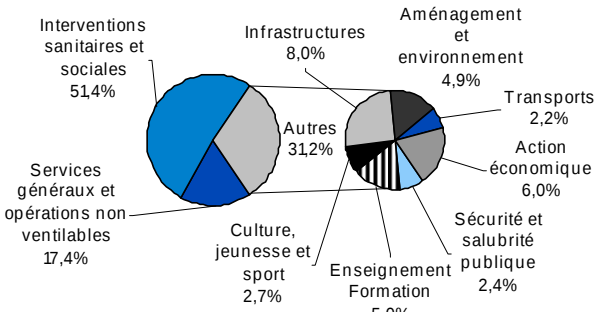
Dépenses réelles totales au titre des interventions sanitaires et sociales

millions d'euros	2007	2008	Variation 2008/2007	Structure en 2008
RMI	197,9	205,1	3,6%	47,9%
Action sociale	115,5	141,1	22,2%	32,9%
Prévention médico-sociale	21,4	22,4	4,7%	5,2%
Personnes dépendantes (APA)	58,3	59,7	2,4%	13,9%
Total	393,1	428,3	32,9%	100,0%

Source : Conseil général

Les infrastructures constituent la deuxième priorité du Conseil général en 2008 avec un budget de 66,4 M€, en hausse de 38 M€ par rapport à 2007. 81 % de ces dépenses relèvent de l'investissement, en particulier en matière de rénovation et de travaux divers sur le réseau routier départemental.

Dépenses réelles globales
(Budgets primitif et supplémentaire 2008)



Source : Conseil Général

Enfin, le budget du développement économique, en hausse de 46 % par rapport à l'année 2007 à 50,4 M€, est consacré essentiellement aux investissements dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

3.3.4 Analyse des finances des communes¹

Les finances communales de Guadeloupe présentent globalement une situation préoccupante, 11 des 34 communes demeurant sous contrôle de la Chambre régionale des comptes² (CRC) en 2008. Fin 2008, 6 communes bénéficiaient du dispositif COCARDE (Contrats d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement) initié par la Préfecture avec le concours de la Trésorerie générale et de l'Agence française du développement et destiné à apporter une aide à la restructuration des finances des collectivités connaissant une situation financière dégradée.

¹ L'analyse des finances publiques est établie à partir des comptes de gestion 2007 de l'ensemble des communes de Guadeloupe, excepté Saint Barthélemy, et ne prend pas en compte les opérations des établissements publics de coopération intercommunaux (EPIC).

² Une commune est sous contrôle de la CRC dès lors que son déficit est supérieur à 10 % de ses dépenses réelles de fonctionnement pour les communes de moins de 10 000 habitants. Le seuil est ramené à 5 % pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Comptes de gestion des communes	2006	2007	Var 2007 / 2006	Structure en 2007
Données en millions d'euros				
Recettes totales	685,5	732,8	6,9 %	100 %
<i>Recettes de fonctionnement</i>	529,8	542,9	2,5%	74,1%
Recettes fiscales	364,4	366,3	0,5%	50,0%
Fiscalité directe locale	141,5	146,4	3,4%	20,0%
dont taxe professionnelle net	45,9	47,6	3,7%	6,5%
dont taxe d'habitation net	31,0	31,5	1,8%	4,3%
dont taxes foncières bâties	57,4	59,5	3,6%	8,1%
dont taxes foncières non bâties	3,6	3,7	1,2%	0,5%
Fiscalité indirecte	222,9	219,9	-1,3%	30,0%
dont octroi de mer	143,3	148,2	3,4%	20,2%
Dotation globale de fonctionnement	111,0	115,7	4,3%	15,8%
<i>Recettes d'investissement</i>	155,8	189,9	21,9%	25,9%
Dotations	50,2	55,5	10,5%	7,6%
Emprunts	41,0	52,4	27,9%	7,2%
Fonds de compensation pour la TVA	9,8	12,9	31,8%	1,8%
Dépenses totales	618,0	690,0	11,7 %	100,0 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	484,4	513,3	6,0%	74,4%
dont frais de personnel	265,4	281,1	5,9%	40,7%
dont intérêts de la dette	10,6	9,7	-8,5%	1,4%
<i>Dépenses d'investissement</i>	133,6	176,3	31,9%	25,6%
Subventions versées et contingents versées	86,8	94,9	9,3%	13,7%
Remboursement de dette	24,1	21,1	-12,5%	3,1%
Dépenses d'équipement brut	101,4	145,5	43,5%	21,1%
Epargne nette	32,3	13,6	-57,9%	
Dette en capital au 1er janvier	205,2	230,1	12,1%	

Source : Trésorerie Générale

A l'approche des échéances électorales, les **dépenses totales** (fonctionnement et investissement) des communes de Guadeloupe ont progressé de 11,7 % en 2007, contre +6,1 % en 2006, s'élevant ainsi à 690 M€ (618 M€ en 2006). Cette accélération de la croissance des dépenses totales suit les tendances observées au niveau national (+4,7 % en 2007 contre 3 % en 2006). Dans le même temps, le rythme de progression des **recettes totales** demeure relativement stable (+6,9 % contre 6,1 % en 2006). Celles-ci s'élèvent à 732,8 M€ en 2007.

La **section fonctionnement** dégage une capacité d'autofinancement en net recul par rapport en 2006 (-38 %), s'élevant à 34,8 M€ contre 56,6 M€ l'année précédente. L'épargne nette chute quand à elle de 58 % sur l'exercice pour un montant de 13,6 M€.

Les **recettes de fonctionnement** en Guadeloupe (74,1 % des recettes totales) enregistrent la plus faible augmentation (+2,5 %) depuis 2002 (à l'exception de l'année 2004), retrouvant ainsi une croissance comparable à celle observée au niveau national. Contrairement à l'exercice précédent, les communes de moins de 10 000 habitants sont celles qui ont vu leurs recettes de fonctionnement croître le plus (+3,2 % contre 1,2 % en 2006), alors que ce rythme de progression atteint 2,3 % en 2007 pour les communes de plus de 10 000 habitants contre +7,3 % en 2006.

La fiscalité (directe et indirecte) constitue la première source de revenu des communes, comptant pour 67,5 % des recettes de fonctionnement, contre 57 % au niveau national. A cet égard, l'octroi de mer, qui demeure le principal contributeur aux recettes de fonctionnement (27,3 %) compense la faiblesse des impôts locaux. En effet, le produit généré par les quatre taxes directes locales¹ représente seulement 27 % des recettes de fonctionnement des communes en Guadeloupe, contre 38 % au niveau national en 2007. Le produit des impôts locaux rapporté au nombre d'habitants (339 € en Guadeloupe) demeure également très inférieur au niveau national (404 € par habitant). La faiblesse des bases d'imposition, malgré une évolution favorable (+2,8 % en 2007, +4,1 % en 2006) conjuguée à une relative stabilité, voire une diminution des taux d'imposition, explique le faible niveau des ressources fiscales locales par rapport aux communes de la métropole.

La croissance des **dépenses de fonctionnement** (74,4 % des dépenses totales, 65 % au niveau national) ne faiblit pas par rapport à 2006 (+6 % contre +5,8 % en 2006) et le ratio par habitant, qui s'élève à 1 189 € par habitant en Guadeloupe, reste très élevé par rapport à celui de la métropole (1 007 €). Le développement de l'intercommunalité, qui ne concerne que 12 communes sur 34 en Guadeloupe, permettrait à cet égard de réduire les charges de fonctionnement des communes du fait des économies d'échelle réalisées et d'une optimisation des équipements publics.

Mobilisant 54,8 % des charges de fonctionnement contre 51,7 % au niveau national, les frais de personnel constituent un facteur déterminant dans la progression des dépenses totales et confèrent aux charges de fonctionnement une rigidité structurelle réduisant les marges de manoeuvre potentielles. Aux facteurs généraux expliquant la croissance de la masse salariale des communes (relèvements du SMIC, régularisation des statuts des agents, revalorisation du point d'indice...) s'ajoutent l'application tardive des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et la mise en place de plans de titularisation, accompagnée du versement de la prime de vie chère.

L'année électorale 2007 est caractérisée par une forte hausse des **dépenses d'investissement** des communes (+32 % contre +7,2 % en 2006), répartie aussi bien au sein des communes de moins de 10 000 habitants (+26,5 %) que pour les communes de plus de 10 000 habitants (+33,5 %), ces dernières concentrant 80 % des dépenses d'investissement totales. 83 % des dépenses d'investissement sont allouées aux dépenses d'équipement direct, qui ressortent en hausse de 43,5 % en 2008. Cependant, le niveau de dépenses d'investissement par habitant en Guadeloupe (408 € par habitant) reste encore relativement faible par rapport à la moyenne nationale (697 € par habitant en 2007).

Les recettes d'investissement augmentent de 22 % sur l'exercice, contre 6 % en 2006. La diminution de 29 points du taux de couverture des dépenses d'investissement² par l'autofinancement (22,4 % en 2007) a été en partie compensée par le recours à l'emprunt (+27,9 %), la hausse des encaissements liés au fonds de compensation de TVA (FCTVA) (+31,8 %) et, dans une moindre mesure, par le recours aux subventions (+10,5 %). Les communes de Guadeloupe sont néanmoins caractérisées par un faible niveau d'endettement, l'encours total de la dette s'élevant à 230,1 M€ en 2007, soit 514 € par habitant contre 867 € en 2006 au niveau national. Le recours à ce dernier mode de financement demeure limité, en raison notamment de l'insolvabilité relative des communes de l'archipel.

¹ La taxe sur le foncier bâti, la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti représentent respectivement 41 %, 33 %, 22 % et 3 % du montant total des impôts locaux.

² Hors remboursement d'emprunts.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

La structure de l'économie guadeloupéenne est caractérisée par l'importance du secteur tertiaire qui totalise 88 % de la valeur ajoutée et 84 % des emplois salariés en 2007.

Les services marchands constituent le premier secteur en matière de création de richesse avec 54,3 % de la valeur ajoutée totale, dont 14 % pour le commerce, 13 % pour les services aux entreprises, 12,5 % pour les activités immobilières, 6,1 % pour les services aux particuliers, 5,4 % pour les activités financières et 3,4 % pour le transport. Ils captent près de 44 % de l'ensemble des emplois salariés.

Les services non marchands contribuent à hauteur de 34 % à la valeur ajoutée totale et enregistrent 40,6 % des emplois salariés de l'économie. Outre l'administration, ils regroupent les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale qui représentent près des deux tiers de la valeur ajoutée du secteur.

Le bâtiment et les travaux publics constituent la troisième activité motrice de l'archipel, regroupant 7,1 % des emplois salariés et 9,2 % de la valeur ajoutée totale, devant l'agriculture (2 % et 2,3 %) et les autres industries (6,9 % et 3,9 %).

Evolutions sectorielles récentes

En dépit de son poids relativement faible en termes d'emplois et de valeur ajoutée, le secteur primaire, contributeur historique au développement économique de la Guadeloupe, reste primordial pour la réduction de la dépendance de l'archipel vis-à-vis de l'extérieur en matière de satisfaction des besoins alimentaires. Au-delà de la restructuration des filières exportatrices traditionnelles (canne, banane) qui s'inscrit dans le contexte des accords de partenariat économique, les enjeux du département résident dans la continuation des politiques de diversification agricole (melon, ananas), la réorientation progressive de son agriculture vers des productions destinées au marché local, le développement et l'intégration aux secteurs aval davantage créateurs de valeur et le développement d'activités rurales complémentaires à l'agriculture.

L'industrie agroalimentaire enregistre une activité contrastée en 2008. La production de sucre s'est inscrite en repli de près de 21 % sur un an, affectée par des conditions climatiques peu favorables pour la culture de la canne, et atteint son plus faible niveau depuis 5 ans. En revanche, les industries rhumières ont augmenté leurs ventes de 8,8 % sur un an, à la suite de l'obtention d'un contingent fiscal additionnel fin 2007.

L'année 2008 a été marquée par des évolutions notables en matière de politiques environnementales. Au regard des obligations réglementaires de la Guadeloupe et des enjeux environnementaux de l'archipel, deux plans de gestion des déchets à l'échelle départemental et régional ont été élaborés et diverses actions en termes de collecte, traitement et valorisation des déchets ont été mises en œuvre. Le retard à combler reste néanmoins considérable par rapport à la métropole et aux autres DROM. La révision du schéma directeur d'aménagement et

de gestion des eaux a également été lancée et un plan régional de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables a été validé.

Vecteur essentiel de la croissance économique au cours des dernières années, le secteur du bâtiment et des travaux publics, dont l'activité cyclique est fortement liée à la commande publique, a vu son dynamisme se tasser tout au long de l'année 2008 dans un contexte de tension sociale, de flambée des cours mondiaux des matières premières et de ralentissement dans le démarrage des nouveaux chantiers (en particulier la rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre).

Si le dynamisme du secteur commercial (commerce et réparation automobile, commerce de détail et commerce de gros) est perceptible dans la tendance à la hausse du nombre de grandes surfaces de vente en activité qui s'est prolongée en 2008, l'enjeu du secteur réside dans le rééquilibrage du paysage commercial guadeloupéen sur l'ensemble du territoire.

L'activité des professionnels du tourisme est globalement mitigée en 2008. Alors que le secteur enregistre des taux d'occupation moyen des hôtels en retrait par rapport à l'année 2007 (57 % contre 59 %) et une tendance à la baisse du nombre de nuitées qui perdure depuis le début des années 2000, le tourisme de croisière reste dynamique, et affiche une augmentation annuelle de 25 % du nombre de croisiéristes. Dans le même temps, le trafic de passagers à l'aéroport (hors transit) est en progression de 2,5 % sur l'année, sous l'effet d'un renforcement du trafic sur le réseau Amérique et Caraïbes.

Le développement du secteur des services marchands non financiers depuis 10 ans est à mettre au profit du dynamisme des services aux entreprises (hors postes et télécommunications) et des activités immobilières.

Enfin, le secteur des services non marchands est marqué depuis 2006 par une tendance continue à la baisse du nombre d'emplois salariés, sous l'effet de la diminution des effectifs dans l'éducation. Dans le même temps, le taux de réussite au baccalauréat ainsi que la part de la population tous niveaux de diplôme confondu s'inscrivent en nette progression depuis 10 ans, illustrant ainsi un certain rattrapage par rapport à la métropole. De même, concernant le secteur de la santé, en dépit de la faible densité médicale et de taux d'équipement sanitaire, social et médico-social inférieurs à ceux de métropole dans certains secteurs, une forte réduction des inégalités a été observée depuis le début de la décennie. Afin de pallier à la vétusté des infrastructures, une partie conséquente du parc hospitalier est en cours de rénovation dans le cadre du plan hôpital 2012.

Section 2

L'agriculture

1. Un secteur en mutation

1.1 UNE TENDANCE A LA DIVERSIFICATION

1.1.1 Croissance de la production agricole de 10 % en 2007

La production agricole¹ totale était évaluée en 2007 à 265,4 millions € contre 251,7 millions € en 2006, soit une hausse de 10 % en un an². Ainsi, malgré le déclin du secteur primaire guadeloupéen depuis deux décennies, la croissance de la valeur de la production agricole aura été supérieure à la croissance du PIB (+ 3,8 % en valeur), année pourtant marquée par le passage du cyclone Dean.

Sur cette période, la répartition entre productions végétales et productions animales a peu évolué. En 2007, les productions végétales représentent 82,1 % du total contre 78,9 % en 1989. Cette légère augmentation masque un déclin des productions de rente et vivrières traditionnelles que sont la banane et les légumes, qui passent de 50,5 % en 1989 à 36,7 % de la production agricole en 2007, et une diversification des autres productions, notamment florales mais aussi fruitière (melon). La canne à sucre a su conserver une part constante de la production totale, autour de 20 %.

Comptes de la production agricole									Millions €
	1989		2000		2006		2007*		
	Valeur	% Total	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Var 07/89
Légumes	61,10	28,8%	51,71	18,1%	56,38	22,4%	50,08	18,9%	-18,0%
Fruits	57,30	27,1%	87,44	30,6%	64,97	25,8%	76,74	28,9%	33,9%
. Bananes d'exportation	46,00	21,7%	68,98	24,1%	32,90	13,1%	47,21	17,8%	2,6%
. Autres fruits	11,30	5,3%	18,46	6,5%	32,07	12,7%	29,53	11,1%	161,3%
Plantes industrielles	43,10	20,3%	45,12	15,8%	48,60	19,3%	55,99	21,1%	29,9%
. Canne à sucre	42,20	19,9%	43,69	15,3%	46,70	18,6%	53,85	20,3%	27,6%
. Autres	0,90	0,4%	1,43	0,5%	1,90	0,8%	2,14	0,8%	137,8%
Divers (fleurs, plantes...)	5,60	2,6%	36,18	12,7%	33,60	13,4%	32,34	12,2%	477,5%
Total production végétale	167,20	78,9%	220,45	77,1%	206,44	82,0%	218,02	82,1%	30,4%
Bétail	34,00	16,1%	37,85	13,2%	33,45	13,3%	36,36	13,7%	6,9%
Autres animaux	5,90	2,8%	17,59	6,2%	8,26	3,3%	7,32	2,8%	24,1%
Produit des animaux	4,60	2,2%	10,04	3,5%	3,51	1,4%	3,73	1,4%	-18,9%
Total production animale	44,50	21,0%	65,48	22,9%	45,22	18,0%	47,41	17,9%	6,5%
Production agricole totale	211,80	100%	285,93	100%	251,66	100%	265,43	100%	25,3%

* Chiffres semi définitifs

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

1.1.2 Diminution de la SAU, du nombre d'exploitations et de la population active

Entre 1989 et 2007, la surface agricole utile (SAU) s'est contractée de près d'un quart, pour s'établir à 34 739 hectares (20,5 % de la superficie totale de la Guadeloupe contre 27,4 %

¹ Source : Comptes de la production agricole. Ils correspondent à la différence entre la valeur des biens agricoles produits et celle des biens consommés à des fins de production (semences, aliments du bétail, amendement des sols).

² Ces chiffres incluent les subventions liées aux produits.

en 1989). Cette situation résulte principalement du déclin de la filière banane dont la surface mise en culture a diminué de 69,2 % durant la période. Ce processus s'est accéléré depuis 2000. La SAU allouée à la culture de la filière canne a chuté de 13,3 % sur la période.

L'enquête Structure menée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt en 2007 montre que la tendance à la réduction du nombre d'exploitations se poursuit avec, en moyenne annuelle depuis 2000, la disparition de 475 unités. En 2007, la DAF a recensé 8 762 exploitations agricoles dans le département, dont 1 811 professionnelles. En contrepartie, les exploitations en activité ont, pour la plupart, rationalisé leurs pratiques culturales et modernisé leurs techniques de production. Dans ce contexte, la taille moyenne des exploitations de l'archipel a sensiblement augmenté mais reste toutefois modestes, 80 % des exploitations présentant une SAU inférieure à 5 ha.

Entre 2000 et 2007, la population active agricole est passée de 36 000 à 22 500 personnes, soit un repli de 62,5 %¹ et une baisse annuelle moyenne de 5,3 %. Selon la DAF, les membres de la famille représentent 57 % des salariés tandis que les salariés permanents et les salariés saisonniers constituent respectivement 9 % et 34 % de cette population. Le secteur est également marqué par un vieillissement de la population des exploitants (51 d'âge moyen), cette situation étant liée aux difficultés d'accès au foncier rencontrées par les jeunes agriculteurs et au départ à la retraite tardif des agriculteurs en activité.

1.2 SURSIS DES FILIERES AGROEXPORTATRICES

Les profondes réformes engagées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont conduit l'Union Européenne à libéraliser son marché agricole et à réformer ses OCM (organisations communes des marchés) banane et sucre².

1.2.1 La nécessité d'une restructuration profonde des filières

Ces réformes ont permis de définir des prix de vente uniques à l'importation dans l'Union Européenne. La filière sucre devra toutefois abaisser de 36 % le prix de son sucre dès le début de la campagne de commercialisation 2009/2010, pour atteindre un prix de référence de 335,20 €/tonne. La filière banane doit relancer son activité pour assurer une production suffisante afin de continuer de bénéficier des dispositifs de soutien. A terme, ces deux filières auront vraisemblablement à s'ajuster aux conséquences des accords de partenariats économiques³ (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP, même si ceux-ci excluent pour le moment les productions de sucre, de riz et de banane.

1.2.2 Vers une plus grande diversification de la production agricole ?

Au delà des recettes à l'exportation issues des filières traditionnelles⁴, le développement des autres productions agricoles apparaît comme un enjeu capital pour la balance alimentaire de la Guadeloupe. Les autres filières végétales se caractérisent cependant par un manque

1 Comprenant la population familiale agricole totale (chefs d'exploitation et co-exploitants, les conjoints non co-exploitants et les autres actifs familiaux), les salariés permanents et saisonniers, les ETA (Entreprises de travaux agricoles) et les CUMA (Coopératives d'utilisation de matériels agricoles).

² Les réformes des dispositifs de soutien des filières sucre et banane sont décrites dans les notes consacrées spécifiquement à ces filières.

³ Voir paragraphe sur les relations régionales dans la note du commerce extérieur.

⁴ En 2007, la banane et la canne ont représenté respectivement 14,1 % et 19,5 % des exportations en valeur.

d'organisation et de structuration. Par conséquent, d'importants investissements devront être réalisés dans la structuration de ces secteurs et dans l'amélioration de leur compétitivité afin de leur permettre un meilleur accès au secteur de la grande distribution.

1.3 BILAN 2008

A l'instar des autres départements d'Outre-mer, la Guadeloupe assiste ainsi au déclin des cultures traditionnelles au profit de nouvelles productions végétales et animales dont le premier objectif est de satisfaire les besoins locaux. La diversification des cultures constitue un véritable enjeu pour la production alimentaire de l'archipel et la réduction de sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Toutefois, ces nouvelles productions, souvent importées du continent, souffrent de conditions naturelles spécifiques qui conduisent les professionnels à développer des variétés locales telles que les bovins de race créole ou encore la chèvre de race boer (croisement de la chèvre créole) mieux adaptées aux handicaps naturels des Antilles (sols, climat...).

La Guadeloupe, comme les autres RUP, est incitée à diversifier sa production agricole compte tenu du désarmement tarifaire dont pourrait notamment faire l'objet la banane. L'objectif du département est de gérer dans le temps la réorientation progressive de son agriculture vers des productions destinées au marché local, le développement et l'intégration aux secteurs aval davantage créateurs de valeur et de développement d'activités rurales complémentaires à l'agriculture.

Cependant, en dehors de la culture du melon et de l'ananas, les exploitations misant sur la diversification sont généralement de petite taille, peu structurées et spéculatives. Elles souffrent de l'évolution des règles du POSEIDOM, plus favorables aux Organisations de Producteurs (O.P.). L'aide versée à ces dernières est effectivement deux fois supérieure à celle versée aux producteurs individuels, ce qui provoque une distorsion de concurrence tant à l'export que sur le marché local. Ce système d'allocation des aides vise à inciter les petits producteurs à structurer leurs filières.

En 2008, les résultats des filières de diversification se sont révélés décevants. Le melon, qui constituait jusqu'ici l'exemple le plus probant de diversification végétale du département, a profondément souffert de l'arrivée du melon marocain sur le marché métropolitain, engendrant ainsi une chute drastique des exportations. Les perspectives pour l'année 2009 sont également incertaines, de sorte que certains producteurs pourraient être amenés à se recentrer sur le marché local.

Les résultats de la filière banane sont aussi mitigés. Après une année 2007 marquée par le passage du cyclone Dean, la production a cessé de baisser, mais n'a pas rattrapé son niveau de 2006. Toutefois, d'importants efforts ont été réalisés par les professionnels en matière de communication (la large médiatisation faite en Guadeloupe et en métropole à partir du mois de juin 2007 des conclusions du Rapport Belpomme avait durablement affecté l'image de l'agriculture guadeloupéenne¹) et en matière environnementale. Le plan « banane durable », qui s'étale sur la période 2008-2013, devrait permettre de diffuser et de généraliser les pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé des populations grâce au programme de développement rural de la Guadeloupe, cofinancé par le FEADER et le Conseil Régional. Enfin, les professionnels s'organisent afin de mieux lutter contre la concurrence internationale. En

¹ Ce rapport dénonce l'utilisation abusive jusqu'en 1993, de produits phyto-pharmaceutiques de la famille des organochlorés (chlordécone, dieldrine, HCH), destinés à limiter les attaques de parasites du bananiers (charançons, nématodes), qui auraient contaminé 5,8 % de la surface agricole utile (SAU) de Guadeloupe, en majorité localisée dans le sud de la Basse-Terre. Consécutivement à la publication de ce rapport, un plan interministériel chlordécone a été présenté pour la Guadeloupe et la Martinique le lundi 21 janvier 2008.

2008, les producteurs de Guadeloupe et de Martinique ont fait l'acquisition du réseau de murisseries Fruidor.

L'insuffisance d'irrigation constitue un facteur limitant au développement de cultures comme la banane. Pour pallier cette carence qui affecte, selon la DAF environ 30 % des surfaces irrigables, soit 2 500 hectares, le Département et la Région Guadeloupe se sont engagés dans la construction du barrage de Moreau, à Goyave, après celui de Dumanoir sur la commune de Capesterre-Belle-Eau. Ces deux barrages devraient permettre d'alimenter en eau 2 800 hectares de zones agricoles.

2. La banane

2.1 L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES

La banane dans les DROM français (Guadeloupe et Martinique) représente une part substantielle des exportations agricoles¹, et occupe en emplois directs et indirects une nombreuse main d'œuvre peu qualifiée pendant toute l'année². Son importance tient aussi aux externalités territoriales que procure cette production, en particulier par le maintien des lignes maritimes assurant le fret « retour »³ des exportations de bananes. Ce secteur ne représente cependant qu'une faible part du PIB du département (0,4 %).

En 1993, l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) a été créée pour organiser la gestion des approvisionnements de bananes des Etats membres de l'UE. Le marché de l'UE est le premier marché d'importations de la banane, mais également le marché le plus rémunérateur, les prix y étant supérieurs à ceux pratiqués en Amérique du Nord ou au Japon. Organisée en deux volets, son objectif vise à soutenir la filière de la banane dans les régions européennes productrices compte tenu de leur importance pour l'agriculture de ces régions, et de la forte concurrence exercée par les bananes dollars d'Amérique latine, des Philippines et, de plus en plus, d'Afrique⁴. Le « *volet externe* » régit les relations commerciales avec les pays exportateurs de bananes hors Union, et le « *volet interne* » définit le dispositif de soutien au revenu des producteurs européens.

2.1.1 Les réformes des deux volets de l'OCMB

Concernant le *volet externe*, le régime a été plusieurs fois modifié, notamment sous la pression des panels OMC des pays latino-américains, glissant progressivement d'un système différencié composé de quotas, droits de douanes et licences d'importation, vers un système essentiellement tarifaire (176 €/t à compter du 1^{er} janvier 2006 – contre 75 €/t précédemment – à l'exception d'un quota de 775 000 t exempté de droits pour les pays ACP, et qui a expiré au 31 décembre 2007⁵). Depuis le 1^{er} janvier 2008, le régime est entièrement tarifaire pour les non

¹ Deuxième poste à l'exportation pour la Martinique et la Guadeloupe.

² Selon l'ODEADOM, la filière de la banane constitue le premier employeur privé des Antilles avec 10 000 emplois directs et indirects.

³ Les exportations de banane constituent 80% du trafic en volume des compagnies maritimes sur les Antilles. En deçà d'une production totale de 150 000 tonnes, les lignes maritimes pourraient être supprimées faute de rentabilité et d'équilibre du modèle économique : en 2008, la Martinique exportait 147 100 tonnes et la Guadeloupe 44 570 tonnes.

⁴ La hausse des exportations de bananes africaines (notamment ivoiriennes et camerounaises a été fulgurante au cours des années 1990 et 2000.

⁵ Dérogation obtenue à la conférence ministérielle de l'OMC le 14 novembre 2001 à Doha.

PMA non signataires des Accords de Partenariat Economique¹ (176 €/t). S'agissant des pays ACP signataires des APE et des PMA, ils bénéficient d'un accès libre au marché européen sans droit ni quota (DFGF) pour tous les produits, y compris la banane.

Toutefois, alors que les fournisseurs ACP critiquent le droit NPF² appliqué au titre du nouveau régime, considéré trop faible, les fournisseurs latino américains le jugent trop élevé.

Dans ce contexte, les DOM ont pu négocier une exemption en conservant l'octroi de mer, l'exclusion de l'entrée de la banane ACP pour une période d'un an renouvelable une fois et une clause de sauvegarde si les importations (tous produits) des ACP sont de 25 % supérieures à la moyenne des trois années précédentes.

Le passage progressif à un régime uniquement tarifaire a eu pour conséquence une baisse structurelle des prix sur le marché européen, favorable aux consommateurs au détriment des producteurs des régions communautaires d'outre-mer et des pays ACP. L'incertitude commerciale liée à la libéralisation du marché s'est également traduite par une plus grande volatilité des prix profitant aux grandes chaînes de distribution.

S'agissant du *volet interne*, le dispositif de soutien des producteurs communautaires a également fait l'objet de réformes dans un contexte de mise en conformité des engagements européens sur l'agriculture à l'OMC.

Jusqu'en 2006, le régime visait à compenser les baisses éventuelles de revenus liées aux fluctuations des prix des marchés par l'octroi d'une aide calculée annuellement sur la base de la différence entre une recette forfaitaire de référence (640,3 €/t depuis sa dernière revalorisation en 1999) et la recette moyenne communautaire effective de l'année considérée, au stade « sortie hangar de conditionnement ». Chaque année, le montant unitaire de l'aide, alors identique pour chaque région, était alloué pour une quantité totale définie. A la suite de l'élargissement de l'UE en 2004, cette quantité est passée de 840 000 à 867 500 tonnes et a été répartie selon les régions en fonction de leur niveau de production. Les Canaries et la Martinique, principaux producteurs, ont reçu la majeure partie de l'aide compensatoire. En outre, une aide complémentaire était versée si le prix de vente majoré du montant de l'aide initiale demeurait inférieur à la recette forfaitaire communautaire. Ce fut le cas pour la Martinique et la Guadeloupe dont les revenus nets (prix de vente + aide) étaient respectivement de 593,7 €/t et de 588,9 €/t en 2006, pour des prix de vente de 268,6 €/t et de 249,1 €/t, tandis que les Canaries enregistraient des prix de vente de 600,8 €/t.

Production 2006 des pays membres de l'Union Européenne							en milliers de tonnes
	Iles Canaries	Martinique	Guadeloupe	Madère Açores et Algarve	Chypre	Crète et Lakonia	Total
Production	349	220	48	13	7	5	642
Quantité éligible à l'aide communautaire	420	219	150	50	15	13,5	867,5

Si ce système a garanti la stabilité de la recette moyenne à la tonne des producteurs, il a en revanche entraîné une dynamique différenciée entre régions, favorisant la production des Canaries au détriment de celle de la Guadeloupe et de la Martinique. Les écarts de compensation entre les producteurs des différentes régions se sont expliqués par le fait que les

¹ Soient les 7 premiers pays exportateurs (Equateur, Philippines, Costa Rica, Colombie, Guatemala, Honduras, Panama, le Brésil arrivant en 9^e position après le Cameroun et avant la Côte d'Ivoire).

² NPF : Nation la Plus Favorisée : clause par laquelle tout pays doit accorder à l'ensemble de ses partenaires commerciaux le traitement qu'il accorde à « la nation la plus favorisée » (c'est-à-dire à laquelle il accorde le traitement commercial le plus favorable).

producteurs canariens bénéficient des avantages d'une différenciation variétale moins soumise à concurrence et de la proximité des marchés de consommation, contrairement aux producteurs antillais. La préservation de l'équilibre entre régions de production a alors expliqué la réforme du régime d'aides compensatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le régime de soutien à la production a été remplacé par un dispositif de soutien direct aux producteurs. L'aide au secteur de la banane a été intégrée dans le programme POSEI (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité¹) de soutien aux régions ultrapériphériques dans le domaine agricole. Au titre de l'exercice 2007, ce programme a été abondé d'une dotation budgétaire additionnelle de 278,8 millions € destinée au financement de l'aide communautaire dans le secteur de la banane. Selon le rapport GAIN publié par l'USDA (United States Department of Agriculture), le nouveau régime « banane » devrait permettre à l'Union Européenne d'accroître le soutien accordé de 278,8 millions € à 338,9 millions € par an. Le budget total du programme POSEI passerait de 289,3 millions € en 2006 à 331,8 millions € en 2007, 617,6 millions € en 2008, 624,5 millions € en 2009 et à 628,2 millions € les années suivantes. La Martinique et la Guadeloupe bénéficieraient de 268 millions € par an. Le niveau de soutien accordé aux producteurs de banane pourrait ainsi passer de 180 €/t à 330 €/t dans le cadre de cette nouvelle proposition, ce qui présage d'une part d'un désarmement tarifaire mais aussi d'une forte incitation à la diversification.

A la demande des Etats membres producteurs, la répartition de cette aide s'effectue suivant la clé de répartition suivante : 50,4 % pour l'Espagne, 46,1 % pour la France, 3,1 % pour le Portugal et 0,4 % pour la Grèce.

Les principales caractéristiques de ce nouveau régime d'aide sont les suivantes :

- l'aide est désormais déterminée par chaque Etat membre, dans la limite de son enveloppe budgétaire, en fonction des critères objectifs suivants :
 - la quantité de bananes commercialisées pour laquelle une compensation de perte de revenu a été versée au cours d'une période comprise entre les campagnes de commercialisation 2000 et 2005,
 - les superficies sur lesquelles les bananes ont été cultivées,
 - le montant de la compensation de la perte de revenu versée à l'exploitant au cours de la période visée.
- les mesures de soutien aux producteurs de bananes seront spécifiques à chaque région de production, sous réserve de leur approbation par la Commission ;
- 60 % des aides directes seront obligatoirement découplées (c'est-à-dire non liées aux quantités commercialisées) ;
- l'aide directe compensatrice de pertes de revenus est gérée localement (flexibilité et décentralisation) ;
- ces appuis sont complémentaires et additionnels aux aides classiques liées au développement rural (FEADER) ;
- au-delà d'une période transitoire, cette réforme met fin aux mesures de soutien aux organisations de producteurs.

2.1.2 Perspectives pour le secteur de la banane dans les Antilles françaises

Le désarmement tarifaire demandé par l'Equateur avec le soutien des Etats-Unis à la fin de l'année 2007 auprès de l'Organe de Règlement des Différents (ORD) semble être le scénario le plus probable à l'horizon 2013 d'une part dans le cadre des négociations de l'OMC au sein du cycle de Doha (réduction des tarifs NPF), et d'autre part si la CE se conformait à l'arbitrage

¹ Régi par le règlement CE n°247/2006 du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des RUP.

« banane » avec l'OMC - qui veut que toute concession accordée aux ACP soit compensée par une baisse du droit NPF - compte tenu de l'élargissement des préférences consenties aux pays ACP suite à la signature des APE¹.

Le 16 juillet 2008, la Communauté Européenne annonçait sa volonté d'accepter les propositions de l'OMC, à savoir :

- La réduction progressive entre 2009 et 2015 du droit de douane à 116 € par tonne en remplacement de l'actuel droit de 176 € par tonne ;
- le report des réductions du droit NPF à 2015 afin de permettre aux producteurs ACP de s'adapter ;

Fin juillet 2008, la CE a toutefois retiré sa proposition à la suite de l'échec des négociations à l'OMC, et le 26 novembre 2008, l'appel de l'UE a été rejeté par l'ORD qui maintient la décision provisoire prise le 10 décembre 2007 en réponse à la demande de l'Equateur.

Dans ce contexte d'intensification de la libéralisation du marché de la banane, les Antilles françaises sont confrontées à des éléments structurels et conjoncturels défavorables à une relance du secteur. En dépit d'importants efforts de qualité et d'amélioration de pratiques culturelles modérant l'emploi des pesticides, la compétitivité des productions communautaires demeure très faible, en raison de coûts de revient moyens des productions communautaires 4 à 5 fois supérieurs à ceux de la banane dollar, dus aux écarts de rémunération de la main d'œuvre², au taux de change euro/dollar défavorable, et aux structures de production³. Des solutions sont toutefois envisageables en jouant sur une forte différenciation commerciale et qualitative des produits sur le marché.

L'issue pour les DOM semble alors étroite : l'érosion de leur protection, le passage à une aide directe aux producteurs, le contexte défavorable à une relance de la production et les possibles réductions tarifaires à venir risquent d'aboutir à une baisse de leur production, déjà constatée lors des campagnes de 2002 et 2004. L'enjeu pour les DOM serait donc de gérer sur le moyen terme la réorientation progressive de leur agriculture vers des productions destinées aux marchés locaux, le développement et l'intégration aux secteurs aval davantage créateurs de valeur et le développement d'activités rurales complémentaires à l'agriculture, dans un contexte de pression sur le foncier.

2.2 BILAN DE L'ANNEE 2008 A LA GUADELOUPE

En 2008, la Guadeloupe comptait 212 producteurs actifs et 1 300 emplois directs. Après plusieurs années de déclin (la production et le nombre de planteurs ont chuté respectivement de 50 % et de 80 % depuis 1993), la production de banane a cessé de diminuer. Elle s'est en effet élevée à 46 664 tonnes, faisant suite à une année 2007 difficile (45 290 tonnes) marquée par le passage du cyclone Dean et la destruction d'une partie de la production de bananes sur la Basse-Terre. La réorganisation en cours dans la profession conduit d'ailleurs les professionnels à prévoir une production de l'ordre de 59 000 tonnes pour l'année 2009, ce qui constituerait une augmentation de 26 % par rapport à 2008.

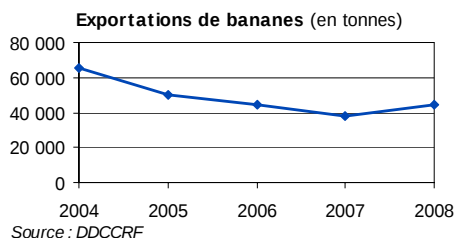
¹ Le droit unique pourrait passer de 176 €/t à 79 €/t en 5 ans. L'Equateur ayant demandé un droit de 75 €/t.

² La part salariale constitue environ 40 % des coûts de production « sortie hangar de conditionnement » avec un rapport de rémunération horaire de 10 à 27 fois supérieur entre les Antilles françaises et les pays latino-américains (source CE 11/2006).

³ Grandes plantations industrielles vs petites plantations de producteurs indépendants situées à proximité de zones habitées et dans des zones plus accidentées.

Cependant, la surface agricole utile demeure orientée à la baisse (-10,2 % en 2008) et représente désormais 8 % de la SAU totale du département.

En 2008, les quantités exportées ont augmenté de 17,6 % en volume (les exportations avaient été affectées en 2007 par le passage du cyclone Dean) et de 16,5 % en valeur en raison de la baisse des prix passés de 559€/t en 2007 contre 554€/t en 2008.



La filière a réalisé un chiffre d'affaires 2008 de 23 millions €. Elle a en outre bénéficié de 30,857 millions € d'aide POSEI (contre 31,508 millions € en 2007). Enfin, selon Les Producteurs de Guadeloupe, le nombre élevé de demandes de subventions FEADER déposées par les professionnels montre la réelle volonté des producteurs de relancer leurs exploitations.

Les producteurs travaillent en effet à l'amélioration de la qualité de la production, ce qui a permis, grâce à plusieurs campagnes de communication, de renforcer la notoriété de la banane antillaise. Le taux de label est ainsi passé de 50,4 % en 2007 à 54 % en 2008, pour un objectif de 60 % en 2009. La banane de Guadeloupe et de Martinique détient désormais 13 % des parts de marché en Europe, 75 % de la production étant écoulee dans l'hexagone.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, un plan « banane durable » a été mis en place en 2008 par les professionnels dans l'objectif de limiter l'usage de produits phytosanitaires. Ce plan a reçu l'appui de l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), créé à cette occasion. Ainsi, la Guadeloupe assiste à une généralisation des pratiques respectueuses de l'environnement et des consommateurs. En 2008, le pourcentage de la production certifiée GLOBALGAP¹ et Agriculture Raisonnée s'élevait respectivement à 58 % et 55 % (contre 42 % et 40 % en 2007).

Afin d'assurer la survie de leur filière, les planteurs de bananes travaillent à améliorer leur organisation. L'Union des Groupements de Producteurs de Bananes (UGPAN), créé en 2003 afin d'assurer une plus grande cohésion et une concentration des moyens pour faire face à la concurrence internationale, maîtrise désormais l'ensemble de la commercialisation directe de la banane de Martinique et de Guadeloupe. En 2008, les producteurs se sont orientés vers une intégration complète de la filière en acquérant le réseau de murisseries Fruidor (groupe Pomona) avec l'objectif de mieux maîtriser la vente de leurs produits aux points de vente. Ce réseau compte sept murisseries et une murisserie filiale réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Fruidor traite annuellement 150 000 tonnes de bananes (ce qui fait de l'entreprise le leader sur le marché français avec 30 % des parts) dont la moitié provient déjà des Antilles françaises. Le coût d'investissement pour les producteurs antillais s'élève à 55 millions €, dont 30 millions € sont financés par producteurs (22 millions € pour la Martinique et 8 millions € pour la Guadeloupe) et 25 millions € financés sur emprunt. L'apport de la Guadeloupe a été cofinancé par le Conseil Général (50 %), le reste provenant d'un emprunt bancaire (50 %).

¹ GLOBALGAP est un organisme du secteur privé qui définit des référentiels sur la base du volontariat pour la certification des produits agricoles au niveau mondial.

3. Les autres productions végétales

L'ensemble des cultures vivrières, maraîchères et florales (hors banane et canne à sucre) couvre une superficie de 4 410 hectares¹, soit environ deux fois la superficie allouée à la culture de la banane. Les deux principales zones de production maraîchère sont le sud-est de la Grande -Terre (54 % de la SAU), et le sud de la Basse-Terre (36 %) en raison des conditions climatiques favorables à ces cultures.

En 2007, les productions végétales², qui se sont élevées au total à 77 011 tonnes, couvraient 69,9 % des besoins de la consommation locale, évalués à 110 241 tonnes.

						tonnes	Var.
	2004	2005	2006	2007	2008	Poids	07/06
Fruits	112 711	94 868	69 235	63 370	nd	53,3%	-8,5%
Bananes	89 480	66 890	55 340	45 290	46 664	38,1%	-18,2%
Melons	7 534	10 535	8 213	8 200	7 950	6,9%	-0,2%
Légumes frais	25 325	34 264	43 946	44 740	nd	37,6%	1,8%
Racines, bulbes, tubercules	5 689	11 095	11 384	10 372	nd	8,7%	-8,9%
Plantes aromatiques et industrielles*	220	367	431	435	nd	0,4%	0,8%
Total	143 945	140 593	124 996	118 917	nd	100 %	-4,9 %
Cultures florales (milliers d'unités)	25 355	21 390	25 410	25 411	nd	nd	0,0%

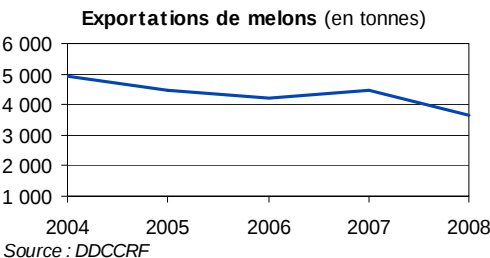
Sources : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - Statistiques agricoles annuelles, LPG, BOYER SA, Soldiv, les coopératives de l'Est, les maraîchers du levant

nd : non disponible

* Hors canne à sucre

La culture du melon, qui se pratique à la Guadeloupe depuis plus d'une dizaine d'année, s'est particulièrement développée depuis 2001. La majeure partie de la production est exportée vers la métropole à contre-saison tandis que le solde est écoulé sur le marché local. Cette filière est cependant tributaire des contraintes (i) d'irrigation, qui demeure limitée faute de retenue d'eau dans la région Nord-Grande-Terre où est localisée l'essentiel de cette culture, (ii) de disponibilité du foncier, la monoculture du melon nécessitant une rotation des terres au maximum tous les cinq ans pour prévenir les problèmes phytosanitaires (iii) et du fret qui constitue le principal frein au développement compte tenu des faibles capacités de transport des compagnies aériennes.

L'année 2008 a vu une diminution de 3 % de la production de melon et surtout de 18,3 % des exportations. Le marché métropolitain s'est en effet révélé moins porteur pour les producteurs antillais concurrencés par le melon marocain arrivé beaucoup plus tôt que prévu sur le marché européen. Certains producteurs du département ont ainsi été contraints d'abandonner la récolte, celle-ci devenant trop onéreuse. Les perspectives pour 2009 sont pessimistes, et certains producteurs envisagent de réduire fortement leurs activités à l'exportation.

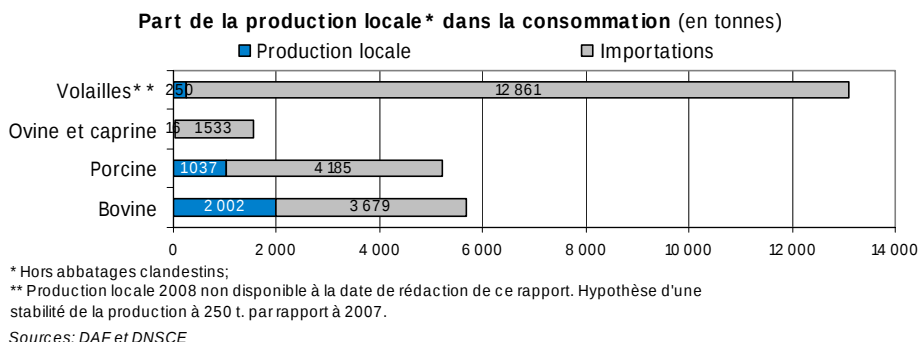


¹ Chiffres DAF – Enquête structure des exploitations agricoles en 2007.

² Hors exportations.

4. L'élevage

Avec une production estimée en valeur à 47,4 millions € en 2007, soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2006, l'élevage génère 17,9 % des recettes de la production agricole finale de la Guadeloupe. Cette activité ne satisfait que 12,9 % des besoins locaux de consommation de viande, évalués à 25 563 tonnes. Cependant, les résultats de la filière se révèlent encourageants. En 2008, les abattages contrôlés de viande se sont établis à 3 305 tonnes, en hausse de 14,8 % sur l'exercice, après une augmentation de 15,9 % en 2007.



4.1 UNE PRODUCTION A CARACTERE ARTISANAL

En amont de la filière, le développement de l'élevage est pénalisé par le caractère artisanal des exploitations. L'élevage est fréquemment pratiqué en activité d'appoint. Faute de connaissance technique adéquate ou d'assise financière pour financer le cycle d'exploitation, en particulier pour l'achat d'aliments de bétails pendant les périodes de sécheresse, il en résulte des taux de fécondité particulièrement faibles et des rendements sensiblement inférieurs aux performances observées dans la profession (de l'ordre de 20 % à 30 % par rapport à la moyenne métropolitaine pour les porcins par exemple).

Le même constat peut être réalisé en aval de la filière avec la pratique encore très répandue de l'abattage clandestin¹. Les dernières évaluations font état d'environ 900 à 1 000 tonnes de viande bovine, 500 tonnes de viande porcine et 200 tonnes de viandes ovine et caprine abattues clandestinement, soit 30 % de la production locale. La production clandestine est en grande partie autoconsommée dans le cadre familial ou distribuée auprès du voisinage. Une fraction est également vendue aux boucheries régulières ou clandestines suivant des circuits d'approvisionnement et de commercialisation qui autoriseraient la pratique de marges plus élevées.

¹ Dit « abattage sous le manguier ».

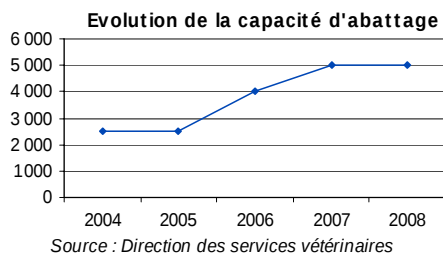
4.2 DES EFFORTS EN MATIERE DE STRUCTURATION

L'absence de traçabilité, mais également les risques sanitaires liés au caractère artisanal de la filière empêchent tout accès de la viande locale au marché de la grande distribution ou de la restauration collectives, qui se conforment aux normes européennes. Conscients de ces contraintes, les professionnels du secteur, avec l'aide des pouvoirs publics, ont entamé depuis 2000 une organisation des filières avec la création d'une interprofession, l'IGUAVIE et la mise en œuvre de programmes de relance des activités¹.

En complément des actions de lutte contre l'abattage clandestin menées par les services vétérinaires, l'acquisition de matériels spécifiques, notamment pour les ateliers de découpe, devrait contribuer à améliorer la qualité et la sécurité des filières d'élevage et permettre à terme de satisfaire une part plus importante de la consommation locale.

La capacité d'abattage du département s'est régulièrement renforcée, passant de 3 500 tonnes en 2000 à 4 500 tonnes en 2008 (hors îles du nord). Elle devrait encore s'accroître, avec la construction d'un abattoir à Gourbeyre. Deux autres ateliers de découpe devraient être mis en service au Moule et à Marie-Galante en 2009.

L'augmentation du nombre d'animaux faisant l'objet d'un abattage contrôlé est encourageant et témoigne de l'efficacité des actions destinées à lutter contre l'abatage clandestin et à professionnaliser la filière².



¹ Pour plus d'informations sur les acteurs de la filière élevage, Cf RA IEDOM 2007, Chapitre 2, section 2.

² L'action des services vétérinaires s'est intensifiée avec un accroissement de la pression sur les opérateurs, passant par une augmentation des contrôles (boucheries, marchés, lieux d'abattage) ; une communication accrue sur les pénalités encourues par le biais de la presse et de la radio ainsi qu'une sensibilisation des consommateurs ; un encouragement à l'identification des bovins (arrêté préfectoral et mise en fourrière des bovins).

Section 3

La pêche et l'aquaculture

1. La pêche

Le secteur de la pêche est régi au niveau européen par la Politique commune des pêches (PCP) créée en 1983. Elle vise, par la réforme de 2002, à garantir le développement durable des activités de pêche sur les plans environnemental, économique et social. Son processus de décision s'appuie sur des avis scientifiques et sur ceux des parties prenantes. Le secteur doit cependant faire face à un certain nombre de faiblesses structurelles (filrière peu organisée, réseau de commercialisation limité, productions réalisées par de petites embarcations), et certains handicaps, rendant difficile la déclinaison du PCP : absence de suivi statistique, insuffisance de l'assistance technique ; faiblesse des capacités de financement pour investir ; manque de compétitivité face à la concurrence de la pêche informelle et des produits d'importation à bas coûts de revient ; cherté du carburant ; saisonnalité de l'activité dépendante des conditions climatiques, notamment des phénomènes cycloniques.

Afin de moderniser le secteur, une enveloppe de 4 M€¹ sur deux ans a été attribuée à la Guadeloupe dans la cadre du Plan pour une pêche durable et responsable (Plan Barnier) adopté courant 2007, qui s'ajoute aux crédits du Contrat de projet Etat-Région (CPER) et du Fonds européen pour la pêche (FEP).

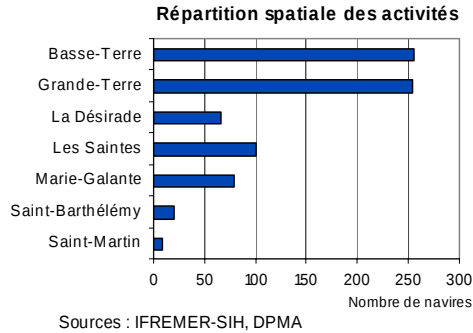
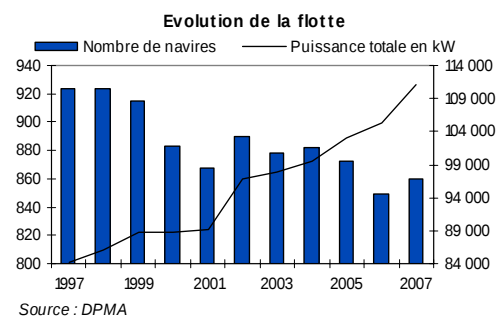
L'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) a démarré en avril 2007 un projet pilote de Système d'information halieutique en Guadeloupe (SIHG), dont l'objectif est de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des politiques publiques dans ses aspects de gestion durable des ressources et de leur exploitation de l'échelle régionale et l'internationale. A terme, cet observatoire de la pêche produira des synthèses sur l'évolution des ressources, sur le niveau des captures et les conditions d'exploitation de la flotte, ainsi que sur les perspectives socio-économiques du secteur.

Les travaux réalisés en 2007 et 2008 par le SIHG permettent de suivre l'activité de l'ensemble des navires de la flotte de Guadeloupe et de déterminer les caractéristiques du secteur. Les statistiques relatives à la production et à la commercialisation devraient être disponibles en fin d'année 2009. La direction régionale des affaires maritimes (DRAM) estime à ce stade la production annuelle guadeloupéenne à environ 10 000 tonnes, ce qui satisferait 60 % de la consommation locale en produits de la mer estimée environ à 16 000 tonnes en 2008.

¹ 34 % seraient alloués aux entreprises de pêche et à la modernisation de la flotte, et 24 % serviraient à l'amélioration des équipements des ports de pêche, le reste étant employé à l'aménagement des pêcheries, la valorisation de la production et du marché et la structuration de la filière.

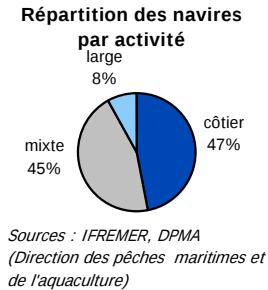
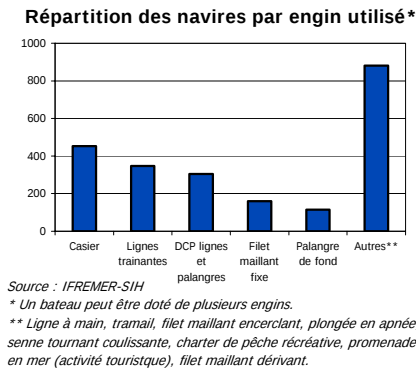
1.1 L'ACTIVITE DE LA FILIERE¹

La profession compte environ 1 200 marins-pêcheurs enrôlés² et près de 860 navires enregistrés au fichier flotte. La composante informelle de cette activité est significative : ainsi, aux équipages plus ou moins déclarés s'ajoutent les pêcheurs occasionnels et ceux dont cette activité est secondaire. La population officielle des marins-pêcheurs est marquée par un certain vieillissement, l'âge moyen des propriétaires est de 45 ans (équivalente à la moyenne nationale).



La flotte de pêche est composée presque exclusivement de navires de moins de 12 mètres non pontés, équipés de hors bords, qui réalisent des sorties à la journée. Les unités pontées effectuent en général des marées de plusieurs jours, en particulier dans les Iles du Nord.

Au cours de la dernière décennie, le développement de la pêche des grands pélagiques s'est traduit par l'évolution de la structure de la flotte avec des unités de jauge et à puissances motrices accrues. Le nombre de navires s'est réduit de 6 % sur 10 ans (-60 unités) alors que parallèlement la puissance totale de la flotte a progressé de plus de 30 % sur la période. Près de la moitié de la flotte opère uniquement en zone côtière, 7 % des navires pratiquent la pêche au large et 41 % ont une activité mixte.



¹ Les organismes participant à l'organisation de la filière ont été définis dans le rapport 2007 (cf RA IEDOM 2007, Chapitre 2, section 1).

² Direction des affaires maritimes (DGITN-DAM-SDSI).

La plupart des navires sont polyvalents en termes de techniques de pêche. Les principaux engins utilisés sur le plateau sont les casiers (59 % des navires), les filets (38 %), lignes et palangres (20 %). La pêche plus au large des grands pélagiques (dorade coryphène, thons, marlins, ...) utilise les techniques de ligne de traîne en particulier autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

Depuis janvier 2008, douze DCP collectifs ont été installés sous la côte sous le vent de la Basse-Terre entre les Saintes et Pointe Noire. Ce projet, d'un montant total de 417 000 €, mené par l'Association des marins pêcheurs du Sud Basse-Terre (APSBT), a pour objectif d'améliorer les conditions de viabilité et d'attractivité de cette activité de pêche en fiabilisant les dispositifs et en réduisant les coûts de production. Une réduction de l'effort de pêche sur le plateau insulaire est également attendue¹. Ces nouveaux matériels ont bien résisté au passage du cyclone Omar en octobre 2008. Début 2009, le Comité régional des pêches et des élevages marins de Guadeloupe a complété le parc de DCP collectifs en implantant vingt DCP autour de la Guadeloupe.

1.2 LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN DU SECTEUR

Le secteur de la pêche a continué à bénéficier en 2008 des fonds IFOP² prévus dans le DOCUP 2000-2006 auquel a succédé le FEP (Fonds européen pour la pêche)³ pour la période 2007 - 2013, ce dernier étant doté de 5,2 millions d'euros (contre 4,3 millions € sur la période 2000-2006). A la fin de l'année 2008, les crédits engagés ne représentaient encore que 0,4 % des montants ouverts, utilisés pour le financement du site internet du comité régional des pêches.

Programmes opérationnels : programmation 2007-2013			M €
Mesures	Dotation	Dont FEP	Poids des mesures
Axe 1 : Mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire, aquaculture, pêche dans les eaux	1,9	1,4	27,4 %
Axe 2 : Pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation	0,9	0,7	13,6 %
Axe 3 : Actions collectives	3,9	3,0	56,4 %
Axe 4 : Assistance technique	0,2	0,1	2,7 %
Total	7,0	5,2	100 %

Source : Préfecture - Cellule Europe

¹ Les DCP artisanaux sont généralement la propriété d'un pêcheur, même s'il est toléré qu'en son absence d'autres pêcheurs puisse l'exploiter. Le nombre de DCP artisanaux tendant à croître fortement et tandis que la ressource halieutique s'épuise par surexploitation du plateau corallien, le développement de DCP collectifs, plus solides (5 ans au lieu d'un de durée d'exploitation) et plus efficaces, est ainsi apparue comme la solution optimisant la gestion de la ressource et la rentabilité de l'exploitation.

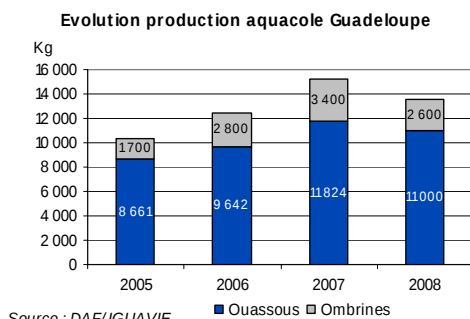
² IFOP : Instrument financier d'orientation de la pêche.

³ Ce instrument de programmation pour la pêche est un programme opérationnel national, dont une partie de la gestion est déléguée au préfet de Région.

2. L'aquaculture

La production aquacole dans le département concerne essentiellement l'élevage de la crevette d'eau douce (ouassous). Cette activité ne couvre plus que marginalement les besoins du département (environ 10 tonnes contre une cinquantaine dans les années 80), produites par une dizaine de fermes d'élevage (15,3 hectares de bassins) dont le rendement moyen de 0,8 tonne par hectare est inférieur de près de moitié aux performances admises.

En dépit de la demande croissante pour ces produits frais, les aquaculteurs guadeloupéens ont enregistré un recul de leur production (-7 % en 2008, après une progression de 22,4 % l'année précédente), expliqué par l'impact du chlordécone sur la filière qui a entraîné la réduction du nombre d'éleveurs de ouassous. La commercialisation d'ombrines a été pour sa part sinistrée par le passage du cyclone Omar en octobre 2008 (-23 % sur un an).



Une diversification vers l'aquaculture marine est engagée pour la production de lous caraïbes. Des expérimentations et des tests de mise en marché ont débuté en 2008 et se poursuivront en 2009 pour le lancement éventuel de la production de tilapias rouge.

Parallèlement, les professionnels du secteur, en partenariat avec l'Iguavie, travaille depuis 2007 à la mise en place de viviers dans les grandes surfaces afin de stimuler la consommation locale. Les éleveurs du secteur s'orienteront en outre vers la formation des jeunes aquaculteurs, en développant un pôle de compétence dans la caraïbe.

Section 4

L'industrie

1. Le secteur industriel

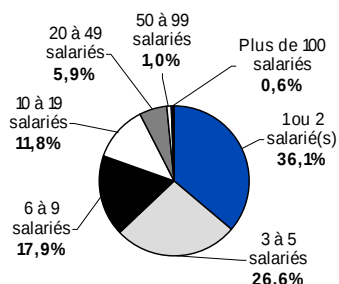
1.1 LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

Les entreprises du tissu industriel de Guadeloupe sont, dans leurs structures juridiques actuelles, de création relativement récente, même dans les branches traditionnelles telles que le sucre et le rhum. Leur capital est généralement détenu par des investisseurs locaux. Selon l'INSEE, le secteur industriel représente près de 5,2 % de la valeur ajoutée totale en 2007¹ (+4,7 % en moyenne depuis 1993) et 6,9 % des emplois salariés. Il a partiellement dû son développement aux lois de défiscalisation.

Le secteur se caractérise par une majorité d'entreprises de petite taille avec plus des deux tiers des industries employant 1 à 5 salariés².

En 2008, le répertoire SIRENE comprenait 2 876 entreprises industrielles, hors îles du Nord³. Cinq branches concentrent la majorité des entreprises du secteur : l'agroalimentaire (23 %), l'édition, imprimerie (14 %), l'équipement mécanique (12 %), le bois et papier (11 %) et l'équipement du foyer (10,8 %).

Répartition des entreprises industrielles par effectifs



Source : INSEE-Fichier Sirene au 01/01/08 (hors îles du Nord et entreprises individuelles et avec un effectif non renseigné)

Ces dernières ont enregistré une progression de 3,8 % sur un an (contre +2,7 % par rapport à 2004), expliqué par le dynamisme en matière de création d'entreprises, dans l'agroalimentaire, l'édition et imprimerie ou le bois et papier.

En revanche, les industries des équipements du foyer, de l'habillement, et des produits minéraux apparaissent en perte de vitesse depuis 2004.

¹ Comptes économiques rapides – résultats provisoires (Îles du Nord comprises).

² Hors entreprises unipersonnelles, et à effectif non renseigné qui représentent 70 % des industries.

³ Un certain nombre d'entreprises disposent d'un siège social dans les îles du nord afin de bénéficier des avantages fiscaux. Le calcul hors îles du nord minore ainsi quelque peu l'état des lieux de la réalité du département.

Répartition des entreprises industrielles par année de création

Secteurs d'activité	Stocks	Créations	Stocks	Créations	Stocks	Part	Var	Var
	2004	2007	2007	2008	2008	2008	08/04	08/07
Industries agricoles et alimentaires	565	70	623	165	670	23,3%	18,6%	7,5%
Habillement, cuir	235	12	172	12	174	6,1%	-26,0%	1,2%
Édition, imprimerie, reproduction	382	37	408	40	415	14,4%	8,6%	1,7%
Pharmacie, parfumerie et entretien	14	1	13	1	13	0,5%	-7,1%	0,0%
Industries des équipements du foyer	364	21	318	27	312	10,8%	-14,3%	-1,9%
Industrie automobile	11	0	10	1	10	0,3%	-9,1%	0,0%
Const navale, aéronautique, ferroviaire	88	6	80	8	79	2,7%	-10,2%	-1,3%
Industries des équipements mécaniques	344	32	356	32	360	12,5%	4,7%	1,1%
Ind. équipement électrique électronique	89	10	96	10	98	3,4%	10,1%	2,1%
Industries des produits minéraux	124	6	107	2	110	3,8%	-11,3%	2,8%
Industrie textile	32	1	31	5	32	1,1%	0,0%	3,2%
Industries du bois et du papier	284	45	287	43	315	11,0%	10,9%	9,8%
Chimie, caoutchouc, plastiques	82	1	75	6	75	2,6%	-8,5%	0,0%
Métallurgie et transformation des métaux	113	9	118	20	121	4,2%	7,1%	2,5%
Ind. composant électrique électronique	25	2	26	1	29	1,0%	16,0%	11,5%
Prod. combustibles et de carburants	1	0	0	0	0	0,0%	NS	NS
Eau, gaz, électricité	48	13	51	17	63	2,2%	31,3%	23,5%
Total	2 801	266	2 771	390	2 876	100%	2,7 %	3,8 %

Source : Insee Janvier 2008 – fichier sirene (Hors îles du nord)

1.2 L'ENQUETE ANNUELLE D'ENTREPRISES

Selon les résultats de la dernière enquête annuelle sectorielle disponible de l'INSEE¹, l'industrie des biens intermédiaires concentre 36,8 % des entreprises du secteur en 2006 et 32,7 % des salariés. Elle constitue la première branche d'activité industrielle, contribuant pour 40,7 % à la production totale de richesse du secteur.

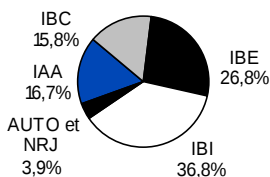
L'industrie agro-alimentaire crée pour sa part 21,8 % de la richesse du secteur malgré un nombre d'entreprises plus restreint (16,7 %) et concentre 26,3 % des salariés en 2006.

L'industrie des biens d'équipement, avec 26,8 % des entreprises du secteur industriel, ne produit que 18,3 % de la valeur ajoutée de l'industrie.

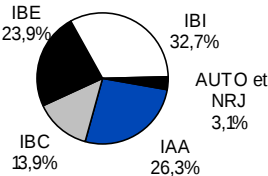
L'industrie des biens de consommation a un poids plus limité dans l'économie locale, ne contribuant qu'à hauteur de 12,7 % à la création de richesse de l'industrie, et concentrant moins de 15 % des emplois salariés de l'industrie.

Enfin, avec seulement 3,9 % des entreprises du secteur et 3,1 % des effectifs, l'industrie automobile et l'énergie ne produisent que 6,7 % de la valeur ajoutée du secteur industriel.

Répartition des entreprises

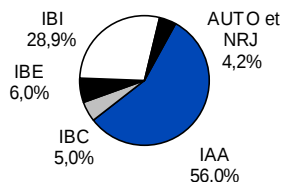


Répartition de l'effectif salarié

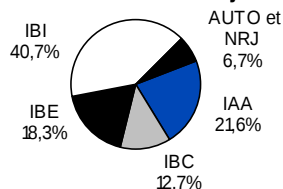


¹ L'enquête réalisée par l'INSEE s'adresse aux entreprises ayant un siège social aux Antilles-Guyane, employant au moins 10 salariés ou réalisant plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires. Les données comprennent les îles du Nord.

Répartition des investissements



Répartition de la valeur ajoutée



IAA : Industrie agro-alimentaire

IBE : Industrie de biens d'équipement

AUTO et NRJ : Industrie automobile et énergie

IBC : Industrie de biens de consommation

IBI : Industrie de biens intermédiaires

Source : INSEE-Enquête annuelle d'entreprises de 2006 (Iles du nord comprises)

1.3 LES PRINCIPALES ZONES INDUSTRIELLES

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles réparties sur tout le territoire et s'étalant sur une surface totale de 463,8 hectares. Le site de Jarry (estimé à 325 hectares)¹ sur la commune de Baie-Mahault, s'est imposé comme la principale zone d'activité industrielle de la Guadeloupe.

Principales zones industrielles

Communes	Nom des zones	Surface
Abymes	Petit-Pérou	5 ha
	Dugazon de Bourgogne	7 ha
Baie-Mahault	Jarry	325 ha
Baillif	Baillif	15 ha
Basse-Terre	Calbassier	4 ha
Gourbeyre	Valkanaers/Grande savane	4,5 ha
Lamentin	Jaula	31,3 ha
Petit-Bourg	Arnouville	15 ha
	Colin/ Parc de la lézarde	18 ha
Sainte-Rose	Nolivier Antillopole	32 ha
Grand-Bourg de		
Marie-Galante	Grand Anse	7 ha

Source : Estimations DDE - octobre 2007

Atlas des principales zones d'activités économiques

¹ Pour mémoire, il contribuait en 2002 pour 36 % de la production de valeur ajoutée totale de l'industrie (hors industrie automobile) selon l'INSEE, et concentrait 31,5 % des effectifs salariés.

2. La filière canne-sucre

La filière canne-sucre-rhum a été exposée à des contraintes climatiques en 2008 entraînant une chute du volume de cannes manipulées (-15 % sur un an, -6 % par rapport à la moyenne décennale) et de la richesse saccharine. La production de sucre s'inscrit en repli de près de 21 %, atteignant son plus faible niveau depuis 5 ans.

Le secteur s'appuie sur un système d'aides publiques (avec notamment la fixation d'un prix de référence du sucre pour les planteurs) lui permettant d'assurer son équilibre financier et la rémunération de ses acteurs. Depuis 2006, le système de soutien à la filière a été réformé, avec une baisse graduelle du prix d'intervention du sucre garanti par l'Union européenne. La profession, qui compte notamment moins de 4 000 planteurs (contre 6 000 au début des années 1970) devra répondre à cette contrainte, à travers une amélioration de sa productivité et la recherche d'innovation.

2.1 PRESENTATION DE LA FILIERE

La canne à sucre constitue l'une des principales cultures du département et le sucre, le premier produit à l'exportation avec 27,3 M€ en 2008. Suite aux restructurations intervenues dans les années 60, le poids économique du secteur s'est marginalisé, ne représentant plus que 0,4 % de la valeur ajoutée du département en 2007¹.

Sur la quinzaine d'usines que comptait la filière avant les restructurations, seules Gardel au Moule en Grande-Terre (représentant 82 % des volumes produits) et Grand'Anse à Grand-bourg de Marie-Galante sont restées en activité. Dans ce contexte, la sole cannière s'est réduite des deux-tiers par rapport aux années 60, représentant 14 300 hectares en 2006, induisant un fléchissement de plus de 50 % des productions cannière et sucrière. A partir de 1990, les efforts de productivité engagés par la profession pour améliorer les techniques culturales et développer la mécanisation de la coupe (qui concerne désormais 85 % de la canne récoltée), ont permis une augmentation des rendements à l'hectare à 46,5 T/ha en moyenne sur la dernière décennie et 68 T/ha actuellement.

L'organisation des planteurs est caractérisée par une très grande atomisation des exploitations, les deux tiers comptant moins de deux hectares. Depuis 2005, l'ensemble de la profession est organisé autour de l'association interprofessionnelle, IGUACANNE qui, outre son rôle d'interlocuteur principal de la profession, est chargé de l'organisation technique et financière du secteur².

2.2 LE SYSTEME D'AIDES A LA FILIERE

Du fait de l'impact social du secteur de la canne, et du faible niveau structurel de rentabilité des sucreries, l'Europe et l'Etat, à travers l'Organisation communautaire du marché du sucre (OCM Sucre³), ont mis en place un dispositif d'aides à la production en faveur des planteurs et de l'exploitation des usines.

¹ Contre 0,7 % en 1993 (en comparaison, l'ensemble des filières canne-sucre-rhum et banane représentait 16 % de la valeur ajoutée en 1966).

² Les différents acteurs de la filière sont présentés dans le rapport annuel 2007.

³ La production sucrière des pays de l'Union européenne relève depuis le 1er juillet 1968 de l'OCM (règlement 1009/67 du 18 décembre 1967).

Ce dispositif de soutien du secteur, réformé en 2006 suite à la plainte déposée par les grands producteurs mondiaux (Brésil¹, Australie et Thaïlande) sur le caractère protectionniste de cette aide, est constitué d'un volet externe, qui concerne l'ensemble des pays communautaires, et d'un volet interne négocié entre l'Etat et l'interprofession dans chaque département producteur de sucre.

DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'OCM SUCRE²

- **Volet externe : pour l'ensemble des pays communautaires**

Le règlement n°318/2006 du Conseil de l'Union européenne du 20 février 2006 fixe jusqu'en 2010 pour l'ensemble des Etats-membres un quota annuel global de 17 440 537 tonnes de sucre (équivalent sucre blanc)³ pouvant être écoulé sur le marché européen au prix de référence, dont 480 000 tonnes pour les DOM. Cette politique de quotas s'accompagne d'une baisse graduelle du prix de référence du sucre brut. Entre la campagne 2006/2007 et 2008/2009, celui-ci a baissé de 9,6 %, passant de 496,8 à 448,8 € la tonne. Une baisse de 32,5 % par rapport à la campagne 2006/2007 est prévue à l'horizon 2010.

- **Volet interne : pour le département**

Le volet interne de l'OCM définit dans une convention bipartite Interprofession-Etat signée le 15 février 2007, les conditions d'attribution des aides aux planteurs et aux usines sucrières. A travers cette convention qui porte sur la période 2007-2015, l'Etat s'engage à payer des aides économiques nationales et communautaires à la production (agriculteurs producteurs de canne) et à l'exploitation (usines de traitement de la canne).

Concernant le volet interne du dispositif de soutien, l'aide économique nationale à la production se présente sous la forme d'une garantie de prix accordée aux planteurs, modulée en fonction de la richesse saccharine des cannes livrées aux sociétés sucrières du département et de leur date de livraison. Sur la base d'une canne à 9 % de richesse saccharine, les prix industriels accordés aux planteurs s'établissent à respectivement 56,15 € la tonne (dont 23,81 € d'aide de base) pour les 1 500 premières tonnes de cannes livrées aux centres de réception et 54,58 €⁴ (dont 22,24 € d'aides) pour les suivantes.

En 2008, la richesse saccharine moyenne obtenue à Marie-Galante a été de 10,11 % contre 9,70 % en Guadeloupe continentale établissant ainsi le prix de la tonne de canne payé aux planteurs par les centres de réception à 62,04 € pour Grand'Anse (dont 25 € d'aide à la garantie de prix) et 59,12 € pour Gardel (dont 23,81 € d'aide à la garantie de prix) contre respectivement 65,97 € et 62,82 € en 2007 pour ces deux usines. Le montant total des aides à la production versées aux planteurs⁵ en 2008 s'élève à 24,3 M€ contre 26,4 M€ en 2007.

Les sociétés sucrières ont perçu quant à elles 14,5 M€ d'aides à l'exploitation en 2008 contre 11,9 M€ en 2007. Ces aides comprennent 11,5 M€ d'aides communautaires versées par le POSEIDOM (Programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité pour les

¹ Le Brésil est premier producteur mondial de sucre avec 32,2 millions de tonnes de sucre pour la campagne 2007/2008 (prévisions FAO).

² Cf RA IEDOM 2007, Chapitre 2, section 2, La filière canne-sucre.

³ Conformément à la procédure visée à l'article 39 du règlement n°320/2006, les quotas nationaux sont soumis à des ajustements au plus tard au mois de février de l'année précédant la campagne de commercialisation concernée.

⁴ Ces prix industriels accordés aux planteurs ont été fixé en 2002 et reconduit jusqu'en 2015.

⁵ Ces aides comprennent les aides au transport, à la replantation et la garantie de prix. Chiffre provisoire pour 2008.

départements d'outre-mer)¹ et 3 M€ d'aides nationales exceptionnelles. Elles ont pour objet de payer les frais d'écoulement du sucre, de régler la taxe à la production (12 € la tonne de sucre sous quota) et de compenser la diminution du prix de référence du sucre décidée dans le cadre de la réforme du dispositif de soutien.

En 2009, un bilan du système d'aides communautaires et nationales exceptionnelles sera réalisé, au cours duquel les sociétés devront justifier leurs gains de productivité et leurs efforts d'abaissement au seuil de rentabilité. A partir de 2010, l'Etat versera aux usiniers de la Guadeloupe :

- une aide d'adaptation à la réforme, d'un montant de 2,4 millions €, qui sera répartie entre les usines de la même façon que l'aide communautaire POSEI ;
- une aide de soutien logistique, qui devrait s'élever à 24 millions € par an pour l'ensemble des DOM et qui sera versée aux usiniers au titre de leurs exportations vers les ports européens.

2.3 LE BILAN DE LA CAMPAGNE 2008²

L'activité de la filière est marquée par deux périodes : d'une part la campagne sucrière (février à août) qui comporte la coupe des cannes arrivées à maturité ainsi que le processus de production du sucre et d'autre part l'intercampagne répartie sur le reste de l'année correspondant à la formation des nouvelles cannes.

La sécheresse enregistrée au cours de l'intersaison (notamment entre mai et décembre) a retardé la croissance des cannes entraînant une diminution du nombre de parcelles récoltables. La quantité de cannes manipulées s'est établie à 622 207 tonnes, en diminution de 15,1 % par rapport à la campagne précédente, et de -6,4% par rapport à sa moyenne de longue période (1998-2008).

Résultats des campagnes sucrières				milliers de tonnes
Campagnes	Cannes manipulées	Sucre produit	Richesse moyenne*	RDT**
1991	623,0	53,2	8,85%	8,53%
2005	841,1	72,8	7,96%	8,66%
2006	716,9	68,7	8,83%	9,58%
2007	732,5	80,2	9,86%	10,95%
2008	622,2	63,5	9,11%	10,20%
Moyenne [08-98]	664,9	63,7	9,15%	5,79%

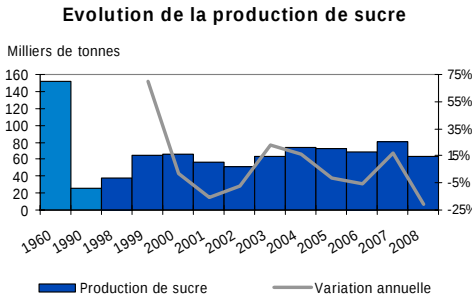
* Richesse moyenne pondérée comprenant les centres de transfert et de réception
** RDT = rendement moyen industriel correspondant au tonnage total de sucre fabriqué rapporté au tonnage de cannes broyées

Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

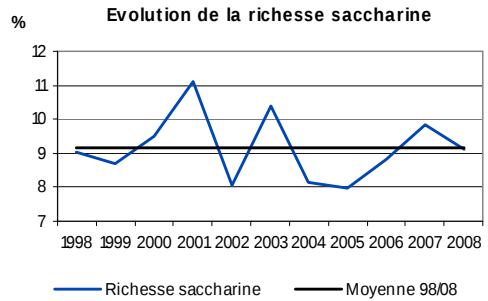
¹ Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière à la réforme de l'OCM Sucre.
² La campagne sucrière 2008 a débuté fin février en Guadeloupe continentale et à la mi-mars à Marie-Galante.

Affectés par les conditions climatiques peu favorables, les rendements des cannes arrivées à maturité se sont inscrits également en baisse, générant une diminution de la composante saccharine. La richesse saccharine moyenne s'est ainsi établie à 9,1 % sur le département¹, en repli de 0,05 point par rapport à la moyenne décennale.

Après un exercice 2007 exceptionnel², la quantité de sucre produit s'est élevée en 2008 à 63 500 tonnes, en diminution de 20,9 % sur un an et de 4,1 % par rapport à sa moyenne sur 10 ans. La consommation locale de sucre représentant près de 8 000 tonnes, la majorité de la production est réservée à l'exportation. Le sucre roux brut est ainsi expédié dans des raffineries à Marseille (Saint-Louis Sucre) et en Alsace (groupe Ernstein) pour être raffiné, avant d'être vendu sur les marchés européens.



Source : CTCS



3. LE RHUM

Le rhum est le troisième produit à l'exportation du département (17,3 M€ en 2008), après le sucre et la banane. La production moyenne annuelle de rhum (agricole, industriel – ou de sucrerie – léger³) en Guadeloupe s'établit à 65 435 HAP depuis 1997. La bonne tenue de la filière incite les professionnels à élargir leur prospection commerciale au niveau international, en particulier sur le marché chinois.

Après des années de négociation, les producteurs de rhum des DOM ont obtenu en 2007 du Conseil de l'Union européenne une augmentation de 18 000 HAP (Hectolitres d'alcool pur) du contingent fiscal. La répartition de ce contingent additionnel entre les différentes géographies, négociée début 2008, se révèle favorable à la Guadeloupe dont le contingent sur le rhum agricole a été réévalué de 86,1 %.

¹ Basse-Terre : 7,82 %, avec une croissance de près de 21 points sur un an de la proportion de cannes médiocres comportant une richesse inférieure à 8 % ; Grande-Terre : 9,70 % (+ 8,5 pts de cannes médiocres) ; Marie-Galante : 10,11 %.

² Production record de 80 210 tonnes, sur les 27 dernières années.

³ Cf encadré sur la fabrication du rhum, RA IEDOM 2007, Chapitre 2, section 2, §1.

LA REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

La commercialisation du rhum des DOM sur le marché est réglementée par un système de contingents datant de 1922, destiné, à l'origine, à limiter l'importation de rhum en métropole. La loi de Finances rectificative n° 95-1347 du 30 décembre 1995 a modifié le régime contingentaire du rhum produit dans les DOM pour l'harmoniser avec la réglementation européenne et concilier ce système avec les réalités économiques et géographiques.

- **Le contingent économique** d'exportation du rhum, qui s'élevait pour les quatre DOM réunis à 90 000 HAP depuis le 1^{er} janvier 1996, a été révisé à la hausse par la France pour atteindre 108 000 HAP¹, suite à la décision du Conseil de l'Union européenne le 9 octobre 2007. Après des négociations entre les différents DOM producteurs de rhum, la Guadeloupe a bénéficié d'une augmentation de 22,3 % de son quota global, à 37 898 HAP (contre 31 000 HAP précédemment) dont :
 - 27 944 HAP en rhum de sucrerie (+ 8,9 %),
 - 9 954 HAP en rhum agricole (+ 86,1 %).

Dans chaque DOM, le contingent d'exportation est réparti entre les différentes distilleries.

- **Le contingent fiscal** : Afin de demeurer compétitif face aux autres pays producteurs, le rhum traditionnel des DOM supporte un droit d'accise à un taux minoré, lors de sa mise à la consommation en métropole, dans la limite d'un contingent fiscal de 108 000 HAP. Cette taxe à la consommation s'élève à 835 €/HAP, contre 1 471,75 € (depuis avril 2009) pour les autres produits et au delà du contingent fiscal (art.403 du CGI).
- **Les aménagements de la réglementation communautaire** : Le droit d'accise réduit pour le rhum traditionnel contingenté ou soulté² en provenance des DOM et exporté vers la métropole a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2012 en vertu de la décision du Conseil de l'Union européenne (octobre 2007).
- **Le Certificat d'exportation préalable (CEP)** consiste à réimputer sur le contingent d'origine, une quantité égale de rhum contingenté reçue en métropole mais réexportée vers l'étranger.

Après une augmentation marquée des quantités produites en 2007 (+30,4 %³) dans la perspective de la révision à la hausse du contingent d'exportation, la production est demeurée à un niveau élevé (74 689 HAP). Les ventes ont progressé de 8,8 % (+5 545 HAP) en 2008, dont 3 565 HAP d'exportations supplémentaires de rhum agricole contingentées vers la métropole. Les stocks de rhum ont ainsi affiché une augmentation moindre : +7,6 % contre 18,1 % l'année passée⁴.

L'analyse des deux filières, rhum agricole et rhum de sucrerie, fait apparaître des stratégies de commercialisation distinctes. Pour le rhum agricole, le marché local constitue le principal débouché, représentant près des 2/3 des volumes commercialisés. Le rhum industriel apparaît pour sa part comme un produit intermédiaire essentiellement destiné aux liquoristes et aux producteurs de punches majoritairement situés en métropole et en Europe. Les exportations de rhum industriel vers l'hexagone (avec et hors contingent) représentent ainsi la quasi-totalité des ventes (98 %).

¹ Article 362 du Code général des impôts –CGI, et arrêté interministériel du 10 juin 2008 portant répartition entre les DOM du contingent additionnel d'exportation de 18 000 HAP.

² La soulté est une surtaxe de 304,9 € appliquée aux quantités de rhum exportées en sus du contingent d'exportations de 108 000 HAP (ar.270 annexe II CGI).

³ + 51 % en rhum industriel et + 7,8 % pour le rhum agricole.

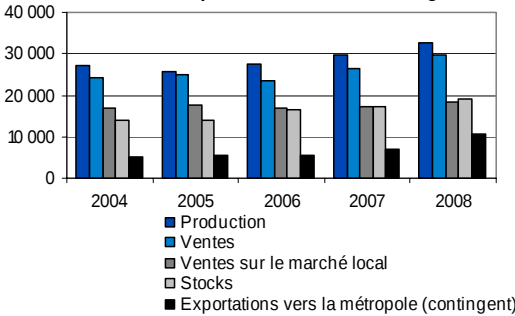
⁴ Cf Annexe Statistiques économiques.

2.1 LE RHUM AGRICOLE

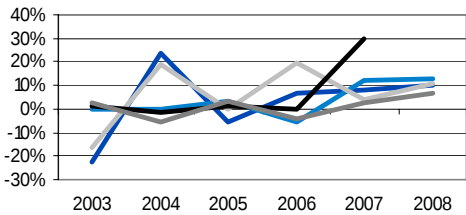
Compte tenu des conditions climatiques moins favorables en 2008 et de la moindre richesse saccharine¹, les distilleries ont dû manipuler un plus grand nombre de cannes à sucre (près de 68 000 tonnes de canne contre 54 744 en 2007), permettant de répondre également à la demande de volume contingenté. Les distilleries ont ainsi produit 32 586 HAP de rhum agricole (+ 10 % sur un an).

Le marché local demeure le principal réseau d'écoulement de la production de rhum agricole (62 % des quantités commercialisées). Les ventes en Guadeloupe ont ainsi enregistré une progression de 6,6 % (contre +2,5 % en 2007). Cependant son poids régresse depuis 2006 au profit des exportations.

Activité des producteurs de rhum agricole



Evolution de l'activité rhum agricole



Source : Direction régionale des douanes de Guadeloupe

En effet, la stratégie de développement des producteurs de rhum traditionnel est axée sur l'export, qui représente 38 % des ventes (contre 34 % et 28 % au cours des deux dernières années). Du fait de l'obtention du contingent économique additionnel, les ventes de rhum à l'exportation ont progressé de 24 % en 2008, les quantités contingentées pour la métropole ayant été multipliées par 1,5.

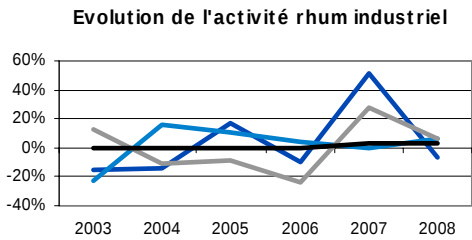
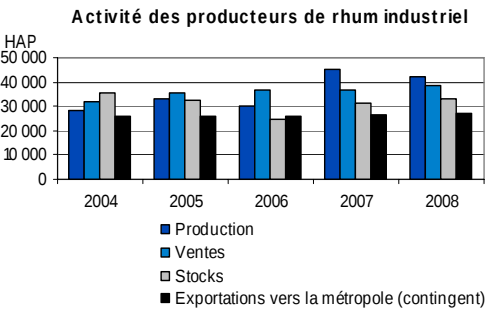
Depuis le deuxième semestre 2007, les producteurs de rhum des Antilles², associés dans une société de distribution, ont décidé de commercialiser un rhum blanc à 40° (contre 50° habituellement) et un rhum ambré afin d'aborder le marché asiatique. Ils visent une clientèle haut de gamme, espérant s'inscrire dans la même tendance que le cognac et le whisky qui connaissent un succès croissant. Les ventes de rhum reçues en métropole et réexpédiées vers l'Europe ou un pays tiers, ont par ailleurs été multipliées par 2,1 sur un an, représentant toutefois un volume encore restreint (137 HAP en 2008).

¹ 9,11 % contre 9,86 % en 2007.

² JM et Clément pour la Martinique et Damoiseau pour la Guadeloupe.

2.2 LE RHUM INDUSTRIEL

L'ouverture d'un contingent additionnel s'était accompagnée en 2007 d'une augmentation marquée de la production de rhum industriel, ressortie en hausse de 51 %. Bien qu'en repli par rapport à l'exercice précédent (-7,1 %), la production est demeurée à un niveau élevé en 2008, pour s'établir à 42 103 HAP (contre en moyenne 35 725 HAP au cours de la décennie). Les ventes de rhum (essentiellement en dehors du département) ont progressé de 6,4 %, avec une augmentation de 1 367 HAP des exportations hors contingent.



Source : Direction régionale des douanes de Guadeloupe

Les ventes de rhum industriel sur le marché local, demeurent marginales (2 %) et ont accusé un repli pour la deuxième année consécutive (-4,5 %).

Section 5

L'environnement, l'énergie et l'eau

1. L'environnement

La Guadeloupe dispose d'un patrimoine naturel d'une grande richesse. Sa position archipélagique, son climat tropical humide et sa géologie ont créé les conditions de l'apparition et du maintien d'une diversité importante d'écosystèmes terrestres, marins et côtiers caractérisés par une biodiversité élevée et un fort taux d'endémisme parmi les espèces végétales et animales. L'habitat xérophile et les écosystèmes forestiers mésophiles¹ ont été soumis au fil des années à un défrichage intensif au profit du développement de l'agriculture et de l'expansion de l'urbanisation. La mangrove est aujourd'hui victime de l'aménagement côtier, du rejet d'eaux domestiques non traitées, de remblaiement et de la pollution liée à l'abandon sauvage de déchets. Enfin, les récifs coralliens de l'archipel présentent les signes d'une lente altération en raison de phénomènes aussi bien naturels qu'anthropiques².

L'année 2008 a été cependant marquée par des évolutions notables en matière de développement et de mise en œuvre de politiques environnementales : conservation de l'environnement, lutte contre l'utilisation abusive de pesticides et surtout gestion des déchets.

1.1 GESTION DES DECHETS

1.1.1 Constat d'une gestion non soutenable

1) Une production de déchets mal maîtrisée

Selon les estimations révisées du PDEDMA de 2008, le gisement de déchets ménagers et assimilés s'élève en Guadeloupe entre 510 000 et 610 000 tonnes en 2005 comprenant notamment entre 158 850 et 181 200 tonnes d'ordures ménagères et entre 236 700 et 306 000 tonnes de déchets industriels banals (DIB). La production d'ordures ménagères par habitant en Guadeloupe (355 kg/an) est estimée à un niveau comparable à celui observé en métropole. Cependant, alors que la production annuelle d'ordures ménagères tend à s'infléchir en métropole, une évolution inverse est attendue à moyen terme en Guadeloupe (420 kg/habitant d'ici 2010). La production par habitant de DIB s'élève à 1 580 kg/an en moyenne en France alors qu'elle avoisinerait les 530 kg/an en Guadeloupe, signe d'une industrialisation plus faible³.

Concernant les déchets dangereux, selon les estimations du PREGEDD, le gisement mobilisable total est estimé entre 41 500 tonnes et 44 600 tonnes dont près de 26 000 tonnes de véhicules hors d'usage et de déchets électriques ou électroniques (DDE).

¹ Les écosystèmes xérophile et mésophile se distinguent par leur niveau de pluviométrie (moins de 1 500 mm par an pour le premier, entre 1 500 et 3 000 mm par an pour le deuxième).

² La prolifération d'algues causée par la régression des populations d'oursins diamède, l'augmentation de la fréquence des cyclones et surtout la pollution due à l'agriculture, à l'industrie et à l'urbanisation ainsi que le réchauffement climatique entraînant le blanchissement des coraux expliquent cette tendance à la disparition des récifs coralliens.

³ A noter que les proportions de DIB triés au sein des entreprises est faible, la majeure partie étant évacuée en mélange avec les ordures ménagères pour finir en décharge, au lieu d'être valorisée.

2) Une collecte sélective embryonnaire

Alors que 83 % des communes françaises pratiquent le tri sélectif, généralement de porte en porte, seulement quelques communes s'y sont engagées en Guadeloupe (dont Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, la Désirade, Baie-Mahault, le Moule et Trois-Rivières). Les efforts de collecte sélective en ont été en pratique faibles. Ils se sont limités à la mise en place de points d'apport volontaire (PAV) pour le verre et le plastique, installés avec une densité insuffisante¹ et ne permettant pas une valorisation significative des ordures ménagères (moins de 1 % à Baie-Mahault et 3 % au Moule). Les autres communes procèdent par collecte simple traditionnelle (en vrac). Par ailleurs, on ne recense que trois déchetteries partiellement fonctionnelles (Petit-Pérou et Grand-Camp aux Abymes, Le Moule), indispensables pour la collecte des encombrants et des déchets ménagers spéciaux.

La collecte sélective est néanmoins en cours d'installation en 2008 dans sept communes du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITCOM) de l'agglomération pointoise. La communauté de communes du Sud Basse-Terre a également initié une phase d'expérimentation de la collecte sélective en 2008 avec un objectif d'extension à l'ensemble de son territoire courant 2009. Enfin, la communauté de communes du Nord Basse-Terre paraît en mesure d'avancer sur le sujet en 2009 grâce à la signature d'un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME.

3) Des modes de traitement inappropriés et insuffisants

Renforcé progressivement depuis 1992, le dispositif législatif et réglementaire français et international, lié à la convention de Bâle, impose une gestion sélective et spécialisée par catégories de produits, des normes d'aménagement et d'exploitation des sites de stockage et de traitement et la mise en place de contrôles et de moyens de surveillance afin de limiter les risques pour la santé humaine et préserver l'environnement.

Le dispositif législatif en vigueur prévoyait la suppression des décharges brutes à compter du 1^{er} juillet 2002 pour n'autoriser que les centres de stockage des déchets ultimes² (CSDU). Suite aux arrêtés préfectoraux de fermeture de neuf décharges brutes non indispensables à la continuité du service public en mars et juin 2008 (dont le site saturé de Baillif), deux décharges, bien que non-conformes au regard de l'arrêté du 9 septembre 1997³, restent autorisées : celle de la Gabarre, aux Abymes, et la décharge de Saint-François, qui a été fermée par la commune et doit être réhabilitée. En autorisant, à titre dérogatoire, l'exploitation de la décharge brute de la Gabarre jusqu'en 2011, l'Etat oblige les acteurs à mettre en place à cette échéance une chaîne de gestion des déchets rationnelle et efficace, tant pour la collecte que pour le traitement. En exploitation de 1973, le centre de la Gabarre s'étend sur 37,4 hectares (5 ha en 1985) et représente des gisements de déchets estimés à 230 000 tonnes, volume qui devrait s'intensifier avec la fermeture de Baillif.

En parallèle, le centre de stockage du Nord Basse-Terre à Sainte Rose devrait ouvrir ses portes à la fin du premier semestre 2009 et la SITCOM de l'agglomération pointoise a initié

¹ Le nombre d'habitants par PAV s'élève respectivement pour Baie-Mahault et le Moule à 3 097 et 735, alors que la densité nécessaire pour une collecte efficace de flux de déchets est d'une colonne pour 500 habitants en habitat dispersé et d'une pour 900 en habitat collectif.

² Est ultime un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

³ Arrêté qui interdit la mise en décharge des déchets liquides ou dangereux, des déchets d'emballages, et des pneumatiques. Il fixe les prescriptions relatives aux normes d'émissions (lixiviats, biogaz), à l'aménagement des sites et de leur exploitation, à la mise en place de programmes de surveillance.

un projet de plateforme multifilières de traitement en 2008. D'un investissement de 170 M€, cette opération réalisée dans le cadre d'une délégation de service public est en cours d'instruction.

La Guadeloupe traite près de 25 000 tonnes de déchets dans une filière de valorisation matière ou énergétique. Ces résultats (moins de 5 % de la production totale) sont très éloignés des objectifs communautaires immédiats, soit à juin 2008 de 60 % des matériaux d'emballage pour la valorisation matière et énergie et entre 55 et 80 % pour le recyclage. Ces normes vont encore se renforcer à horizon 2020. La nouvelle directive européenne de juin 2008 vise en effet la réutilisation et le recyclage de 50 % des déchets ménagers et assimilés et de 70 % des déchets de construction et de démolition.

Il existe seulement deux filières de valorisation des déchets non dangereux, l'une pour le recyclage, l'autre pour le compostage :

- Concernant le recyclage, deux unités sont implantées dans l'archipel guadeloupéen : Ecodec¹ et la Caribéenne de recyclage². Grâce à des marchés de matières recyclables dynamiques, elles jouissent actuellement d'une forte demande et des cours en hausse. Cependant, en raison des déficiences organisationnelles en amont de la collecte sélective et du faible taux d'application de la réglementation par les entreprises, ces filières de valorisation disposent de volumes d'intrants insuffisants pour assurer leur viabilité économique, compte tenu de leurs capacités de production (atteignant un total de 26 000 tonnes entrantes par mois pour Ecodec).

- S'agissant du compostage individuel, ce dernier a été mis en place dans les communes des Abymes et de Terre-de-Haut. La société Verdé exploite une plateforme de compostage des déchets verts à Trois-Rivières et une plateforme de valorisation des déchets organiques à Gardel au Moule. Verdé traite 2 500 tonnes par an.

1.1.2 Les nouveaux plans de gestion départemental et régional des déchets

En janvier 2008, le nouveau Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) a été entériné par le Conseil général alors qu'un projet de plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux (PREGEDD) a été rédigé sous l'égide du Conseil régional et soumis à la consultation publique en mai 2009.

1) Les objectifs des plans de gestion des déchets

Le nouveau PDEDMA de 2008 vise une réduction à la source de la production de DMA avec pour objectif de retrouver en 2020 le niveau de production de déchets de 2005 (ce qui correspond à une baisse de 25 % du gisement théorique en 2020), le développement de la collecte sélective avec un objectif de collecte et de recyclage de 50 % du gisement d'emballages ménagers recyclables à l'horizon 2020, la poursuite de la recherche de sites adaptés pour le stockage, la construction de trois centres de stockages ultimes et de plateformes de compostage des déchets verts, la mise en place d'une unité d'incinération de petite capacité, de deux unités de valorisation énergétique et de trois unités de traitement biomécaniques et la mise en place d'un réseau de 24 déchetteries et de stations de transferts réparties sur l'ensemble du territoire.

¹ Première usine de tri, de recyclage et de valorisation sur place des déchets plastiques et pneumatiques de la Caraïbe, ouverte en 2004 sur le site de la Gabarre.

² Usine de traitement des encombrants et des DIB. Fermée administrativement depuis l'été 2007 mais toujours en activité : ferraille, aluminium, bois, carton...

Les objectifs du PREGEDD portent notamment sur : le renforcement de la connaissance (via l'information du public sur les effets environnementaux et sanitaires des opérations de production et d'élimination des déchets dangereux) ; la promotion de la réduction de la production de déchets à la source ; le développement du tri et de la collecte via la création d'un réseau de déchetteries avec notamment pour objectif entre 400 et 500 tonnes de déchets ménagers dangereux collectées par an ; la fixation d'objectifs de taux de pré-collecte et la transparence des coûts de collecte ; la mise en place de structures de valorisation et d'élimination des déchets dangereux adaptées (centres de regroupement, de tri, de transit, de pré-traitement des déchets dangereux, unités d'incinération et de stockage).

Les deux plans de gestion des déchets en Guadeloupe préconisent enfin la création d'une Commission Déchets mixte, coprésidée par le Conseil général et le Conseil régional, dans le but de veiller à l'harmonisation des pratiques mises en place par les collectivités, de développer des échanges avec des structures équivalentes en Martinique, en Guyane et dans les Antilles en général et de créer un observatoire des déchets pour optimiser le suivi et l'évaluation des actions menées.

2) Enjeux et perspectives

Ces plans, réalisés suivant le cadre réglementaire, déterminent un ensemble de projets cohérents pour assurer une gestion satisfaisante de la collecte, du transfert des déchets, et, enfin, du tri et du traitement. Leur réalisation implique cependant que soient réunis un certain nombre de préalables : (i) une programmation coordonnée des actions, (ii) une organisation opérationnelle entre les acteurs garantissant le fonctionnement effectif des sites et des installations, (iii) une bonne gouvernance des structures de gestion relevant des communes et (iv) une économie viable et durable de la filière en termes d'investissement et de fonctionnement, rendant compte notamment de la réalité des coûts et des bénéfices pour asseoir une fiscalité adaptée.

Les réflexions en matière de taille optimale des juridictions pour la gestion des déchets ont fait de l'intercommunalité le support incontournable de l'atteinte des objectifs des deux plans. En effet, malgré l'application légitime du principe de subsidiarité, la délégation de la gestion des déchets ménagers au niveau communal ne prend pas en compte l'existence d'économies d'échelle techniques ainsi que d'effets de débordements et d'encombres liés à la production de ce bien public local. Il en résulte qu'un des objectifs de court terme (horizon 2010) du PDEMDA est la définition et l'optimisation des intercommunalités sur le territoire et la mise en place progressive d'une structure intercommunale unique ayant à terme vocation à organiser et piloter la gestion des déchets sur l'ensemble du département. Peu d'avancées ont été enregistrées à ce niveau en 2008.

1.2 PANORAMA DES DIFFÉRENTES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

1.2.1 Les plans de lutte contre les pesticides

En 2006, les résultats de diverses études sur la pollution par les pesticides ont notamment démontré la présence de 16 substances actives sur les 330 recherchées dans les eaux superficielles, le chlordécone étant celle la plus communément détectée. 54 % des 2 940 hectares de terrain analysés se révèlent être contaminés au chlordécone alors que le taux de contamination des échantillons prélevés dans le sud Basse-terre s'élève à près de 80 %.

En janvier 2008, le plan d'actions interministériel chlordécone 2008-2010 a été présenté en Guadeloupe et en Martinique. Pourvu d'une dotation de 36 M€ sur une période de 3 ans, il a pour objectif :

- de renforcer la connaissance des milieux, en complétant les analyses relatives à l'évaluation des niveaux de contamination des sols et des eaux ;
- de diminuer l'exposition de la population au chlordécone et mieux connaître les effets sur la santé. A cet égard, l'arrêté de juin 2008 portant sur les limites maximales de résidus de chlordécone que ne doivent pas dépasser certaines denrées alimentaires pour être reconnues propres à la consommation humaine, diminue les seuils de 2005. Des plans de contrôles de ces nouvelles limites ont été renforcés début 2008 ;
- d'assurer une alimentation saine en renforçant la traçabilité des produits et en apportant un soutien logistique et financier aux agriculteurs ;
- d'améliorer la communication et de piloter le plan par le biais des médias, de consultations publiques ou d'une coopération internationale avec les pays potentiellement affectés par la chlordécone.

Par ailleurs, le plan guadeloupéen ECOPHYTO DOM, piloté par la Chambre d'agriculture, a été validé début avril 2008. Il correspond à la déclinaison locale du plan national ECOPHYTO 2018 visant à réduire de moitié d'ici 2018 l'usage des pesticides les plus préoccupants en termes de risques phytosanitaires et environnementaux via la définition et le suivi d'indicateurs d'impact, l'accélération de la diffusion de méthodes alternatives et le développement de réseaux de surveillance du territoire.

1.2.2 L'Initiative Française pour les Récifs Coralliens

L'année 2008, désignée comme l'année internationale des récifs coralliens, a été marquée en Guadeloupe par la tenue en avril de la réunion du Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR), prolongation nationale de l'International Coraf Reef Initiative (ICRI). Ce fut l'occasion de dresser un bilan des actions locales mises en œuvre par le travail collaboratif de la DIREN et du comité local de la Guadeloupe. Depuis 2000, de multiples évaluations socio-économiques des aires marines protégées ont été conduites et des campagnes de communication pour le grand public et les scolaires ont été menées. De plus, la politique de mise en réseau des réserves naturelles a donné lieu à la signature en 2007 d'un protocole commun de suivi des milieux marins dans les différentes réserves. D'ici 2010, d'autres projets seront instruits, notamment la prise en compte des récifs coralliens dans l'instruction des dossiers d'urbanisme et d'aménagement.

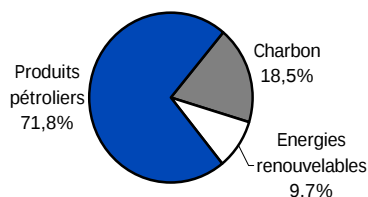
2. L'énergie

La Guadeloupe, à l'instar d'autres économies insulaires, est handicapée par un fort taux de dépendance énergétique¹ (supérieur à 90 %, contre 54,5 % en métropole²). Cette situation tient au fait que 90,3 % de l'énergie primaire³ consommée est d'origine fossile, composée à 71,8 % de produits pétroliers et à 18,5 % de charbon importés principalement d'Europe alors que la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire est d'environ 10 %.

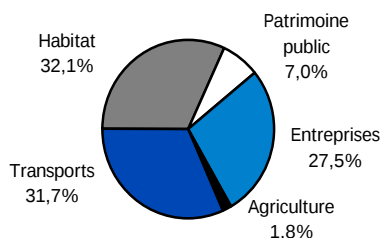
L'émission de dioxyde de carbone par habitant est estimée à 4,8 tonnes par an en Guadeloupe contre 5,5 tonnes à l'échelon national. Le contenu carbone du kWh électrique se révèle dix fois plus élevé que la moyenne nationale du fait de l'utilisation majoritaire de combustibles fossiles pour la production d'électricité.

Consommation d'énergie primaire

Ventilation par type d'énergie



Ventilation par secteur



Source : PRERURE (Données 2006)

Dès 1981, un plan régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables a été mis en place par le Conseil régional et l'ADEME. Dans le prolongement de cette initiative, la loi d'orientation pour l'outre-mer n°2000-1207 du 13 décembre 2000 prévoit à l'article 50 l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre par chacune des régions d'outre-mer d'un Plan énergétique régional et pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE). Ce document, validé par le comité de pilotage le 24 janvier 2008 en Guadeloupe, doit permettre à la région de fixer un objectif d'autonomie énergétique pour l'horizon 2020. Il détaille un programme d'actions pour l'établissement d'un système énergétique avec des impératifs de développement durable et de lutte contre le changement climatique basés sur un diagnostic complet de la situation énergétique du territoire et une analyse prospective des évolutions en terme de consommation d'énergie de chaque secteur économique.

Selon le PRERURE, plusieurs secteurs doivent faire l'objet de politiques prioritaires en matière de maîtrise de l'énergie, compte tenu de leur poids actuel et des perspectives de croissance à moyen terme : le bâtiment, les transports ainsi que les services marchands et l'industrie. Le plan préconise de donner la priorité aux politiques de soutien à la maîtrise de

¹ Le taux de dépendance énergétique se définit par le rapport entre les importations nettes d'énergie primaire et la consommation brute d'énergie primaire évaluées en tonnes équivalent pétrole (tep) sur un territoire donné (Source : EUROSTAT).

² Source : données 2006 PRERURE.

³ L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium (Source : INSEE).

l'énergie et aux énergies renouvelables de substitution par rapport aux énergies renouvelables de production d'électricité qui bénéficient d'incitations économiques conséquentes avec des tarifs de rachat d'électricité qui assurent aux projets une rentabilité acceptable. Enfin, il est prévu la création d'un observatoire de l'énergie afin de garantir le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du PRERURE. Celui-ci aura la responsabilité de la collecte des statistiques, de la conduite d'études et de la coopération avec des structures similaires dans les autres DROM.

2.1 LES HYDROCARBURES

Comme dans les autres régions ultramarines, le marché des hydrocarbures en Guadeloupe présente certaines particularités (contraintes d'approvisionnement, étroitesse du marché de consommation, application des normes européennes dans un environnement spécifique)¹.

Les besoins en hydrocarbures sont assurés essentiellement par l'importation de produits raffinés en Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA) qui se trouve ainsi dans une situation quasi-monopolistique pour l'approvisionnement de l'archipel. Le pétrole brut est importé aux prix du marché d'Europe du Nord et revendu après raffinage à des prix fixés par arrêté préfectoral².

Consommation d'hydrocarbures en provenance de la SARA (en tonnes)

	2005	2006	2007	2008	variations 2008/2007	Var annuelle moy. 2008/2003
Essence sans plomb	109 890	107 935	105 134	101 010	-3,9%	-2,8%
Gazole route	127 912	135 786	144 151	149 813	3,9%	4,7%
Gazole EDF	52 037	47 553	60 417	60 041	-0,6%	14,2%
Fioul EDF	75 332	84 393	63 845	8 677	-86,4%	-6,8%
Gazole et fioul autres	48 985	47 704	50 073	45 215	-9,7%	-1,2%
Kérosène	116 498	106 069	102 063	104 430	2,3%	-5,6%
Divers	4 439	1 121	612	519	-15,2%	14,9%
Total hydrocarbures liquide:	535 093	530 561	526 296	469 705	-10,8%	-2,2%
Butane	13 768	13 991	13 454	13 477	0,2%	-1,3%
Total général hors fioul EDF	473 529	460 159	475 905	474 504	-0,3%	-1,0%
Total général	548 861	544 552	539 750	483 181	-10,5%	-2,2%

Source : SARA

La consommation totale d'hydrocarbures en provenance de la SARA s'est inscrite en repli par rapport à 2007 (-10,5 %). Cette baisse est essentiellement imputable à la diminution de la consommation de fioul fourni par la SARA à EDF³ (-86,4 % sur un an). Hors consommation de fioul EDF, la consommation totale d'hydrocarbures a baissé de 0,3 % entre 2007 et 2008. Les évolutions sont néanmoins contrastées selon l'usage et la nature des produits pétroliers. Alors que la consommation de gazole par EDF reste stable (-0,6 % entre 2007 et 2008), la consommation de gazole pour le transport routier progresse de 3,9 % sur un an, marquant ainsi la poursuite de la tendance à la diésélisation du parc automobile en Guadeloupe.

¹ Conclusions au 31 mars 2009 de la mission du Secrétariat d'Etat à l'outre-mer sur les prix des carburants dans les départements d'outre-mer.

² Cf Chapitre 2, section 2, Les prix

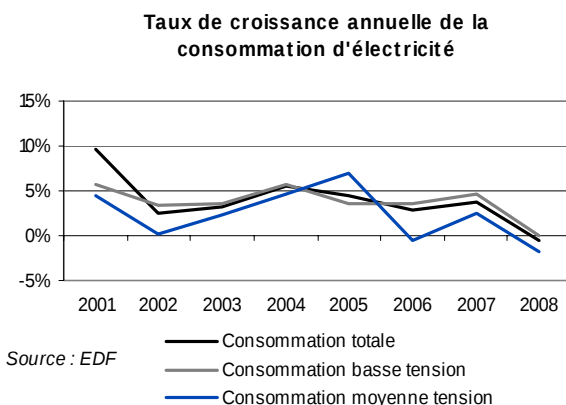
³ En 2007 et en 2008, la SARA n'a pas été le seul fournisseur de EDF en fioul. Les montants affichés ne reflètent donc pas la consommation totale de fioul par EDF.

Sur la période, la consommation d'essence sans plomb est ressortie en recul de 3,9 %. Enfin, la consommation de gazole et de fioul utilisés en tant que combustibles par les entreprises et les ménages subit une diminution de près de 10 %, pouvant être lié au ralentissement de l'activité économique au cours de l'année 2008.

2.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE

2.2.1 La consommation d'énergie

Entre 2000 et 2008, la consommation d'énergie électrique a augmenté de 35,6 %, passant de 1 225 GWh à 1 661 GWh, soit un rythme annuel moyen de progression de 3,9 %. Le maintien d'un rythme de croissance élevé depuis une quinzaine d'année va à l'encontre du ralentissement observé sur la même période en métropole ou dans d'autres régions d'outre-mer¹. L'année 2008 semble néanmoins présenter un changement de tendance, avec une baisse de 0,5 % de la consommation d'électricité par rapport à 2007, expliquée par des températures en dessous des normales saisonnières et une moindre utilisation de la climatisation, ainsi que par la baisse de la consommation d'électricité dans l'industrie sucrière² et le secteur du bâtiment.



La part des consommations moyenne et basse tension reste relativement stable depuis quelques années (respectivement 27 % et 73 % de la consommation totale en 2008 contre 29 % et 71 % en 2001).

Le secteur résidentiel représente près de 50 % des consommations d'électricité, suivi par le secteur des entreprises (39 %) et le secteur public (11 %)³. La place prépondérante du secteur résidentiel dans la consommation électrique totale s'est renforcée au cours des dernières années, avec d'une part, l'augmentation continue du nombre d'abonnés entre 2000 et 2008 (+2,2 % de croissance annuelle moyenne) liée à la croissance démographique ainsi qu'au phénomène de décohabitation des ménages et, d'autre part, la hausse de la consommation par abonné (+13,8 % entre 2000 et 2008), qui s'explique par la forte augmentation du taux d'équipement des ménages en climatiseurs et en eau chaude sanitaire⁴. La consommation d'électricité dans le secteur des entreprises provient, quand à elle, à hauteur de 37 % de l'usage de la climatisation.

¹ Source : PRERURE.

² Campagne 2007-2008 en demi teinte par rapport à la précédente. Cf *Chapitre 3, section 4, La filière canne-sucre*.

³ Source : données 2006 PRERURE.

⁴ Comptant pour respectivement 22 % et 24 % des consommations du secteur résidentiel en 2006 contre 5 % et 13 % des consommations en 1990.

Des progrès conséquents de maîtrise de l'énergie doivent être réalisés en matière de performance énergétique des appareils électroménagers, de sensibilisation des usagers, de développement du parc de bâtiments répondant aux normes HQE¹ et de chauffe-eau solaires.

2.2.2 La production d'énergie

La production nette d'électricité² est passée de 1 220 GWh en 2000 à 1 613 GWh en 2008, soit une augmentation de 32,2 % sur la période³. La centrale EDF de Jarry Nord, les 4 turbines à combustion installées sur le site de Jarry Sud et la centrale à cycle combiné de Jarry ont produit 65,1 % de l'électricité en Guadeloupe en 2008. Outre le développement et l'amélioration de ses propres unités de production, EDF s'est appuyée sur des partenaires privés pour répondre à l'augmentation de la demande. Depuis 1998, l'opérateur achète l'électricité produite par la compagnie thermique du Moule (CTM) fonctionnant en cogénération, qui compte en 2008 pour 25 % de la production totale (dont 3,6 % issue de la combustion de la bagasse, résidu fibreux obtenu après le broyage des cannes fourni par l'usine sucrière de Gardel).

Le potentiel de la valorisation de la bagasse reste conséquent, en particulier à Marie-Galante où la mise en place d'une chaudière mixte bagasse-charbon d'une puissance potentielle de 39 GWh par an est à l'étude.

Type d'énergie	Puissance installée (MW)	Production nette d'électricité (GWh)		Part dans la production totale d'électricité	
	2007	2000	2008	2000	2008
Photovoltaïque*	4,4	0,0	3,0	0,0%	0,2%
Hydraulique	8,7	10,1	21,0	0,8%	1,3%
Eolien	25,0	8,7	48,7	0,7%	3,0%
Géothermique	15,0	21,4	89,3	1,8%	5,5%
Bagasse-CTM	59,5	75,5	58,2	6,2%	3,6%
Charbon CTM		339,8	343,5	27,9%	21,3%
Fossile EDF	293,0	764,2	1 049,2	62,7%	65,1%
Total	405,6	1 219,6	1 612,8	100 %	100 %

Source : ADEME, EDF

*raccordé en réseau.

La part des énergies renouvelables (ENR) a progressivement augmenté au cours des dix dernières années, passant de 4,1 % en 1998 à 13,6 % en 2008. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les recommandations pour l'outre-mer définissent l'objectif d'un recours aux énergies renouvelables à hauteur de 50 % des consommations à l'horizon 2020.

La géothermie présente un taux de disponibilité très élevé (de 80 % à 90 %) et assure une puissance garantie à EDF. Les sites de Bouillante 1 et 2 d'une puissance installée respectivement de 4,5 MW et de 10,5 MW ont produit en 2008 plus de 5 % de l'électricité du département. L'extension de Bouillante 1 et 2 est à l'étude. Bouillante 3 pourrait atteindre une puissance de 10 à 40 MW avec une mise en service prévue en 2015. Un projet de raccordement avec le système électrique de la Dominique est à l'étude compte tenu du potentiel de cette île.

¹ Haute qualité environnementale.

² L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette, c'est-à-dire l'énergie produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales.

³ La différence entre les niveaux de production et de consommation est imputable aux pertes techniques et non techniques liées notamment à la fraude lors de la distribution de l'électricité.

Environ 30 MW pourraient être importés en Guadeloupe à l'horizon 2012-2013. A l'horizon 2020, la production d'électricité d'origine géothermique pourrait s'établir à 352,5 GWh.

L'énergie d'origine éolienne s'est fortement développée depuis 10 ans et compte pour 3 % de la production l'électricité en 2008. L'augmentation de la puissance unitaire des éoliennes anti-cycloniques¹ et l'amélioration de la qualité du courant injecté sur le réseau permettent d'envisager un gisement potentiel de 7 à 8 MW par an d'ici 2020, notamment au nord de la Grande-Terre. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévoit d'ores et déjà des installations d'une puissance de 60 MW à l'horizon 2015.

L'énergie hydroélectrique est produite en majeure partie en Basse-Terre. Les perspectives de développement de la filière se heurtent au fait qu'une grande partie du gisement est située sur le territoire du parc national, ainsi qu'au niveau élevé des coûts de raccordement et de défrichement. Suivant le régime hydrologique, les installations actuelles peuvent contribuer jusqu'à 2 % à la production totale. Cette source d'énergie est caractérisée par le taux de CO₂ émis par kwh le plus faible avec en moyenne 4 g/kwh. Le potentiel hydroélectrique lié à l'installation éventuelle de nouveaux ouvrages est de 33 MW, dont 15 MW correspondant aux projets de centrales hydroélectriques étudiés par les producteurs actuellement. Compte tenu de la réglementation avant application du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Guadeloupe 2010-2015², 78 % du potentiel hydroélectrique total est normalement mobilisable, 19 % est disponible sous conditions strictes et 3 % est difficilement exploitable.

Concernant l'énergie photovoltaïque³, le marché des installations isolées est en nette diminution depuis 2002, mais permet néanmoins des économies d'énergie estimée à 15,7 GWh pour l'année 2008. Les installations raccordées au réseau connaissent à l'inverse un fort développement lié aux avantages fiscaux (crédits d'impôts, défiscalisation) et aux tarifs de rachat préférentiels de l'électricité produite, bien qu'elles ne contribuent qu'à hauteur de 0,2 % à la production totale d'électricité en 2008. Des estimations récentes évaluent la contribution potentielle de l'énergie photovoltaïque à 11 % de la production d'électricité totale en 2020. Le solaire thermique, qui concerne en Guadeloupe 25 700 foyers équipés de chauffe-eau solaires, permet en outre une économie d'énergie estimée à 33 GWh pour 2008.

L'analyse prospective du PRERURE établit deux scénarios d'évolution de la consommation et de la production d'énergie à l'horizon 2020. Suivant un scénario tendanciel, la consommation d'électricité augmenterait d'environ 700 GWh d'ici 2020 alors que les énergies renouvelables assureraient 21 % de la production totale d'électricité. Le scénario volontariste de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie évalue la part des ENR à 56 % de la production totale en 2020, permettant ainsi de réduire le contenu carbone du kWh électrique de 49 % par rapport à 2006.

¹ Les éoliennes d'une puissance unitaire d'1 MW sont arrivées sur le marché fin 2008.

² Cf. Chapitre 3, section 5, L'eau.

³ Les installations photovoltaïques peuvent fonctionner de manière décentralisée en site isolé, en rechargeant des batteries et en répondant à des besoins locaux (habitation individuelle ou collective, usine...), ou de manière raccordée à un réseau de distribution électrique. Dans ce dernier cas, la totalité ou une partie de l'énergie électrique produite peut faire l'objet d'un contrat de rachat par l'opérateur EDF à des tarifs fixés par arrêté ministériel.

3. L'eau

3.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

3.1.1 Etat des lieux

L'archipel est caractérisé par un réseau hydrographique très diversifié issu de la disparité des reliefs, de l'irrégularité des précipitations et des variations climatiques saisonnières sur le territoire. La Guadeloupe présente ainsi une inadéquation spatiale et temporelle entre les besoins et les ressources mobilisables. L'essentiel des prises d'eau est effectué parmi les 50 cours d'eau à écoulement permanent de l'île volcanique de Basse-terre (ainsi qu'au sein de ses deux masses d'eaux¹ souterraines), alors que les usages et les besoins d'irrigation sont en majeure partie localisés sur la Grande-Terre, où sont concentrés 52,7 % de la population selon le recensement de l'INSEE en 2006 (hors îles du Nord) et la majorité des besoins en irrigation.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour le transfert et le stockage des eaux afin de pallier cette inégale répartition des besoins ainsi qu'au déficit chronique d'alimentation en eau pendant la saison sèche. En 2008, la Guadeloupe dispose de 84 réservoirs d'eau potable en exploitation d'une capacité de stockage de 95 900 m³, gérés par la Générale des eaux² qui assure la distribution en eau de 22 communes représentant près de 80 % de la population, et de 6 barrages³ en service servant de retenues de substitution pour l'irrigation. Quatre autres barrages sont à l'étude ou en projet, notamment le barrage Moreau à Goyave dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil régional et qui pourra retenir un volume d'eau estimée à 1 000 000 m³ pour un investissement de 7 à 8 M€ de la Région.

La Guadeloupe dispose également de deux conduites permettant de transférer vers les deux retenues de Grande-Terre (Letaye et Gachet) les eaux brutes captées dans la rivière de Bras-David et dans la Grande Rivière à Goyave ainsi que de 4 conduites principales permettant la distribution en eau potable de la Grande-Terre. L'île de la Désirade et l'archipel des Saintes sont reliés au réseau continental à Saint-François et à Capesterre par des canalisations sous-marines de 14 km de long chacune. Marie-Galante est, quant à elle, alimentée à partir de forages dans la nappe phréatique.

En 2008, 98 % des logements du territoire sont alimentés en eau potable par les collectivités territoriales. La Générale des eaux a réceptionné 15 km d'extension du réseau de distribution et d'adduction⁴, portant sa longueur totale à 4 181 km. La distribution de l'eau connaît néanmoins d'importants dysfonctionnements imputables notamment à l'existence de multiples maîtres d'ouvrages entre les points de prélèvements et les points de distribution ainsi qu'à la vétusté des équipements : le parc des châteaux d'eau est aujourd'hui âgé de plus de 30 ans, les fuites et la fraude sont assez répandus sur le réseau. Ainsi, le taux de rendement

1 La Directive Cadre sur l'Eau de décembre 2000 définit la notion de masse d'eau (de surface ou souterraine) comme l'unité élémentaire d'évaluation de la ressource en eau représentant un milieu continu du point de vue hydrographique et homogène du point de vue de ses caractéristiques naturelles et des pressions anthropiques qu'il subit.

2 Groupe Veolia Environnement (fermier ou gérant de syndicat).

3 dont celui de Dumanoir sur la commune de Capesterre Belle-eau. Sa mise en eau est prévue pour juillet 2009 et devrait permettre le stockage de 630 000 m³ d'eau pour un investissement total de 22 M€.

4 Hors SIAEAG, l'établissement public de coopération intercommunal en charge des réseaux d'adduction et d'assainissement d'eau le plus important de Guadeloupe avec 13 communes membres regroupant environ 200 000 habitants. Depuis le 1er juin 2008 et pour une durée de 5 ans, la Générale des eaux est chargée d'entretenir et d'exploiter les équipements et réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau dans ces 13 communes.

technique moyen des réseaux de distribution et d'adduction d'eau en 2008 est de 53 %, mais masque de grandes disparités, s'élevant de 39 % à 69 % en fonction de la portion considérée.

3.1.2 Production et usage de la ressource

Selon le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux en cours de révision en 2008, les volumes annuels prélevés pour la production d'eau potable s'élèvent à 62 millions m³ et ceux prélevés pour l'irrigation à 15 millions m³. Pour l'industrie, les volumes annuels consommés atteignent 3 millions de m³, principalement pour la production électrique (hors hydroélectricité), les industries agricoles et les carrières. Enfin, 40 millions m³ d'eau par an sont déviés des cours d'eau de Basse-Terre par les installations hydroélectriques¹.

En 2008, la consommation globale d'eau potable a diminué de près de 6 %, atteignant 21,5 millions m³. Malgré la progression du nombre d'abonnés depuis plusieurs années (individualisation croissante des compteurs d'eau dans les lotissements), le volume d'eau consommé régresse de 2,2 % en moyenne sur 4 ans, sous l'impact de l'augmentation du prix de vente moyen du m³ à l'usager (+4,9 % en variation annuelle moyenne depuis 2003). Ce phénomène de hausse du prix masque cependant de grandes disparités d'une commune à l'autre qui s'expliquent par l'inégale répartition des ressources en eau sur le territoire, des efforts d'investissements et de renouvellements plus ou moins importants selon les collectivités et des différences dans la qualité des services rendus aux usagers.

La consommation moyenne par abonné enregistre une baisse de près de 7 % par rapport à 2007 (151 m³ par abonné en 2008 contre 165 m³ en 2007). Selon le SIAEAG, la consommation d'eau journalière moyenne d'un ménage guadeloupéen s'élève à 160 litres d'eau (contre 125 en métropole) et est répartie de la manière suivante : 39 % pour les bains et les douches, 22 % pour l'utilisation d'appareils électroménagers, 20 % pour les sanitaires et 7 % pour l'alimentation.

Rendement du réseau Guadeloupe (hors Iles du Nord)

	2004	2005	2006	2007	2008	var 07/08
Nombre d'abonnés	127 698	131 240	134 916	139 000	141 972	2,1%
Volume consommé (en millions de m³)	23,5	23,5	22,8	22,8	21,5	-5,8%
Prix moyen du m³	1,88	1,88	2,11	2,19	2,27	3,6%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

En dépit de l'augmentation continue des prix, les recettes restent insuffisantes pour couvrir les dépenses². Ainsi, les taux de recouvrement des coûts par les factures des usagers atteignent 80 % pour l'eau potable et l'assainissement collectif, et 14 % pour l'irrigation. La différence est comblée en partie par les subventions de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, depuis 2008). Celles-ci ne permettent pas cependant de compenser l'ensemble des pertes réalisées, ce qui se traduit par un non renouvellement chronique du capital fixe expliquant la vétusté des infrastructures.

1 Ces estimations représentant des volumes prélevés, consommés ou déviés, leur somme n'est pas représentative de la consommation totale ou des prélèvements totaux effectués.

2 Source : Document d'accompagnement du SDAGE « Analyse des circuits de financement et du recouvrement des coûts des services liés à l'eau en Guadeloupe », Comité de bassin de la Guadeloupe, Novembre 2008.

3.2 LES ACTEURS DE L'EAU ET LA GESTION DE LA RESSOURCE

La Directive Cadre Européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE), transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, a pour ambition d'établir un cadre unique et cohérent pour la politique et la gestion de l'eau dans les pays membres. Outil de mise en œuvre de la DCE en France, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), élaboré par le Comité de bassin de la Guadeloupe, fixe les grandes orientations d'une gestion équilibrée et globale des milieux aquatiques et de leur usage. Il a été adopté par le préfet en juillet 2003. Sa révision a été lancée en 2008 et devrait se terminer fin 2009. Le futur SDAGE est établi pour une période de 6 ans, de 2010 à 2015.

Crée en 2006, l'Office de l'eau de la Guadeloupe (OEG), organe exécutif du Comité de bassin, assure le suivi de la mise en œuvre du SDAGE, l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages ainsi que le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages. Il vote également le taux des redevances sur les prélèvements et est chargé, sur proposition du Comité de bassin, de la programmation et du financement d'actions et de travaux. Il s'est fixé comme priorité la réalisation d'un schéma directeur global d'utilisation de la ressource en eau (alimentation en eau potable, irrigation, hydroélectricité, assainissement).

L'Etat intervient au travers de :

- la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) qui apporte un appui technique aux collectivités locales pour leurs projets de production et de distribution d'eau potable, coordonne les politiques publiques de protection des ressources en eau potable dans le cadre de la Mission inter-service de l'eau (MISE) et exerce la police de l'eau ;
- la Direction régionale de l'environnement qui assure notamment le secrétariat du Comité de bassin ;
- la Direction de la santé et du développement social qui assure le suivi de la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable.

Le Conseil général assure la maîtrise d'ouvrage des investissements liés à l'irrigation, et en confie la maîtrise d'œuvre à la Direction du génie rural de la préfecture, alors que le Conseil régional contribue financièrement à la construction des barrages.

Chaque commune assure la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau (alimentation en eau des populations et assainissement des eaux usées et pluviales) et a le choix de gérer soit directement les services de l'eau (par régie directe ou autonome), soit indirectement dans le cadre d'une délégation de service public confiée à une entreprise privée. Elles ont à ce titre la possibilité de nouer des partenariats au sein d'établissements publics de coopération intercommunale soit en regroupant des communautés de communes, soit au sein de syndicats d'eau et d'assainissement. A cet égard, les Conseils général et départemental œuvrent activement à la création d'un syndicat unique en Guadeloupe.

3.3 LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont souvent gérés par les mêmes structures. Les communes ont la charge de l'assainissement des eaux usées et pluviales. A ce titre, elles sont responsables de leur Schéma directeur d'assainissement (SDA).

En 2008, l'archipel est doté de 19 stations d'épuration communales des eaux usées¹, d'une capacité totale de traitement de 160 000 équivalents-habitants pour une population raccordée de 200 000 à 250 000 équivalents-habitants. 40 % seulement de la population sont raccordés au réseau d'assainissement collectif, dont 17,5 % avec un branchement non conforme². A cette capacité de traitement s'ajoute celles des assainissements non-collectifs (au total, près de 600 micro-stations sont recensées sur l'archipel) d'une capacité estimée à 50 000 équivalents-habitants³. Ces dernières installations sont souvent inadaptées à un traitement approprié des eaux usées (absence d'épandage souterrain⁴ ou rejet direct des eaux dans le milieu naturel entraînant le phénomène d'eutrophisation⁵ des écosystèmes), ne faisant ainsi qu'amplifier les pressions exercées sur le milieu naturel et les problèmes de santé publique.

Le traitement des eaux se présente comme un enjeu stratégique dans un département où le tourisme constitue l'un des axes de développement de l'économie. Hors, selon le SDAGE, le territoire est marqué par un mauvais fonctionnement général des systèmes de collecte et de traitement. La mise en conformité des systèmes d'assainissement de nombreuses collectivités conformément à la Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines demeure l'une des priorités des PO 2007-2013.

Les objectifs du SDAGE 2010-2015 visent l'amélioration de la collecte des eaux usées, la mise en conformité des réseaux existants, l'amélioration des performances des stations d'épuration et de l'assainissement non collectif, la meilleure gestion et la valorisation des boues ainsi que l'assainissement des eaux pluviales. Elles nécessiteront un investissement estimé à 323 M€.

1 Contrairement aux micro-stations, les stations d'épuration communales des eaux usées ont une capacité nominale au moins égale à 2000 équivalents-habitants.

2 Source : Révision du SDAGE de la Guadeloupe.

3 Source : DAF.

4 L'épandage correspond à l'utilisation des boues des stations d'épuration comme matière fertilisante pour mettre à profit les capacités biologiques naturelles des sols, pour digérer les boues et réintroduire les éléments dans les cycles naturels, et valoriser les propriétés fertilisantes pour les cultures agricoles.

5 L'eutrophisation est un accroissement de la biomasse végétale dû à un enrichissement des eaux en éléments nutritifs, qui entraîne des dégradations ou des nuisances manifestes (accumulation de macro-algues, poussées intenses de phytoplancton, coloration des eaux, fortes désoxygénations, changements d'espèces, perte de biodiversité).

Section 6

Le bâtiment et les travaux publics

1. Les caractéristiques structurelles du secteur

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 9,2 %¹ à la formation de la valeur ajoutée brute et emploie 7,2 % des salariés du département. Sur la moyenne période, son activité cyclique se révèle dépendante de la commande publique :

- au cours de la décennie des années 80, ce secteur a généré une valeur ajoutée en progression annuelle de 16,3 % contre une moyenne de 9,9 % tous secteurs confondus, dans un contexte de dynamisme démographique et de développement économique soutenu.

- à l'inverse, le fléchissement des investissements publics au début des années 90 a entraîné une contraction de 7,2 % de la valeur ajoutée entre 1990 et 2006 (+ 8,1 % tous secteurs confondus).

Cette dégradation de l'activité s'est alors accompagnée d'une réduction des effectifs des entreprises du BTP, qui ont incité leurs salariés à travailler pour leur propre compte. Le secteur est ainsi aujourd'hui caractérisé par une forte atomicité, moins de 3 %² des entreprises employant plus de 10 salariés, et par une propension non négligeable au travail informel. En effet, selon l'INSEE, le BTP représente le second secteur pourvoyeur d'emplois informels après les services aux particuliers : en 2007, environ 19 % de la population active informelle travaille dans le secteur de la construction contre 8 % de la population formelle. L'avènement de la carte d'identité des professionnels du BTP (CIP) en fin d'année 2007, désormais obligatoire pour les ouvriers sur tous les chantiers, devrait à terme permettre d'enrayer le travail informel dans le secteur.

Par ailleurs, les dispositifs successifs de défiscalisation dans l'Outre-mer (les lois Pons et Paul en 1986 et 2001, puis la loi Girardin en 2003) ont également favorisé les investissements, notamment immobiliers, dans les DOM.

Selon les derniers résultats disponibles de l'enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE portant sur le secteur du BTP :

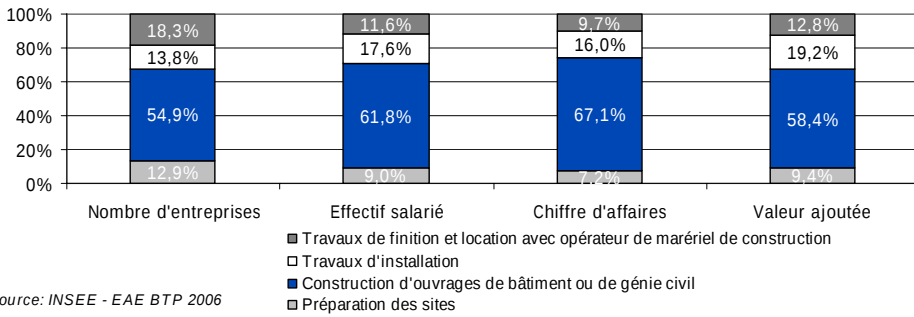
- la construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil, aurait généré 58 % de la valeur ajoutée en 2006 et regrouperait 62 % des emplois du BTP ;

- la branche des « travaux d'installation » produirait pour sa part 19 % de la richesse totale du secteur et emploierait près de 18 % des salariés.

¹ Comptes économiques rapides - INSEE-Estimations provisoires 2008

² INSEE – Fichier sirene – 1^{er} janvier 2008

Structuration de l'activité du BTP



2. L'habitat à la Guadeloupe

2.1 LE PARC DE LOGEMENTS

D'après le dernier recensement de l'INSEE, le parc de logements était composé en 2006 de 192 502 habitations, en progression de 17,1 % par rapport à 1999 et de 2,7 % en moyenne annuelle. Les résidences principales constituent 80,1 % du total de logements contre près de 84 % en métropole alors que les résidences secondaires et les logements occasionnels représentent 5,6 % du parc (9,3 % en métropole). Cet habitat serait plus exigu, le nombre moyen de pièces par résidence principale s'établissant à 3,8 contre 4 dans l'Hexagone et le nombre de personnes par logements serait évalué à 2,6 contre 2,3 en métropole. Enfin, 61,1 % de Guadeloupéens sont propriétaires de leur logement, soit un niveau légèrement supérieur à celui enregistré en France métropolitaine (57,2 %).

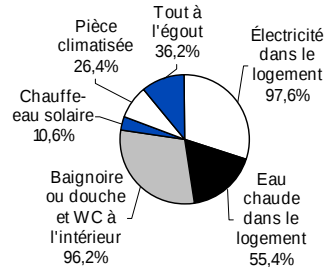
Evolution du nombre de logements par catégorie

	1967	1974	1982	1990	1999	2006	Var annuelle moy. (2006-1999)
Ensemble	77 042	90 374	104 005	122 509	164 327	192 502	2,7 %
Résidences principales	68 722	73 257	82 206	102 151	132 216	154 140	2,6 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	3 519	4 763	7 907	8 644	10 145	10 715	0,9 %
Logements vacants	4 801	12 354	13 892	11 714	21 966	27 647	3,9 %

Sources : Insee, RP1967 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

L'analyse du taux d'équipement des habitations des ménages fait apparaître que 26,4 % d'entre elles disposent d'une pièce climatisée contre près de 12 % à la Martinique. Par ailleurs, 3,8 % des résidences ne comprendraient pas de salle de bains ou de toilettes intérieures (contre 8,6 % en 1999).

Confort des résidences principales



Source : INSEE, RP2006

2.2 LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Le nombre de logements insalubres est estimé à près de 15 000 en Guadeloupe selon la Direction Départementale de l'Équipement (DDE)¹, dont plus de 10 000 seraient en cours de traitement dans des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI), dont 8 800 en phases opérationnelles et 1 800 en phase d'études. Les opérations de RHI ont pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants, par une action sur les logements, tout en adaptant l'environnement proche selon les souhaits des habitants.

Complétant l'action de la cellule RHI, l'association Karukéra Logement, fondée en 1984, intervient dans le secteur privé. Assurant la maîtrise d'œuvre et l'assistance au maître d'ouvrage, elle a pour objet de résorber l'habitat insalubre, notamment par l'intermédiaire des OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat). Ces opérations s'étalent sur une période de trois ans et sont co-financées par l'État, l'ANAH (l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) et les communes.

A fin 2008, 27 opérations de résorption de l'habitat insalubre étaient en cours sur 15 communes du département. Depuis la création de la cellule RHI, 38 % des besoins en logements ont pu être construits (3 300 logements livrés sur 8 800 actuellement prévu dans le programme). Un peu moins de la moitié de ces logements sont situés sur la seule zone de Boissard aux Abymes, constituant la plus importante zone de RHI de Guadeloupe. Au 31 décembre 2008, plus de 68 M€ ont été mandatés sur les différentes opérations (dont près de 18,5 M€ sur Boissard).

2.3 LE LOGEMENT SOCIAL

La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par 6 opérateurs (4 Sociétés d'économie mixte, 2 sociétés d'HLM) qui interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et la résorption de l'habitat insalubre. Avec une croissance moyenne de 4,4 % par an depuis 11 ans du nombre de logements sociaux, le secteur s'est imposé comme l'un des moteurs de croissance du secteur du BTP, alors que, par comparaison, le nombre total de logements à la Guadeloupe a progressé à un rythme pratiquement deux fois moindre².

En 2008, les logements sociaux représentaient 16,5 % du parc immobilier de la Guadeloupe contre environ 12 % sept ans auparavant. Au 31 décembre 2008, le parc des Sociétés d'économie mixte (SEM) et des sociétés d'HLM est estimé à environ 32 000 logements sociaux, en légère progression par rapport à 2007 (inférieure à 2 %).

¹ Une cellule de résorption de l'habitat insalubre (RHI) a été créée en 1992, rattachée à la DDE. Par la mise en place du Comité Technique Départemental RHI (CTD RHI), la circulaire du 26 juillet 2004 donne la responsabilité de la programmation et du financement RHI au Préfet.

² +2,7 %/an sur la période 1999-2006 d'après le recensement 2006 de l'INSEE.

Année 2008

Société	Parc locatif	Logements construits	Logements livrés	Var 08/07
Société immobilière de la Guadeloupe (SIG)	17 019	729	572	3,3%
SIKOA-Société Anonyme HLM (SA HLM)	6 620	70	70	0,9%
Société d'économie mixte de Saint-Martin* (SEMSAMAR)	5 399	856	276	4,4%
Société pointoise d'HLM (SP HLM)	1604**	-	-	NS
Société d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG)	1 164	61	0	1,6%
SAMIDEG	282**	-	-	NS
Total	31 806	1 716	918	1,8%

* Activité guadeloupe

** Données 2007 reconduites

Source : SEM, société d'HLM

Avec une part potentielle de la population guadeloupéenne éligible à 70 % au logement social, l'offre demeure insuffisante. Les 1 300 logements locatifs sociaux construits en moyenne annuelle sur une dizaine d'années sont loin de satisfaire les besoins évalués à environ 2 000 logements sociaux par an.

Les opérateurs de logement social se trouvent actuellement confrontés à un problème majeur d'équilibre financier des opérations dont les paramètres sont de trois ordres :

- le renchérissement du foncier, lié au développement des opérations immobilières en défiscalisation et à une disponibilité limitée de terrains aménagés, grevée notamment par des pratiques d'indivision ;
- l'augmentation des coûts de la construction, en matériaux de base (agréats, de fourniture restreinte localement) et en matières premières ;
- les contraintes d'exploitation liées à l'utilisation des dotations de l'Etat (PLUS, PLATS¹ et LBU), qui n'ont pas réévalué les coûts de construction.

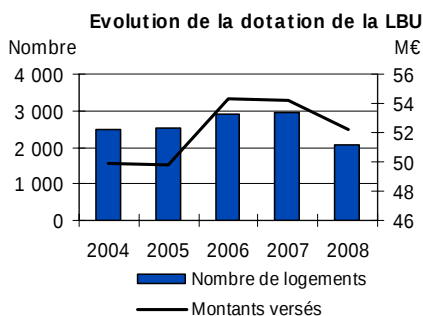
LA LIGNE BUDGETAIRE UNIQUE

L'aide de l'Etat est globalisée dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété) et les améliorations de l'habitat. Les Logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'outre-mer.

La Région et le Département se portent également garants, aux côtés des communes et de la Caisse des dépôts et consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

Après avoir obtenu une enveloppe plus conséquente au cours des deux dernières années, la dotation de la LBU s'est inscrite en baisse de 4 % en 2008, atteignant 52,2 M€ (contre 54,2 M€ en 2007), pour la réalisation de 2 050 logements, soit près de 880 logements en moins sur un an).

L'attentisme des bailleurs généré par la nouvelle loi programme (LODEOM) sur le financement du logement, et le contexte économique moins favorable, ont entraîné le report des opérations.



Source : DDE

¹ Le logement social bénéficie d'un prêt locatif à usage social (PLUS) et d'un prêt aidé pour le logement très social (PLATS), souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC).

En 2008, les taux des prêts de l'Etat pour le logement social et très social ont été fixés à respectivement 4,30 % et 3,30 % contre 3,55 % et 2,80 % en 2007. L'encours de ces prêts, servis depuis 1986 par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) notamment sur la ressource du livret A, se sont élevés à 1 319,4 millions € au 31 décembre 2008 (+4,7 % sur un an) et ont concerné un nombre moindre de logements (894) compte tenu des difficultés des organismes de logements sociaux à obtenir une garantie d'emprunt.

Financements accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations

	2004	2005	2006	2007	2008	var 08/07
Nombre de logements	1 088	1 052	1 240	1 217	894	-26,5%
Prêts émis (M€)	50,9	53,5	71,9	68,6	55,4	-19,2%
Prêts versés (M€)	47,6	59,8	44,6	67,1	59,8	-10,9%

Source : Caisse des Dépôts et Consignations

LES PROJETS DE RENOVATION

Le projet de rénovation de Pointe-à-Pitre, d'un montant de 312 millions €, inscrit dans le cadre de la convention territoriale du Grand projet de ville Pointe-à-Pitre, doit s'étaler sur 15 ans. Une convention de partenariat, signée le 17 février 2006 entre la commune, la SIG et l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), prévoit ainsi la démolition de 52 000 m² de surface hors œuvre nette (SHON), répartis sur les quartiers du Centre-ville, Lauricisque, Henry IV et Chanzy, la construction de 101 500 m² de SHON de logements et de 19 300 m² de SHON d'activités, de commerces et de bureaux répartis sur 34 hectares.

La première tranche de cette opération a été entamée en 2007 avec la destruction du stade de Bergevin. Les travaux de voiries et réseaux divers (VRD) sur le foncier de l'ancien stade devraient démarrer à la fin du 1^{er} semestre 2009, les travaux de fondations spéciales puis de construction étant prévus pour le second semestre de l'année. Le site devrait dans un premier temps voir la construction de 126 logements sociaux et de 94 logements étudiants puis, dans un second temps, la construction de 132 nouveaux logements sociaux dotés de 250 places de parking en sous-sol.

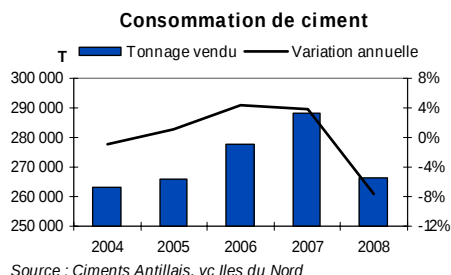
Les premiers chantiers de construction en centre-ville ont été entamés entre mars et octobre 2008, pour un total de 95 logements sociaux. L'objectif est de construire 300 logements en centre-ville avec la participation de la SIG, de la SEMSAMAR et de la SEMAG. A fin mai 2009, 139 logements sont déjà identifiés, dont 95 actuellement en chantier pour un investissement de 12 millions €. Ces projets font toutefois face à la difficulté d'accès au foncier. Par conséquent, la ville de Pointe-à-Pitre envisage le lancement d'une déclaration d'utilité publique sur une sélection de ruines et d'immeubles bas afin de proposer des opportunités supplémentaires aux bailleurs sociaux.

Le projet de 500 millions € aux Abymes a été engagé le 26 mars 2008. Il devrait concerner la requalification de la RN5, le renouvellement urbain de Grand-Camp et de Raizet ainsi que l'opération de RHI de Vieux-Bourg et l'OPAH rénovation urbaine du quartier de l'Assainissement. La convention ANRU a été signée le 3 juillet 2009. Le groupement SIG/SEMAG a été retenu comme aménageur du projet. La SIG a en outre débuté certaines opérations de démolition et de relogement des habitants à Grand-Camp.

3. L'activité du BTP en 2008

En 2008, l'activité dans le secteur du BTP s'est tassée, contrastant ainsi avec les deux derniers exercices. En 2006 et 2007, les professionnels du secteur avaient pu bénéficier de la reprise de la commande publique, avec le bouclage du Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006, et des investissements immobiliers du secteur privé.

La fin de l'année 2007 a été marquée par l'achèvement d'importants chantiers tels que la construction de logements en défiscalisation, l'implantation de plusieurs entreprises dans la zone de Dothémare ou encore la rénovation de l'hôtel Fort Royal. Malgré le lancement du chantier de rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre, le volume d'affaires du secteur a diminué en 2008, illustré par la chute de la consommation de ciment (-7,7 % sur un an). La flambée des cours mondiaux des matières premières au premier semestre (aluminium et cuivre) et la grève des transporteurs de granulats qui a engendré des perturbations dans le processus de distribution du ciment, ont affecté les professionnels du secteur.



Les incertitudes liées aux dispositions fiscales du projet de loi pour le développement économique de l'Outre-mer et le financement de logements sociaux ont également pesé sur l'activité. Les attestations de logements neufs visées par le Consuel (délivrées lors de l'achèvement des constructions) ont stagné, après avoir fortement augmenté entre 2005 et 2007.

Le plan régional de relance de l'économie guadeloupéenne mis en place en fin d'année devrait permettre la reprise de l'activité, avec la mise en place d'investissements conséquents en matière de bâtiments publics et de logements.

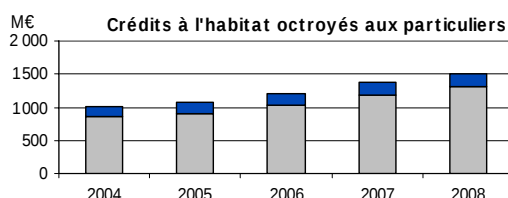
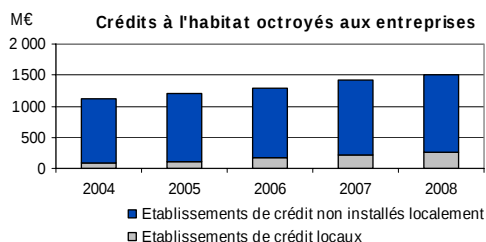
Attestations visées par le CONSUEL

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	var 08/07
Logements neufs	4 232	5 283	5 409	5 879	5 883	0,1%
Logements existants	646	215	231	183	151	-17,5%
Total logements	4 878	5 498	5 640	6 062	6 034	-0,5%
Locaux industriels et commerciaux	728	806	776	827	876	5,9%
Total général	5 606	6 304	6 416	6 889	6 910	0,3%

Source : CONSUEL

En 2008, le rythme de croissance du financement des investissements immobiliers a ralenti, en liaison avec la dégradation de la conjoncture économique, l'attentisme des agents sur les orientations fiscales de la loi et la prudence affichée par la profession bancaire quant au financement de la promotion immobilière.

L'encours des crédits à l'habitat accordés aux entreprises est ainsi passé de 9,4 % en 2007, à 6,8 % (1,5 milliard € à fin décembre 2008). Concernant l'investissement des ménages, après avoir enregistré un taux de croissance particulièrement élevé en 2007 (+14 %) favorisé par des conditions débitrices relativement plus attractives sur les prêts immobiliers, l'encours des crédits s'est également refreiné, s'établissant à 1,5 milliard € à fin décembre 2008 (+ 9,9 % sur un an)¹.



Source : IEDOM

¹ Cf également *Chapitre 4, section 3 sur les grandes tendances du financement des secteurs d'activité*.

Section 7

La distribution

1. La structuration du secteur¹

La structuration du secteur peut être appréhendée à partir des résultats de l'enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE². La dernière enquête disponible par département porte sur l'exercice 2006 et a concerné 837 entreprises du secteur du commerce, employant 12 232 salariés, et dégageant un chiffre d'affaires de plus de 4,2 milliards € au cours de l'exercice. Parmi l'ensemble des entreprises du champ des enquêtes annuelles d'entreprise, le commerce reste prépondérant avec près de la moitié des entreprises et du chiffre d'affaires, il concentre près d'un tiers des salariés et de la valeur ajoutée.

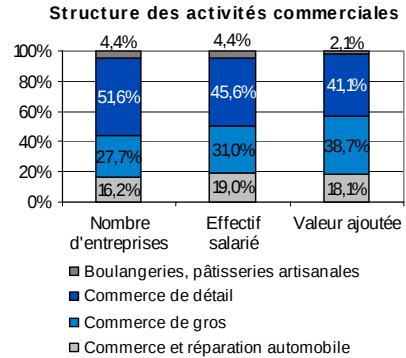
Répartition des différentes branches du commerce en 2006

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires (M€)	Valeur ajoutée (M€)	Investissements (hors apport)	Résultat d'exploitation
Commerce et réparation automobile	136	2 327	906,1	106,7	11,5	5,0
Commerce de gros	232	3 798	1 950,6	228,1	26,9	54,6
Commerce de détail	432	5 572	1 374,7	242,3	13,1	37,0
Boulangeries, pâtisseries artisanales	37	535	32,8	12,6	0,6	1,5
Total du secteur	837	12 232	4 264,2	589,7	52,1	98,1

Source : INSEE - Enquête annuelle d'entreprises 2006

Champs : Entreprises de 10 salariés ou plus ou ayant un CA supérieur ou égal à 800 K€

La branche de commerce de détail³ regroupe plus de la moitié des entreprises du secteur, et emploie 45,5 % des salariés. Ces entreprises disposent en moyenne de 13 salariés par entité. Elles contribuent très fortement à la valeur ajoutée totale du secteur (41 %) mais la productivité du travail en valeur se révèle plutôt faible, en particulier pour les supermarchés (la valeur ajoutée par salarié s'élève à 43 k €, en deçà de la moyenne du secteur de 48 k €).



Source : INSEE - Enquête annuelle d'entreprises 2006

¹ Cf pour les aspects de l'endettement bancaire du secteur : *Chapitre 4, section 3 sur les grandes tendances du financement des secteurs d'activité*.

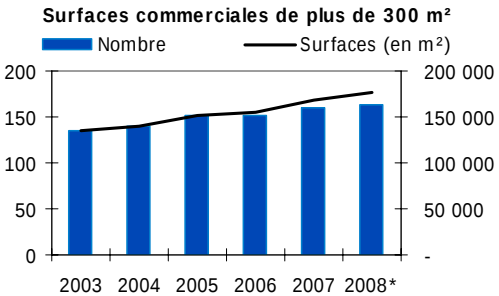
² L'enquête réalisée par l'INSEE s'adresse aux entreprises ayant un siège social aux Antilles-Guyane, employant au moins 10 salariés ou réalisant plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires. Les données comprennent les îles du Nord.

³ A la Guadeloupe, ce secteur concentre essentiellement des commerces de détail alimentaire, de produits pharmaceutiques, de parfumeries, d'habillement, de vente de chaussures ainsi que d'aménagement de l'habitat.

Le commerce de gros a enregistré en 2006 d'excellents résultats en termes de chiffre d'affaires (45,7 % du commerce dans son ensemble) et a contribué à hauteur de 39 % à la valeur ajoutée totale ce qui est relativement important par rapport au poids de ses effectifs et du nombre d'entreprises concerné (28 %). Il dégage la meilleure valeur ajoutée par salarié du secteur, s'établissant à 60 k €. Cette branche reste par ailleurs dynamique, concentrant plus de la moitié des investissements, en particulier dans le commerce de produits pharmaceutiques et de combustibles.

Le commerce automobile représentait 16,3 % des entreprises du secteur et 19 % des effectifs salariés de l'enquête, contribuant à hauteur de 18 % à la valeur ajoutée du secteur commercial.

Le dynamisme du secteur commercial est perceptible dans l'évolution des surfaces de vente des commerces de plus de 300 m² qui conserve un trend croissant : +4,1 % en moyenne annuelle entre 1999 et 2007, avec près d'une dizaine de surfaces supplémentaires chaque année en 2000, 2005 et 2007.



* Données hors Iles du Nord uniquement en 2008

Source : Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

2. Evolution de la grande distribution¹

En 2008, le nombre de dossiers présentés (pour création de nouveaux commerces ou extension) à la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) est resté relativement stable. Sur l'année, 15 dossiers ont obtenu un avis favorable² de la commission (dont 2 tacitement et 2 autorisés sans passage à la CDEC).

Nombre de dossiers présentés à la CDEC

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total	20	20	17	15	18	17
. dont créations	7	11	14	8	11	12
. dont extensions	11	8	2	5	3	1
. dont autres (transfert ou modification de dossier)	2	1	1	2	4	4
Avis favorable	14	15	15	13*	15	15**
Avis défavorable	4	4	1	2	2	1
Dossier retiré	0	0	1	0	1	1

* dont 3 tacites

** dont 2 tacites et 2 autorisés sans passage en CDEC suite au dispositif transitoire courant 2008 de la Loi de modernisation de l'économie

Source : DDCCRF

¹ Les indicateurs disponibles en Guadeloupe ne permettent d'appréhender que les surfaces commerciales de plus de 300 m², dont les créations ou les extensions dépendent de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC). En août 2008, la Loi de modernisation de l'économie (LME) a modifié les dispositions en matière d'équipement commercial, devenues aménagement commercial (CDAC), ainsi que le seuil déclenchant la nécessité du passage en CDAC, relevé à hauteur de 1 000m².

² Après l'accord de la CDEC, le délai moyen avant le démarrage des travaux est de trois à cinq ans.

Ces dernières années, le secteur de la distribution a été marqué par l'apparition puis le développement de centres commerciaux et galeries commerciales¹, où de nombreuses boutiques et petites surfaces de vente de moins de 300 m² se sont installées. Les centres commerciaux se sont logiquement développés en fonction de la répartition géographique de la population et de son pouvoir d'achat. Cette stratégie a conduit à une prédominance du pôle centre de la Guadeloupe (Pointe à Pitre, Baie-Mahault, Gosier, Les Abymes).

Les grandes surfaces alimentaires se sont réparties autour des principales zones de peuplement et d'activité que sont la grande agglomération pointoise et Basse-Terre. D'autres types de commerce alimentaire, tels que le hard discount, ont développé une stratégie de proximité, en se fondant sur des critères de pouvoir d'achat des ménages. En 2008, la grande distribution représente près de la moitié des surfaces recensées (supérieures à 300 m²), soit 46,5 %, dont les 4/5^{ème} sont situés en Grande Terre. La densité en terme de supermarchés s'est accrue de près de 16 % sur l'exercice (99,6 m² pour 1 000 habitants en 2008 contre 86,2 m² en 2007 et 79,2 m² en 2006²). C'est également le cas des hypermarchés dont la Guadeloupe est sensiblement moins bien dotée que la Martinique ou l'Hexagone (58,7 m² pour 1 000 habitants contre près de 84 m² et 143 m² en Martinique et dans l'hexagone).

Estimation de l'évolution des surfaces commerciales supérieures à 300 m²

Catégories	Nombre					Surfaces					
	2004	2005	2006	2007	2008*	2004	2005	2006	2007	2008*	TCAM 99/07
Hypermarchés	4	4	4	4	4	23 865	23 865	23 865	23 865	23 865	1,7%
Supermarchés	44	47	48	51	51	33 179	34 915	35 397	38 880	40 442	3,0%
Meuble et électroménager	40	43	43	44	43	38 903	41 347	43 642	44 348	43 109	8,1%
Bricolage et jardinerie	25	25	23	24	25	27 957	28 061	28 411	32 820	38 335	3,6%
Equipped de la personne	18	18	19	21	23	10 270	10 270	10 640	12 160	14 523	-2,7%
Sports et loisirs	9	15	15	18	17	6 170	12 864	12 864	15 454	16 285	13,2%
Total	140	152	152	160	163	140 344	151 322	154 819	167 527	176 559	4,1%

* Hors îles du Nord pour 2008

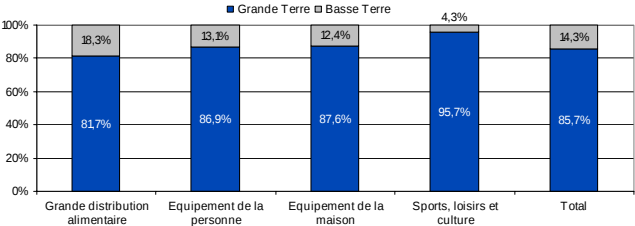
Source : DDCCRF

La grande distribution non alimentaire (équipement à la personne, équipement de la maison, bricolage et jardinerie) s'est essentiellement installée en périphérie urbaine. Elle regroupe respectivement 8,2 %, 24,4 % et 21,7 % des surfaces en 2008.

On observe une progression de la place des magasins de sports et loisirs. Des enseignes nationales se sont implantées dans les centres commerciaux au cours des deux dernières années (2006, 2007).

Selon la Chambre de commerce et d'industrie de Basse-Terre, l'enjeu est de rééquilibrer le paysage commercial et l'organisation autour de quatre pôles majeurs : Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Sainte-Rose et Le Moule.

Répartition géographique des surfaces (m², année 2008)



Source : DDCCRF (les zones de Destrelland et Jarry sont comptabilisées en Grande- Terre dans le zonage considéré)

1 Achèvement de l'extension du centre commercial de Destrelland (novembre 2006) et ouverture des Portes du Moule (2007).

2 Elle demeure néanmoins inférieure à celle observée en métropole ou même en Martinique (respectivement 111,9 m² et 91,8 m² pour 1 000 habitant en 2007).

Section 8

Le tourisme

Les activités touristiques comprennent l'hébergement et la restauration, les agences de voyages, les activités de découverte du milieu naturel et du patrimoine, mais également les activités paratouristiques telles que la location de véhicules, les transports terrestres, maritimes et aériens, l'artisanat et le commerce de produits locaux. Ce secteur constitue ainsi l'un des axes du développement de la Guadeloupe.

Selon l'INSEE, l'hôtellerie et la restauration emploient environ 6 950 salariés en 2008 (soit 5,8 % de l'effectif salarié total), essentiellement sur la Grande-Terre et le nord Basse-Terre. Il contribue en 2007 à 3,6 % de la valeur ajoutée¹ du département.

Pourtant, malgré l'importance du secteur dans l'économie locale, le tourisme guadeloupéen a traversé une crise profonde depuis le début des années 2000 qui s'est manifestée par une diminution de 12,8 % de la fréquentation à l'aéroport entre 2000 et 2005, la fermeture de 12,1 % du nombre de chambres en hôtellerie classée et non classée, la baisse de 21 % du nombre de nuitées dans l'hôtellerie, la chute de 75 % du nombre de croisiéristes et la quasi disparition de la plaisance.

Conscients de cette situation critique, les différents acteurs du secteur et les décideurs ont progressivement mis en place des dispositifs de relance du tourisme dès 2002. L'accompagnement des professionnels du secteur a, à nouveau, été confirmé lors des assises du tourisme en octobre 2006 et au cours du congrès des élus en décembre. Profitant notamment des retombées de la Route du rhum, l'année 2006 avait enregistré une évolution encourageante de la plupart des indicateurs d'activités et a, en outre, été marquée par (i) la réouverture d'importantes structures hôtelières après rénovation, (ii) le renouvellement du parc des loueurs de bateaux de charter, (iii) l'arrivée en croisière basée de nouveaux paquebots et (iv) l'ouverture, en fin d'année, de nouvelles lignes aériennes, notamment vers l'Amérique du nord avec Delta Airlines, Maestro et Sky Services. Si ces bons résultats se sont confirmés en 2007, l'année 2008 témoigne d'une conjoncture touristique mitigée. Le trafic de passagers à l'aéroport (hors transit) a progressé de 2,5 %, sous l'effet de l'arrivée de voyageurs en provenance des Amériques et d'une augmentation du trafic régional (le nombre de voyageurs de métropole ne croît que de 0,5 %). Les taux d'occupation des hôtels stagnent malgré une diminution du nombre de chambres offertes. En revanche, l'activité de croisière s'est montrée très dynamique. Le nombre de croisiéristes a atteint son plus haut niveau depuis 2003. L'année a en outre été marquée par les premières assises du tourisme Outre-Mer, organisées à l'initiative du Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer à Paris.

¹ En valeur (à prix courants).

1. Typologie du tourisme

Avertissement

Depuis 2004, l'INSEE a repris, après trois ans d'absence, l'enquête fréquentation hôtelière déjà menée sur l'ensemble de la France dans le cadre d'une convention avec le ministère du tourisme. Afin de pouvoir mesurer l'impact de sa politique de relance du secteur, le Conseil Régional de la Guadeloupe a par ailleurs rétabli l'enquête aux frontières réalisées également par l'INSEE.

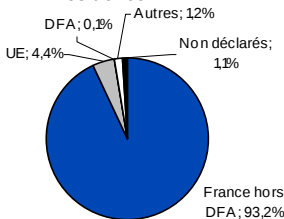
L'enquête aux frontières, ne concerne que les voyageurs au départ de l'Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes et à destination de la métropole. Les vols à destination de la Caraïbe, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord, qui concentraient 8,3 % des passagers en 2008 ainsi que les vols domestiques ou à destination des autres Départements Français d'Amérique (31,2 % des passagers), sont donc exclus du périmètre de cette enquête.

Sur le réseau transatlantique, qui regroupe donc 60,5 % des passagers voyageant par avion, l'enquête apporte une information sur l'origine des touristes et leur profil, leurs attentes, et leurs modes de consommation durant leur séjour dans l'archipel.

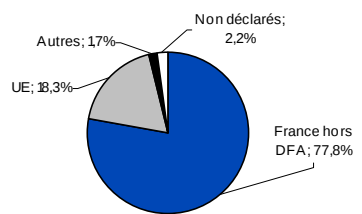
D'après l'enquête flux touristiques menée par l'INSEE, la Guadeloupe a accueilli en 2007 423 172 touristes dont 407 944 touristes de séjour, le solde étant constitué de croisiéristes. 81 % des voyageurs se sont rendus en Guadeloupe pour un motif touristique tandis que 23 % venaient rendre visite à leur famille. Le tourisme d'affaires représente seulement 6 % de l'activité.

Du fait de son statut de département d'Outre-mer français, la Guadeloupe attire principalement une clientèle résidant en métropole, entraînant ainsi une dépendance forte de l'activité. Environ un quart de ces touristes sont des guadeloupéens installés dans l'hexagone.

Répartition des touristes de séjour par lieu de résidence



Répartition des croisiéristes par lieu de résidence



Source : INSEE – Enquête Flux Touristiques (EFT) 2007

Les ressortissants européens ne représentent pour leur part que 4,4 % des touristes de séjour. La Belgique et l'Italie constituent les principaux marchés émetteurs, concentrant respectivement 24 % et 23 % des voyageurs. La clientèle italienne affiche également un intérêt marqué pour le tourisme de croisière. En 2007, 68 % des croisiéristes européens étaient originaires de la péninsule.

Plus de quatre touristes sur cinq visitent la Guadeloupe en famille. L'hôtel est privilégié par près de la moitié des visiteurs qui y séjournent en moyenne 8,4 nuitées. Les séjours des personnes rendant visite à leur famille sont généralement beaucoup plus longs, de l'ordre de trois semaines (20,2 nuitées en moyenne).

Mode d'hébergement	
Hôtel	45%
Gîte	13%
Location	17%
Famille	26%
Bateau	2%
Autre	2%

Source: INSEE - EFT 2007

NB : un voyageur peut avoir séjourné dans plusieurs types d'hébergements. Ainsi, la somme des pourcentages dépasse 100.

La grande majorité des voyageurs s'étant rendus à la Guadeloupe en 2007 sont des actifs (75 %), le solde étant principalement constitué de retraités (18,5 %) et d'étudiants (4,1 %). Cependant, avec une dépense moyenne par personne et par séjour de 614 € (hors billets d'avion), soit 57 € par personne et par jour, les dépenses des touristes apparaissent relativement faibles. En 2007, elles ont représenté au total 250,5 millions €. 21 % des dépenses des voyageurs sont consacrées à la restauration. Suivent ensuite l'hébergement (20 %), les déplacements (17 %), les loisirs (12 %) et les souvenirs (9 %).

2. Le tourisme de séjour

2.1 L'HOTELERIE

L'offre hôtelière constitue la principale composante de la capacité d'accueil du département¹ ; suivent ensuite les gîtes et la location de meublés. Cependant, au cours des dernières années, le développement de la commercialisation et de la publicité via Internet a favorisé la création de nombreux gîtes informels, dits « marrons », dont la capacité d'accueil n'est pas bien évaluée. La Direction régionale du tourisme (DRT) et le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG), qui se sont engagés dans un processus de recensement de ces hébergements, estiment néanmoins à plus d'un millier, le nombre de gîtes et de locations saisonnières à régulariser. L'existence d'une telle concurrence, loin d'être marginale pour l'hôtellerie et les gîtes homologués, rend ainsi difficile le suivi de l'activité du secteur, limité actuellement à l'hôtellerie classée par le biais de l'enquête de fréquentation réalisée par l'INSEE.

2.1.1 L'offre hôtelière

La capacité hôtelière de département s'est développée à partir des années 60-70 avec l'aménagement de la Riviera sud, qui s'est traduit par la création de 2 000 chambres sur les communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint-François. Ce développement s'est poursuivi au cours des décennies 80 et 90, aidé en cela par les dispositifs de défiscalisation. En 2000, la Guadeloupe comptait ainsi 4 759 chambres.

Depuis l'année 2000, date du retournement de la conjoncture dans le secteur du tourisme, la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. Entre 2000 et 2006, près de 12 % du parc hôtelier guadeloupéen a disparu avec la fermeture de 16 établissements (680 chambres) et l'année 2007 a vu la fermeture de l'hôtel Kalinago.

¹ Selon l'enquête flux touristiques, 45 % des touristes auraient séjourné à l'hôtel en 2007.

Le département est également confronté à un vieillissement de ses infrastructures hôtelières¹. En outre, compte tenu des difficultés financières rencontrées par la profession faute d'une rentabilité suffisante, les professionnels du secteur n'ont pas toujours été en mesure d'assurer les rénovations nécessaires.

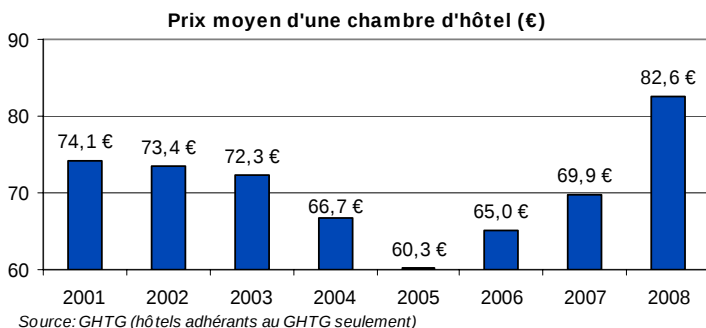
L'année 2006 a cependant vu la rénovation de certains hôtels², processus qui s'est poursuivi en 2007 avec la réouverture, en décembre de l'hôtel Fort Royal à Deshaies (227 chambres) qui constitue le plus grand complexe hôtelier du nord Basse-terre. En 2008, l'hôtel La Cohaba a entamé une rénovation visant à se conformer aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE).

Plusieurs hôtels ont fait le choix de financer leurs rénovations par la vente d'une partie de leurs chambres sous forme d'appartements en résidence hôtelière. C'est notamment le cas de l'ex-plantation Sainte-Marthe qui n'a conservé que 50 % de ses chambres en hôtellerie pour devenir, début 2008, la Plantation Resort offrant ainsi aux touristes 60 chambres supplémentaires (48 studios et 12 duplex). C'est également l'option retenue par l'Anse des Rochers (anciennement Hôtel Anchoage), qui a mis à la vente depuis mars 2008 une partie de ses appartements.

Si la majeure partie des hôtels sont implantés sur l'axe Gosier Saint-François, la commune de Deshaies, en Basse-Terre, a fortement développé son offre d'hébergement et compte désormais plus d'hôtels sur son territoire que la commune de Saint-Anne.

En 2008, le département compte 4 545 chambres, en légère diminution par rapport à 2007 (4 654 chambres). La grande hôtellerie (> 75 chambres) compte 29 hôtels et 3 319 chambres, soit 73 % de l'offre totale. La petite hôtellerie (< 75 chambres) est pour sa part constituée de 77 hôtels regroupant 1 226 chambres, soit 27 % de l'offre.

Après une période de baisse des prix pratiqués par les hôteliers, le prix moyen de la chambre est en forte hausse. Les tarifs moyens sont en effet passés de 60,3 € en 2005 à 82,7 € en 2008, soit une augmentation de 37,1 %.



¹ Selon l'enquête sur l'offre d'hébergement touristique en Guadeloupe (Région Guadeloupe), les hôtels sont des établissements datant pour l'essentiel de 10 à 20 ans. En outre, à la Guadeloupe, les hôtels vieillissent vite (5 à 7 ans) contre 10 ans en métropole, d'où un besoin de renouvellement accéléré.

² Notamment La Toubana et le Club Méditerranée à Sainte-Anne, mais également l'Arawack et la Créole Beach.

2.1.2 La fréquentation hôtelière

D'après l'enquête INSEE de fréquentation hôtelière (EFH), l'activité des hôtels de la Guadeloupe s'est contractée en 2008, avec une chute du nombre total de nuitées (-25,7 %, soit 1,2 million de nuitées). Le taux de remplissage des hôtels a été orienté à la baisse (-2 points).

Entre 2006 et 2008, la durée moyenne des séjours est passée de 3,9 jours à 3,4 jours.

Enquête fréquentation hôtelière

	2006	2007	2008	var 08/07
Taux d'occupation	54	59	57	-2 pts
Nombre de nuitées (milliers)	1 694	1 635	1 214	-25,7%
Durée moyenne du séjour (jour)	3,9	3,3	3,4	2,0%

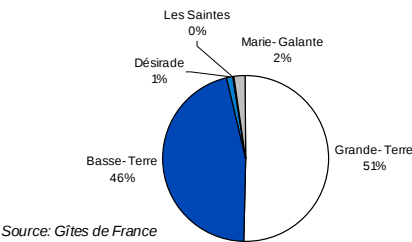
Source: EFH 2008 - INSEE

2.2 LES GITES

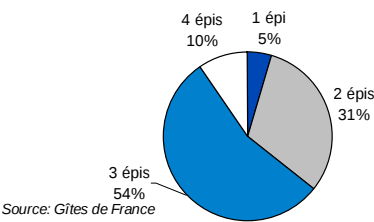
Les touristes qui choisissent l'hébergement en gîte rural désirent le calme, la nature et un accueil plus personnalisé permettant davantage de nouer des contacts avec la population locale. Les gîtes, dont les prix sont généralement moins élevés qu'à l'hôtel, proposent une alternative aux offres habituelles d'hébergement et permettent à la clientèle de séjourner plus longtemps en Guadeloupe (12,8 nuits en moyenne contre 8,4 à l'hôtel). Selon l'enquête aux frontières réalisée par l'INSEE, ce mode d'hébergement a concentré 13 % des nuitées en 2007 (contre 11 % en 2006).

La DRT et le CTIG évaluent à plus d'un millier le nombre de gîtes ruraux dans le département. Seule l'association des « Gîtes de France », qui compte 273 adhérents à la Guadeloupe, établit des statistiques¹. En 2008, l'archipel a perdu 20 gîtes de France (soit une diminution de 6,8 %) ce qui représente une contraction de 3,8 % du nombre de chambres offertes.

Répartition géographique des gîtes de France



Ventilisation des gîtes de France par catégorie



A fin 2008, l'offre de gîtes se trouvait plus particulièrement concentrée sur le sud Grande-Terre, qui regroupe 51 % des gîtes classés Gîtes de France. La Basse Terre concentre près 46 % des gîtes de France, localisés surtout au nord. Les structures de 2 et 3 épis représentent respectivement 31 % et 54 % des établissements classés gîtes de France.

¹ Les gîtes labellisés « Gîtes de France » sont référencés dans la centrale de réservation de l'association. Cependant, seules les locations effectuées dans les gîtes répertoriés (au nombre de 178) à partir de cette centrale font l'objet d'un suivi statistique.

3. Le tourisme de croisière et de plaisance

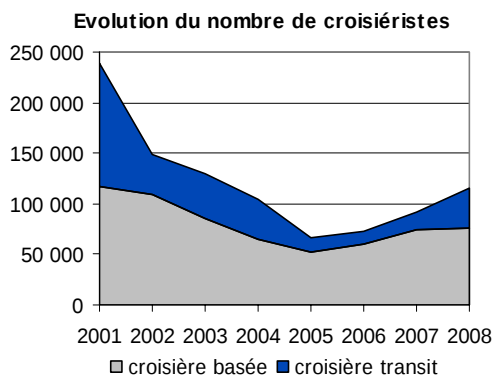
3.1 LE TOURISME DE CROISIERE

La Guadeloupe reçoit deux types d'escales : la croisière basée s'effectuant au départ de Pointe-à-Pitre et la croisière de transit, qui concerne les paquebots faisant escale à la journée dans le département.

La croisière de transit a connu une profonde crise à partir de 1996 qui demeure l'année de référence du secteur à la Guadeloupe. La clientèle nord-américaine, majoritaire au niveau mondial¹, a favorisé le développement de circuits de croisière dans les îles anglophones de la Caraïbe au détriment des Antilles françaises. En outre, dans un souci de rentabilité, les compagnies de croisière basées dans les grands ports de la Caraïbe ont progressivement raccourci la durée de leur séjour de 10 jours à une semaine, rendant souvent la Guadeloupe hors de portée des circuits au départ des îles anglophones. Entre 1996 et 2005, la croisière de transit a ainsi chuté de près de 95 %, passant d'environ 280 000 passagers à 12 340 passagers.

La croisière basée s'est développée en Guadeloupe à partir de 1995². Jusqu'à 125 972 croisiéristes ont ainsi été comptabilisés en 2002. Avec la faillite de la compagnie Festival en 2004, les difficultés de Nouvelles Frontières et la quête de nouvelles zones d'exploitation pour la Compagnie des Iles du Ponant, la situation de la branche s'est notoirement dégradée. Fin 2005, la croisière basée à la Guadeloupe ne représentait plus que 64 736 passagers, soit une baisse de 48,6 % de la fréquentation.

Pour répondre à cette situation de crise, les acteurs de la filière ont engagé des actions de relance du tourisme de croisière, avec notamment la réalisation d'importants investissements sur les installations portuaires. Le Port autonome de Guadeloupe (PAG), le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG) et la Région ont ainsi financé le réaménagement des infrastructures du port d'accueil des navires de croisière. Parallèlement, des actions commerciales menées conjointement par le PAG, le CTIG et la CCI en 2007 se sont poursuivies en 2008 à l'occasion de salons professionnels dans le but de renforcer la position de la Guadeloupe sur le marché international de la croisière.



Source : PAG

Le marché a bénéficié des retombées des campagnes publicitaires et a enregistré une progression de 25,7 % du nombre de croisiéristes au cours de l'année 2008. Cette hausse est pour l'essentiel imputable à la croisière transit (+128,9 %). Ainsi, après 15 ans d'absence, la compagnie Royal Caribbean Cruise Lines, avec son paquebot *Legend of the seas*, d'une capacité de 2 060 passagers, a choisi de faire escale à Pointe-à-Pitre deux fois par mois. La Guadeloupe

¹ Sur un total de 12,6 millions de croisiéristes en 2007, 10,6 millions sont originaires du continent nord américain.

² Les infrastructures du département, notamment la proximité du port et de l'aéroport, constituent des atouts pour le développement de la croisière.

a aussi su attirer de nouveaux navires de croisières « haut de gamme », qui transportent un nombre plus restreint de passagers¹.

La croisière basée, prisée par les touristes originaires d'Europe (Italie, Allemagne, Suisse, Espagne ou Royaume-Uni) et qui concentre 65,4 % des croisiéristes visitant la Guadeloupe, est pour sa part restée sur une orientation favorable : le nombre de passagers augmente peu (+1,5 %) mais se maintient après une année 2007 favorable.

Evolution du nombre de croisiéristes

	2004	2005	2006	2007	2008	var 08/07
Total	103 721	67 014	72 383	91 860	115 438	25,7%
croisière basée	64 251	52 265	59 684	74 426	75 537	1,5%
croisière transit	39 470	14 749	12 699	17 434	39 901	128,9%

Source : PAG

3.2 LE TOURISME DE PLAISANCE

Idéalement située au cœur de la Caraïbe, la Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'archipel présente en effet une variété de sites naturels offrant de nombreuses possibilités de mouillage. L'île dispose par ailleurs de trois marinas² dont celle de Bas du Fort au Gosier dotée de plus de 1 000 places. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre de haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

L'activité de navigation de plaisance s'est développée dans les années 90 grâce à la loi de défiscalisation, dite loi Pons (1986). L'arrivée à terme des effets de cette loi a cependant entraîné une crise de l'offre. Depuis la haute saison 2000, le nombre de bateaux en location n'a cessé de diminuer passant de près de 250 unités en 2000 à une quarantaine en novembre 2004.

Les mesures d'incitation fiscales pour la location de bateaux³ inscrites dans la Loi Programme, dite loi Girardin, ont participé à la redynamisation du secteur avec une augmentation substantielle du parc de bateaux de plaisance. La location de bateaux reste le premier secteur du tourisme nautique de la Guadeloupe. En 2008, les sociétés de location de bateaux présentes en Guadeloupe disposaient d'une flotte de plus de 85 navires proposés à la location dans les îles françaises de la Caraïbe. Cette activité garantit au minimum 1 700 semaines de locations, soit environ 10 000 touristes par an. En outre, en 2008, quelques 2 000 bateaux de passage auraient fait escale à la Guadeloupe.

Afin de relancer l'activité, pour laquelle l'archipel dispose d'un potentiel certain, les marinas se sont lancées dans des programmes de rénovation. Ainsi, la Marina Bas du Fort a été reprise le 1^{er} janvier 2006 par la Compagnie Générale Portuaire (TAV CGP), détenue par le Groupe Loret et la SEMSAMAR, pour quinze ans, dans le cadre d'une délégation du service public. Les nouveaux gestionnaires ont ainsi lancé un programme de rénovation et d'agrandissement des infrastructures (l'année 2007 a vu la construction d'un nouveau ponton). La marina de Saint-François fait pour sa part l'objet d'un important programme de réaménagement engagé en 2006 par la commune. La marina a ainsi entamé en 2007 une

¹ Par exemple, la compagnie Azamara Croisiers fait désormais accoster ses navires *Azamara Quest* et *Azamara Journey* sur Basse-Terre et Pointe-à-Pitre.

² Saint-François, Rivière-Sens sur la Basse-Terre et Bas du Fort au Gosier.

³ La loi prévoit notamment que ne peuvent être défiscalisés que les bateaux justifiant d'un minimum de 22 semaines de sorties par an.

complète restructuration dont le coût a été évalué à 3,9 millions €, financés à hauteur de 25 % par la Commune, de 41% par la Région et de 34 % par l'Union européenne (crédits FEDER). Depuis le 1^{er} février 2008, la gestion de la Marina de Saint-François a été confiée pour une période de douze ans à la société d'aménagement en charge de la restructuration de la marina : la SAMIDEG.

4. Les loisirs

Le département offre une diversité de paysages, de sites ou d'activités nautiques, sportives et culturelles qui rend possible la pratique de nombreux loisirs. La Guadeloupe bénéficie par ailleurs de la présence d'un Parc national créé en 1989, couvrant près de la totalité de la Basse-Terre. Il gère les principaux sites naturels tels que la Soufrière et les chutes du Carbet dont certains accès restent cependant fermés depuis le tremblement de terre de novembre 2004.

En 2008, les Ilets Pigeon, haut lieu de la plongée sous-marine plus connu sous le nom de « réserve Cousteau » (sept clubs pour environ 90 000 plongées par an), ont fait l'objet de démarches visant à les annexer au Parc National de la Guadeloupe avec les avantages d'un label associé à la notion de développement durable.

Au nombre des actions menées en 2008 par le Parc national de Guadeloupe figure notamment l'aménagement du chemin menant à la cascade aux écrevisses afin qu'il devienne accessible aux personnes handicapées.

En novembre 2008, le Parc national a en outre accueilli les rencontres des parcs nationaux de France, tenus pour la première fois Outre-mer. Les débats se sont organisés autour de thèmes tels que la coopération régionale et internationale, le tourisme durable et ses acteurs ou encore les milieux naturels et la biodiversité marine.

5. Le développement et la promotion du secteur

L'année 2008 a été marquée par les premières assises du tourisme Outre-Mer, organisées à l'initiative de M. Yves Jégo, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, qui ont réuni 300 acteurs locaux et nationaux du secteur en présence de M. Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme et des Services.

Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer a annoncé la mise en place d'un plan d'action global pour dynamiser le tourisme outre-mer. L'engagement de l'Etat devrait permettre de définir un meilleur positionnement marketing des destinations ultra-marines en mettant notamment en place :

- la conception d'un site Internet de promotion de l'Outre-Mer et de réservation en ligne ;
- la conception et la diffusion d'une brochure de promotion touristique sur l'ensemble des destinations ultramarines ;
- l'accompagnement d'offres promotionnelles proposées par les agents de voyage et les autres professionnels concernés, en particulier pour les voyages vers la Guadeloupe et la Martinique.

S'agissant de la promotion, le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG) a été créé par la Région le 12 décembre 2003, avec pour objectif le renforcement de la notoriété de

la Guadeloupe à l'étranger. Il s'est ainsi lancé dans des campagnes ambitieuses en termes de communication et de valorisation des îles de l'archipel.

En 2008, le CTIG a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence dans de nombreux salons tels que le salon de la plongée sous-marine, le salon Destination nature, le salon Le Monde à Paris, le salon nautique international, le salon Borsa internazionale de turismo (Milan), le salon Férié de Copenhague ou encore le salon TOP RESA. La campagne de communication s'est poursuivie autour du concept « d'archipel de caractères » par des campagnes d'affichages et par Internet auprès du grand public mais aussi des professionnels. S'agissant de la croisière, le CTIG a mené plusieurs grandes opérations de communications au travers d'événements tels que le Seatrade Miami ou encore le Seatrade Europe.

En 2009, un accent particulier doit être mis sur la captation de nouvelles clientèles européennes, toutefois conditionnée par la mise en place d'une liaison Antilles-Paris à partir de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Les orientations budgétaires du CTIG devraient s'élever à 6,395 millions € dont 4,097 millions € pour le marché français. Les marchés européen, américain et caribéen devraient pour leur part faire l'objet d'investissements respectifs de 1,163 millions €, 0,365 million € et 0,070 million €, le solde étant alloués aux marchés local, de la croisière et du nautisme.

L'année 2009 devrait également être marquée par une vaste campagne de communication, tout d'abord dans les Alpes du Nord, avec des actions de marketing directes auprès des professionnels de 150 stations de ski internationales. Une campagne de relance par Internet et une campagne d'affichage (objectif de 14 710 000 affiches) doivent être mises en œuvre. S'agissant de la campagne internet, le dispositif s'appuie autour de liens sponsorisés tels que Google Awards et Google AdSense.

L'année devra en outre permettre le lancement d'offres promotionnelles avec la collaboration d'Air Caraïbe, d'Air France et de Corsairfly. Le budget total nécessaire à un séjour à la Guadeloupe devrait alors diminué compte tenu de la participation de nombreux professionnels locaux au plan de relance. Ces derniers devraient en effet accorder de nombreux avantages à leurs clients, notamment une réduction des tarifs sur l'hébergement pouvant aller jusqu'à -50 %.

Les campagnes de communication constituent un moyen majeur, pour la profession en crise, de restaurer l'image de la destination auprès des opérateurs et de la clientèle, après les événements sociaux qui ont profondément affectés l'avenir du département au premier trimestre 2009. Le bilan de la saison touristique 2008-2009 se révèle effectivement catastrophique : -19 %¹ de passagers (hors transit) à l'aéroport (en cumul sur un an à fin mai) et -36 %² pour les nuitées d'hôtel à fin avril 2009.

¹ En cumul sur un an à fin mai.

² En cumul sur un an à fin avril.

Section 9

Les transports

Le secteur des transports en Guadeloupe a contribué à hauteur de 3,4 % à la formation de la valeur ajoutée totale¹ en 2007, soit une baisse de 1,1 point par rapport à 1993. D'après l'INSEE, le secteur emploie 5 076 personnes en 2008, soit 4,2 % de l'effectif salarié total, en progression de 2,2 % sur un an.

1. Les activités portuaires

1.1 LES PORTS DE GUADELOUPE

1.1.1 Le Port autonome de Guadeloupe

L'activité portuaire en Guadeloupe regroupe 6 marinas et une douzaine de ports polyvalents, de ports de pêche et d'apportements, le principal étant le Port autonome de Guadeloupe (PAG), créé en 1975 par l'Etat et régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes. Il concentre l'essentiel de l'activité portuaire totale.

Le port de Jarry constitue le principal site d'activité du PAG. Il dispose de 17 postes à quai et apportements, dont 6 postes également répartis pour le vrac et les porte-conteneurs à fort tirant d'eau. L'ensemble représente un linéaire de 2 700 mètres auquel s'ajoutent 36 hectares de terre-pleins et de voiries portuaires. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites, d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :

- le Domaine industriel et commercial (DIC), qui accueille sur une superficie de 50 hectares les entreprises industrielles et commerciales de l'île en lien direct avec l'outil portuaire ;
- la Zone de commerce international (ZCI), qui, sur une surface de 38 hectares, est dédiée aux échanges entre l'Europe et la zone Caraïbe. Elle rassemble une zone d'entrepôts francs, un parc industriel et le Complexe World Trade Center (CWTC), installation réalisée par la CCI de Pointe-à-Pitre qui abrite un parc d'expositions sur plus de 11 500 m², un centre de services aux entreprises et la capitainerie du port.

Quatre autres ports dépendent de la circonscription du Port autonome de Guadeloupe :

- le port de Pointe-à-Pitre, qui, outre son activité de fret, accueille les passagers des vedettes assurant les liaisons inter-îles à la gare maritime de Bergevin et les croisiéristes aux abords du centre de Pointe-à-Pitre ;
- le port de Basse-Terre, qui, sur un linéaire de 350 mètres, peut accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum. Il dispose également d'un poste consacré au trafic de passagers inter-îles ;

¹ Comptes économiques rapides CEROM.

- l'apportement de Folle-Anse à Marie-Galante, équipé notamment d'un poste sucrier de 78 mètres (profondeur de 9 mètres) et de deux postes rouliers ;
- le port de plaisance de Bas-du-Fort disposant de 1 086 places qui a été repris pour 15 ans, dans le cadre d'une délégation de service public, par la Compagnie Générale Portuaire (TAV/CGP), détenue par le groupe Loret et la SEMSAMAR.

1.2 L'ACTIVITE DU PORT AUTONOME DE GUADELOUPE

1.2.1 Le trafic de marchandises

1) Les enjeux du Port autonome de Guadeloupe

Le développement des liaisons maritimes est l'une des voies stratégiques de désenclavement de l'archipel de la Guadeloupe et de diversification de ses relations commerciales polarisées sur la France métropolitaine et l'Union européenne. Concentrant près de 99 % des échanges de marchandises, le Port autonome de la Guadeloupe constitue la principale plate-forme logistique pour l'économie locale, assurant l'approvisionnement énergétique, l'importation des matières premières et des produits intermédiaires, et réalisant la majeure partie des entrées de biens de consommation. De là transitent également les exportations de bananes et de sucre.

La desserte maritime est assurée sur des lignes hebdomadaires dédiées¹. Compte tenu du solde structurellement déficitaire de la balance commerciale du département, avec un taux de couverture en volume des importations par les exportations² de 26,1% en 2008, en baisse de 3,1 points sur un an, le coût d'acheminement à vide des conteneurs à destination de l'Europe en fret retour est répercuté sur le coût du fret à l'importation. Afin de réduire le renchérissement des coûts sur les marchandises importées, le PAG développe depuis plusieurs années une activité de transbordement.

Le développement du transbordement constitue un objectif majeur pour le PAG dans un contexte d'explosion des échanges conteneurisés mondiaux assurés par des navires porte-conteneurs de plus en plus grands à des fins d'économies d'échelle. Cette évolution entraîne en effet une diminution du nombre de lignes maritimes et une concentration des mouvements de navires sur un nombre limité d'escales, plaçant ainsi l'ensemble des acteurs portuaires dans une situation concurrentielle exacerbée. Au sein de la région Caraïbe, la perspective de la mise en service du troisième jeu d'écluses du canal de Panama à partir de 2015 promet également un bouleversement de l'offre de transport maritime. Des navires de 360 à 380 m de longueur et d'une largeur de 49 m permettant d'accueillir 19 à 20 rangées de conteneurs³ pourront en effet transiter par le canal de Panama, ce qui laisse entrevoir une progression très sensible du trafic maritime dans la zone et, partant, du trafic de transbordement. A cela s'ajoute la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE) engagés par l'Union européenne qui auront notamment pour conséquence l'augmentation du nombre de liaisons maritimes régionales.

¹ A la différence des lignes régulières qui ne transitent pas aux Antilles, les lignes dédiées sont établies spécifiquement par des compagnies maritimes pour assurer l'approvisionnement de la Guadeloupe et de la Martinique.

² Pour les marchandises comptabilisées au sein du PAG.

³ Les navires qui transitent actuellement par le canal de Panama ne dépassent pas les 300 m de long et ont une largeur maximale d'environ 30 mètres.

L'enjeu pour le PAG réside donc dans sa capacité à opérer rapidement les adaptations nécessaires à ces évolutions, en améliorant les performances et la capacité d'accueil de ses infrastructures.

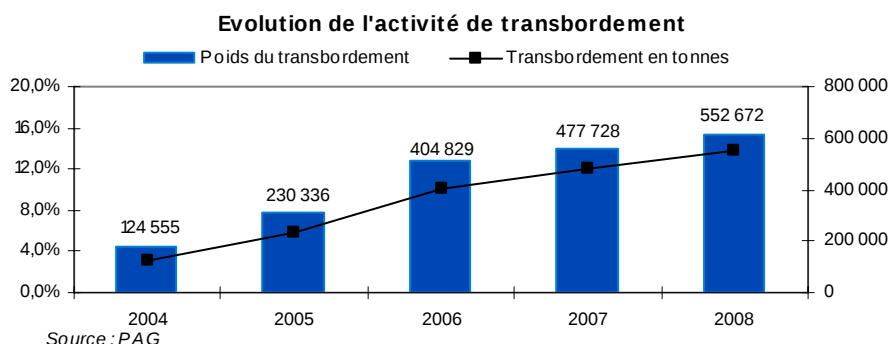
2) Structure du secteur

Le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) accueille six armateurs pour le transport conteneurisé : la CMA-CGM ainsi que les sociétés Maersk, Marfret, Horn Line, Ferry Mar et Holland Maas. Ferry Mar est la première compagnie de cabotage (navigation à proximité des côtes) pour les échanges au sein de la Caraïbe.

Le PAG accueille également une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés des pétroliers destinés à EDF et à la SARA, importateur principal d'hydrocarbures en Guadeloupe, des minéraliers pour l'entreprise Lafarge ciments Antilles et la centrale thermique du Moule (CTM), des céréaliers pour la société Grands moulins des Antilles (GMA), des barges pour les agrégats et la pouzzolane, ainsi que des transporteurs maritimes de véhicules. Le trafic de marchandises inter-îles est assuré par de plus petites sociétés.

3) Bilan 2008

Le trafic brut total de marchandises¹ s'est établi à 3 582 054 tonnes brutes² (+4,3% par rapport à l'année 2007), ce qui constitue un nouveau record pour le PAG. Cette évolution tient aussi bien en 2008 au développement des activités de trafic de marchandises hors transbordement³ (+ 71 143 tonnes de marchandises) qu'aux activités de transbordement elles-mêmes (+ 74 944 tonnes de marchandises).



En 2008, l'activité de transbordement (552 672 tonnes brutes de marchandises) a enregistré une progression de 15,7 % sur un an nettement inférieure à la croissance annuelle moyenne observée depuis 2004 (+42,5 %). Le poids de cette activité au sein du trafic total de fret maritime ressort néanmoins en hausse de 1,5 point par rapport à 2007 à 15,4 %, contre 3,7 % en 2003. Plus de 99 % des marchandises transbordées sont conteneurisées. Comme en 2007, les principales marchandises concernées ont été la banane (29,6 %), le riz (8,2 %) et le bois (7,7 %), à destination des ports de Dunkerque (30 % des marchandises transbordées), de Fort de France (14,2 %) et des îles du nord (10,8 %).

¹ Cf Annexe Statistiques économiques.

² Le tonnage brut de marchandises comprend la tare, c'est-à-dire la masse à vide de l'unité de transport de marchandises.

³ Action de transférer un chargement d'un navire à un autre, éventuellement avec mise à quai intermédiaire, mais sans passage par le stock.

Hors transbordement, l'activité du PAG est en progression modérée par rapport à 2007 (+2,4 %), contre 8,3 % l'année précédente. Cette situation est imputable à la stabilité de la croissance des importations de marchandises par rapport à 2007 (-0,1 point à 6 %), qui constituent 84,7 % du trafic hors transbordement, et à la baisse de 13,8 % des exportations de marchandises (contre +8,5 % en croissance annuelle moyenne depuis 2004).

La croissance du tonnage brut de marchandises débarquées est tirée essentiellement par la reprise du trafic de sable dans la catégorie vrac solide (35 % des entrées brutes totales) destiné principalement au ré-ensablement des plages¹. Dans le même temps, on observe une légère diminution des importations de marchandises diverses² sur l'année (-1,7 % à 913 656 tonnes, contre +4 % en 2007), ainsi qu'une baisse de 1,3 % des entrées brutes de vrac liquide (essentiellement des hydrocarbures).

La chute du tonnage brut des sorties de marchandises est imputable à :

- la baisse de 53,7 % des exportations de vrac liquide à 72 740 tonnes (15,7 % des sorties totales), en lien avec l'arrêt des exportations vers la Guyane d'hydrocarbures stockés en Guadeloupe par la SARA Martinique depuis 2007, qui reviennent ainsi en dessous du niveau atteint en 2005.

- la baisse de 26,3 % des exportations de vrac solide (11,4 % des sorties totales), composées à 96 % de sucre brut, du fait de la chute de la production de sucre qui a atteint en 2008 son plus bas niveau depuis 5 ans³.

En revanche, les sorties de marchandises diverses (72,9 % des exportations totales), essentiellement des marchandises conteneurisées, ressortent en hausse de 7,4 % sur l'année (contre +3,9 % en 2007).

1.2.2 Le trafic passagers

Trois sociétés se partagent le marché du transport maritime de passagers inter-îles en Guadeloupe : Express des îles, Compagnie maritime de la Caraïbe et Brudey Frères. D'autres sociétés, comme Comatrile, Somade, Valferry, la Société maritime des îles du Sud et CTM-Deher, assurent des rotations dans l'archipel vers la Désirade, Marie-Galante et/ou les Saintes.

Nombre de passagers

	2004	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
Total passagers	896 459	762 027	755 862	819 254	842 305	2,8%
Croisière	103 630	67 014	72 383	91 860	115 438	25,7%
Inter-archipel	584 121	567 007	561 968	604 669	608 394	0,6%
Inter-îles	208 247	127 605	121 102	122 395	118 229	-3,4%
Cargos	461	401	399	330	244	-26,1%

Source : PAG

Le trafic maritime total de passager enregistré par le Port autonome de Guadeloupe en 2008 s'inscrit en hausse pour la deuxième année consécutive, après une période de 10 années de diminution du trafic annuel. La tendance est néanmoins au ralentissement par rapport à 2007, avec une croissance du nombre total de passagers de 2,8 % (+23 051 passagers), contre +8,4 % l'année précédente.

Comme en 2007, cette augmentation du trafic est essentiellement imputable au secteur du tourisme avec une croissance du nombre de croisiéristes de 25,7 % sur un an

¹ Le navire dédié au prélèvement de sable au large de Sainte-Anne, en réparation en 2007, a repris son activité au cours de l'année 2008.

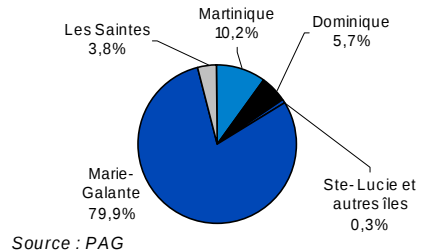
² Elles représentent 35,6 % des importations totales.

³ Cf Chapitre 3, section 4, § la filière canne-sucre.

(contre 26,9 % l'année précédente), portant leur poids au sein des mouvements de passagers à 13,7 %.

Le trafic inter-archipel, qui concentre 72,2 % du trafic total, est resté soutenu avec 600 394 passagers (+0,6 % contre +7,6% en 2007). Cette évolution masque néanmoins des disparités en fonction de la ligne maritime considérée. En effet, alors que la tendance à la hausse de la fréquentation de la liaison Pointe-à-Pitre/Marie-Galante s'est poursuivie en 2008 avec une croissance de 3 % (+16 758 passagers) contre +7,6 % en 2007, les mouvements de passagers entre Pointe-à-Pitre et les Saintes continuent de chuter (-32,2 %, -15,2 % en 2007), du fait d'un report partiel d'activité sur la liaison en partance de Trois-Rivières, mais aussi d'une baisse tendancielle de la fréquentation touristique de l'archipel depuis le début des années 2000.

Répartition du trafic inter-îles et inter-archipel par destination



Enfin, le trafic inter-îles ressort en baisse de 3,4 % sur l'année (-4 166 passagers), inversant ainsi le retournement de tendance observé l'année précédente (+1,1 %). Cette évolution s'explique principalement par la baisse des mouvements de passagers vers la Martinique (-10,8 %, -8 955 passagers) qui représentent 60,6 % du trafic inter-îles. Par ailleurs, le trafic en provenance et à destination de la Dominique (34,1 % du trafic inter-îles) ressort en hausse de 15,5 % alors que les mouvements de passagers vers les autres îles de la Caraïbe (1,8 % du trafic inter-îles) chutent de 27 % par rapport à 2007.

1.2.3 Travaux réalisés en 2008 et perspectives

En prévision de la hausse du trafic conteneurisé et, surtout, des activités de transbordement à moyen terme, le PAG a initié il y a 4 ans une réflexion stratégique visant à offrir aux grands consortiums armatoriaux des conditions de productivité et de fiabilité optimales, dans une perspective de développement économique de l'économie guadeloupéenne. Le « Grand Projet de Port » s'oriente ainsi vers la construction d'un nouveau terminal dédié d'une longueur de quai de 700 mètres et d'une capacité de stockage de 45 hectares¹, en vis-à-vis du terminal existant, pour un investissement total de 150 à 200 M€ pour les infrastructures² et de 100 à 120 M€ pour les superstructures et l'outillage³. Il pourra recevoir à terme des navires de 350 à 400 mètres de long et de 16 mètres de tirant d'eau maximum pour une mise en service en 2014. Le deuxième projet d'envergure du PAG prévoit pour 2016 la construction d'un terminal multi-vrac en prévision de l'augmentation du trafic de vrac solides.

En 2008, le PAG a réalisé 21,5 M€ d'investissements⁴ en rapport avec la poursuite de la modernisation du terminal à conteneurs de Jarry⁵ (dont la fin des travaux est prévue pour l'horizon 2010), la fin de la construction du poste roulier de Jarry, la poursuite de la

¹ Le terminal à conteneurs actuel est caractérisé par une longueur de quai de 585 m, une surface de stockage de 12 ha et un tirant d'eau admissible de 11 mètres.

² Approfondissement du chenal de navigation, quais, remblais d'assise du terre-plein.

³ Portiques, matériel de parc, bâtiments, chaussées.

⁴ Hors travaux de maintenance.

⁵ Les travaux portent sur la reconstruction de 12 hectares de terre-pleins, sur la mise aux normes et la modernisation de l'éclairage des terminaux ainsi que sur l'aménagement de la voie d'accès aux terminaux de Jarry.

construction du troisième entrepôt logistique à vocation frigorifique (mise en service prévue en juillet 2009), et la reconstruction de bureaux portuaires sur le site de Basse-Terre. Différentes études techniques, sociaux-économiques et environnementales ont également été réalisées dans le cadre des projets concernant la construction du terminal en eau profonde et du terminal vraquier. Ces investissements ont été financés dans le cadre du DOCUP 2000-2006 par une participation à hauteur de 33 % pour le FEDER et de 9 % par la région.

Le budget prévisionnel d'investissement 2009 du PAG s'élève à 23,5 M€, notamment dédiés à la viabilisation de la zone portuaire de Jarry et à la sureté portuaire. Une partie de ces derniers travaux seront financés dans le cadre du plan de relance portuaire à hauteur de 2,1 M€.

2. Les activités aéroportuaires

La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et un aéroport : Pôle Caraïbes.

L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes, géré par la Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre depuis sa mise en service en février 1996¹, offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. Il est le neuvième aéroport français et le premier aéroport des départements et territoires d'outre-mer en terme de trafic passagers, devant l'aéroport Aimé Césaire en Martinique et l'aéroport Roland Garros de la Réunion.

2.1 LE TRAFIC PASSAGERS²

Après une année 2007 caractérisée par l'une des plus fortes croissances du trafic passagers depuis 10 ans (5,3 %), l'année 2008 marque un retour à une croissance plus modérée du nombre de passagers sur vols commerciaux (+3 %), qui permet néanmoins à l'aéroport Pôle Caraïbes de revenir dans le giron des aéroports bi-millionnaires³ (2 020 042 passagers en 2008).

La structure du trafic reste stable (47,1 % pour les départs, 47,5 % pour les arrivées et 5,4 % pour les passagers en transit en 2008). Le nombre de passagers en transit est en augmentation sur l'année (+13,2 %), ce qui ne s'était pas produit depuis 2004.

On relèvera par ailleurs que le nombre de mouvements d'avions commerciaux est en baisse de 20 % par rapport à 1999, alors que dans le même temps, la fréquentation de l'aéroport en 2008 atteint un niveau similaire à celle de la fin de la décennie 1990, mettant ainsi en lumière la tendance à l'optimisation du taux de remplissage des vols et à l'utilisation d'appareils permettant le transport d'un nombre croissant de passagers.

¹ La prorogation de la concession aéroportuaire à la CCI de Pointe-à-Pitre jusqu'en 2015 a été entérinée le 28 mars 2006.

² Suite à l'arrêté du 1er juillet 2008 relatif à la communication de données d'ordre statistique par les transporteurs aériens et les exploitants d'aérodrome, les données concernant la répartition du trafic aérien par compagnie ne sont plus disponibles depuis le mois de juillet 2008.

³ Une telle fréquentation n'avait pas eu lieu depuis l'année 2000.

Evolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux

Nombre	2004	2005	2006	2007	2008	Var.2008/2007
Mouvements d'avions commerciaux	30 725	30 018	29 858	29 700	29 957	0,9%
Passagers sur vols commerciaux	1 866 739	1 836 490	1 861 362	1 960 912	2 020 042	3,0%
Arrivée	864 193	856 096	876 951	929 463	951 414	2,4%
Départ	872 446	865 880	878 629	934 656	959 019	2,6%
Transit	130 100	114 514	105 782	96 793	109 609	13,2%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

En dépit d'un ralentissement par rapport au trafic de 2007 (+7,9 %), les réseaux transatlantiques demeurent l'axe de transport aérien privilégié de la Guadeloupe en terme de trafic passagers hors transit en 2008 (61 % du trafic total), en progression de 1,3 % par rapport à l'année précédente (+ 15 339 passagers). Cette hausse s'explique en grande partie par la progression du nombre de passagers sur les vols en direction de l'Europe du Nord, liée à l'ouverture de lignes charter vers Stockholm et Copenhague (+8 279 passagers en 2008). Le trafic sur la métropole, qui constitue 59 % du trafic total, reste relativement stable (+0,6 %).

Le trafic passagers vers la Martinique et la Guyane, deuxième réseau avec 21,8 % du trafic total, ressort en hausse de 3,3 %, soit une augmentation inférieure à la croissance moyenne du trafic depuis 2004 (+4,1 %).

Répartition du trafic passager par réseau (hors transit)

	2004	2005	2006	2007	2008	Part 2008	Var 08/07
Métropole, Europe et divers	1 071 513	1 043 935	1 057 142	1 141 146	1 156 485	60,5%	1,3%
Martinique-Guyane	363 122	371 438	387 564	403 964	417 100	21,8%	3,3%
Domestique	166 744	175 822	179 536	181 865	178 123	9,3%	-2,1%
Caraïbes et Amérique du Sud	112 176	103 641	105 489	103 511	121 558	6,4%	17,4%
Amérique du Nord	23 084	27 131	25 849	33 633	37 167	1,9%	10,5%
Total	1 736 639	1 721 967	1 755 580	1 864 119	1 910 433	100,0%	2,5%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

La plus forte progression a concerné le réseau Caraïbes - Amérique du sud (+17,4 %, soit +18 047 passagers, contre -1,9 % en 2007), portant son poids à 6,4 % du trafic total. Cette tendance est notamment imputable à l'ouverture de lignes vers le Panama et le Costa Rica par la compagnie Air Caraïbes en 2008.

Le trafic passagers concernant le réseau Amérique du Nord s'inscrit en forte hausse pour la deuxième année consécutive (+10,5 %, +30,1 % en 2007), malgré l'arrêt de la ligne directe hebdomadaire Pointe-à-Pitre/Atlanta de la compagnie aérienne Delta Air Lines en avril 2008, moins de deux années après son inauguration en décembre 2006.

Enfin, le réseau domestique est caractérisé en 2008 par un recul de 2,1 % du trafic passagers (contre +1,3 % en 2007), portant ainsi à 9,3 % la part de ce réseau au sein du trafic total. Cette évolution résulte de la baisse de 12,5 % du trafic en provenance et à destination de Saint-Barthélemy (22,3 % du trafic domestique). Par ailleurs, la fréquentation de Saint-Martin (75,7 % du trafic domestique) est restée relativement stable sur l'année (+0,6 %) et le trafic sur la desserte des îles du sud (2,1 % du trafic domestique) s'inscrit en forte hausse (+40,9 % par rapport à 2007).

2.2 LE TRAFIC FRET

Le fret aérien concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés. En 2008, l'activité de fret s'est fortement détériorée (-6,7 %), du fait d'une chute du volume des marchandises exportées de 14,9 % à 5 756 tonnes (-2,8 % en variation annuelle moyenne depuis 2004).

Le trafic postal, qui représente 17,4 % du trafic aérien de marchandises, est ressorti en hausse de 4,1 % (+10 % en 2007) à 2 924 tonnes.

Evolution du trafic de marchandises de l'aéroport

Tonnes	2004	2005	2006	2007	2008	Var.2008/2007
Fret	15 738	14 520	14 534	14 784	13 799	-6,7%
Arrivée	8 807	8 217	8 413	8 019	8 043	0,3%
Départ	6 931	6 303	6 121	6 765	5 756	-14,9%
Poste	2 483	2 332	2 552	2 808	2 924	4,1%
Arrivée	2 016	1 895	2 126	2 354	2 384	1,3%
Départ	467	437	426	454	540	18,9%

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

2.3 TRAVAUX A L'AEROPORT ET PERSPECTIVES

Dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de développement de l'aéroport, mis à jour en 2005 à l'occasion de la prolongation de la convention de concession, la CCI de Pointe-à-Pitre a défini trois axes d'accompagnement de la croissance du trafic pour la période 2007-2009 :

- la mise en place de dispositions tarifaires incitatives, avec une réduction des redevances aéronautiques sur trois ans, afin de favoriser la création de nouvelles destinations ;
- la réalisation d'investissements dans le but d'augmenter la capacité de traitement des installations terminales. En 2008, la mise en œuvre du plan opérationnel 2008-2013 a débuté avec le lancement des phases d'études concernant l'augmentation de capacité des postes de stationnement, le hall d'enregistrement dédié aux vols charters et l'aérogare régionale (pour laquelle le projet architectural a été retenu) ;
- la réorganisation des activités extra-aéronautiques. L'année a été marquée par la naissance du parc d'activités Guadeloupe Pôle Caraïbes, une zone commerciale publique constituée de boutiques et de restaurants pour lesquels l'appel d'offres a été finalisé en cours d'année. Un autre parc d'activités de 4 ha devrait voir le jour à l'horizon 2011 au nord de la voirie d'accès à l'aéroport. Ce projet, porté par la Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR), s'inscrit dans une démarche de diversification des sources de revenu.

En outre, l'aéroport a obtenu la certification « Système de gestion de la sécurité » en mars 2008.

La poursuite de la réalisation du plan d'investissement de 75 M€ est prévu pour 2009, en dépit de prévisions à la baisse en matière de trafic dans un contexte de crise économique et de détérioration du climat social constaté en fin d'année 2008.

3. Les transports terrestres

3.1 ETAT DES LIEUX ET ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

La Guadeloupe dispose en 2008 de 619 kilomètres de routes départementales et 416 kilomètres de routes nationales. La fréquentation routière est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire depuis une vingtaine d'années. Ainsi, le nombre de véhicules franchissant le pont de la Gabarre quotidiennement est passé de 45 000 en 1992 à 90 000 en 2007, alors que le pont de l'Alliance, ouvert à la circulation depuis 1997, enregistre dans le même temps un trafic de plus de 45 000 véhicules par jour.

En vertu de la loi du 13 août 2004, l'Etat a transféré à la collectivité régionale la gestion des routes nationales depuis le 1^{er} janvier 2007. Parallèlement, le Conseil général assure l'entretien et l'exploitation des routes départementales depuis la première loi de décentralisation de 1982. En novembre 2007, la Région et le Département ont opté pour une mutualisation des moyens et ont créé le syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation « Routes de Guadeloupe », l'unique établissement public de ce type en France. La Présidence de ce syndicat est attribuée en alternance au Président du Conseil régional ou du Conseil général, pour une durée de trois ans. « Routes de Guadeloupe » est chargé notamment de la gestion du domaine routier, des sinistres, ainsi que de l'entretien et de l'aménagement du réseau.

Un des axes d'études d'ingénierie développé en 2008/2009 réside dans la volonté de mettre en place des dispositifs permettant de désengorger certains itinéraires très fréquentés. Par exemple, des solutions sont actuellement recherchés afin d'éviter l'axe routier agglomération pointoise – Sainte Anne en passant par les Grands Fonds. Divers projets sont également en cours, en particulier la mise en place d'outils de connaissance et de gestion dynamique du domaine routier comme l'utilisation d'un réseau de capteurs permettant de déterminer la fréquentation des véhicules et la charge exercée sur certains tronçons.

Le réseau, globalement bien entretenu, bénéficie de travaux de rénovation réguliers. En 2008, 15,7 M€ ont été alloués par le syndicat « Routes de Guadeloupe » à l'entretien des infrastructures routières.

L'ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS

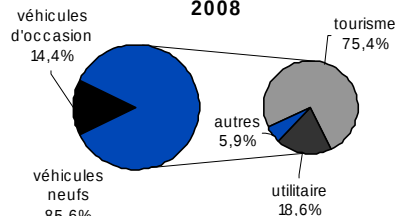
L'Enquête ménages déplacements (EMD), réalisée en 2006 par le Centre d'études sur les réseaux transport et urbanisme (CERTU), a révélé que, dans l'agglomération pointoise, 65 % des déplacements s'effectuaient en voiture, 22 % à pied et seulement 10% en transports en commun. Elle indique également que 35 % des ménages résidant dans l'agglomération ne possèderaient pas de véhicule, 44 % en possèderaient un et 21 % au moins deux.

En 2008, le nombre total de véhicules immatriculés à la préfecture de Guadeloupe s'inscrit en baisse de 5,2 %, à 22 308 véhicules (+12,7 % en 2007), dont 77 % concernant les véhicules de tourisme et 17 % les véhicules utilitaires.

Cette diminution masque des évolutions contrastées selon la catégorie de véhicule considérée et leur ancienneté : alors que les immatriculations de véhicules de tourisme neufs et d'occasions chutent de respectivement 7,6 % et 9 % sur un an (contre +14,5 % et +1,8 % en 2007), celles des véhicules utilitaires s'inscrivent en légère hausse (+1,8 % contre +10,9 % l'année précédente). On observe de plus un changement de tendance dans la structure des immatriculations de véhicules utilitaires en fonction de leur ancienneté. En 2008, les immatriculations de véhicules utilitaires d'occasion ressortent en forte croissance (+9,3 %, contre -9,6 % l'année précédente) alors que les immatriculations des véhicules neufs ont augmenté de manière modérée (+1,3 % contre +12,6 % en 2007).

Les ventes de véhicules neufs continuent de dominer le marché de l'automobile. Elles ont représenté 84 % de l'ensemble des immatriculations des véhicules de tourisme et 93,5 % pour les véhicules utilitaires en 2008.

Immatriculations de véhicules selon leur ancienneté et leur catégorie en 2008



Source: Préfecture

3.2 TRANSPORTS PUBLICS

La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle, conjuguée au développement de l'activité économique, entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'archipel, et notamment dans l'agglomération pointoise où près des deux tiers de la population guadeloupéenne est amené à se déplacer quotidiennement. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires, qui étaient peu adaptés aux attentes de la population.

3.2.1 Transport urbain

Conscient que le transport en commun était délaissé par la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin¹, associé à l'Etat, la Région et au Département, a entamé en 2006 l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe. Les premières actions de ce PDU, soumis à enquête publique entre juin et juillet 2009, seront mises en œuvre à partir de début 2010, avec notamment la mise en place d'un réseau de transport en commun en site propre (sur voies dédiées), pour lequel des études de préfaisabilité et d'impact ont été conduites, et la construction du quatrième franchissement du pont de la Gabarre (pour les bus, les piétons et les vélos) nécessitant un investissement de 80 à 100 M€.

¹ Ce syndicat couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et de Gosier.

LES PLANS DE DEPLACEMENT URBAIN

En France, les Plans de déplacement urbain ont été formalisés pour la première fois dans la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) en 1982. Ils prennent un caractère obligatoire avec la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) en 1996. La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), votée en décembre 2000, renforce encore leur rôle.

Ces documents de programmation déterminent l'organisation du transport des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement pour une durée de 5 à 10 ans et

doivent être révisés en cas de modification du périmètre des transports urbains.

Ils ont pour objectifs la complémentarité et l'amélioration de l'ensemble des déplacements, la diminution du trafic automobile et le développement des transports en commun.

La réalisation d'un PDU est une obligation légale pour les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants.

Dès 2005, la Communauté de communes du sud Basse-Terre a décidé de lancer de manière volontaire¹ l'élaboration de son propre plan de déplacement urbain. Comme le PDU du syndicat mixte des transports, une attention particulière a été portée sur l'organisation des transports en commun en site propre.

3.2.2 Transport interurbain

Le Conseil général a engagé en 2001 une réforme de l'organisation des transports, avec pour objectifs de faciliter l'accès aux transports publics tout en garantissant la fiabilité, la régularité et la rapidité des déplacements, et d'offrir une alternative crédible à la voiture particulière.

1) Cadre réglementaire

Depuis la loi d'Orientation des Transports intérieurs de 1982, le Conseil général a la charge de l'organisation et du fonctionnement des services de transports publics routiers non urbains de personnes par le biais d'un plan de transport. La loi Sapin du 29 janvier 1993 impose en outre une mise en concurrence des entreprises de transport de passagers dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), les services de transport scolaire relevant du code des marchés publics.

2) La réforme du transport interurbain

Afin de se conformer à la loi et d'améliorer la qualité du service et la lisibilité de l'offre de transport, le Conseil général a engagé la réorganisation du transport interurbain, sur la base d'une étude réalisée par le groupe d'ingénierie et de conseil Systra, selon quatre principes :

- l'application du cadre législatif régissant le transport. Ainsi, les DSP sont conclues pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} avril 2007 pour offrir des conditions favorables de stabilité et de rentabilité financière aux professionnels de transport ;
- la mise en place d'une sujétion de service public qui garantit un service le soir, le week-end et les jours fériés ;
- l'accompagnement social des transporteurs âgés, candidats au retrait volontaire d'activité. Cet accompagnement se traduit par une aide forfaitaire de 70 000 €, versée

¹ La communauté de communes du Sud Basse-Terre compte moins de 100 000 habitants. Elle n'est donc pas soumise à l'obligation légale de réalisation d'un PDU.

selon certaines modalités à tout transporteur répondant aux critères d'âge, d'exercice de la profession et d'activité¹ ;

- le regroupement des entreprises de transport au sein de structures organisées. La procédure de délégation de service public mise en œuvre par le Conseil général a permis l'attribution de l'ensemble des services à 11 entreprises délégataires de 11 lots de transport. Les conventions, signées le 30 mai 2007, formalisant ce dispositif, précisent que chaque entreprise doit fournir un parc de véhicules adéquat pour l'exécution du service public. Elles définissent également le réseau de lignes, identifié pour chaque lot par le plan de transport, exploité par chaque entreprise délégataire.

Aucune subvention n'est prévue en faveur des entreprises en dehors du cadre de la sujétion de service public.

Le plan de transport interurbain définit quatre types de lignes : i) les lignes locales, qui desservent l'intérieur des terres jusqu'aux bourgs ; ii) les lignes intervalles reliant les bourgs des communes ; iii) les lignes expresses avec peu d'arrêts et qui desservent les grands axes ; iv) les lignes périurbaines, dans les agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, desservant la périphérie et le centre. Les horaires programmés ainsi que le service des week-ends et des jours fériés n'ont été que partiellement appliqués en 2008.

3.2.3 Transport scolaire

Au titre des compétences du Département relatives au transport des élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées résidant à plus de 3 km de leur établissement scolaire, le Conseil général a délégué une partie de la gestion du transport scolaire à des autorités organisatrices de second rang². Des conventions tripartites ont été passées entre le Département, ces autorités et les transporteurs (52 entreprises disposant d'un parc de 396 véhicules). Dans ce cadre, le Conseil général a mis en place 235 circuits de transport scolaire en 2008 (+ 9,8 % par rapport à 2007) permettant la prise en charge d'environ 17 000 élèves. Les dépenses du Conseil général en matière de transport scolaire (hors périmètres de transports urbains) se sont élevées à 7,1 M€, en baisse de 8,6 % par rapport à 2007.

¹ En avril 2007, 117 bénéficiaires de ces dispositions étaient recensés par le Conseil général.

² En 2007, ces autorités de second rang comprenaient 26 communes, une communauté de communes, 2 établissements scolaires, 4 Maisons Familiales et Rurales, l'Institut Rural d'Education et d'Orientation, et une association de parents d'élèves.

Section 10

Les services

1. Les services marchands non financiers¹

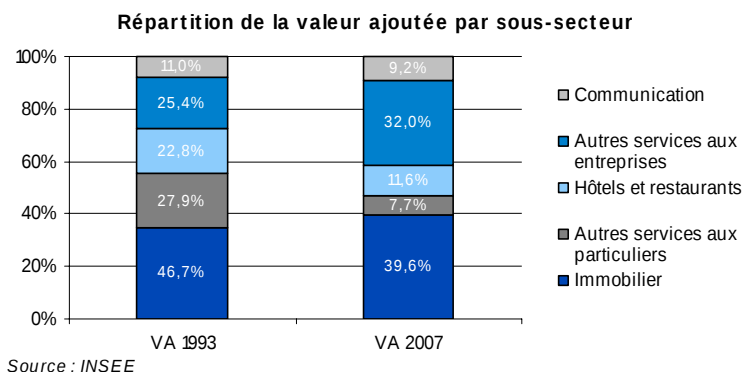
Les services marchands non financiers se déclinent en trois sous secteurs :

- les services aux entreprises, qui regroupent les postes et télécommunications, les activités de conseil et d'assistance, les services opérationnels ainsi que la recherche et le développement.
- les services aux particuliers, qui comprennent essentiellement les hôtels et restaurants, mais également les activités récréatives, culturelles et sportives ainsi que les services personnels et domestiques ;
- les activités immobilières, c'est-à-dire la location de biens immobiliers et les activités exercées pour compte propre ou pour compte de tiers.

1.1 APERCU GENERAL

Entre 1993 et 2007, le secteur des services marchands non financiers, premier secteur de l'économie marchande en terme de création de richesse avec 31,5 % de la valeur ajoutée totale (+6,1 points par rapport à 1993), a enregistré la plus forte croissance de la valeur ajoutée sur la période. Au sein du secteur tertiaire marchand, il représente plus de la moitié de la valeur ajoutée (58 %, soit +10 points sur 14 ans.)

Cette évolution tient en premier lieu au dynamisme des services aux entreprises (hors postes et télécommunications) et des activités immobilières (respectivement 32 % et 39,6 % de la valeur ajoutée du secteur en 2007). La valeur ajoutée des services aux particuliers s'inscrit également en forte croissance sur la période, mais voit son poids diminuer de 20,2 points dans la valeur ajoutée totale, au profit des services aux entreprises (hors postes et télécommunications).



¹ Cette section ne concerne pas les secteurs du commerce, du transport et des services financiers qui sont traités de manière détaillée dans les autres sections du rapport.

Valeur ajoutée des services marchands non financiers

	1 993	2 007	Variation 2007/1993	Structure en 2007	Part dans la VA totale
Services marchands non financiers	947 539	2 231 668	135,5 %	100 %	31,5 %
Services aux entreprises	240 663	918 778	281,8%	41,2%	13,0%
- <i>Postes et télécommunications</i>	103 959	204 498	96,7%	9,2%	2,9%
- <i>Autres services aux entreprises</i>	136 704	714 280	422,5%	32,0%	10,1%
Services aux particuliers	264 527	429 440	62,3%	19,2%	6,1%
- <i>Hôtels et restaurants</i>	215 786	258 534	19,8%	11,6%	3,6%
- <i>Autres services aux particuliers</i>	48 741	170 906	250,6%	7,7%	2,4%
Activités immobilières	442 349	883 450	99,7%	39,6%	12,5%

Source : INSEE - Comptes économiques provisoires 2007

En 2008, l'emploi salarié du secteur des services marchands non financiers compte pour 26,2 % des emplois dans le secteur tertiaire, et 22 % des effectifs salariés de l'économie guadeloupéenne. Il s'inscrit en progression de 9,6 % depuis 2001 (+2 309 salariés). Cette tendance est imputable à la forte hausse des emplois créés dans les sociétés de services aux entreprises (+17,4 %, 43,7 % des emplois du secteur), notamment dans les sous-secteurs des services opérationnels¹ (+1 180 salariés) et des activités de conseil et d'assistance² (+802 salariés). Le secteur immobilier accuse pour sa part une hausse de 22 % de ses effectifs salariés, mais ne représente que 3,4 % des salariés du secteur en 2008.

Nombre d'emplois salariés des services marchands non financiers (au 1^{er} janvier)

	2001	2007	2008	variation 2008/2001	Variation 2008/2007	Part des sous- secteurs
Services aux entreprises	9 789	11 411	11 495	17,4%	0,7%	43,7%
- <i>Postes et télécommunications</i>	2 612	2 816	2 672	2,3%	-5,1%	10,2%
- <i>Conseil et assistance</i>	2 406	3 056	3 208	33,3%	5,0%	12,2%
- <i>Services opérationnels</i>	4 001	5 124	5 181	29,5%	1,1%	19,7%
- <i>Recherche et développement</i>	770	415	434	-43,6%	4,6%	1,6%
Services aux particuliers	13 485	14 925	13 925	3,3%	-6,7%	52,9%
- <i>Hôtels et restaurants</i>	6 960	7 308	6 947	-0,2%	-4,9%	26,4%
- <i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	1 952	1 975	2 183	11,8%	10,5%	8,3%
- <i>Services personnels et domestiques</i>	4 573	5 642	4 795	4,9%	-15,0%	18,2%
Activités immobilières	740	895	903	22,0%	0,9%	3,4%
Services marchands non financiers	24 014	27 231	26 323	9,6%	-3,3%	100%
Total secteur tertiaire	93 427	101 735	100 489	7,6%	-1,2%	-
Total population salariée	110 067	120 877	119 673	8,7%	-1,0%	-

Source : INSEE

Par rapport à 2007, l'effectif salarié total du secteur ressort en baisse de 3,3 %, du fait de la diminution des effectifs des entreprises de services aux particuliers, notamment celles liées aux services personnels et domestiques (-847 emplois) ainsi qu'au sein des entreprises de restauration et d'hôtellerie (-361 salariés).

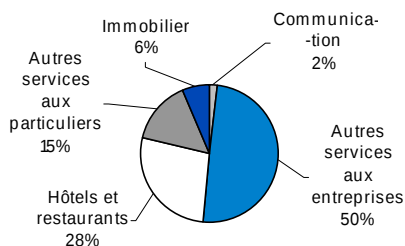
¹ Sélection et fourniture de personnel, activités de nettoyage, sécurité, assainissement, voirie et gestion des déchets etc....

² Activités informatiques, comptables, juridiques et de conseil de gestion, cabinets d'architecture et d'ingénierie, publicité...

Par ailleurs, l'emploi dans le sous-secteur des services aux entreprises reste relativement stable (+0,7 %).

Le nombre d'établissements recensés dans le secteur des services marchands au 1^{er} janvier 2006 s'élève à 15 372, en progression de 31 % depuis 2000. Les principales évolutions ont concerné les branches de services opérationnels (+1 384 établissements), le conseil et l'assistance (+ 1 050 établissements) et enfin les hôtels et restaurants (+ 336 établissements).

Ventilation du nombre d'établissements par sous-secteur au 1er janvier 2006



Source : INSEE-SIRENE

1.2 LES SERVICES DE COMMUNICATION

La téléphonie mobile a rencontré un vif succès aux Antilles depuis le milieu des années 1990. En Guadeloupe, le nombre d'abonnés s'élève à 453 000 en juin 2008, soit un taux de pénétration¹ de 112,4 %² (104,2 % dans la région Antilles-Guyane³). Ce taux est bien supérieur à celui de la métropole (87,5 %) qui figure parmi les plus faibles d'Europe.

Trois opérateurs se partagent le marché guadeloupéen de la téléphonie mobile : Orange Caraïbe, Digicel, et Outremer Telecom⁴. En novembre 2008, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a approuvé le renouvellement des autorisations d'utilisation de fréquences délivrées pour le déploiement de réseaux mobiles « 2G » (GSM) pour trois opérateurs en outre-mer, dont Orange Caraïbe et Digicel. L'Autorité a toutefois décidé de renforcer les obligations de couverture du réseau à 95 % de la population un an après la date de renouvellement et les obligations de transparence en matière d'information du public sur la couverture mobile du territoire.

Trois licences d'exploitation du réseau haut débit mobile de troisième génération ont été attribuées par l'ARCEP à Orange Caraïbe, Outremer Telecom et Guadeloupe Téléphone Mobile en 2008. Les premières offres commerciales ont été lancées en octobre 2008 chez l'opérateur Orange Caraïbe, marquant ainsi un certain retard par rapport à la métropole où la « 3G » était disponible dès 2002. L'opérateur Outremer Telecom devrait rentrer sur le marché d'ici fin 2009.

Les différents opérateurs qui composent le marché de la connexion internet en Guadeloupe sont Outremer Telecom, Mediaserv et France Telecom pour la technologie ADSL et WSG pour le câble⁵. Le décalage avec la métropole en termes de taux de pénétration, de tarifs

¹ Rapport du nombre de clients de l'année N sur l'estimation de la population totale publiée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année N (qui porte sur l'année N-1). Un taux supérieur à 100 % ne signifie pas que toute la population est équipée d'un téléphone portable, mais que de nombreuses personnes possèdent plusieurs numéros de mobiles. Source : ARCEP.

² Pour comparaison, le nombre d'abonnés France Telecom pour la téléphonie fixe s'élève à 200 000.

³ Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

⁴ Le manque de données fiables concernant les parts de marchés des différents opérateurs en Guadeloupe empêche de conduire une analyse plus fine du secteur de la téléphonie mobile. Néanmoins, pour la région Antilles-Guyane, les parts de marché suivantes sont estimées par l'ARCEP : 45,3 % pour Orange Caraïbe, 37,1 % pour Digicel et 16,2 % pour Outremer Telecom.

⁵ Comme pour la téléphonie mobile, l'absence de données robustes sur l'évolution du nombre d'abonnées internet par type de connexion et des parts de marchés des opérateurs en Guadeloupe ne permet pas de détailler l'analyse. Néanmoins, l'ARCEP estime la part de marché de France Telecom à 70 % en outre-mer à fin 2008.

et de diversité des offres haut débit proposées reste important, même s'il a été sensiblement réduit au cours des dernières années¹, notamment avec la mise en service, en octobre 2006, du câble sous-marin en fibres optiques GCN (Global Caribbean Network) d'une longueur de 890 km reliant la Guadeloupe à Porto-Rico (mais également la Dominique, la Martinique, Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Barthélemy). En juin 2008, le nombre d'abonnées ADSL en Guadeloupe s'élèverait à 67 000².

LES OPERATEURS DE RESEAU

Il existe deux types d'opérateurs de réseau de téléphonie mobile : les opérateurs de réseau classiques, ou Mobile Network Operator (MNO) et les opérateurs de réseau virtuel mobile, ou Mobile Virtual Network Operator (MVNO). Ces derniers ne possèdent pas de fréquences ou d'infrastructures de réseau propres. Ils passent donc des contrats avec les opérateurs mobiles traditionnels afin de leur acheter un forfait d'utilisation en vente auprès de leurs propres clients.

Les opérateurs virtuels tentent de s'installer dans des niches laissées libres par les opérateurs traditionnels en raison de la flexibilité réduite de leur système d'information qui s'adresse à des millions d'abonnés. Le marché des opérateurs virtuels peut être également un levier de croissance pour les opérateurs de réseau classiques. Ils leur permettent en effet d'attirer une clientèle non traditionnelle exploitant ainsi la partie du réseau non utilisée.

2. Les services non marchands³

Le secteur des services non marchands (éducation, santé et action sociale) emploie 26 719 personnes en 2008, soit 22,8 % de l'effectif salarié total. Après une progression annuelle moyenne de 2,3 % entre 2002 et 2005, le nombre d'emplois du secteur a baissé de 1,2 % par an depuis 2006, sous l'effet d'une diminution de l'effectif salarié du sous-secteur de l'éducation⁴ (- 2,7 % en variation annuelle moyenne depuis 4 ans). Le nombre d'emplois dans le domaine de la santé et de l'action sociale enregistre pour sa part une augmentation moyenne de 3,8 % par an depuis 2002.

La valeur ajoutée du secteur des services non marchands a crû de 5,6 % par an entre 1993 et 2008, contre 4,7 % pour l'ensemble des branches de l'économie guadeloupéenne. Il contribue à hauteur de 22,3 % à la valeur ajoutée totale du département en 2008, en hausse de 2,4 points depuis 1993.

2.1 L'EDUCATION

Jusqu'en 1996, la Guadeloupe dépendait de l'académie des Antilles et de la Guyane, créée par décret du 31 août 1973 et dont le siège se situait à la Martinique. L'autonomie croissante des services de chaque département associée à un souci de gestion de proximité a conduit à la création du rectorat de la Guadeloupe, formalisée par le décret du 26 décembre 1996. Ses compétences sont les suivantes :

- gestion des moyens : personnels de direction, enseignants, ATOSS (administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé), maîtres et surveillants d'internat ;
- installation des commissions académiques paritaires (CAPA) enseignants et ATOSS ;
- défense des contentieux devant le tribunal administratif.

¹ Source : ARCEP.

² Source : Préfecture. Le nombre d'abonnés internet utilisant un modem de type RTC est difficilement estimable.

³ Cette note se concentre uniquement sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

⁴ L'éducation concentre 52 % des effectifs du secteur des services non marchands en 2008, contre 55,6 % en 2005 et 60,8 % en 2001.

Avec le premier projet académique 1999-2002, l'académie de Guadeloupe est passée d'un fonctionnement d'inspection académique dépendant d'un rectorat de métropole à un fonctionnement de rectorat de « plein exercice » doté d'une contractualisation des moyens accordés par le ministère de l'Education Nationale. Le projet académique 2005-2009 conforte les orientations prises par le précédent projet lancé le 10 mars 2004 en précisant ses priorités.

LE PROJET ACADEMIQUE 2005-2009

Le projet académique de 2005-2009 est décliné en trois priorités.

Priorité 1 : faire apprendre.

1-1 Mieux prendre en compte la réalité géographique et socioculturelle de l'académie et assurer son ouverture sur l'international ;

1-2 Repérer et prendre en charge les difficultés des élèves dans les apprentissages.

Priorité 2 : améliorer et consolider le pilotage de l'académie.

2.1 Assurer le pilotage de la mise en œuvre et de l'évaluation ;

2.2 Construire des outils de pilotage ;

2.3 Développer la responsabilisation collective des acteurs ;

2.4 Renforcer la politique de communication.

Priorité 3 : accompagner les évolutions et professionnaliser les personnels

3-1 Améliorer la formation des personnels ;

3-2 Favoriser l'accueil et l'intégration des élèves, contribuer à la construction d'élèves citoyens et les responsabiliser quand à la prise en charge de leur santé ;

3-3 Moderniser les structures et les équipements.

En 2006, la Guadeloupe, comme les autres départements d'outre-mer, est caractérisée par une forte proportion de la population ressortant du système scolaire sans diplôme (37,9 % contre 17,2 % en métropole et 44,8 % en Guyane) et par des niveaux de scolarité validés inférieurs à la métropole. L'écart par rapport à la France métropolitaine tend néanmoins à se réduire par rapport au dernier recensement de l'INSEE en 1999 : la part de la population sans diplôme dans l'archipel est en baisse de 3,4 points sur 7 ans (-0,5 point en métropole) et la part de la population ayant le baccalauréat s'inscrit en progression de 3 points à 12,1 % de la population totale contre +2,5 points en métropole (13,3 % de la population).

25,5 % de la population guadeloupéenne sont titulaires d'un diplôme d'un niveau inférieur au baccalauréat, en baisse de 2,2 points par rapport à 1999 (-6,4 points à 38,1 % en métropole).

La part de la population ayant un diplôme d'études supérieures est en nette progression sur 7 ans (+3,5 points à 12,2 %) mais à un rythme cependant inférieur à celui de la métropole (+4,2 points, 19,8 % de la population). Plus précisément, 6,3 % de la population guadeloupéenne est titulaire d'un diplôme du premier cycle universitaire et 5,9 % d'un diplôme du deuxième ou troisième cycle universitaire (contre respectivement 9,6 % et 10,2 % dans l'hexagone).

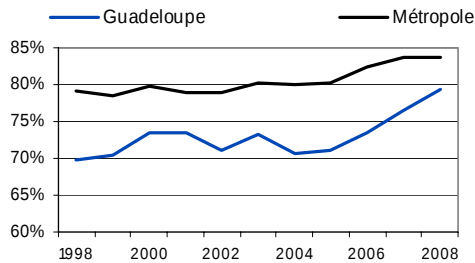
Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme

	Population scolarisée	Sans diplôme	CEP	BEPC	CAP- BEP	BAC	Diplôme 1er cycle univ.	Diplôme 2ème ou 3ème cycle univ.
Guadeloupe	12,3%	37,9%	5,1%	4,6%	15,7%	12,1%	6,3%	5,9%
Martinique	12,4%	34,1%	6,2%	5,1%	16,8%	11,7%	6,7%	7,0%
Guyane	15,0%	44,8%	2,3%	3,4%	13,6%	9,2%	5,5%	6,2%
Réunion	12,9%	44,1%	3,1%	4,1%	14,2%	10,1%	5,3%	6,2%
Métropole	11,5%	17,2%	11,0%	5,8%	21,2%	13,3%	9,6%	10,2%
Var. 2006/1999 Guadeloupe (pts)	-0,9	-3,4	-1,1	1,9	0,8	3,0	2,0	1,5

Source : INSEE - recensement 2006

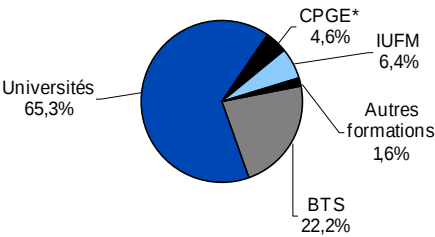
Le taux de réussite au baccalauréat¹ s'inscrit en progression de 9,7 points sur dix ans à 79,4 %. Les résultats de la session de juin 2008 en Guadeloupe ont été supérieurs à la moyenne observée dans les DROM (77,3 %). La tendance est au rattrapage par rapport à la métropole (+4,6 points sur la période à 83,7 % en 2008).

Evolution du taux de réussite au baccalauréat



Source : Ministère de l' Education

Répartition des étudiants du supérieur durant l'année scolaire 2008 - 2009



Source : Rectorat
* Classes préparatoires aux grandes écoles

A la rentrée scolaire 2008-2009, 5 176 étudiants étaient inscrits à l'Université Antilles-Guyane de Fouillole, soit 65,3 % des effectifs du supérieur (75 % en 2001). Depuis 10 ans, de nouvelles filières se sont développées dans l'académie² : le nombre d'inscrits en BTS a progressivement augmenté (+3,8 % en moyenne annuelle depuis 1999) pour atteindre 22,2 % des étudiants du supérieur en 2008. De même, bien qu'il ne constitue que 4,6 % des effectifs totaux, le nombre d'étudiants inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles est en progression continue depuis 1999 (+7,2 % en variation annuelle moyenne).

¹ Ce taux correspond à la moyenne pondérée des taux de réussite aux baccalauréats général, professionnel et technologique.

² Cf Annexe Statistiques économiques pour un tableau détaillé de la répartition des élèves et du nombre d'établissements par degré d'enseignement à la rentrée 2008/2009.

2.2 LA SANTE¹

2.2.1 Caractéristiques épidémiologiques de la population

Alors que le taux de mortalité en Guadeloupe (6,5 ‰) est inférieur à celui de la métropole (8,4 ‰) en 2006, le taux de mortalité infantile reste préoccupant (8,99 ‰, contre 3,6 ‰ au niveau national). Les principales causes médicales de décès diffèrent peu de celles observées dans les autres DOM et en métropole : en 2005, les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs ont été responsables de 30 % et 22,9 % des décès (en baisse de 0,7 et 0,6 points par rapport à 2002), contre 27,3 % et 22,7 % dans la région Antilles-Guyane ainsi que 28,9 % et 27,8 % en France métropolitaine. La prévalence des cancers en Guadeloupe est inférieure à celle rencontrée en métropole, à l'exception du cancer de la prostate et du cancer du sein, dont le taux de dépistage plafonne à 43 %.

La Guadeloupe se distingue également par le nombre et la précocité des insuffisances respiratoires et rénales chroniques, des accidents vasculaires cérébraux, et des maladies métaboliques telles que l'hypertension artérielle et le diabète de type II dont le nombre de sujets atteints est deux fois plus élevé qu'en métropole. Le surpoids et l'obésité sont largement répandus et concernent 50 % des femmes de plus de 50 ans, entraînant des troubles ostéo-articulaires et cardiovasculaires.

Outre la drépanocytose, maladie génétique très répandue au sein de la population antillaise², d'autres affections telles que la dengue et la leptospirose³ sévissent dans le département. De plus, la Guadeloupe est la région française la plus touchée par le VIH/sida derrière la Guyane avec 13 cas dépistés pour 100 000 habitants en 2005.

2.2.2 L'offre de soins

L'analyse des services proposés par les établissements de santé du département met en lumière une offre de soins peu adaptée au regard des évolutions démographiques et sociologiques constatées. Elle se caractérise par des densités médicales et des taux d'équipement inférieurs au niveau national et surtout des établissements de santé vétustes qui ne sont souvent plus conformes aux nouvelles normes parasismiques et aux réglementations en matière d'hygiène, de surfaces de soins et de médicalisation des patients.

Partant de ces différents constats, l'Agence régionale de l'hospitalisation⁴ (ARH) et la Direction départementale de la santé et du développement social⁵ (DSDS) se sont engagées, par le biais du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) et du Plan régional de santé publique (PRSP) programmés sur la période 2006-2010, à une meilleure orientation de l'offre de soins vers la satisfaction des besoins de santé de la population. La prolongation du volet investissement du plan Hôpital 2007 par le plan Hôpital 2012 devrait permettre d'accompagner la mise en œuvre de ces deux documents de planification sanitaire.

¹ L'ensemble des statistiques médicales comprennent les Iles du nord, sauf celles concernant le VIH/sida.

² 1 naissance sur 300 aux Antilles contre 1 naissance sur 3 500 en métropole.

³ L'incidence annuelle de la leptospirose s'élève de 400 à 5 000 cas pour 100 000 habitants dans les collectivités d'outre-mer, contre 0,4 à 0,5/100 000 en métropole. Source : Institut Pasteur.

⁴ Institution née de l'ordonnance du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée, l'Agence régionale de l'hospitalisation a une triple mission : définir et mettre en œuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers à travers le schéma régional d'organisation sanitaire, analyser et coordonner l'activité des établissements de santé publics et privés et déterminer leurs ressources à travers la campagne budgétaire.

⁵ Du fait du statut de région monodépartementale de l'archipel, la Direction de la santé et du développement social (DSDS) regroupe les compétences des Directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales de métropole.

1) Les professionnels de santé

Au 1^{er} janvier 2007, le département de Guadeloupe comptait 5 764 professionnels de santé. Malgré un effort de rattrapage des effectifs (+8,1 % en croissance annuelle moyenne depuis 2001), la densité médicale reste une des plus faibles de France, en particulier pour les médecins généralistes, les médecins spécialistes et les chirurgiens dentistes. La Guadeloupe se distingue néanmoins par une forte densité d'infirmiers diplômés d'Etat, en lien avec l'augmentation des places en Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI) et à la création des écoles d'infirmiers anesthésistes et de puériculture.

Densité des professionnels de santé au 1 ^{er} janvier 2007		
Nombre pour 100 000 habitants	Guadeloupe	Métropole
Médecins généralistes	83	112
Médecins spécialistes	46	87
Chirurgiens dentistes	38	62
Infirmiers diplômés d'Etat et autorisés	170	107
Masseurs-kinésithérapeutes	62	80

Sources : DREES, DRASS, ADELI

La répartition de l'offre de soins du département souffre d'un déséquilibre sectoriel (public/privé). Elle se caractérise par un secteur public prépondérant en soins de court séjour (médecine générale, chirurgie et gynécologie-obstétrique) et en psychiatrie et un secteur privé bien implanté pour les soins de moyen séjour (soins de suite et réadaptation). De plus, la configuration insulaire archipélagique du département a favorisé le développement de pôles urbains, entraînant un déséquilibre géographique dans la répartition de l'offre de soins. Ainsi les soins de moyen séjour sont concentrés essentiellement en Basse-Terre (75 %) alors que les bassins les plus éloignés des grandes agglomérations, souffrant déjà de l'insuffisance des moyens de transports, sont caractérisés par la densité médicale la plus faible.

2) Les équipements sanitaires

Le parc hospitalier se compose de dix établissements publics de santé (un CHU, sept centres hospitaliers dont un psychiatrique et deux hôpitaux locaux) et de douze cliniques privées. Le taux d'équipement de la Guadeloupe, mesuré par le nombre de lits et places pour 1 000 habitants, se révèle globalement au-dessus de la moyenne de la région Antilles-Guyane mais se situe encore en deçà du niveau relevé en métropole en 2007. Alors que des spécialités telles que la médecine générale et la gynécologie-obstétrique sont bien représentées avec des taux d'équipement de respectivement 2,27 et 0,5 lits et places pour 1 000 habitants (2,11 % et 0,37 % en métropole), les autres spécialités, telles les soins de suite et réadaptation ou la chirurgie sont peu équipées (respectivement 1,03 % et 1,09 % contre 1,6 % et 1,62 % au niveau national).

Taux d'équipement sanitaire en lits et places pour 1 000 habitants

1er janvier 2007	Guadeloupe	Région	
		Antilles	Métropole
		Guyane	
Médecine	2,27	2,11	2,11
Chirurgie	1,09	1,15	1,62
Gynécologie-Obstétrique	0,5	0,54	0,37
Soins de suite et réadaptation	1,03	1,02	1,6
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)*	0,57	0,35	0,83
Psychiatrie générale (lits et places)**	1,09	1,02	1,52

Source : Direction de la santé et du développement social

* Enfants de 0 à 16 ans inclus

** Population de plus de 16 ans

L'analyse des taux d'équipement médico-social¹ fait apparaître d'importantes disparités entre la Guadeloupe, la région Antilles-Guyane et la métropole. La Guadeloupe présente un déficit important d'équipements en lits et logements des personnes âgées en 2007 (14,9 ‰ contre 35,9 ‰ dans la région Antilles-Guyane et 120,9 ‰ en métropole). Le taux d'équipement en lits médicalisés, évalué à 37,9 lits et places pour 1 000 habitants, est également faible par rapport à la moyenne régionale (56,4 ‰) et largement inférieur à celui de la métropole (96,11 ‰). L'absence de filière de soins gériatriques conduit à un engorgement des urgences et des lits d'hospitalisation. Dans les années à venir, l'offre de soins gériatriques devra de plus répondre à l'accélération du vieillissement de la population. A l'horizon 2030, la part des personnes âgées de 60 ans et plus serait alors supérieure à 30 % (contre 15,9 % en 2007).

Les taux d'équipement des structures spécialisées dans l'aide sociale à l'enfance et la prise en charge des enfants handicapés sont également bien inférieurs à ceux de la métropole.

Il convient de souligner que les services de soins à domicile estimés à 19,6 places pour 1 000 habitants sont en revanche plus développés que dans la région (13,9 ‰) et qu'au niveau national (17 ‰). La Guadeloupe se distingue par ailleurs de la métropole avec un taux d'équipement en crèches collectives et parentales de 114 places pour 1 000 enfants nés au cours des trois dernières années contre 110 ‰ pour la France hexagonale.

Taux d'équipement médico-social et social en lits et places pour 1 000 habitants

1er janvier 2007	Guadeloupe	Région Antilles Guyane	Métropole
Equipement médico-social			
Hébergement des personnes âgées	14,9	35,9	120,9
Personnes âgées (lits médicalisés)	37,9	56,4	96,1
Soins à domicile (places)	19,6	13,9	17,0
Equipement social			
Aide sociale à l'enfance	2,9	2,9	4,5
Enfants handicapés	3,8	5,1	8,9
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	0,2	0,2	0,9
Crèches collectives et parentales	114,0	93,0	110,0

Source : Direction de la santé et du développement social

¹ Activités de long séjour.

LE PLAN HOPITAL 2008-2012

Lancé par le ministère de la Santé en 2003, le plan Hôpital 2007 destiné aux établissements publics et privés avait pour but de moderniser la gestion interne des hôpitaux publics et d'alléger les contraintes extérieures aux établissements. Le plan Hôpital 2012 s'inscrit dans la continuité du précédent. Il porte l'effort d'investissement total en Guadeloupe à 92 M€ (75 M€ dans le cadre du plan Hôpital 2007). L'effort s'ajoute aux investissements qui auraient été réalisés sans ce nouveau plan. La première tranche de projets éligibles, plafonnée à 46 M€, regroupe :

- les opérations de recomposition hospitalière et de mise en œuvre des SROS ;
- l'accélération de la mise en œuvre des Systèmes d'information hospitaliers (SIH), dès lors qu'elle correspond à une informatisation du processus de soins ;
- la mise aux normes exceptionnelles des établissements (mises aux normes parasismiques, désamiantage).

En 2008, huit projets d'investissement immobilier et cinq projets SIH ont été retenus par l'ARH et validés par le ministère de la santé pour la première tranche, pour un total de près de 54 M€.

Cinq concernent le centre hospitalier universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre, pour des opérations de restructuration sur le site actuel (12 M€). Cette opération, dont le coût s'établit à près de 650 M€, est éligible dans le cadre du plan Hôpital 2012 au titre du critère de sélection « mise aux normes exceptionnelles ». Les autres opérations immobilières prévoient des travaux de rénovation pour le centre hospitalier de Basse-Terre (30 M€), le centre hospitalier de Selbonne (mise aux normes de la sécurité incendie, 1,2 M€) et la clinique des eaux-vives (construction d'un centre d'hémodialyse pour 4,5 M€).

Les autres projets validés concernent la mise en place de SIH au CHU de Pointe-à-Pitre ainsi qu'aux centres hospitaliers de Selbonne et de Monterran.

En outre, l'ARH assure le financement à hauteur de 50 % du coût de reconstruction du Centre hospitalier de Beuperthuy, du centre gériatrique du Raizet et de l'hôpital local de Capesterre et de la rénovation, soit un total de travaux de près de 230 millions financés à plus de 115 millions d'euros.

PRIORITES DU PRSP ET RECOMMANDATIONS DU SROS

Priorités du PRSP

La loi n°2004-806 portant politique de santé publique du 9 août 2004 prévoit l'élaboration de plans régionaux de santé publique pour une durée de 5 ans. Le PRSP 2006-2010, mis en œuvre en Guadeloupe par la Direction de la santé et du développement social, comporte les axes prioritaires suivants :

- organiser avec et pour les populations, un service public d'éducation pour la santé ;
- lutter contre les inégalités sociales en matière de santé ;
- promouvoir les comportements favorisant la santé chez les jeunes en milieu scolaire ;
- promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique favorables à une bonne santé ;
- mieux prendre en compte le poids des maladies chroniques ;
- réduire l'incidence du VIH-SIDA et améliorer la prise en charge médico-psycho-sociale des personnes vivant avec le VIH ;
- décliner localement les plans quinquennaux gouvernementaux de lutte contre les addictions et le cancer ;
- promouvoir le renouvellement de la population et renforcer la santé maternelle et périnatale ;
- assurer la continuité de la prise en charge des maladies infectieuses et des patients drépanocytaires ;
- décliner localement le plan national santé environnement ;
- alerte et gestion des urgences sanitaires.

Recommandations du SROS 2006-2010

Aux termes de l'article L. 6121-2 du code de la santé publique, le schéma d'organisation sanitaire a pour objet de prévoir et susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins préventifs, curatifs et palliatifs afin de répondre aux besoins de santé physique et mentale. Il inclut également l'offre de soins pour la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés et vise à susciter les adaptations et les complémentarités de l'offre de soins, ainsi que les coopérations, notamment entre les établissements de santé. Les recommandations du SROS 2006-2012 (troisième génération) sont les suivantes :

- développer l'accès aux soins de proximité ;
- améliorer la prise en charge des urgences ;
- renforcer les transports sanitaires et l'organisation des filières directes de transfert des patients ;
- implanter des plateaux techniques ;
- renforcer l'accessibilité aux soins psychiatriques, la qualité de l'offre de soins dispensés ainsi que la continuité et cohérence de la prise en charge.

Par ailleurs, l'arrêté du 27 avril 2004 a fixé un certain nombre de matières telles que la périnatalité, la prise en charge des personnes âgées, la médecine, la chirurgie et l'obstétrique devant figurer obligatoirement dans le SROS.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'EC local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département. Les EC non installés localement¹ tels qu'étudiés par la suite intègrent les EC n'ayant pas de représentation locale mais dont les encours de crédits sont importants.

Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et une bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC (section 2-2), est plus complexe. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques métropolitaines. Il peut être difficile pour ces cas de distinguer les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département (sauf lorsque les activités de back-office, réalisées hors du département, sont refacturées correctement). Aussi, a-t-il été convenu d'analyser que l'évolution du produit net bancaire pour les banques AFB et les banques mutualistes ou coopératives installées localement.

Les extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle déclaré par établissement de crédit. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration a été retenu pour les DOM, fixé à 45 000 euros par guichet contre 75 000 euros en métropole. Depuis le 1^{er} février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

¹ Il s'agit entre autres de l'Agence Française de Développement, de la Caisse des dépôts et consignations, de Dexia, de Natexis Banques Populaires, de la Casden ...

Section 1

La structure du système bancaire et financier

1. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits subprime). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être cotés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des subprimes s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) (cf. infra). Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

En 2008, deux évènements majeurs ont modifié le paysage bancaire guadeloupéen.

Le 15 mai 2008, le CECEI a donné son accord à la fusion du Crédit Moderne Antilles et du Crédit Moderne Guyane, le premier absorbant le second. La dénomination de la société financière est désormais Crédit Moderne Antilles Guyane.

Le 21 mai 2008, la société Cafineo a été agréée par le CECEI en tant que société financière en vue de proposer à la clientèle des particuliers du groupe CAFOM des crédits à la consommation, des crédits à court terme, des crédits pour travaux ainsi que des moyens de paiement. Le capital de la société est détenu par le Crédit Moderne Antilles Guyane (43 %), le Crédit Moderne Océan Indien (8 %) et CAFOM¹ (49 %).

L'année 2008 est également marquée, sur le plan bancaire et financier, par les évènements suivants :

- le 28 avril 2008, M. E. Berthier, préfet de Région, a inauguré la nouvelle agence de l'IEDOM en Guadeloupe en présence de M. J.P. Landau, président du conseil de surveillance de l'IEDOM et deuxième sous-gouverneur de la Banque de France, de M. Rosdual, représentant de la ville des Abymes ainsi que de M. Y. Barroux, directeur général de l'IEDOM. L'IEDOM est maintenant situé dans la ZAC de Dothémare sur la commune des Abymes ;

- le 17 décembre 2008, la Caisse des dépôts et consignations, la municipalité de Petit-Bourg et la Caisse d'épargne ont signé une convention de mise en place de micro-crédit social, créé par la loi de programmation du 18 janvier 2005 en faveur de la cohésion sociale. Cette convention permet à Creasol, établissement de la Caisse d'épargne, d'accorder aux foyers les plus modestes de la ville des prêts sociaux dont les montants varient de 300 à 2 000 €, avec la garantie du fonds de cohésion sociale (FCS) ;

- dans un environnement concurrentiel, les établissements de crédit ont poursuivi en 2008 leur déploiement géographique ou ont entamé une phase de modernisation des guichets existants. La BRED, la BNP, la CEPAC ont notamment ouvert de nouvelles agences à la clientèle respectivement dans les communes de Morne-à-l'eau, Baie-Mahault (Z.I de Jarry) et Sainte-Rose. Dans le même temps, la BDAF a entamé une phase de modernisation de ses agences et modifié son siège social désormais situé au parc d'activités de la Jaille, à Baie-Mahault. Demeurant au sein de la zone industrielle de Jarry, le siège social du Crédit Moderne Antilles a également changé d'adresse en début d'année 2008.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont affecté de façon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays

¹ CAFOM (Centrale d'achat française pour l'outre-mer) : groupe indépendant du secteur de la grande distribution spécialisé dans l'aménagement de la maison.

voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. Il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services dont ces clients bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. Il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts. Le 16 mai 2008, est entré en vigueur le décret n° 2007-1611 du 15 novembre 2007 relatif au plafonnement des frais bancaires en cas d'incident de paiement.

Dans le même temps, le Parlement européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. Une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. S'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au premier ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la

création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1er janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1er août 2008.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné une vague d'opérations de fusions et d'acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels et leurs modalités d'intervention. Parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts ainsi que la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Un plan de financement de l'économie a ainsi été défini par le gouvernement le 2 octobre 2008. Il répond à deux enjeux pour les banques : leur fournir de la liquidité à moyen terme, tout en offrant un guichet en capital pour renforcer leurs fonds propres.

Les contreparties demandées aux institutions financières accédant à ces ressources portent sur le soutien à l'activité économique et aux PME et TPE.

- les banques se sont engagées à augmenter de 3 à 4 % le montant total de l'encours des crédits accordés.

- l'Etat s'assure que les banques jouent pleinement le jeu du financement de l'économie, en veillant à ce que les flux de crédit aux PME et aux TPE soient publiés mensuellement et en mettant en œuvre un dispositif de médiation du crédit.

Ce dispositif a été rendu opérationnel le 14 novembre 2008 ; il vise les entreprises confrontées à des difficultés pour accéder au crédit et qui n'ont pu trouver de solution avec les banques et avec Oséo.

Sous l'égide des Préfets et des Trésoriers payeurs généraux, la médiation du crédit est conduite par des médiateurs qui sont, dans l'hexagone, les directeurs de succursale de la Banque de France, et dans l'outre-mer, les directeurs des agences de l'IEDOM et de l'IEOM.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- la création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,
- la souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

LA MEDIATION DU CREDIT EN GUADELOUPE

Opérationnelle depuis novembre 2008 en métropole comme dans toutes les géographies d'Outre-mer, la médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre des difficultés de financement (refus de crédit signifiés, exigences accrues en matière de garanties ou d'assurance crédit...). Les objectifs prioritaires de ce dispositif national d'accompagnement des entreprises sont de ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financements, et de veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Le dépôt de dossier se fait exclusivement sur le site dédié : www.mediateurducredit.fr.

En Guadeloupe, et dans les autres départements ultramarins, la médiation du crédit est conduite par le directeur de l'agence de l'IEDOM. L'application des directives gouvernementales a conduit à la création d'une cellule opérationnelle de suivi et d'une commission départementale de financement de l'économie. Ces comités se réunissent régulièrement afin de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs mis en place et de dresser un état de la situation économique locale.

C'est dans ce cadre que le préfet de région a réuni, le 5 novembre 2008, autour des administrations et institutions chargées de la mise en œuvre du plan français de financement de l'économie (l'AFD, la CDC, la DDTEFP, l'IEDOM, la Préfecture et la Trésorerie générale), les banques et établissements de crédit, les chambres consulaires et organisations patronales. L'assemblée générale de la CCI, organisée le 18 novembre 2008, a été également l'occasion pour l'IEDOM et l'AFD de présenter le dispositif de médiation du crédit.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement ou non.

Les établissements locaux¹ se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies en application de l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institution financière spécialisée.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, date à laquelle le CECEI a autorisé la Poste à exercer une activité bancaire sous la dénomination de La Banque Postale, le réseau des banques AFB compte cinq établissements en Guadeloupe. On signalera toutefois que deux banques AFB et trois sociétés financières appartiennent à des groupes mutualistes ou coopératifs.

Depuis le 21 mai 2008², la place bancaire locale compte une société financière supplémentaire, la société CAFINEO. Elle propose à la clientèle des particuliers du groupe CAFOM, des crédits à la consommation, des crédits à court terme, des crédits travaux ainsi que des moyens de paiement.

Nombre d'établissements de crédit

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques AFB	5	4	5	5	5
Banques mutualistes ou coopératives	5	5	5	5	5
Sociétés financières	5	6	6	6	7
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Total EC locaux	16	16	17	17	18

Source : IEDOM

Des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent également en Guadeloupe depuis la métropole et assurent principalement le financement des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement assimilé non soumis à la loi bancaire, assure essentiellement le financement des collectivités locales et de l'habitat social.

¹ La liste des établissements de crédit locaux (ECIL) figure en annexe 4 du présent rapport.

² Date à laquelle la société CAFINEO a été agréée en tant que société financière par le CECEI.

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Liste des établissements de crédit locaux au 31/12/2008

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif	Total bilan Guadeloupe (M€)
Les Banques AFB							
Banque des Antilles Françaises	55,9	Parc d'Activités de La Jaille - Bâtiments 5/6 97 122 Baie-Mahault		Groupe Caisses d'Epargne	12	235	762,3
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	19, Boulevard des italiens 75 002 Paris	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole	10	198	568,6
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	16, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	15	252	800,2
Société Générale de Banque aux Antilles	32,6	30, Rue Frébault 97 110 Pointe-à-Pitre	Siège administratif Immeuble le Diamant Jarry - Baie-Mahault	Groupe Société Générale	6	97	237,9
Banque Postale	2 342,4	34, Rue de la Fédération 75 115 Paris	Basse-Terre	La Poste	56	55	616,8
Les Banques Mutualistes ou coopératives							
BRED – Banque Populaire	340,3	18, Quai de la Rapée 75 604 Paris	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahault	Groupe Banques Populaires	20	181	842,5
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2	Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex		Groupe Crédit Agricole	33	470	1 375,6
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	36,3	Rue du professeur Garcin 97 200 Fort-de-France	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	3	19	250,3
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse Réunion	424,3	Place Estrangin Pastré BP 108 13 254 Marseille	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe Caisses d'Epargne	11	84	330,5
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer	3,2	36, Rue Achille René-Boisneuf 97 110 Pointe-à-Pitre		Groupe Banques Populaires	4	15	41,0
Les Sociétés Financières							
Crédit Moderne Antilles Guyane	18,7	Rue René Rabat 97 122 Baie-Mahault	Z.I. Jarry	Groupe BNP Paribas	1	73	727,1
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,1	Le Patio 97 139 Les Abymes	Grand-Camp	RR Investissement	1	1	9,6
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	12, Boulevard du Gal de Gaulle BP 575 97 200 Fort-de-France	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294 97 178 Pointe-à-Pitre Cedex	Groupe Banques Populaires	1	9	115,6
Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)	6,1	Rue Ferdinand Forest Jarry 97 122 Baie-Mahault		Groupe Général Electric Money	2	118	349,8
BRED – Cofilease	12,2	18, Quai de la Rapée 75 012 Paris	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe Banques Populaires	1	2	34,6
FACTOREM	15,0	115, rue Montmartre 75 002 Paris	Centre d'affaires BRED Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe Banques Populaires	1	7	28,6
CAFINEO	3,0	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 - Baie Mahault		Groupe BNP Paribas	1	-	-
Les Institutions Financières Spécialisées							
OSEO Financement et Garanties	547,4	27-31, Avenue du Gal Leclerc 94 710 Maison-Alfort	AFD - Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahault	OSEO	1	6	12,6

Source : IEDOM

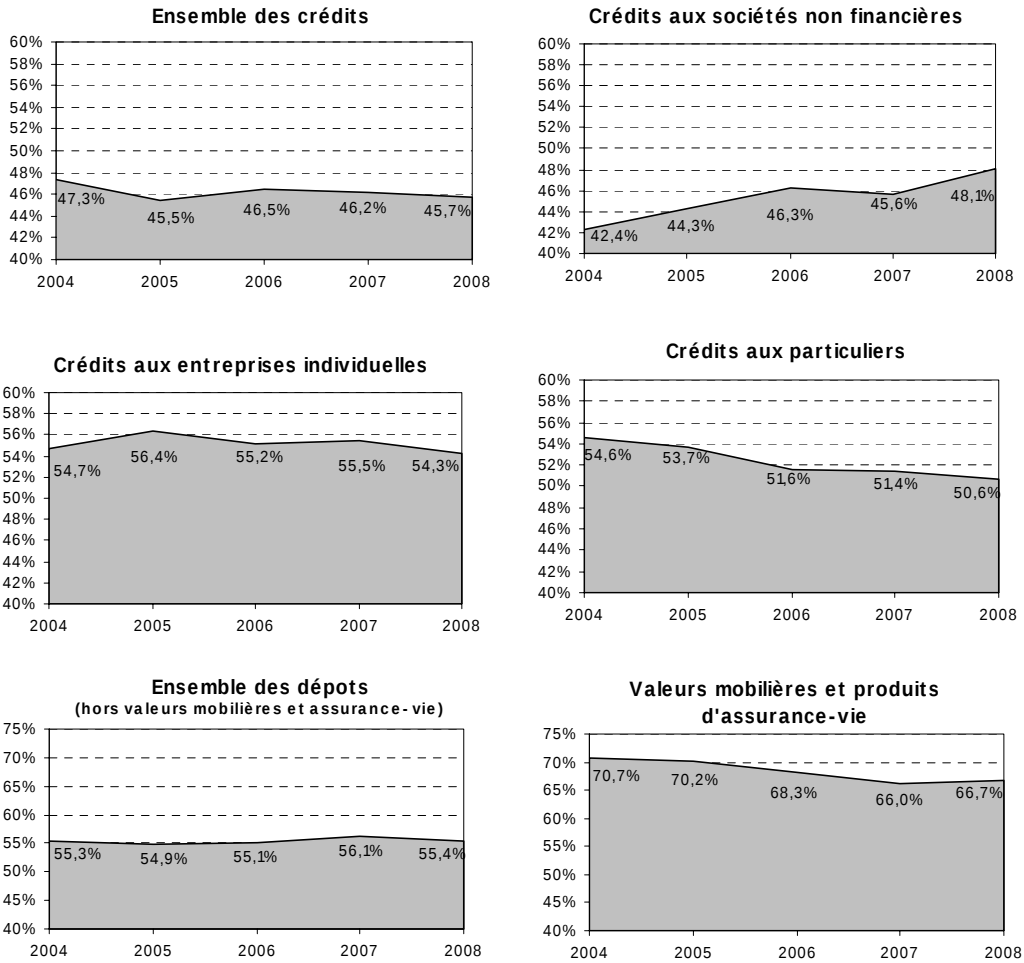
2.3 LES ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHE

En dépit du grand nombre d'établissements intervenant sur la place bancaire guadeloupéenne, la concentration du marché est relativement élevée : à fin 2008, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit s'établissaient à 55,4 % sur la collecte de dépôts et à 45,7 % sur la distribution de crédit.

Entre 2004 et 2008, la concentration du marché a légèrement diminué sur l'activité de crédit (-1,6 point) tandis qu'elle est demeurée relativement stable sur la collecte de dépôts. Cette dernière pourrait néanmoins diminuer de manière significative à compter de 2009, avec la banalisation de la commercialisation du livret A. Par ailleurs, la concentration sur les marchés des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie s'est sensiblement réduite au cours des quatre dernières années en raison du fort développement du panel de produits d'épargne proposés par l'ensemble des banques. Sur ce segment, les trois principaux établissements disposaient de 66,7 % de parts de marché à fin 2008 contre 70,7 % en 2004.

Evolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux

(Source : IEDOM)



L'activité d'octroi de crédit apparaît plus concentrée sur le segment des entrepreneurs individuels, dont les trois principaux établissements détenaient 54,3 % des encours à fin 2008. A l'inverse, sur le marché des sociétés non financières, qui demeure le moins concentré, la part de marché des trois principaux établissements de crédit s'accroît sensiblement, passant de 42,4 % en 2004 à 48,1 % en 2008. Enfin, s'agissant des crédits aux particuliers, une baisse du degré de concentration est observée au cours des deux derniers exercices. Elle est notamment liée à l'autorisation d'octroi de crédits immobiliers sans épargne préalable, accordée à la Banque Postale en janvier 2006 et devrait s'accroître à compter de 2009 avec le développement de l'activité de la société financière Cafineo agréée par le CECEI en mai 2008 en vue de proposer des financements à la clientèle des particuliers du groupe CAFOM.

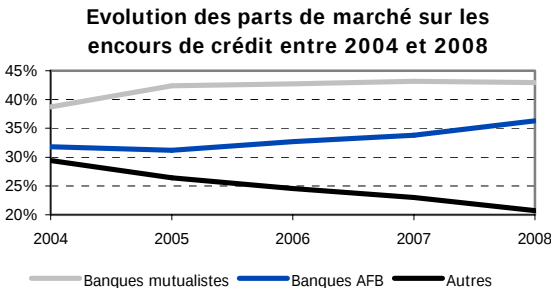
2.4 LA VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

2.4.1 Les emplois

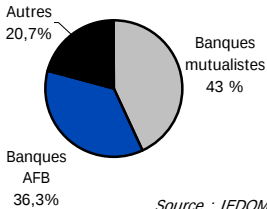
Les banques AFB et les banques mutualistes, établissements de crédits généralistes, dont l'offre commerciale couvre l'ensemble de la palette de financements, présentent une part de marché de 79,3 %, en progression régulière depuis 2004 (+ 2,6 points en moyenne annuelle). A fin 2008, elles détiennent 96,5 % des encours de crédits à l'habitat et 91,0 % des encours de crédits à l'équipement, des proportions chacune en hausse de 0,7 point sur un an.

Fin 2008, les cinq **banques mutualistes** maintenaient une position dominante sur le marché de la distribution du crédit (43 %). Entre 2004 et 2008, cette part de marché s'est renforcée de 4,2 points. Le réseau mutualiste domine le marché des crédits à l'équipement (52,8 %), en dépit d'un effritement de 4,6 points de sa position sur ce segment en 2008 au profit des banques AFB. Il présente par ailleurs un taux de créances douteuses nettement inférieur à celui des réseaux concurrents (4,9 % contre 9,9 % et 24,4 % respectivement pour les banques AFB et les sociétés financières), même si un assainissement significatif du portefeuille des banques AFB a pu être observé au cours des dernières années¹.

La part de marché des banques AFB (36,3 %) a augmenté significativement au cours des trois dernières années et singulièrement en 2008 (+2,5 points) en raison essentiellement d'un gain de 5,3 points de part de marché sur le segment des crédits à l'équipement. A l'inverse, le poids des autres établissements (20,7 %), essentiellement des sociétés financières, ne cesse de diminuer depuis 2004 et a perdu 8,7 points en quatre ans.



Ventilation des concours par réseau à fin 2008



Source : IEDOM

¹ Le taux de créances douteuses des banques AFB a perdu 10 points entre 2004 et 2008.

Les **banques AFB** se distinguent par une position largement dominante sur le financement de l'immobilier des sociétés non financières, dont elles détiennent 76,8 % du marché.

Les **sociétés et institutions financières** sont davantage spécialisées dans le financement de la trésorerie des entreprises et de la consommation des ménages, activités sur lesquelles leur part de marché atteint respectivement 59,5 % et 44,7 %. Néanmoins, depuis plusieurs années, les sociétés financières diversifient leur activité et se positionnent sur les financements à plus long terme. Fin 2008, elles détenaient ainsi 9 % de parts de marché sur les crédits d'équipement et 4,3 % sur les crédits à l'habitat octroyés aux ménages.

Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2008

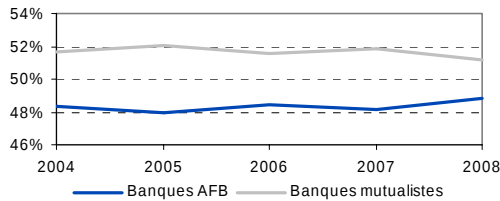
	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres
Crédits de trésorerie	15,2%	29,4%	55,4%
Crédits à la consommation	16,4%	39,0%	44,6%
Crédits à l'équipement	38,2%	52,8%	9,0%
Crédits à l'habitat	47,4%	49,1%	3,5%
<i>dont aux particuliers</i>	<i>44,1%</i>	<i>51,6%</i>	<i>4,3%</i>
<i>dont aux entreprises</i>	<i>57,2%</i>	<i>41,7%</i>	<i>1,1%</i>

Source : IEDOM

2.4.2 Les ressources

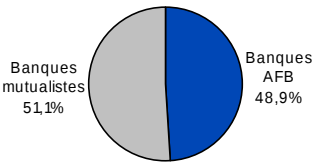
La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément relatif à ce segment de marché. Au cours des quatre derniers exercices, les banques mutualistes ont globalement dominé l'activité de collecte de ressources. Au 31 décembre 2008, elles détenaient 51,1 % des dépôts collectés, leur position étant particulièrement forte sur les comptes d'épargne (56,2 %). Elles ont néanmoins perdu des parts de marché en matière de collecte de dépôts à vue, dont elles gèrent désormais 49,9 % des encours (contre 50,4 % en 2007). Le réseau AFB conserve pour sa part une nette avance s'agissant de la collecte de dépôts à terme (68,7 %).

Parts de marché sur les dépôts entre 2004 et 2008



Source : IEDOM

Ventilation des dépôts par réseau en 2008



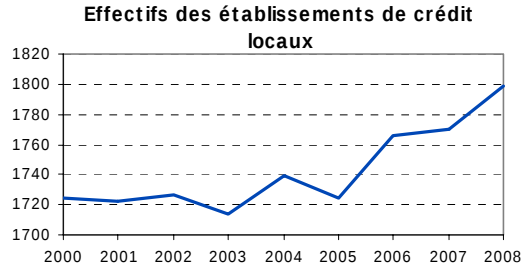
Part de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2008

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	50,1%	43,8%	68,7%	48,9%
Banques mutualistes	49,9%	56,2%	31,3%	51,1%

Source : IEDOM

2.5 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2008, les effectifs totaux des établissements locaux ont augmenté de 1,6 % pour atteindre 1 799 personnes. Le renforcement des moyens humains enregistré dans les banques AFB est notable (+3,4 %) tandis qu'il est plus modéré au sein du réseau mutualiste (+1,2 %). Les sociétés financières ont diminué leurs effectifs de 3,1 %. En quatre ans, l'effectif des établissements de crédit du département a crû faiblement, au rythme annuel moyen de 0,9 %.



Source : IEDOM

Effectifs des établissements de crédit locaux

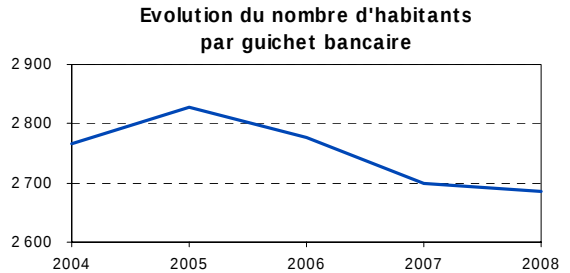
	2004	2005	2006	2007	2008	Var.08/07	Var. an. moy. 08-04
Banques AFB	804	762	764	787	814	3,4%	0,3%
Banques mutualistes	771	781	789	760	769	1,2%	-0,1%
Autres	164	181	213	223	216	-3,1%	7,1%
Total	1 739	1 724	1 766	1 770	1 799	1,6%	0,9%

Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin décembre 2008, la Guadeloupe comptait 169 guichets bancaires de plein exercice, soit 2 unités supplémentaires nettes correspondant à 3 ouvertures d'agences et une fermeture. Les nouvelles agences bancaires, ont surtout été le fait de banques mutualistes (2 nouvelles unités). En quatre ans, la Guadeloupe aura enregistré l'implantation de 10 agences bancaires, soit une moyenne de 2,5 guichets par année.



Source : IEDOM

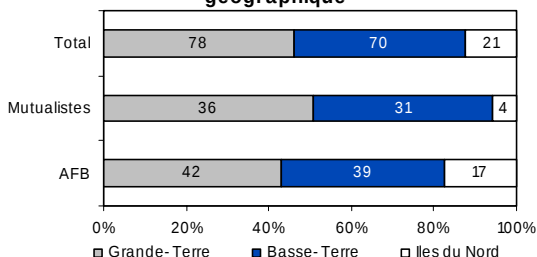
Le taux d'équipement de la Guadeloupe a ainsi été porté à un guichet pour 2 685 habitants¹, contre un pour 2 698 en 2007. Ce taux s'est légèrement amélioré au cours des quatre dernières années. Le nombre d'habitants par guichet bancaire a en effet diminué de 0,8 % en moyenne chaque année, la dégradation du taux d'équipement enregistré en 2005 étant expliquée par la reprise de la Banque des Iles par la BDAF.

¹ Estimation INSEE au 1^{er} janvier 2008 (Guadeloupe y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy): 453 700 habitants.

En raison de l'augmentation de la densité enregistrée en 2008, le taux d'équipement de la Guadeloupe en guichets est désormais proche de celui de la Martinique (un guichet pour 2 645 habitants), et supérieur à celui de la Guyane (un pour 2 735 habitants).

Les guichets permanents sont concentrés au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Abymes et Gosier), principal centre économique et administratif de l'île. Elle regroupe ainsi 39 % du nombre total d'agences.

Guichets bancaires permanents par zone géographique



Source : IEDOM

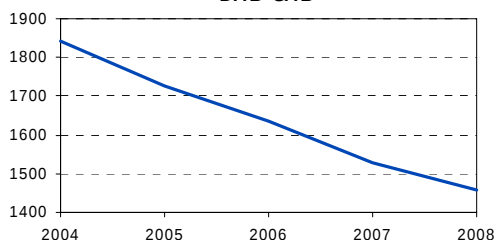
Nombre de guichets permanents

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Banques AFB	92	92	95	98	98	0,0%
Banques mutualistes ou coopératives	67	65	66	69	71	2,9%
Total Guichets bancaires	159	157	161	167	169	1,2%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 767	2 828	2 776	2 698	2 685	-0,5%

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2008, 311 distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) étaient à disposition de la clientèle des établissements de crédit locaux, soit 16 de plus qu'en 2007. En quatre ans, le parc d'automates bancaires s'est nettement développé, 72 DAB-GAB ayant été installés entre 2004 et 2008. Cette croissance continue traduit l'accompagnement par les banques de l'évolution du paysage commercial de la Guadeloupe. Elles ont notamment renforcé leur présence dans les grands centres commerciaux. Plus récemment, sont apparus les bornes libre service (BLS), qui proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces). Cette évolution devrait permettre de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels et laisse entrevoir une amélioration de la productivité bancaire ainsi qu'un renforcement des équipes commerciales des établissements de crédit. En dépit d'une nette amélioration du taux d'équipement en DAB-GAB entre 2004 et 2008, s'établissant à un automate pour 1 459 habitants à fin 2008, la Guadeloupe demeure moins équipée que la Martinique (un pour 1 211).

Evolution du nombre d'habitants par DAB-GAB



Source : IEDOM

Plus récemment, sont apparus les bornes libre service (BLS), qui proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces). Cette évolution devrait permettre de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels et laisse entrevoir une amélioration de la productivité bancaire ainsi qu'un renforcement des équipes commerciales des établissements de crédit. En dépit d'une nette amélioration du taux d'équipement en DAB-GAB entre 2004 et 2008, s'établissant à un automate pour 1 459 habitants à fin 2008, la Guadeloupe demeure moins équipée que la Martinique (un pour 1 211).

Nombre de guichets automatiques de banques

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Banques AFB	118	131	137	148	151	2,0%
Banques mutualistes ou coopératives	121	125	135	146	159	8,9%
Sociétés Financières	-	1	1	1	1	0,0%
Total	239	257	273	295	311	5,4%
Nb d'habitants par guichet automatique	1 851	1 769	1 637	1 528	1 459	-4,5%

Source : IEDOM

La moitié des automates est installée en Grande-Terre (50,8 % du total). En raison de l'accroissement du nombre de transactions dans le centre économique de l'île, l'équipement en automates bancaires est très concentré au sein de l'agglomération pointoise (45,7 %).

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2008, le nombre de comptes de dépôts et d'épargne gérés par les établissements de crédit installés localement s'établissait à 1 214 179. Le tassement enregistré en 2008 (+ 0,7 %, soit + 8 577 comptes) représente le plus faible taux de croissance sur quatre ans et succède à une hausse significative en 2007 (+ 3 %, soit + 34 932 comptes). Le nombre de comptes titres s'est élevé à 39 715 (+ 244 comptes sur un an, + 0,6 %) tandis que 99 233 contrats d'assurance-vie ont été recensés auprès des établissements de crédit du département (+ 5 208 souscriptions sur un an, +5,5 %). Avec le renforcement de la crise financière en 2008, ce dernier produit a accusé un net ralentissement, le taux de croissance perdant 7,5 points par rapport à 2007.

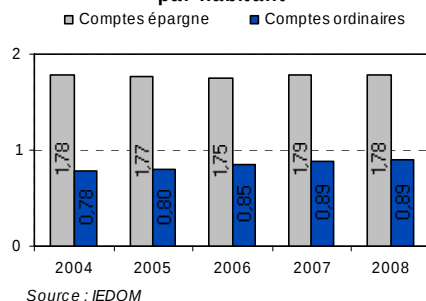
Hors assurance-vie et comptes-titres, les banques mutualistes disposaient, fin 2008, d'une part de marché légèrement supérieure à celle des banques AFB (52 % contre 48 %).

La croissance d'ensemble¹ enregistrée en 2008 tient essentiellement aux ouvertures de comptes sur livrets (+ 1,4 %, soit + 9 570 comptes). Cette progression, quoique modérée, est corrélée à la hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée², intervenue le 1^{er} août 2008.

Au sein de ces placements, le livret de développement durable (LDD) a réalisé la meilleure performance, avec une croissance de 7,4 % contre + 2,6 % pour les livrets d'épargne populaire (LEP) et + 0,5 % pour les livrets jeunes. Le nombre de livrets A et bleus, qui représente 28,7 % de l'ensemble des comptes sur livrets, a en revanche stagné (+0,2 %), les souscriptions ayant probablement été différées compte tenu de la banalisation de la commercialisation du livret A au 1^{er} janvier 2009. Le nombre de livrets ordinaires a également enregistré une croissance faible en 2008 (+ 0,8 %). Celui des plans d'épargne logement s'est de nouveau replié (- 5,5 % après - 5 % en 2007), subissant les effets de la modification de fiscalité intervenue en janvier 2007. En dépit du relèvement de 0,75 point sur un an du taux de rémunération, le nombre de comptes d'épargne logement a également accusé une baisse en 2008 (- 3,4 % après +1,2 %).

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant s'établit à 0,9 en Guadeloupe, contre 0,4 en Guyane et 1,1 en Martinique. L'équipement des Guadeloupéens apparaît plus élevé sur l'épargne, avec 1,8 compte épargne en moyenne par habitant. Les taux d'équipement des Guadeloupéens en comptes-titres et contrats d'assurance-vie atteignent respectivement 0,09 et 0,22.

Evolution du nombre de comptes par habitant



¹ Hors assurance-vie et comptes-titres.

² Entre août 2007 et août 2008, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable ont gagné 1 point, celui du livret d'épargne populaire, 0,5 point et atteignent ainsi un maximum depuis 2003.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2004	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
Dépôts à vue	343 054	356 387	381 850	399 847	405 397	1,4%
Dépôts à terme	31 958	26 479	23 715	23 998	23 261	-3,1%
Comptes sur livrets	637 252	650 004	658 530	678 732	688 302	1,4%
-Livrets A et Bleu	362 649	351 677	343 471	347 636	348 227	0,2%
-Livrets ordinaires	131 462	139 976	153 648	157 533	158 793	0,8%
-Livrets jeunes	51 322	55 995	49 171	51 310	51 566	0,5%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	24 992	27 506	30 136	32 457	33 293	2,6%
-Livrets de développement durable	66 827	74 850	82 104	89 796	96 423	7,4%
Autres comptes à régime spécial	1 770	2 188	2 876	3 190	2 926	-8,3%
Epargne-logement	90 051	89 503	86 137	83 764	79 836	-4,7%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	31 745	31 784	31 666	32 040	30 948	-3,4%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	58 306	57 719	54 471	51 724	48 888	-5,5%
Plan d'épargne populaire (PEP)	21 119	18 884	17 562	16 071	14 457	-10,0%
Total Comptes de dépôt	1 125 204	1 143 445	1 170 670	1 205 602	1 214 179	0,7 %
Comptes titres	35 542	37 801	38 877	39 471	39 715	0,6%
Contrats d'assurance-vie	nd	nd	83 539	94 025	99 233	5,5%

Source : IEDOM

A fin 2008, l'encours moyen d'un compte de dépôt (hors assurance-vie et comptes titres) s'élevait à 3 947 € en Guadeloupe, contre 3 678 € en Martinique et 3 641 € en Guyane. Sur un an, cette moyenne a cru de + 3,7 % (+ 139 €), en ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 4,5 %, soit + 163 €).

L'évolution de l'encours moyen des comptes à terme est apparue la plus dynamique (+ 6 283 €, soit + 46,2 %) du fait notamment de la hausse de leurs conditions de rémunération jusqu'au troisième trimestre 2008. A l'inverse, dans un contexte de crise financière, les comptes-titres ont subi les effets de la baisse des marchés boursiers, l'encours moyen d'un compte diminuant de 7,1 % sur un an (- 1 113 €).

L'encours moyen des comptes de dépôts à vue a légèrement diminué (- 0,7 %) en raison d'un contexte économique dégradé dans le département en fin d'année. Toute clientèle confondue, il s'établit à 5 020 €, perdant 36 € sur un an.

L'encours moyen des comptes sur livrets a affiché une hausse sensible (+ 114 €, soit + 7,2 %) grâce notamment à une croissance de 10,2 % (+117 €) de l'encours moyen des livrets A et bleus et à une augmentation de 8,4 % (+ 105 €) de celui des LDD.

Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle

Encours moyen en euro	2004	2005	2006	2007	2008	Var 08-07
Dépôts à vue	4 828	4 798	4 852	5 056	5 020	-0,7%
Dépôts à terme	5 339	6 332	8 858	13 811	20 194	46,2%
Comptes sur livrets	1 459	1 511	1 565	1 581	1 695	7,2%
-Livrets A et Bleu	1 015	1 093	1 108	1 144	1 261	10,2%
-Livrets ordinaires	3 210	3 209	3 162	3 045	3 204	5,2%
-Livrets jeunes	241	237	280	289	306	5,6%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 209	2 143	2 072	2 118	2 178	2,9%
-Livrets de développement durable	1 081	1 026	1 075	1 248	1 353	8,4%
Epargne-logement	6 437	6 664	6 777	6 813	6 946	1,9%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 234	3 282	3 326	3 348	3 524	5,3%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	8 180	8 526	8 783	8 960	9 112	1,7%
Total	3 442	3 534	3 645	3 808	3 947	3,7 %
Contrats d'assurance-vie	nd	nd	9 957	9 880	9 802	-0,8%
Comptes-titres	14 916	14 345	15 027	15 650	14 537	-7,1%
Total y.c. assurance-vie et comptes titres	nd	nd	4 102	4 264	4 398	3,1%

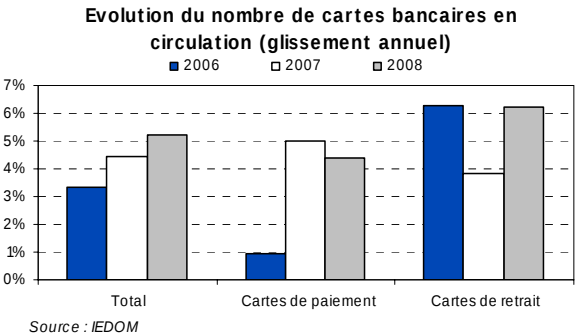
Source : IEDOM

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

A fin 2008, le nombre de cartes de retrait ou de paiement en circulation en Guadeloupe s'établissait à 544 401 unités, comptant 27 131 unités supplémentaires par rapport à 2007 (+ 5,2 %), un rythme supérieur à celui observé en 2006 (+4,4 %). La majorité des cartes (58,9 %) ont été émises par les banques AFB, dont la part de marché a, de nouveau, légèrement augmenté (+ 0,8 point, après +1,1 point en 2007).

Contrairement aux évolutions observées l'année précédente, la hausse enregistrée en 2008 est essentiellement imputable aux cartes de retrait, en augmentation de 6,2 %. Les cartes de paiement, préférées par la clientèle aux cartes de retrait simple, ont néanmoins progressé de 4,4 % sur un an et restent majoritaires, avec 53,3 % des cartes émises.



Le nombre de cartes bancaires émises a été multiplié par 1,2 au cours des quatre dernières années et par 2,6 sur la dernière décennie. La commercialisation de cartes entre 2004 et 2008 s'est effectuée à un rythme nettement plus rapide que la progression du nombre de comptes de dépôts (en moyenne annuelle, + 5 % contre +1,9 %). Cette amélioration du taux d'équipement de la clientèle est partiellement liée à la délivrance de cartes de retrait adossées au livret A par la Banque Postale depuis 2004 et dans une moindre mesure à la commercialisation de cartes co-brandées d'enseignes ou affinitaires depuis 2007¹ par certains établissements. A fin 2008, le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue s'établissait à 1,3 en moyenne, contre 0,9 au début de la décennie.

Nombre de cartes bancaires en circulation

	2004	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
Cartes bancaires	448 279	479 222	495 301	517 270	544 401	5,2%
dont Cartes de retrait	215 827	216 996	230 658	239 446	254 341	6,2%
dont Cartes de paiement	232 452	262 226	264 643	277 824	290 060	4,4%

Source : IEDOM

¹ La levée de l'interdiction du co-branding (pratique commerciale visant à promouvoir deux marques) sur les cartes bancaires en France est intervenue le 1^{er} octobre 2007. Ce produit vient compléter la commercialisation de cartes dites « privatives », déjà largement répandues en France.

4.2 LE VOLUME DE TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

En Guadeloupe, les guichets et distributeurs automatiques de billets sont majoritairement alimentés en billets de 50 et 20 €.

En 2008, 14,8 millions de retraits ont été effectués dans les GAB-DAB du département, pour un total de 1,51 milliard €. Ce volume a augmenté de 5,9 % sur un an. En moyenne, le montant annuel de retraits par carte dans les GAB-DAB s'élève à 2 787 €. Le retrait moyen dépasse ainsi légèrement les 100 € (102,5 €).

Transactions dans les DAB/GAB

	2006	2007	2008	Var. 08/07
Nombre de transactions (en millions)	12,9	14,0	14,8	5,9%
Montant des transactions (en millions d'euros)	1 218,7	1331,7	1517,2	13,9%
Montant moyen d'un retrait (en euros)	94,5	95,3	102,5	7,6%
Retrait annuel moyen par carte (en euros)	2 460,5	2574,5	2787,0	8,3%

Source : IEDOM

Parallèlement à ces transactions de retrait, près de 965 millions € ont été échangés via les 9 665 terminaux de paiement électroniques du département en 2008.

4.3 LES CHEQUES

Depuis la mise en place de l'image chèque le 8 mars 2002, la chambre de compensation interbancaire de Pointe-à-Pitre a cessé son activité. Les chèques sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le SIT¹ basé en France métropolitaine, pour une compensation automatique. Cette évolution a permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2008, le SIT a enregistré 12,1 millions d'opérations de traitement d'images-chèques concernant la Guadeloupe. Sur un an, le nombre de chèques compensés s'est inscrit en diminution de 5,5 %, après une baisse de 1,3 % en 2007. La tendance à la réduction de l'usage du chèque qui prévaut depuis plusieurs années s'est ainsi renforcée avec le lancement, le 28 janvier 2008, du virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) dans le cadre du projet SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros). Cette harmonisation des moyens de paiements européens favorise en effet l'usage de trois instruments : le virement, le prélèvement et le paiement par carte.

Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe

	2005	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Nombre de chèques	13 369 640	12 977 123	12 814 781	12 115 820	-1,3%	-5,5%

Source : SATA

¹ SIT : système interbancaire de télécompensation.

5. L'activité de fonds de garantie

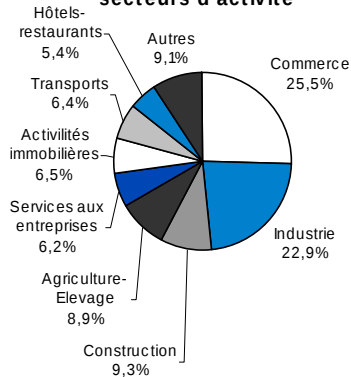
Géré jusqu'en fin d'année 2008¹ conjointement par l'AFD et OSEO, le fonds DOM est un fonds de garantie destiné à faciliter l'accès des PME et TPE au financement bancaire, en partageant avec les établissements financiers les risques pris sur celles-ci. Il est abondé par des dotations de l'Etat, de la Région Guadeloupe et du FEDER (respectivement 25%, 25,6% et 24,4% en 2008).

Les PME et les TPE installées dans les DOM qui bénéficient d'un prêt à moyen ou long terme auprès d'un établissement bancaire sont éligibles au Fonds DOM, à l'exception des entreprises agricoles réalisant moins de 0,75 million € de chiffre d'affaires, des activités d'intermédiation financière et des entreprises non inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou qui, après création, ne produisent pas de bilans. La quotité maximale garantie est de 70 %. La garantie est accordée pour la durée du prêt.

En 2008, les interventions du fonds DOM ont concerné 234 dossiers² (- 85 sur un an) correspondant à un montant total de garanties de 21,4 millions €, en baisse de 16 % par rapport à 2007 mais en croissance de 5,4 % en moyenne annuelle depuis 2003. Près de 28 % des financements garantis par le fonds DOM concernent l'acquisition de matériels, outillages et équipements, 18 % des travaux d'aménagement et 17 % l'acquisition de fonds de commerce.

Le fonds DOM est principalement sollicité pour le financement des entreprises du commerce (25,5 % des montants garanties), de l'industrie (22,9 %) et de la construction (9,3 %).

Répartition des montants garantis par secteurs d'activité



Source : AFD, OSEO - 2008

Depuis novembre 2008, les moyens du fonds de garantie ont été renforcés dans le cadre du plan national de soutien aux PME : la capacité du fonds à garantir les crédits bancaires aux entreprises a été augmentée de 40 % et une offre de garantie pour les lignes de crédits à court terme confirmées est proposée jusqu'à fin 2009.

¹ A cette date, l'AFD a repris la totalité de la responsabilité du fonds DOM.

² Dont 46 prêts aidés à l'investissement (PAI).

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

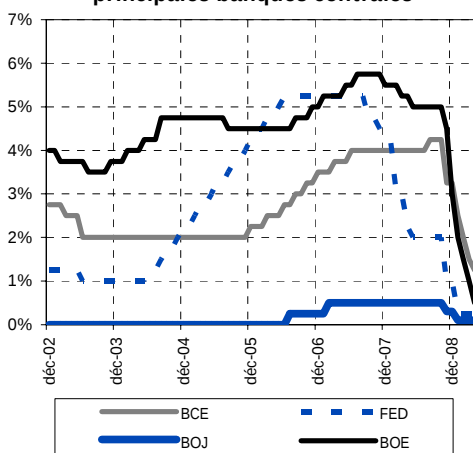
L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière. La crise des "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des autres aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.

Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Outre ces apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises pour contenir la crise :

- la durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait en 3 mois ;
- les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe ; jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;
- des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;

Taux directeurs des principales banques centrales



- la liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB¹.

Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues depuis, ramenant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1 % le 13 mai 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période agitée de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	09/07/08	08/10/08	15/10/08	12/11/08	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	4,25%	4,25%	3,75%	3,25%	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	5,25%	4,75%	4,75%	3,75%	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	3,25%	3,75%	3,75%	2,75%	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate" à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a de nouveau réduit son principal taux directeur pour le ramener à 0,1 % au début de l'année 2009.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

L'arrêté du 29 janvier 2008, entré en vigueur le 1^{er} février 2008, a modifié le mode de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée. Le taux du livret A est désormais calculé comme la moyenne arithmétique entre l'inflation² et la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher minimum égal à l'inflation majorée de 0,25 point. Ce mode de calcul succède ainsi à la formule d'indexation automatique³ instaurée en juillet 2004. A compter de janvier 2009, deux nouvelles règles sont introduites :

¹ Dans les grilles de notation de Standard & Poor's et Fitch, la note BBB correspond à un produit financier de « qualité moyenne inférieure ».

² Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

³ Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

- le taux du Livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du Livret A est à 2,50%, lors de la détermination du nouveau taux, il ne pourra pas être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1er mai et le 1er novembre) s'il la juge nécessaire par l'évolution des conditions économiques.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. En vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007.

Rémunération des placements à taux réglementés

	01/08/2006	01/08/2007	01/02/2008	01/08/2008	01/02/2009	01/05/2009
Livret A et bleu	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%
Compte d'épargne-logement (1)	1,75%	2,00%	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livrets d'épargne populaire	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%
Livrets de développement durable	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%

(1) Hors prime d'Etat

Source : IEDOM

En 2008, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée à deux reprises. Les principaux taux ont été relevés de 0,5 point en février et août 2008, avant de connaître deux baisses successives en février 2009 (-1,5 point) et mai 2009 (-0,75 point). Le PEL fait néanmoins exception avec un taux de rémunération demeuré inchangé depuis 2005.

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

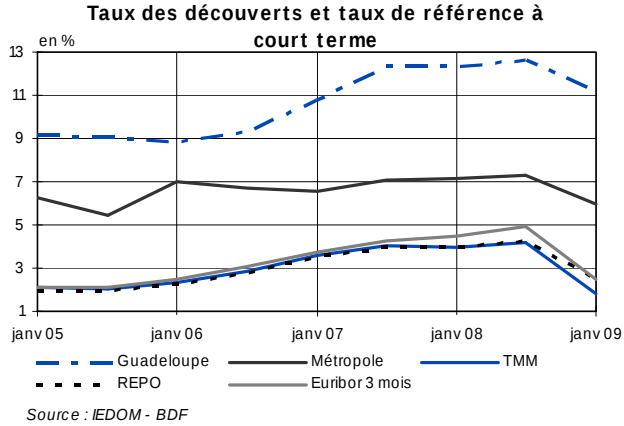
	Taux moyens	janv.05	janv.06	janv.07	janv.08	janv.09	Var. an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	5,59%	6,29%	6,67%	8,80%	8,53%	-0,27
	Découvert	9,13%	8,87%	10,76%	12,34%	11,19%	-1,15
	Autres crédits à court terme	6,23%	6,44%	5,76%	6,95%	9,14%	2,19
	Court terme agrégé	7,44%	7,55%	8,73%	10,62%	10,20%	-0,41
	Moyen et long termes	4,76%	4,78%	4,86%	5,87%	6,10%	0,23
France hexagonale	Escompte	5,00%	5,30%	5,63%	5,99%	4,67%	-1,32
	Découvert	5,69%	7,01%	6,58%	7,12%	5,98%	-1,14
	Autres crédits à court terme	4,32%	4,54%	5,12%	5,73%	5,02%	-0,71
	Moyen et long termes	3,52%	3,86%	4,29%	4,91%	5,10%	0,19

Source : IEDOM - BDF

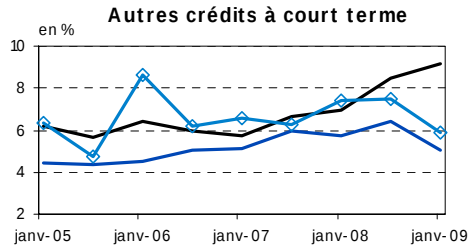
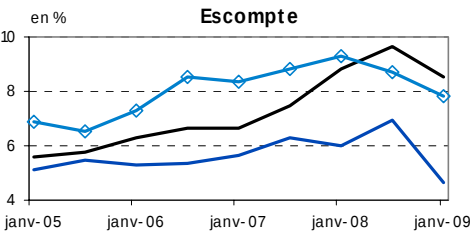
L'enquête sur le coût du crédit réalisée par la Banque de France (BDF) au mois de janvier 2009 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux débiteurs en France métropolitaine, à l'exception de ceux relatifs aux crédits à moyen et long termes. Les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM traduisent, globalement, une tendance similaire en Guadeloupe.

Après un renchérissement régulier depuis 2005, accentué en 2008, le coût des crédits à **court terme** a légèrement diminué en janvier 2009 (-0,41 point) pour s'établir à 10,2 %. Cette évolution est liée au repli de 1,15 point du taux moyen pondéré du **découvert**¹, celui-ci restant néanmoins nettement plus élevé qu'en France métropolitaine (11,19 % contre 5,98 %). Le coût des **opérations d'escompte** a diminué dans de moindres proportions (-0,27 point) tandis que celui des **autres crédits à court terme** a poursuivi la hausse entamée en 2008 pour atteindre 9,14 %, creusant ainsi fortement l'écart avec l'hexagone (5,02 %).

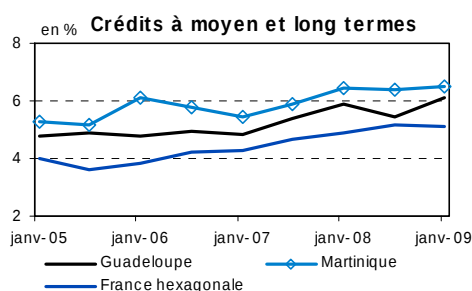
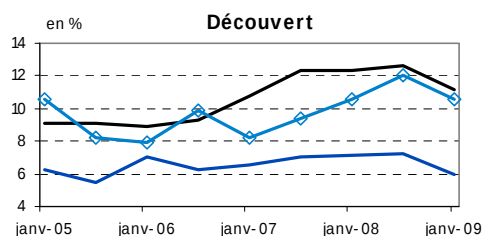
La diminution du coût des crédits à court terme dans le département en 2009 pourrait être liée, en partie, à l'effet direct de la baisse des principaux taux de référence à court terme, notamment le repli de 2,01 points de l'Euribor 3 mois entre janvier 2008 et janvier 2009. En effet, 17,2 % des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2009 se caractérisaient par des taux indexés sur l'Euribor 3 mois.



Ce mécanisme n'a en revanche pas eu d'impact significatif sur les conditions débitrices à **moyen et long termes**, basées généralement sur les taux du marché obligataire d'emprunts à long terme. Si le taux moyen des emprunts d'Etat (TME) a diminué de 0,59 point entre janvier 2008 et janvier 2009, le coût du crédit à moyen et long termes a par contre augmenté de 0,23 point (+0,19 point en métropole). Contrairement aux évolutions relevées sur le segment des crédits à court terme, la baisse des taux du marché obligataire n'a généralement pas d'effet direct sur le coût du crédit. La place bancaire ne répercuterait ainsi pas la totalité de la baisse du coût de ses ressources sur les taux débiteurs pratiqués en raison de sa volonté de maintenir ses marges et, dans un contexte économique incertain, d'augmenter la prime de risque afin de se prémunir d'éventuels défauts de paiement.



¹ Le découvert représente plus de 60 % des crédits à court terme recensés au mois de janvier 2009.



Source : IEDOM - BDF

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone¹. Cette situation est nettement perceptible sur le segment des crédits à court terme, en particulier celui relatif aux découverts sur lequel l'écart de taux s'est creusé depuis 2006 jusqu'à atteindre 5,21 points en janvier 2009. S'agissant des crédits à moyen long terme, l'écart de taux est moins conséquent (1 point en janvier 2009).

Le coût des crédits à court terme demeure également plus élevé en Guadeloupe que dans les autres DOM. L'écart est particulièrement net sur le segment des découverts, les taux pratiqués par les établissements de crédit du département étant supérieurs respectivement de 3,97 points et 0,61 point à ceux recensés à la Réunion et en Martinique. En revanche, les conditions débitrices à moyen et long termes apparaissent plus homogènes entre les DOM. Sur ce segment, le coût du crédit en Guadeloupe ressort plus élevé qu'à la Réunion (5,87 %) mais moins élevé qu'en Martinique (6,49 %) et Guyane (6,18 %).

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

¹ Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des seuils de l'usure

	1T08	2T08	3T08	4T08	1T09	2T09
Particuliers						
Prêts immobiliers						
Prêts à taux fixe	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%	7,80%	7,83%
Prêts à taux variable	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%	7,80%	7,93%
Prêts relais	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%	7,72%	8,05%
Autres prêts						
Prêts < ou = à 1524 € (*)	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%	21,32%	21,36%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € (*)	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%	21,11%	20,92%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	9,39%	9,60%	9,68%	9,77%	9,92%	10,04%
Entreprises						
Découvert en compte (**)	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%	14,55%	14,13%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : IEDOM

2. Le bilan agrégé des banques locales¹

Au 31 décembre 2008, le total du bilan agrégé des quatre banques locales constitutives de l'échantillon s'élevait à 2,99 milliards €², en hausse de 6 % sur un an contre une croissance de +7,3 % en 2007 et de + 8,2 % en moyenne annuelle entre 2004 et 2008. Ce ralentissement est principalement lié au tassement des opérations avec la clientèle, principale composante du bilan des banques locales.

Bilan agrégé des banques locales (échantillon de 4 banques)

En millions €

ACTIF						PASSIF				
2004	2005	2006	2007	2008		2004	2005	2006	2007	2008
841	960	806	797	797	Opérations trésorerie et interbancaires	567	717	760	852	936
1200	1345	1 534	1 732	1 889	Opérations avec la clientèle	1 316	1 412	1 464	1 577	1 651
35	37	79	84	106	Opérations sur titres	0	0	0	0	0
73	120	180	177	167	Opérations diverses	122	212	224	203	204
-	-	-	-	-	Capitaux propres	176	152	182	192	203
32	32	31	33	35	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-
2 181	2 494	2 630	2 824	2 994	Total	2 181	2 494	2 630	2 824	2 994

Source : IEDOM

En 2008, les ressources clientèle représentent 55,1 % du passif du bilan et 63,1 % de l'actif. Confirmant la tendance observée depuis plusieurs exercices, le solde des opérations avec la clientèle a continué de se dégrader pour s'établir à -238 millions en 2008 (+ 116 millions en 2004). Cette situation est liée au dynamisme de l'activité de financement des établissements de crédit, avec un encours de crédits en hausse de 57,4 % sur la période 2004-2008, soit en moyenne + 12 % par an, et singulièrement aux crédits à l'équipement et à l'habitat

¹ Etude réalisée à partir des documents comptables départementalisés d'un échantillon d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2008, 52,1 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 43,8 % sur les crédits.

² Cf Annexe Statistiques monétaires et financières.

(respectivement + 19,3 % et + 13,6 % en moyenne sur quatre ans). Elle tient également à l'augmentation de la collecte de hors bilan, en particulier au succès de l'assurance-vie, qui s'est accompagnée d'un tassement de l'encours des dépôts de la clientèle.

Solde par type d'opérations (millions €)

	2004	2005	2006	2007	2008
Opérations avec la clientèle	116	67	-71	-155	-238
Opérations sur titres	-35	-37	-79	-84	-106
Opérations diverses	49	92	45	26	37
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	144	121	151	159	168
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	274	243	47	-54	-139

Source : IEDOM

Dans ce contexte, le poids des opérations de trésorerie et interbancaires a notablement progressé à l'actif du bilan afin de compenser le tassement des ressources clientèle (26 % en 2004 contre 31,2 % en 2008). Le besoin de trésorerie des banques de l'échantillon considéré passant de -54 millions € à -139 millions € sur un an, les établissements demeurent, en 2008, emprunteurs nets sur le marché interbancaire pour la deuxième année consécutive.

3. Les performances financières des banques locales¹

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE²

3.1.1 Evolution d'ensemble

La dégradation de la conjoncture économique en 2008 a pesé sur les résultats d'exploitation des banques locales. En effet, après deux années de net redressement, le rythme de croissance du produit net bancaire (PNB) agrégé³ a nettement ralenti, passant de + 10,3 % en 2007 à + 1,9 % (contre + 6,6 % en moyenne annuelle sur quatre ans). Cette hausse relativement modeste (+ 3 millions €) tient à la fois à une progression modérée des produits (+ 4,8 %, après +10,8 % en 2007) et à un maintien du rythme de croissance élevé des charges (+12,2 %).

Décomposition du PNB au 31 décembre (milliers €)

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
Opérations de trésorerie et interbancaires *	691	2 894	3 738	-154	-5 525	-3687,7%
Opérations avec la clientèle *	90 517	93 072	103 461	119 286	125 346	5,1%
Opérations sur titres *	847	487	478	1 263	928	-26,5%
Opérations de financement à long terme	516	1 216	2 225	3 290	3 899	18,5%
Opérations de change	1 802	1 757	2 184	2 376	2 270	-4,5%
Opérations de hors-bilan	9 716	7 818	4 648	2 246	1 408	-37,3%
Opérations de services financiers	17 951	19 772	19 632	21 726	22 566	3,9%
Autres opérations d'exploitation bancaire	520	1 498	1 759	2 342	3 487	48,9%
Produits accessoires et divers nets	2 542	3 588	5 628	6 081	7 630	25,5%
Dotations nettes prov. dépr. titres activ. portef.	0	0	0	-111	0	ns
Dot. nettes prov. dépr. titres activ. de plac.	0	0	0	0	445	ns
Produit net bancaire	125 102	132 102	143 753	158 567	161 564	1,9%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

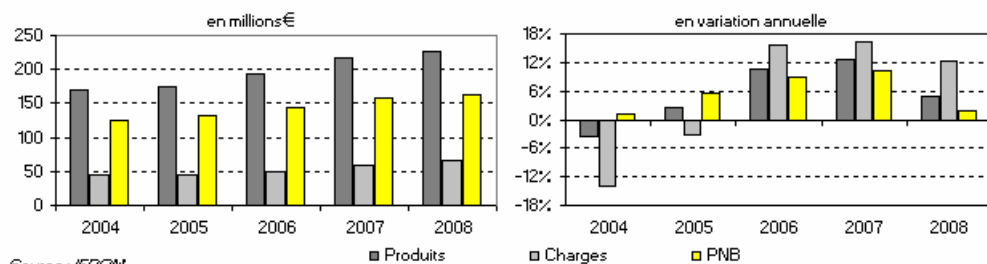
Source : IEDOM

¹ Cf Annexe Statistiques monétaires et financières.

² Différence entre produits et charges d'exploitation bancaire.

³ Etude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés d'un échantillon d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2008, 52,1 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 43,8 % sur les crédits.

Evolution du produit net bancaire et de ses composantes



Structure des charges et des produits (en milliers €)

Charges			Var. 08/07		Produits			Var. 08/07
2007	2008				2007	2008		
31 532	37 403		18,6%	Opérations de trésorerie et interbancaires *	31 378	31 879		1,6%
13 936	16 664		19,6%	Opérations avec la clientèle *	133 222	142 010		6,6%
4	0		-100,0%	Opérations sur titres *	1 267	928		-26,8%
475	1 309		175,6%	Opérations de change	2 849	3 577		25,6%
5 577	3 461		-37,9%	Opérations de hors-bilan	7 823	4 869		-37,8%
4 075	3 986		-2,2%	Opérations de services financiers	25 801	26 552		2,9%
3 139	2 727		-13,1%	Opérations diverses	14 852	17 743		19,5%
111	0		ns	Dot./Rep. prov. dépr. titres activ. portef.	0	0		ns
0	477		ns	Dot./Rep. prov. dépr. titres activ. de plact.	0	32		ns
58 849	66 027		12,2%	Total	217 192	227 590		4,8%

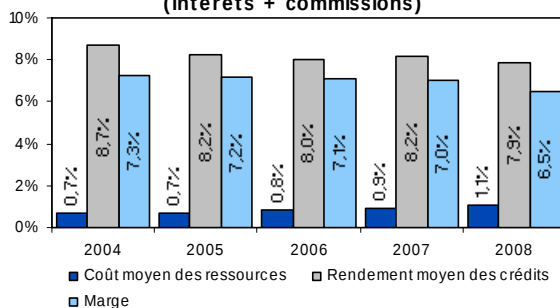
(*) Hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEDOM

Le ralentissement observé tient en premier lieu à une nette dégradation des produits nets dégagés sur les opérations avec la clientèle, en progression de seulement 5,1 % (+ 6,1 millions €) après +15,2 % en 2007 (+8,4 % en moyenne annuelle depuis 2004). Ces opérations restent cependant largement prédominantes dans la formation du PNB, leur poids dans l'ensemble augmentant de façon continue depuis 2004 pour atteindre 77,6 % en 2008.

L'essoufflement du marché du crédit dans le département, en liaison avec le ralentissement général de l'activité économique, explique pour une grande part ce tassement des produits nets sur opérations avec la clientèle (+ 6,1 millions €, soit + 5,1 % sur un an). A fin 2008, l'encours de crédits sains à l'économie¹ a en effet progressé de 8,7 % contre une croissance de 12,7 % en 2007 et de 12,2 % en moyenne annuelle sur quatre ans, le ralentissement étant particulièrement prononcé sur le segment des crédits aux ménages. Dans ce contexte, les établissements de crédit locaux ont cherché à limiter la contraction de leur marge, celle-ci diminuant néanmoins légèrement sur un an (-0,5 point) pour se placer à 6,5 %.

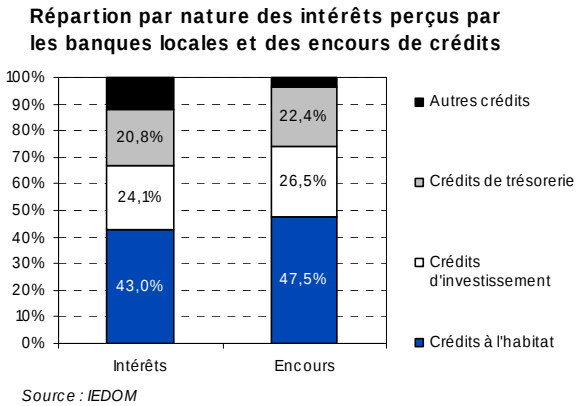
Coûts et rendements moyens des opérations avec la clientèle (intérêts + commissions)



¹ Encours agrégés des établissements constituant l'échantillon retenu pour cette étude.

3.1.2 Les produits et charges d'intérêts

Les charges sur opérations avec la clientèle ont continué de croître sensiblement : + 19,6 % (+ 2,7 millions €), après + 22,5 % en 2007. Cette situation est liée à la hausse des intérêts versés à la clientèle, résultant elle-même à la fois d'un effet prix (la révision à la hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée¹) et d'un effet volume. Les agents économiques ont en effet opéré, en 2008, un arbitrage au bénéfice de l'encours des comptes sur livrets, plus attractifs (+6,9 % contre +4,8 % en 2007) et, dans un contexte économique difficile, au détriment des dépôts à vue (+2,2 % contre +7,3 %).



Parallèlement, les produits d'intérêts ont enregistré une hausse modérée (+9,6 %) au regard du rythme de croissance observé en 2007 (+ 18,2 %). Cette situation tient d'abord à un effet prix négatif, le rendement moyen d'un crédit perdant 0,3 point sur l'exercice, avec notamment une stabilité pour les crédits à l'habitat (5 %), une diminution de 0,1 point pour l'équipement (5,1 %) et un gain de 0,2 point pour les crédits de trésorerie (6,5 %). Ces trois segments constituent les premières sources de revenus de l'activité d'intermédiation bancaire (43 % des intérêts pour le financement de l'immobilier, contre 24,1 % pour les crédits à l'équipement et 20,8 % pour les crédits de trésorerie). Le ralentissement de la croissance de l'encours de crédits enregistrée en 2008 a pour sa part constitué un effet volume négatif sur l'évolution des produits d'intérêts, avec en particulier un net tassement des crédits à la consommation (+5 % contre +15,8 % en 2007) dans un contexte de crise économique.

Evolution des produits sur opérations avec la clientèle

	Montants en millions €					var.08-07	var.07-06	var. an. moy. 08-04
	2004	2005	2006	2007	2008			
Produits sur opérations avec la clientèle	99,5	102,7	114,8	133,2	142,0	6,6%	16,0%	9,3%
- dont intérêts	68,2	70,3	77,0	91,0	99,7	9,6%	18,2%	10,0%
- dont commissions	31,3	32,4	37,9	42,3	42,3	0,2%	11,5%	7,8%

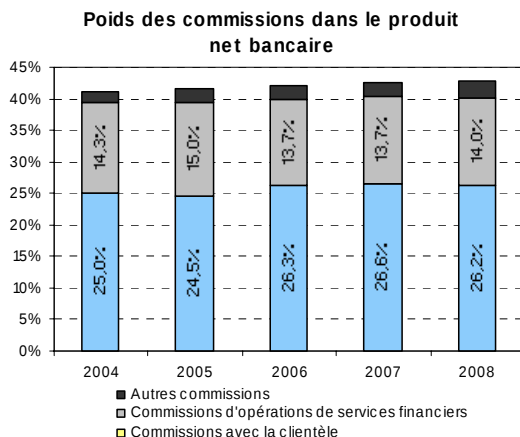
Source : IEDOM

3.1.3 Les commissions

Après avoir enregistré des progressions rapides au cours des deux exercices précédents, les commissions sur opérations avec la clientèle sont restées stables (+0,2 %), en liaison notamment avec l'entrée en vigueur en mai 2008 du décret n° 2007-1611 du 15 novembre 2007 relatif au plafonnement des frais bancaires en cas d'incident de paiement. La contribution des commissions nettes sur opérations avec la clientèle à la formation du PNB a par conséquent régressé de 0,4 point pour s'établir à 26,2 %.

¹ La rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée à deux reprises en 2008 : + 0,5 point en février et août 2008.

Dans une même tendance, la stratégie de développement des commissions sur prestations de services financiers, adoptée en 2007 par les établissements de crédit locaux, a ralenti en 2008. Plusieurs établissements de crédit locaux avaient en effet profité, ces dernières années, de l'intégration de leurs systèmes d'information à ceux de leurs maison-mères pour proposer de nouveaux produits d'épargne à moyen et long termes, tels que les portefeuilles titres et les contrats d'assurance-vie. Avec la crise financière qui a pesé sur la collecte de hors-bilan des établissements de crédit, les commissions sur prestations de services financiers sont ainsi ressorties en hausse de 3,9 % en 2008, contre + 10,7 % en 2007 et + 5,9 % en moyenne annuelle sur quatre ans. Elles représentent 14 % du PNB.



3.1.4 Les opérations interbancaires et les opérations sur titres

Le tassement du PNB en 2008 est également imputable au recul du produit net tiré des opérations de trésorerie et interbancaires. Dans un contexte de hausse continue¹ des taux sur les marchés interbancaires jusqu'au 15 octobre 2008, date à laquelle la BCE a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs, les charges liées aux opérations interbancaires ont en effet augmenté de 18,6 % (+ 5,9 millions €) sur un an tandis que les produits de même nature ont progressé très faiblement (+1,6 %, + 0,5 million €), sous l'effet d'un effet volume défavorable². Le PNB tiré des seules opérations de trésorerie et interbancaires, négatif depuis 2007, a ainsi de nouveau diminué en 2008 pour s'établir à -5,5 millions € (contre -0,2 million € en 2007). Cette évolution résulte également du creusement de la position d'emprunteur net en trésorerie des établissements de crédit sur le marché interbancaire.

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En 2008, le résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par l'échantillon de banques retenu a affiché une augmentation modérée (+ 4,6 %) au regard des taux de croissance enregistrés les années précédentes (+20,1 % en 2006 et +32,2 % en moyenne annuelle sur la période 2004-2008). Ce ralentissement du rythme de croissance du RBE tient davantage au tassement du PNB, les frais généraux ayant progressé de seulement 0,7 % en 2008 compte tenu d'une baisse de 1,1 % des frais de personnel (liée elle-même à une réduction de 33,4 % - soit -1,5 million € - de l'intéressement et de la participation versées aux salariés).

¹ Au 8 octobre 2008, le taux des opérations principales de refinancement atteignait 4,25 %, soit le taux le plus élevé sur la période 2002-2008.

² Le solde des opérations interbancaires fait en effet apparaître un déficit de 139 millions € en 2008, se creusant de 85 millions € sur un an.

Soldes intermédiaires de gestion (millions €)

	2004	2005	2006	2007	2008	var.07-06	var.08-07
Produit net bancaire	125,1	132,1	143,8	158,6	161,6	10,3%	1,9%
Résultat brut d'exploitation	13,2	19,8	32,0	38,5	40,2	20,1%	4,6%
Résultat d'exploitation	17,5	4,1*	31,5	41,2	43,6	30,9%	5,9%
Résultat courant avant impôts	17,3	4,2	31,5	41,2	43,7	30,9%	6,1%
Résultat net	15,5	-2,4	19,7	23,8	25,8	21,2%	8,1%

(*) Exercice marqué par d'importantes provisions pour risques et charges liées à une restructuration intervenue au sein de l'un des EC de l'échantillon.

Source : IEDOM

Pour le deuxième exercice consécutif, le coût du risque a eu un impact positif sur la rentabilité d'exploitation. Il a en effet diminué de 0,7 million € sur l'exercice (après - 3,3 millions € en 2007), permettant une augmentation de 5,9 % du résultat d'exploitation. Face à une hausse de 4,4 millions € des dotations nettes aux provisions pour risques et charges, la réduction du coût du risque est expliquée par un solde « dotations nettes aux provisions sur créances douteuses¹ - pertes nettes sur créances irrécupérables » en nette amélioration sur un an (-14,1 millions €). Cette évolution du coût du risque résulte pour partie des actions d'assainissement du stock de créances douteuses des établissements.

Au final, le résultat net a affiché une croissance 8,1 % sur un an, contre +21,2 % l'année précédente.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

Le coefficient net d'exploitation s'est établi à 74,3 %, s'améliorant de 1 point sur un an grâce à une progression des frais généraux nettement moins rapide que celle du PNB. Les principaux indicateurs de productivité ont également continué de s'améliorer en 2008, le PNB par agent ayant notamment augmenté de 1,5 % sur un an (+10 % en 2007).

Rentabilité et productivité (milliers €)

	2004	2005	2006	2007	2008	var.07-06	var.08-07
Coefficient net d'exploitation	89,4%	85,3%	76,3%	75,3%	74,3%	-1 pt	-1 pt
PNB/agent	127,9	136,9	154,2	169,6	172,1	10,0%	1,5%
Dépôts/agent	1 345,5	1 463,5	1 570,3	1 686,8	1 758,6	7,4%	4,3%
Concours/agent	1 226,6	1 393,8	1 646,1	1 852,6	2 011,7	12,5%	8,6%

Source : IEDOM

¹ Les dotations nettes aux provisions sur créances douteuses, négatives en 2008, représentaient, en valeur absolue, 3,9 % du PNB.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Une collecte de dépôts en berne dans un contexte de crise financière

L'exercice 2008 est marqué par un net ralentissement de la collecte de dépôts par la place bancaire locale. Après avoir progressé de 7,7 % en 2007, l'encours, toutes catégories de placement confondues, a enregistré sa plus faible croissance sur quatre ans (+4,2 %, soit +240,4 millions €) pour s'établir à 5,95 milliards €¹.

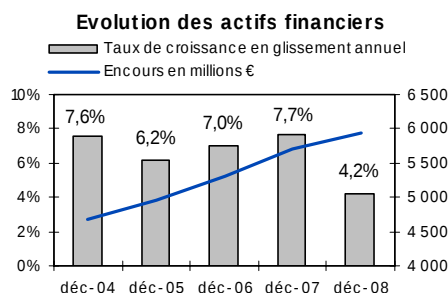
Ce ralentissement est intervenu dans un contexte économique et financier dégradé, l'exercice étant marqué par l'approfondissement de la crise financière débutée en juin 2007.

L'évolution des avoirs financiers de la clientèle a notamment été influencée par l'environnement réglementaire, singulièrement par les décisions de politique monétaire prises par la Banque Centrale Européenne pour contenir la crise. Le cycle d'abaissement des taux directeurs initié par la BCE le 15 octobre 2008 a en effet conduit à ramener le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 3,0 %² en décembre 2008, contre 5,0 % à fin 2007. Les taux d'intérêt à court terme et les taux des obligations d'Etat se sont également inscrits dans cette tendance, se dépréciant de respectivement 1,41 point³ et de 0,88 point entre décembre 2007 et décembre 2008.

A l'inverse, la rémunération de l'ensemble des supports de l'épargne réglementée, à l'exception toutefois du plan d'épargne logement dont le taux est resté inchangé depuis 2003, a été révisée à la hausse le 1^{er} août 2008. Ainsi, au 31 décembre 2008⁴, le rendement des Livrets A et des Livrets de développement durable (LDD, ex-CODEVI) s'établissait à 4,0 %, celui du Livret d'épargne populaire (LEP) à 4,5 % et celui des Comptes d'épargne logement à 2,75 %.

Une modification de la structure des dépôts collectés en faveur de l'épargne liquide

Avec le développement de la crise financière en 2008, le tassement de l'épargne à long terme observé en 2007 s'est poursuivi, un recul de l'encours (- 1 %) étant enregistré pour la première fois depuis le début des années 2000. Cette décollecte tient notamment aux conséquences de la crise financière sur l'évolution des marchés boursiers. Avec des



Source : IEDOM

¹ Cf Annexe Statistiques monétaires et financières.

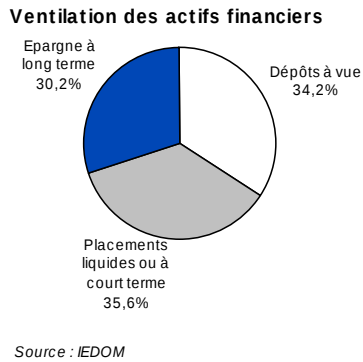
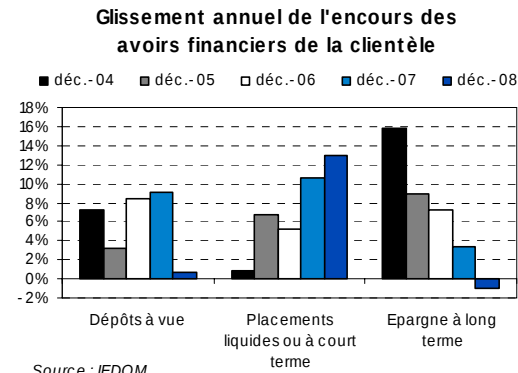
² A la même date (décembre 2008), le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt s'établissaient à respectivement 2,5 % et 2,0 %.

³ Cette variation porte sur le taux moyen mensuel.

⁴ Une révision à la baisse est intervenue le 1^{er} février 2009 puis le 1^{er} mai 2009.

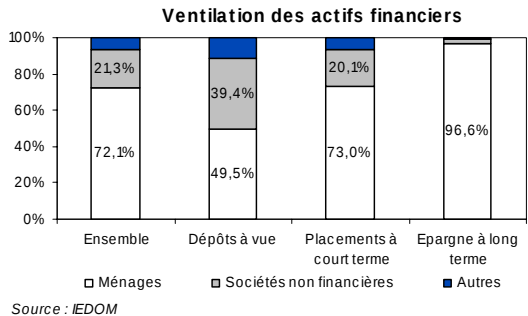
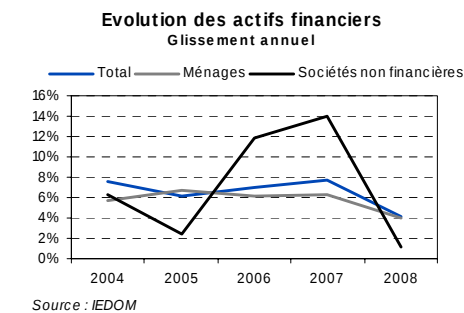
performances déjà très modestes en 2007, les principales places boursières ont toutes reculé en 2008. Les pertes annuelles ont atteint -42,8 % pour le CAC 40, - 40,4 % pour le DAX, - 44 % pour l'Euro Stoxx 50 et - 35 % pour le Dow Jones. Cette évolution des marchés boursiers s'est notamment répercutée sur les encours de portefeuilles titres gérés par les établissements de crédit du département. Ils ont en effet baissé de 6,1 % sur un an.

Le recul de l'épargne longue s'est traduit par une modification de la structure des dépôts collectés dans le département. En progression jusqu'en 2006, le poids de l'épargne à long terme dans l'ensemble des actifs financiers a perdu 2,9 points sur les deux dernières années pour s'établir à 30,2 %. Cette évolution a profité aux placements liquides ou à court terme qui concentraient 35,6 % des dépôts collectés fin décembre 2008 (+3,6 points sur deux ans).



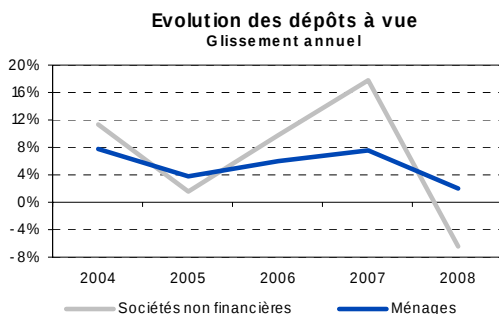
Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

Par agent économique, la croissance des actifs financiers tient en premier lieu aux ménages dont les encours ont augmenté de 4 % sur un an, contribuant pour 2,9 points à l'évolution d'ensemble. Cette clientèle est ainsi demeurée le principal créancier des établissements de crédits, avec 72,1 % des ressources. Les entreprises ont faiblement contribué à l'évolution d'ensemble (0,2 point), avec une hausse de 1,1 % de leurs actifs.

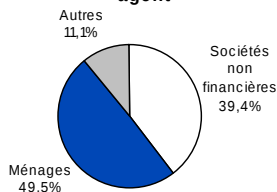


1.2 LES DEPOTS A VUE

Au cours de l'exercice 2008, en liaison avec l'orientation défavorable de l'activité économique, les comptes ordinaires de la clientèle sont apparus relativement tendus. En fin d'année, l'encours (2,04 milliards €) a progressé de seulement 0,7 % sur un an (contre +9,1 % en 2007 et +5,3 % en moyenne annuelle sur quatre ans), le pic périodique observé au mois de décembre¹ n'ayant pas permis de compenser la dégradation continue relevée au premier semestre.



Ventilation des dépôts à vue par agent



Source : IEDOM

Les difficultés de trésorerie sont davantage perceptibles au sein de la clientèle des entreprises dont l'encours des dépôts à vue a reculé de 6,4 % (-54,8 millions €) en glissement annuel. Cette diminution des ressources liquides des entreprises témoigne de la dégradation du climat des affaires enregistrée dans la plupart des secteurs en 2008.

Du côté des ménages, principaux détenteurs de cette catégorie d'actif financier (49,5 % du total), l'encours de dépôts à vue a franchi le seuil symbolique du milliard d'euros. Sa croissance a toutefois fortement ralenti en 2008, passant en un an de +7,5 % à +2,1 %, soit le plus faible taux de progression annuel enregistré sur quatre ans. Parallèlement, les augmentations du nombre de retraits (confiscations) de cartes bancaires (+13,8 % sur un an) et du nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire (+2,6 %) traduisent un accroissement de la vulnérabilité des ménages dans une conjoncture économique tendue.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

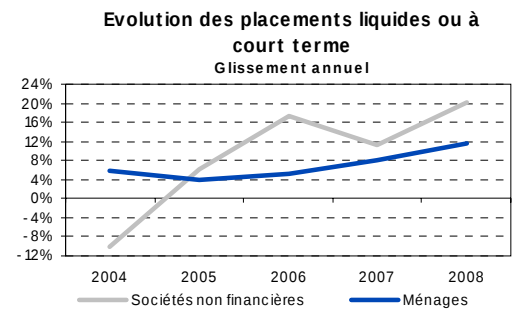
En raison des inquiétudes nées de la crise financière, les agents économiques ont, comme en 2007, affiché leur préférence pour l'épargne liquide. L'encours des placements liquides ou à court terme a augmenté de 13 % (+244,2 millions €) sur un an, soit un rythme nettement supérieur à celui observé en décembre 2007 (+10,5 %) et à la moyenne de longue période (+8,9 %). Une analyse détaillée des placements liquides fait toutefois ressortir une préférence marquée pour l'épargne réglementée.

En effet, si les placements indexés sur les taux de marché ont été très prisés par la clientèle jusqu'au troisième trimestre 2008 en raison du niveau relativement élevé des taux

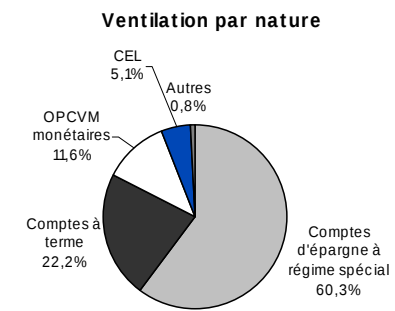
¹ Lié notamment à la perception par les ménages de salaires plus élevés que la moyenne mensuelle (en raison de versement de primes de fin d'année et d'un 13^{ème} ou 14^{ème} mois de salaires) et à l'accroissement des disponibilités de bon nombre d'entreprises en fin d'année en raison du bouclage d'opérations de défiscalisation.

d'intérêt à court terme¹, ce succès s'est quelque peu atténué en fin d'année, les taux de référence étant retombés en dessous de 3 %². L'encours a tout de même progressé de 22,4 % sur un an, contre +24,6 % en 2007, porté en premier lieu par les dépôts à terme dont l'encours, en hausse de 41,7 % sur la période sous revue (+26,8 % en 2007), représente désormais 57,9 % du total. En revanche, l'intérêt porté par la clientèle aux OPCVM monétaires s'est considérablement réduit, l'encours progressant de seulement 1,8 % sur un an, après +19,7 % en 2007.

La fin de l'année 2008 a été marquée par une progression sensible de la collecte des livrets à taux réglementé. Au 31 décembre 2008, l'encours des livrets d'épargne est ressorti en hausse de 7,9 % en glissement annuel (+4,1 % en 2007, et + 5,6 % en moyenne sur quatre ans). Cette évolution est notamment liée à l'augmentation du taux de rémunération de ces placements³, porté de 2,5 % à 4 % pour les livrets A et les LDD à partir du 1er août 2008, soit un rendement comparable à celui servi par les contrats d'assurance-vie en euros. Les campagnes commerciales engagées par les banques dès le quatrième trimestre à l'approche de la libération de la commercialisation du livret A ont également eu un impact positif sur la collecte des placements liquides. Enfin, sur fond de crise financière et boursière, les livrets à taux réglementés ont joué un rôle de valeur refuge pour les ménages en quête de placements sécurisés.



Source : IEDOM



Source : IEDOM

Par agent économique, la hausse de l'épargne à court terme observée en 2008 est portée à hauteur de 8,6 points par les ménages dont les placements liquides ou à court terme ont progressé de 11,6 % sur la période sous revue. Ils sont ainsi demeurés les principaux détenteurs d'épargne à court terme, avec 73 % du total collecté par les établissements de crédit.

Après une progression de 11,4 % en 2007, l'épargne à court terme des entreprises (20 % du total) a affiché une croissance plus marquée au cours de l'exercice 2008 (+ 20,2 %), contribuant pour 3,8 points à la croissance d'ensemble des placements liquides ou à court terme.

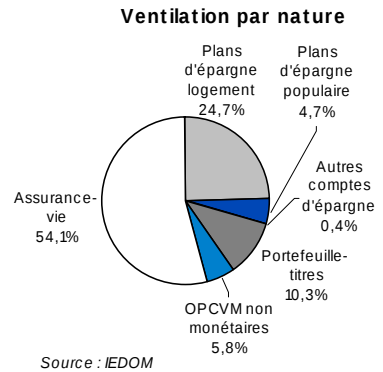
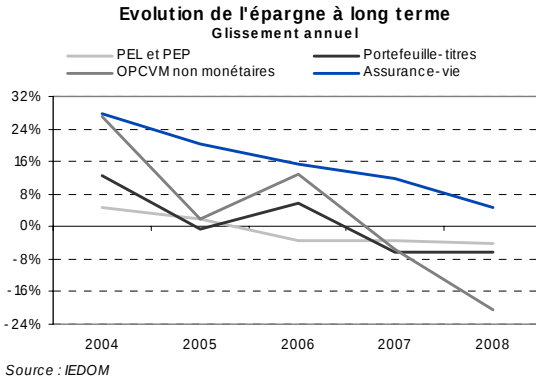
¹ A fin août 2008, le taux moyen monétaire mensuel a atteint un point haut (4,2996 %).

² A fin décembre 2008, le taux moyen monétaire mensuel atteignait 2,4511 % contre 3,8632 % en décembre 2007.

³ Au 1^{er} août 2008, les taux de rémunération du livret A et du LDD ont été portés à 4 %, celui du LEP à 4,5 % et celui du compte épargne logement à 2,75 %.

1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

A fin décembre 2008, le désintérêt des agents pour l'épargne longue a abouti à la première baisse annuelle de l'encours depuis le début des années 2000. A 1,8 milliard €, il a diminué de 1 % (-17,3 millions €), après avoir montré des signes d'essoufflement dès la fin de l'année 2007.



L'épargne longue des ménages, qui représente 96,6 % du total, s'est repliée de 1 % sur un an. L'ensemble de ses composantes a été orienté à la baisse, à l'exception toutefois des produits d'assurance-vie, dont la croissance a cependant nettement ralenti sur la période.

En raison de la modification de la fiscalité intervenue en 2006, le plan d'épargne logement a poursuivi son recul, l'encours perdant 3,9 % sur un an (- 17,9 millions €), après - 3,1 % en décembre 2007. Il reste cependant l'une des composantes essentielles de l'épargne longue des ménages guadeloupéens (25,6 % de l'encours total).

L'encours des portefeuilles-titres des ménages a continué à se replier, confirmant la tendance observée depuis le troisième trimestre 2007 en raison notamment des répercussions de la crise des subprimes sur les marchés financiers. Fin 2008, ce recul s'est accéléré, l'encours diminuant de 11,9 % en glissement annuel, contre -4,1 % l'année précédente. L'impact de la crise sur la collecte en OPCVM non monétaires est encore plus marqué : l'encours a perdu 19,3 % sur douze mois (+2,2 % en 2007).

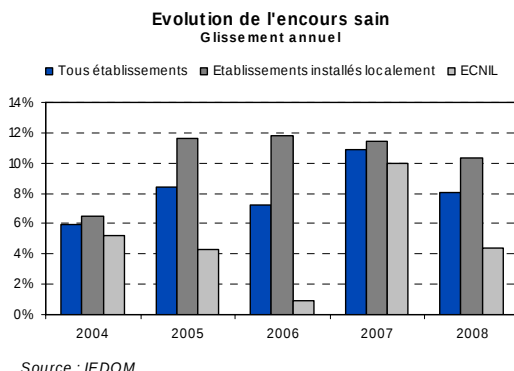
La collecte de contrats d'assurance-vie, singulièrement celle des contrats en unités de compte a été également affectée par les tensions observées sur les marchés boursiers. A fin décembre 2008, l'encours de l'assurance-vie s'élevait à 972,7 millions €, en hausse de 4,7 % sur un an, contre une croissance de 11,7 % en 2007. Ce placement demeure néanmoins le premier produit d'épargne à long terme des ménages (56 % du total).

2. Les concours de la clientèle non financière

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS

2.1.1 Vue d'ensemble

En 2008, confrontée à un climat des affaires déprimé et aux répercussions de la crise financière sur les marchés boursiers, l'activité des établissements de crédit intervenant dans le département a ralenti sur le marché du crédit. Au 31 décembre 2008, l'encours sain s'établissait à 6,65 milliards €, en augmentation de 8 % sur un an, contre 10,9 % en 2007 et 8,4 % pour la moyenne de longue période¹. La place bancaire locale est demeurée le principal contributeur à l'évolution d'ensemble, avec une croissance de 10,4 % (+387 millions €) de l'encours sain, contre +4,4 % (+107,3 millions €) pour les établissements non installés localement (ECNIL).



L'ensemble des catégories de crédit a enregistré une baisse du rythme annuel de croissance, les taux relevés en fin d'année 2008 étant, de surcroît, inférieurs à la moyenne sur quatre ans. L'essoufflement apparaît plus prononcé sur le financement de l'investissement.

Après avoir affiché un net dynamisme en 2007, un ralentissement du rythme de progression des crédits d'investissement (entreprises et collectivités locales) a été observé tout au long de l'exercice 2008, faisant apparaître en fin d'année un recul de 9,5 points par rapport au point haut enregistré en 2007 (+9,8 % contre +19,3 %).

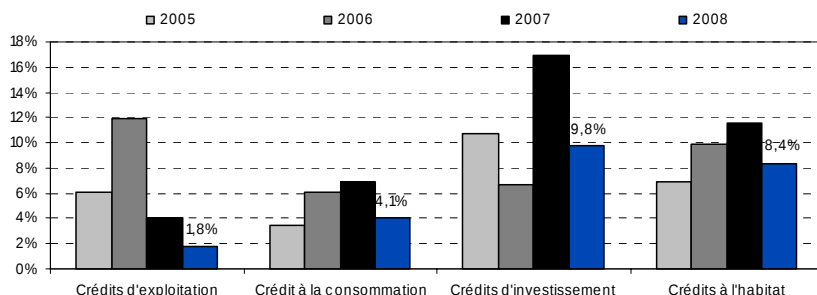
Les crédits à la consommation des ménages, en perte de vitesse en 2008 après l'embellie relevée au cours de l'exercice précédent, ont affiché une croissance annuelle de 4,1 % (contre +6,9 % en 2007).

Sur le segment de l'habitat, le ralentissement en rythme annuel, bien que moins marqué, s'est également poursuivi, l'encours enregistrant son plus faible taux de croissance sur deux ans (+8,3 %, contre +10,2 % en 2007 et +9,7 % en 2006).

Enfin, en raison notamment des fluctuations observées sur les comptes ordinaires débiteurs des sociétés non financières, le taux de croissance des crédits d'exploitation (entreprises et collectivités locales) a été moindre (+1,8 % en 2008), perdant 2,3 points par rapport à l'exercice précédent.

¹ Cf Annexe Statistiques monétaires et financières.

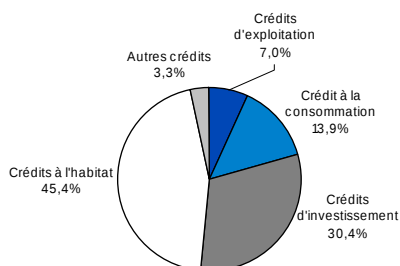
Encours sain par type de concours Glissement annuel



Source : IEDOM

L'habitat (dont le financement regroupe 45,4 % des concours sains) est demeuré le premier poste d'endettement en Guadeloupe. Les crédits d'investissement, majoritairement composés de crédits d'équipement des entreprises, représentent 30,4 % de l'ensemble, contre 20,9 % pour les crédits à la consommation ou d'exploitation. Sur quatre ans, cette structure est relativement stable, avec cependant une croissance relativement sensible du poids des crédits d'investissement (+ 2,8 points), au détriment principalement des crédits à la consommation (-1,8 point).

Ventilation de l'encours sain par nature

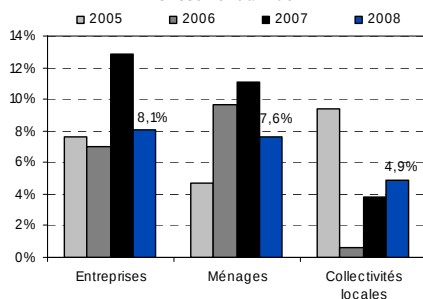


Source : IEDOM

Par agent économique, l'essoufflement est plus prononcé sur la clientèle des entreprises dont l'encours de crédit a progressé de 8,1 % en 2008, après une croissance de 12,8 % en 2007. Le segment des crédits aux ménages a subi un tassement moins marqué, passant d'une croissance de 11,1 % à 7,6 % sur la période sous revue.

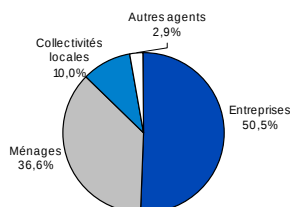
Les entreprises sont ainsi demeurées les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec 50,5 % de l'encours sain, les ménages et les collectivités locales concentrant respectivement 36,6 % et 10 % des crédits consentis. Sur quatre ans, cette structure a peu évolué, même si un léger repli des entreprises (- 0,9 point) est observé, essentiellement au bénéfice des collectivités locales (+ 1,5 point).

Encours sain par agent Glissement annuel



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

2.1.2 Concours consentis aux entreprises

A fin décembre 2008, l'encours de crédits porté par les **entreprises** (3,36 milliards €) a augmenté de 8,1 % en glissement annuel (contre + 12,8 % en 2007).

Dans un contexte économique difficile depuis le début de l'année 2008, les établissements de crédit ont pu maintenir une croissance à deux chiffres de l'encours des crédits d'investissement des entreprises. Pour autant, ce marché, particulièrement dynamique en 2007, s'est progressivement essoufflé. A 1,39 milliard €, l'encours sain a progressé de 13,3 % (+163,2 millions €), contre +18,6 % l'exercice précédent. Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce ralentissement :

- d'une part, l'année 2007 avait été exceptionnellement bien orientée en matière d'investissement, caractérisée par un niveau d'activité soutenu dans le secteur du BTP lié à la reprise de la commande publique ;

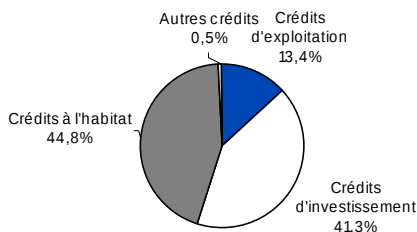
- d'autre part, devant une conjoncture incertaine affectée par une situation sociale agitée au dernier trimestre, un comportement attentiste des chefs d'entreprises lié à la crise économique mondiale et aux incertitudes des dispositions fiscales de la loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM), les décisions d'investissement ont pu être annulées ou reportées¹.

La hausse observée en décembre 2008 est notamment portée par les entreprises exerçant dans l'immobilier, dont l'encours de crédit à moyen long terme recensés par le SCR de la Banque de France a augmenté de 12,2 % sur un an. A l'inverse, le secteur le plus affecté est demeuré le commerce (-18,6 %) en raison du climat social tendu en fin d'année et de l'atonie de la consommation des ménages, facteurs peu propices aux investissements. Après une hausse de 13,8 % en 2007, la baisse de l'encours de crédit-bail (-1,3 % en glissement annuel), particulièrement utilisé par les secteurs du commerce, de la construction et de l'immobilier, constitue un autre signe marquant la dégradation de la conjoncture économique. Les crédits à l'équipement ont pour leur part enregistré un ralentissement moins prononcé (+16,5 % après +19,7 %), à l'exception de ceux portés par les entrepreneurs individuels, plus fragiles financièrement, en baisse de 7,5 % (contre +10 % en 2007).

L'encours de crédits à l'habitat des entreprises (1,51 milliard €) a enregistré une croissance de 6,8 %, inférieure de 2,5 points à celle relevée en 2007 et de 1,1 point à la moyenne de longue période. La profession bancaire a en effet affiché une prudence accrue en matière de financement de la promotion immobilière. A fin 2008, le segment des crédits à l'habitat représentait 44,8 % de l'encours total porté par les entreprises.

L'analyse du recours aux crédits d'exploitation se révèle délicate en raison des évolutions erratiques de l'encours des comptes ordinaires débiteurs, liées aux mouvements observés sur les dépôts à vue des clientèles saint-martinoise et saint-barth. Si l'encours total a reculé de 6,2 millions € (-1,4 %) sur un an, cette baisse s'explique, pour l'essentiel, par le repli de 2,7 % des lignes de découverts. A l'exception des entrepreneurs individuels, le recours aux crédits de

Ventilation de l'encours sain



Source : IEDOM

¹ Depuis le 2^{ème} semestre 2007, les intentions d'investissement des entreprises du département sont en berne, d'après l'enquête de conjoncture économique de l'IEDOM.

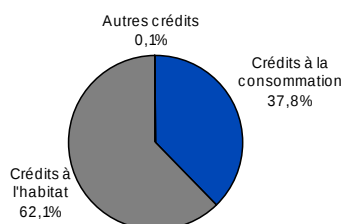
trésorerie a en revanche continué de s'intensifier, l'encours augmentant de 5,7 %, contre -10,3 % en 2007 et une moyenne de 3,3 % sur quatre ans. Cette évolution est à mettre en regard des tensions observées sur l'encours des comptes à vue des entreprises, en baisse de 6,4 %. Parmi les secteurs d'activité ayant observé une hausse de leurs crédits à court terme déclarés au SCR, la construction est l'un des principaux contributeurs (+3,1 %). On notera également des diminutions significatives des encours de créances commerciales (-8,9 %) et d'affacturage (-23,1 %), en phase avec la conjoncture.

Malgré l'intensification des difficultés de trésorerie des entreprises du département, leur sinistralité qui s'était fortement accrue en 2007 (+18,2 %), a diminué de 10,3 % en glissement annuel à fin décembre. L'encours de créances douteuses nettes s'établit désormais à 137,8 millions €.

2.1.3 Concours consentis aux ménages

Le ralentissement observé sur la clientèle des **ménages** est moins prononcé que celui relevé pour les entreprises. Le taux de croissance de l'encours a perdu 3,4 points par rapport à 2007 pour s'établir à +7,6 % en glissement annuel (+172,3 millions €). Cet encours, composé à 62,1 % de crédits à l'habitat, s'élevait à 2,43 milliards € à fin décembre 2008.

Ventilation de l'encours sain



Source : IEDOM

L'évolution la plus marquante concerne les comptes ordinaires débiteurs, qui affichent une croissance exceptionnelle de 16,6 % sur un an (+6,6 millions €), nettement supérieure à la moyenne de long terme (+3,8 %). Cette évolution contraste avec l'amélioration enregistrée l'année précédente (-9,3 %) et traduit une augmentation de la vulnérabilité des ménages.

L'évolution de l'encours des crédits à la consommation, hors comptes ordinaires débiteurs, reflète pour sa part la perte de vitesse du marché automobile et le fléchissement de la consommation des ménages en 2008. Un resserrement relativement net est apparu sur ce segment, l'encours ayant augmenté de 3,5 % sur un an (+29,4 millions €), contre +7,8 % en 2007.

Enfin, l'encours des crédits à l'habitat a affiché la progression la plus faible depuis deux ans (+9,9 %, soit +136,3 millions €), après avoir enregistré des taux de croissance particulièrement élevés en 2007 (+14 %) favorisés par des conditions débitrices relativement attractives sur les prêts immobiliers.

2.1.4 Concours consentis aux collectivités locales

En marge du ralentissement observé sur les principaux marchés, l'encours des crédits des collectivités locales, détenu à hauteur de 62 % par des établissements non installés localement, a connu une accélération de son rythme de croissance. Il a progressé 4,9 % (+30,8 millions €) en 2008 (contre +3,8 % en 2007 et +6,3 % en moyenne sur quatre ans), un pic ayant été observé au premier trimestre (+7,5 % en glissement annuel) à l'approche des élections municipales. A fin décembre 2008, le fait marquant concerne le quintuplement de l'encours de crédit de trésorerie (+13,4 millions €), les crédits d'investissement ayant augmenté de 2,9 %, après une forte croissance en 2007 (+20,9 %), année préélectorale.

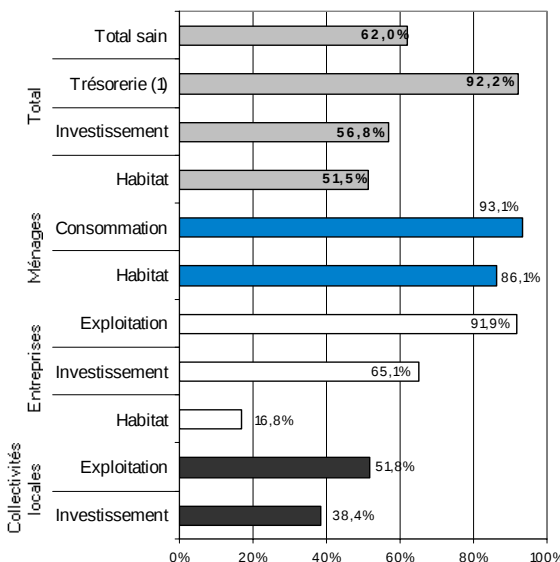
2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

2.2.1 Poids du financement bancaire local

Les établissements de crédits locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne. Tous types de concours confondus, ils concentrent 62 % de l'encours sain. Leur position est nettement prépondérante sur le segment de marché des crédits d'exploitation et à la consommation (92,2 %) tandis que la concurrence avec les établissements non installés localement (ECNIL) apparaît davantage sur les segments de l'habitat et de l'investissement (respectivement 51,5 % et 56,8 %).

Ainsi, s'agissant de la clientèle des entreprises, plus de 80 % des projets immobiliers sont financés par les ECNIL. Le faible poids des établissements locaux sur ce segment peut s'expliquer par le mode de financement des opérateurs de

Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques guadeloupéens



(1) Crédits à la consommation et crédits d'exploitation
Source : IEDOM

logement social, principalement des sociétés d'économie mixte¹ (SEM), davantage tournées vers les ECNIL.

Malgré la progression observée depuis 2007 (+6,9 points entre 2006 et 2008), le poids du financement des collectivités locales par les établissements de crédit locaux demeure faible, aussi bien pour le financement de l'exploitation (51,8 %) que des investissements (38,4 %). Cette situation peut s'expliquer par l'activité des institutions et établissements spécialisés dans ce type de financement installés en France hexagonale.

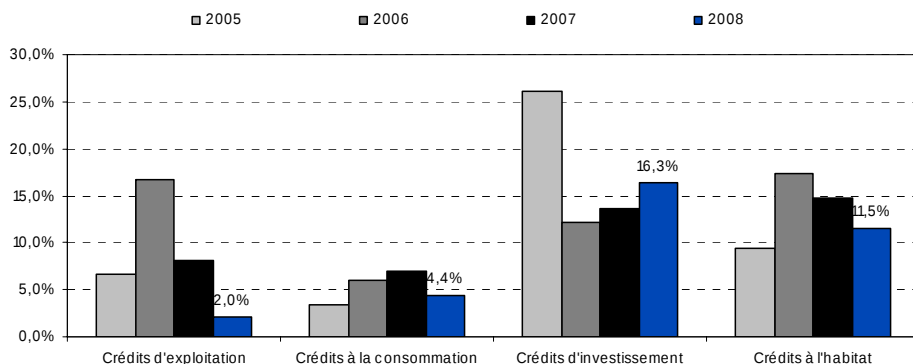
2.2.2 Concours par nature

Au 31 décembre 2008, l'encours total des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux s'est établi à 4,6 milliards €, en progression de 370,7 millions € sur un an (+ 8,7 %). L'encours sain a affiché une hausse de 387 millions € (+ 10,4 %) pour atteindre 4,1 milliards €². Sur un an, le rythme de croissance de l'encours sain a ralenti de 1,1 point, passant en dessous de la moyenne de longue période (+11,3 %) sous l'effet d'une progression nettement moins vigoureuse des crédits à l'habitat et des crédits de trésorerie.

¹ Les SEM concentraient 51,7 % du total des crédits octroyés au secteur immobilier en 2007.

² Cf. Annexe Statistiques monétaires et financières.

Encours sain par type de concours

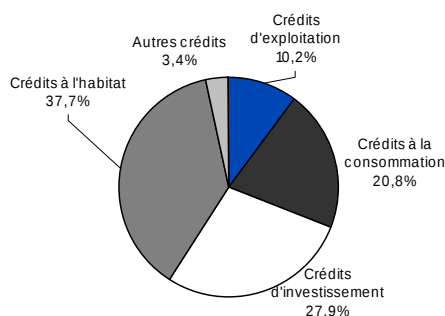


Source : IEDOM

Les crédits à l'habitat et les crédits d'investissement sont demeurés les principaux contributeurs à l'évolution d'ensemble (4,3 points pour chacun de ces segment), avec des augmentations respectives de 11,5 % (+160,6 millions €) et 16,3 % (+161,1 millions €). En net ralentissement, l'encours des **crédits à l'habitat** octroyés par la place bancaire locale s'est ainsi établi à 1,6 milliard € en fin d'année tandis que celui des **crédits d'investissement**, en dépit d'une conjoncture défavorable, a franchi la barre symbolique du milliard € (1,1 milliard €). Enfin, les rythmes de croissance des **crédits à la consommation** et des **crédits d'exploitation** ont également ralenti pour s'établir respectivement à + 4,4 % (+ 36,2 millions €) et + 2,0 % (+ 28,4 millions €).

La répartition de l'encours sain par nature fait apparaître le poids prépondérant des crédits à l'habitat qui représentent 37,7 % de l'encours détenu par les établissements de crédit locaux. Les crédits d'investissements concentrent 27,9 % contre 20,8 % pour les crédits à la consommation. Néanmoins, il convient de relever que, sur quatre ans, cette structure a évolué en faveur de l'investissement et de l'habitat dont les poids ont gagné respectivement 5 points et 2,5 points, le segment de la consommation s'étant replié de 5,3 points sur la période sous revue.

Ventilation de l'encours sain par nature



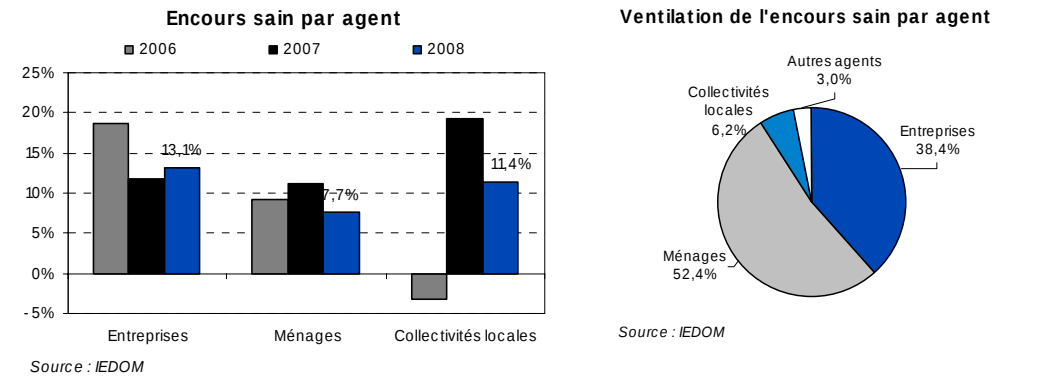
Source : IEDOM

2.2.3 Concours par agent

En 2008, les **ménages** sont demeurés le premier segment de clientèle des établissements de crédit locaux, concentrant 52,4 % de l'encours sain. Néanmoins, depuis 2003, cette proportion accuse un repli continu (- 2,2 points en moyenne annuelle) au bénéfice des **entreprises** dont le poids est passé de 33,9 % à 38,4 % en cinq ans. Au cours des quatre derniers exercices, le financement bancaire local de l'activité des entreprises a progressé au rythme moyen de + 13,9 % contre + 8,4 % pour les ménages.

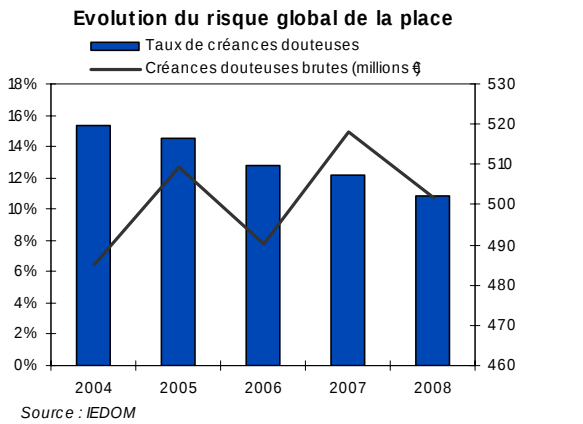
L'encours de crédit des **collectivités locales** a enregistré une hausse relativement forte (+ 20,2 % en moyenne annuelle), portée essentiellement par l'équipement. Le poids de ce

segment de clientèle dans l'ensemble de l'encours de crédits est ainsi passé de 4,8 % en 2003 à 6,2 % en 2008.



2.2.4 Qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux

En 2008, en dépit d'une conjoncture économique dégradée, le taux de créances douteuses a diminué de 1,3 point sur un an et de 4,4 points sur quatre ans. Cette évolution est imputable à la baisse de 3,1 % de l'encours des créances douteuses brutes¹ liée pour l'essentiel au repli des provisions sur créances douteuses (- 3,6 %)² et traduit un assainissement du portefeuille des établissements de crédit. Cela étant, malgré le repli continu observé dans le département, le taux de créances douteuses brutes reste relativement élevé (10,8 % contre 4,9 % à la Réunion et 7,8 % en Martinique).

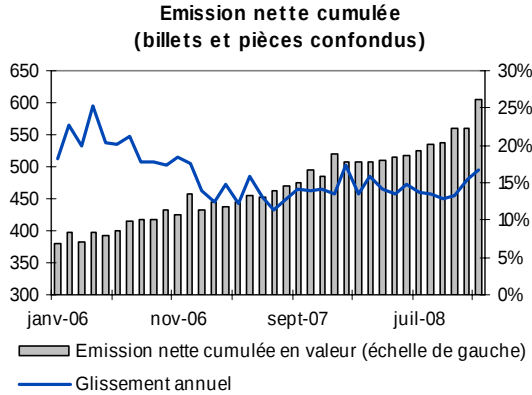


3. La circulation fiduciaire

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en janvier 2002, l'émission nette cumulée a quasiment triplé. Au 31 décembre 2008, elle a dépassé les 600 millions € (606,2 millions €) grâce à une croissance annuelle de 16,7 %, supérieure à celle observée en 2007 (+13,5 %) et à la croissance annuelle moyenne sur la période 2002-2008 (+15,5 %). Pour l'essentiel, cette accélération s'est réalisée au quatrième trimestre (+12,9 % contre une moyenne trimestrielle de + 3,9 % sur l'année). Elle est liée au ralentissement de l'activité économique dans le

¹ Créances douteuses nettes + provisions sur créances douteuses.
² Les créances douteuses nettes sont pour leur part ressorties en diminution de 2,1 % (- 2,7 % pour les ménages et - 1 % pour les entreprises).

département et à la crise financière et bancaire qui a pu induire épisodiquement un comportement de thésaurisation chez certains agents économiques.



3.1 LES BILLETS EUROS

3.1.1 Les émissions nettes de billets

L'IEDOM, agissant pour le compte de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets ayant cours légal dans la zone euro depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002.

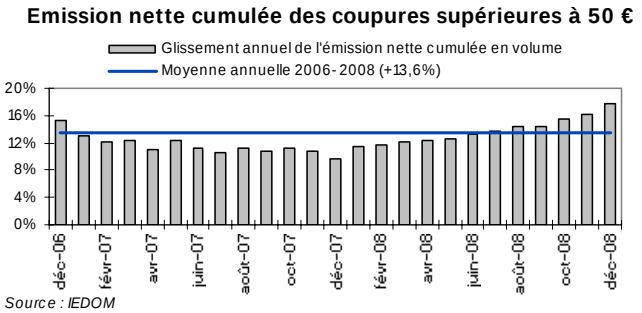
Les données présentées ci-après sont exprimées en émissions nettes de billets, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis 2002 dans le département, pour chaque coupure. Elles ne sauraient toutefois être considérées comme représentant les billets effectivement en circulation en Guadeloupe. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion des mouvements de voyageurs, et qui ne peuvent être recensés. L'Eurosystème est également confronté à d'importantes difficultés d'évaluation de la circulation monétaire dans chaque pays de la zone euro¹.

Le cumul des émissions nettes de billets depuis l'introduction de l'euro a atteint 586,4 millions € correspondant à un volume de 11,3 millions d'unités. Sur un an, l'émission nette cumulée a progressé de 17,1 % en valeur et 16,9 % en volume.

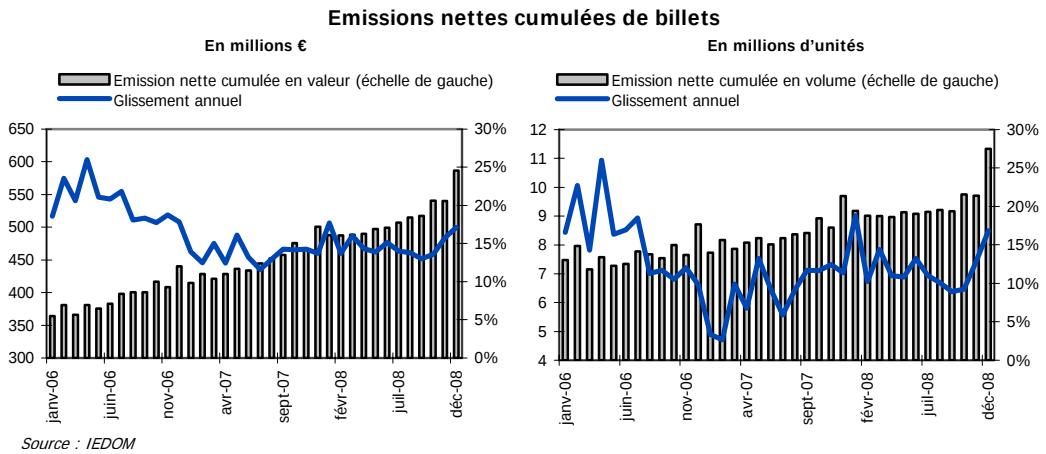
En 2008, 62,9 millions de billets euros ont été mis en circulation, soit 3 millions de moins qu'en 2007. En parallèle, 61,3 millions de billets ont été retirés du circuit, contre 64,9 millions en 2007. Cette réduction significative du nombre de billets reçus par l'IEDOM (-3,6 millions) a conduit à une augmentation de 65,1 % en volume de l'émission nette qui, à 1,6 million de billets (85,7 millions €), est la plus forte enregistrée depuis décembre 2003. La diminution notable du volume de billets reçus s'est accentuée au dernier trimestre 2008 (-9,5 %), en liaison avec le ralentissement économique et le phénomène de thésaurisation.

¹ La Banque centrale européenne estime que 10 à 20 % de la valeur totale des billets émis, sont utilisés hors de la zone euro.

Ce comportement de thésaurisation est notamment perceptible dans l'augmentation de l'émission nette des coupures supérieures à 50 €, dont la croissance en volume (+17,8 %) a dépassé de 0,9 point l'évolution d'ensemble. Ce phénomène s'est accentué à partir du mois d'octobre (+2,8 % sur un mois).



Ramenée au nombre d'habitants, la circulation fiduciaire apparente en billets s'est établie à 1 292,6 € en 2008 contre 1 111,2 € en 2007, soit une augmentation annuelle de 181,4 € (+ 16,3 % après + 12,8 %). En France métropolitaine, ce ratio a cru de 118,8 € (+ 11,9 %) sur un an, pour s'établir à 1 119,3 € par habitant¹.

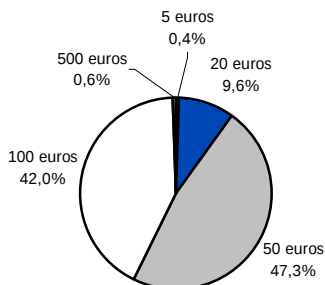


La coupure de 50 € demeure la valeur faciale prédominante en Guadeloupe. Cette position se renforce de nouveau en 2008 puisque la part des billets de 50 € dans le total des émissions nettes cumulées en volume gagne 2,4 points sur un an (après +4,1 points en 2007) pour atteindre 49 %. L'usage des coupures de 20 € reste significatif dans l'île, représentant, malgré un recul de 2,5 points sur un an, près du quart de la circulation fiduciaire totale en 2008. Ce constat peut être mis en relation avec la structure du chargement des guichets et distributeurs automatiques de billets, majoritaire en coupures de 50 et 20 €. Après avoir légèrement régressé en 2007 (-0,6 point), la part des billets de 100 € dans la circulation fiduciaire (21,8 %) a augmenté de 0,8 point en 2008, cette hausse étant concentrée sur le deuxième semestre en raison du phénomène de thésaurisation. La coupure de 500 € demeure relativement peu émise, avec une émission nette cumulée de 7,5 milliers d'unités, en baisse depuis 2005. Enfin, s'agissant des vignettes de 10 € et 200 €, il convient de souligner que le nombre de billets reçus aux guichets de l'IEDOM est supérieur à celui des billets émis, d'où une émission nette cumulée négative. Cette situation s'explique par des retours de billets supérieurs aux émissions de l'Institut, provenant de l'importation de devises par les touristes.

¹ Les données démographiques relatives à la France hexagonale, arrêtées au 1^{er} janvier 2009, sont provisoires.

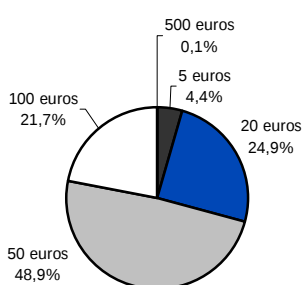
La structure de la circulation fiduciaire en Guadeloupe est relativement proche de celle de l'Eurosystème au sein duquel les billets de 50 et 20 € représentent respectivement 37,5 % et 20 % des émissions nettes en volume. En France métropolitaine, le billet de 20 € demeure la coupure centrale avec 63,8 % des émissions nettes suivie de la vignette de 10 € (21,7 %)¹.

Répartition des émissions nettes cumulées de billets au 31 décembre 2008²



Source : IEDOM

En volume



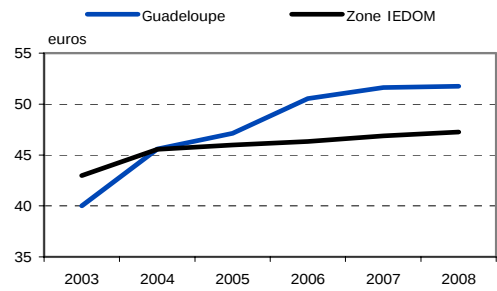
Emissions nettes cumulées de billets (en milliers d'unités)

Source : IEDOM

¹ Hors billets de cinq euros dont les émissions nettes sont négatives depuis août 2006.

En 2008, la valeur moyenne du billet en circulation en Guadeloupe a atteint 51,7 € (contre 58,2 € au sein de la zone Euro). En dépit de la forte progression annuelle l'émission nette cumulée des coupures supérieures à 50 €, cette moyenne n'a crû que de 10 centimes, enregistrant sa plus faible hausse depuis l'introduction de l'euro. Néanmoins, en hausse continue depuis 2002, elle demeure supérieure de 4,5 € à la moyenne observée dans l'ensemble de la zone d'émission de l'IEDOM¹ (47,5 €) qui, gagne, quant à elle, 36 centimes sur un an.

Valeur moyenne du billet en circulation à fin décembre

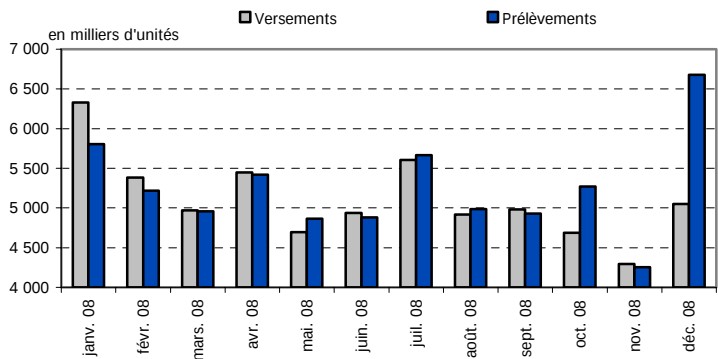


Source : IEDOM

3.1.2 Les prélèvements et les versements de billets

Au cours de l'exercice 2008, 5,2 millions de billets ont été prélevés mensuellement en moyenne aux guichets de l'agence IEDOM de la Guadeloupe, tandis que 5,1 millions étaient versés. Pour la première fois depuis l'introduction de l'euro, les flux moyens mensuels enregistrés dans le département ont affiché une baisse (-4,6 % pour les prélèvements et - 5,6 % pour les versements). Il convient de souligner la saisonnalité très marquée de l'activité fiduciaire avec une nette augmentation des flux lors des périodes de carnaval, de grandes vacances, de rentrée scolaire et plus particulièrement lors des fêtes de fin d'année.

Prélèvements et versements de billets à l'IEDOM de Guadeloupe en 2008



Source : IEDOM

En 2008, le taux de retour² moyen de l'ensemble des coupures s'est établi à 97 %, les prélèvements ayant été légèrement supérieurs aux versements. Le taux de retour des billets de 500 et 200 €, respectivement 145 % et 203 %, s'expliquerait par des versements en provenance de l'étranger (touristes notamment) et le retour de billets jusqu'ici stockés dans le circuit économique. Les billets de 50 et 100 €, très utilisés en Guadeloupe, présentent les taux de retour les plus faibles (respectivement 95 % et 79 %). Enfin, les coupures d'une valeur inférieure à 50 € connaissent des taux de retour proches de 100 %.

¹ La zone d'émission IEDOM comprend la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

² Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.

Mouvements au guichet de l'IEDOM de Guadeloupe

	Versements en 2008		Prélèvements en 2008		Taux de retour	
	Nombre	Var. 2008/2007	Nombre	Var. 2008/2007	2007	2008
5	1 594 245	7,3%	1 598 417	8,9%	101%	100%
10	7 993 972	0,2%	8 205 043	5,8%	103%	97%
20	32 914 797	-15,2%	33 025 663	-15,2%	100%	100%
50	17 295 705	13,3%	18 232 589	12,7%	94%	95%
100	1 462 003	8,0%	1 848 041	19,0%	87%	79%
200	16 444	7,7%	8 083	10,2%	208%	203%
500	15 566	-6,0%	10 749	33,4%	206%	145%
Toutes coupures	61 292 732	-5,6%	62 928 585	-4,6%	98%	97%

Source : IEDOM

Le délai de retour¹ apparent des billets, toutes coupures confondues, aux guichets de l'IEDOM de Pointe-à-Pitre s'est légèrement allongé, passant de 1,5 mois en 2007 à 1,8 mois en 2008. Cette évolution résulte de l'accroissement du délai de retour des coupures de 50 et 100 € (respectivement +9 jours et +1,1 mois), majoritaires en termes d'émission nette. Etabli à 25 jours, le délai de retour du billet de 20 € a légèrement augmenté (+3 jours) tandis qu'il a ralenti pour les autres billets (5, 10, 200 et 500 €), et singulièrement pour la coupure de 500 € (-5,7 mois).

A titre de comparaison, sur l'ensemble de la zone IEDOM, le délai de retour des billets s'est allongé de 22 jours pour s'établir à 4,5 mois.

Délai moyen de retour des billets (en nombre de mois)

		5 €	10 €	20 €	50 €	100 €	200 €	500 €	Ensemble
Guadeloupe	2008	3,4	NS	0,8	3,4	18,5	NS	5,9	1,8
	2007	3,6	NS	0,7	3,1	17,4	1,7	11,6	1,5
	2006	3,9	0,1	0,7	2,9	13,4	6,7	19,8	1,5
Ensemble zone IEDOM	2008	6,9	2,2	3	6,1	23,8	30,9	60,8	4,5
	2007	6,5	2,0	2,5	5,2	20,3	25,7	45,5	3,8
	2006	6,2	1,9	2,2	4,5	16,2	28,1	45,4	3,4
France métropolitaine	2007	NS	2,2	5,0	2,2	10,2	2,5	5,3	3,5
	2006	0,2	2,1	4,4	2,1	10	3,5	7,2	3,2

NS : non significatif

Source : IEDOM

Sur l'ensemble de la zone d'émission de l'IEDOM, en excluant la Guyane, la Guadeloupe présente le taux de récupération² de billets le plus élevé. Toutes coupures confondues, il atteint 84,4 %, contre 83,6 % en moyenne pour l'ensemble des départements et collectivités d'outre-mer et 74,6 % en France métropolitaine.

3.2 LES PIECES EUROS

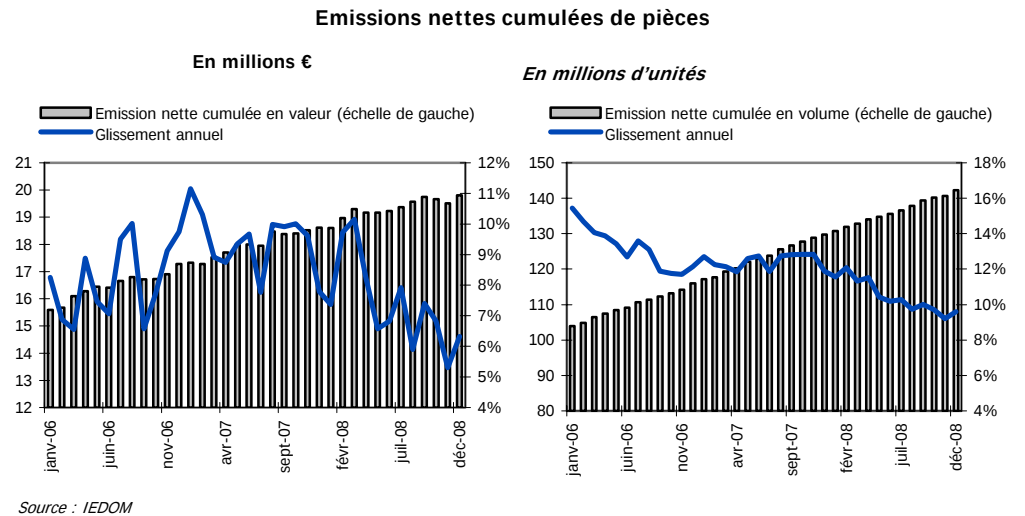
3.2.1 Les émissions nettes de pièces

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement.

¹ Le délai de retour est le délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour. Il est calculé par le rapport entre la circulation moyenne mensuelle et les entrées moyennes mensuelles.

² Le taux de récupération des billets est le rapport entre le nombre de billets valides et la quantité de billets triés.

Au 31 décembre 2008, les émissions nettes cumulées de pièces métalliques atteignaient 142,2 millions d'unités, enregistrant une croissance de 9,6 % par rapport à décembre 2007 (contre + 11,9 % en 2007). Ce volume correspond à une valeur nette cumulée de 19,8 millions € (+ 6,3 % sur un an, après + 7,8 % en 2007).



	Emissions nettes cumulées de pièces								en millions d'unités
	2 €	1 €	0,50 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,02 €	0,01 €	Total
2004	2,8	3,7	3,3	6,1	9,3	13,0	21,4	29,6	89,3
2005	3,0	3,9	3,5	6,8	10,4	15,2	25,0	35,5	103,4
2006	3,4	4,2	3,7	7,2	11,1	17,4	28,1	40,8	116,0
2007	3,7	4,5	4,0	7,9	12,1	19,7	31,5	46,4	129,8
2008	3,9	4,7	4,1	8,4	13,1	21,5	34,3	52,2	142,2
Variation 2008/2007	6,3%	5,2%	3,5%	6,8%	8,6%	9,0%	8,7%	12,4%	9,6%

Source : IEDOM

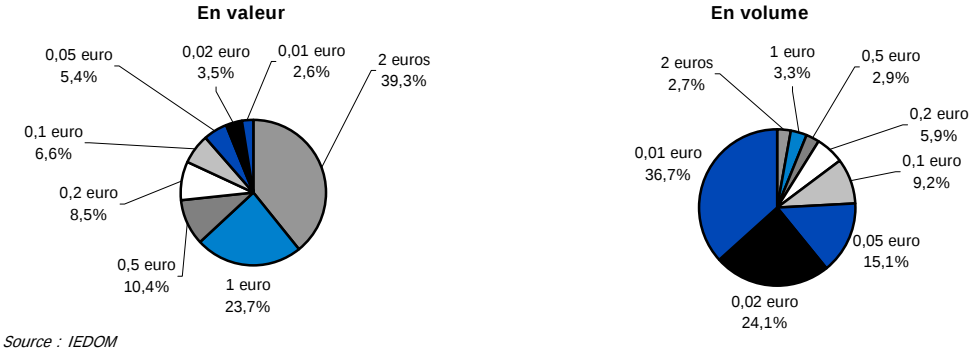
L'émission nette cumulée des pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes €), qui représente plus des trois quarts du total, continue de progresser à un rythme soutenu (+ 10,5 % après 13,2 % en 2007), en raison du faible taux de reversement de ces dénominations (respectivement 10,5 %, 21,8 % et 38 %). Les pièces rouges contribuent ainsi pour 7,9 points à l'évolution d'ensemble en volume.

La structure de l'émission de pièces en Guadeloupe est relativement proche de celle de l'Eurosystème même si, au sein de ce dernier, la part des pièces rouges est moins importante (57 % contre 75,9 %). A l'inverse, la part des pièces de 1 et 2 € est moins forte en Guadeloupe qu'au sein de l'Eurosystème (6 % contre 12,2 %).

En 2008, la valeur moyenne de la pièce en circulation dans le département est restée stable, à 14 centimes. Cette moyenne, relativement basse, est liée à l'importance de la

circulation des pièces de basses dénominations, notamment les pièces rouges. Elle demeure proche de la moyenne observée dans l'ensemble de la zone d'émission IEDOM (15 centimes).

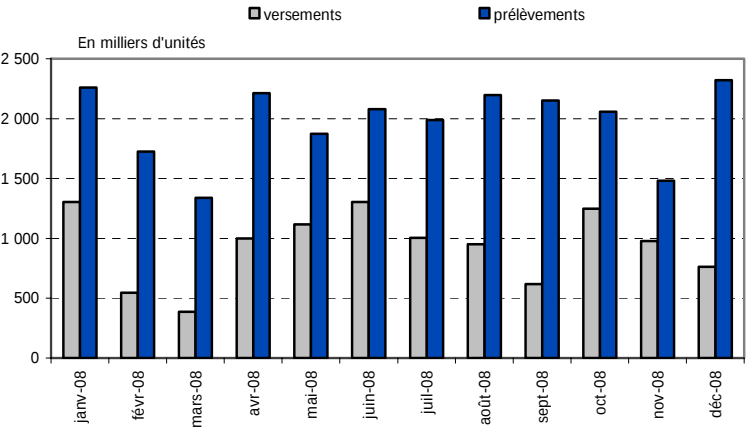
Répartition des émissions nettes cumulées de pièces au 31 décembre 2008



3.2.2 Les prélèvements et les versements de pièces

En 2008, les volumes moyens mensuels de prélèvements et de versements de pièces aux guichets ont tous deux diminué de 9,7 %. Ces évolutions portent le nombre moyen de pièces prélevées chaque mois au guichet de l'IEDOM à 2 millions contre 935 milliers de pièces versées.

Prélèvements et versements de pièces à l'IEDOM de Guadeloupe en 2008



Le taux de retour des pièces apparaît relativement important en Guadeloupe, comparativement aux autres DOM. A 47,4 %, toutes dénominations confondues, il demeure supérieur à la moyenne des DOM (32,6 %).

Mouvements au guichet de l'IEDOM de Guadeloupe

	Versements en 2008		Prélèvements en 2008		Taux de retour	
	Nombre	Var. 2008/2007	Nombre	Var. 2008/2007	2007	2008
2 €	1 258 501	-13,5%	1 490 118	-13,3%	85%	84%
1 €	1 872 840	-9,5%	2 105 066	-7,7%	91%	89%
0,50 €	1 771 204	-4,3%	1 909 944	-9,6%	88%	93%
0,20 €	1 977 602	-10,5%	2 512 700	-13,0%	77%	79%
0,10 €	1 814 404	-19,8%	2 860 211	-11,1%	70%	63%
0,05 €	1 083 011	5,3%	2 853 198	-15,5%	30%	38%
0,02 €	769 513	-13,5%	3 528 357	-17,8%	21%	22%
0,01 €	672 016	2,1%	6 420 213	1,6%	10%	10%
Total	11 219 091	-9,7%	23 679 807	-9,7%	47%	47%

Source : IEDOM

En 2008, le nombre moyen de pièces détenues par habitant a atteint 313 pièces pour une valeur de 43,6 €. Ces données se sont inscrites en hausse sur un an (+26 pièces, soit +2,3 euros).

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

4.1 TENDANCE GENERALE

A fin 2008, 8 186 bénéficiaires étaient recensées au Service central des risques¹ (SCR) de la Banque de France pour un encours total de 4 milliards €².

4.1.1 Les faits structurels

En Guadeloupe, le financement bancaire des entreprises est caractérisé par une concentration sectorielle élevée.

Les crédits à moyen et long termes, destinés principalement au financement d'investissements, concentrent 82,1 % de l'encours total tandis que les crédits à court terme en représentent 13,1 %. Le recours au crédit-bail demeure minoritaire (4,8 % contre 5 % en 2007).

¹ Le Service central des risques de la Banque de France est défini en début de chapitre.

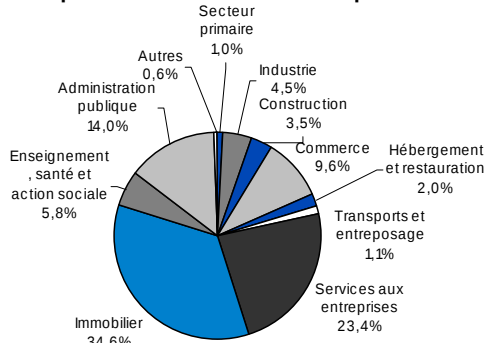
² Le montant total de risques présenté ici concerne les crédits octroyés aux bénéficiaires de Guadeloupe par l'ensemble des établissements de crédit, installés localement ou non. Il exclut les engagements de hors bilan et les crédits titrisés.

Trois secteurs d'activité mobilisent plus de 70 % de l'encours total :

- les activités immobilières (34,6 % des concours),
- les services aux entreprises¹ (23,4 % des concours),
- l'administration publique (14 % des concours).

A l'inverse, le secteur primaire et les transports représentent chacun moins de 1,5 % de l'encours total. Cette situation tient à la structure économique du département, caractérisée par la prédominance des activités tertiaires, notamment des services marchands².

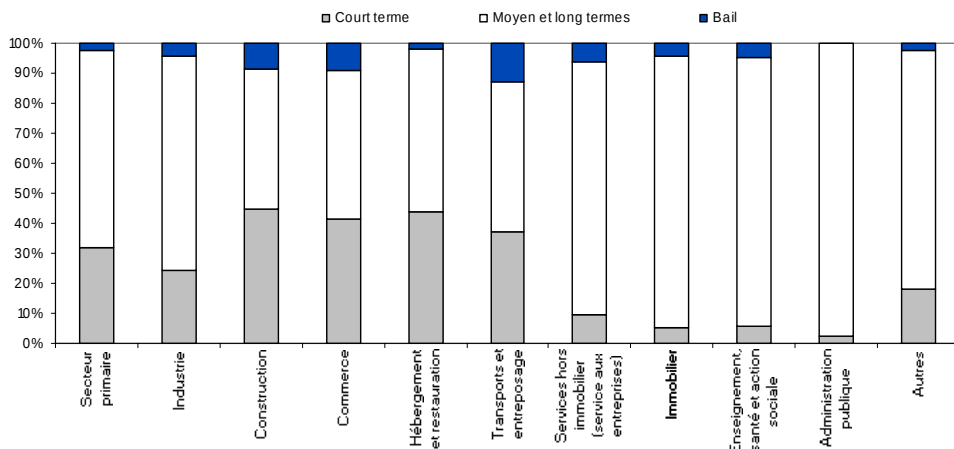
Répartition sectorielle des risques



Source : SCR - Banque de France

La structure des risques par nature de concours apparaît relativement homogène entre les secteurs d'activité. Les crédits à moyen et long termes sont globalement prédominants compte tenu du montant élevé des investissements dans les secteurs immobilier et des services. En revanche, pour la construction, le commerce, l'hôtellerie-restauration et le transport, les dettes à court terme représentent près de la moitié de leur financement bancaire global. Dans la construction, cette situation s'expliquerait l'existence de délais de règlement relativement longs des donneurs d'ordre tandis que dans le commerce, elle tiendrait au besoin de financement des stocks de marchandises. On relèvera également le recours important au crédit bail des entreprises du transport, ce type de financement représentant plus de 10 % de leur encours total.

Répartition des encours par secteur et par nature (31 décembre 2008)



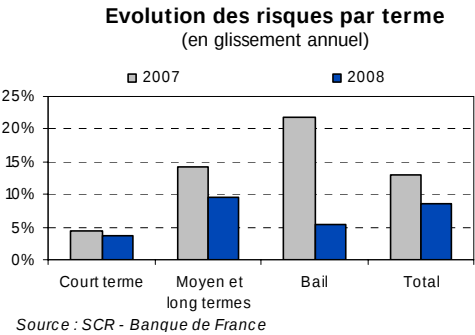
Source : SCR – Banque de France

¹ Les services aux entreprises ici considérés regroupent les secteurs « information et communication », « activités financières et d'assurance », « activités spécialisées scientifiques et techniques », « activités de services administratifs et de soutien » et « autres activités de service ».

² En 2007, les services marchands représentaient 54,3 % de la valeur ajoutée totale.

4.1.2 Les évolutions récentes

Au cours de l'année 2008, 619 entités supplémentaires ont été recensées au SCR (+ 8,2 %), contribuant ainsi à une hausse de 8,5 % de l'encours total de risques déclarés par les établissements de crédit. Ce rythme de croissance est resté soutenu, mais a ralenti par rapport à 2007 (+ 13 %), en liaison avec la dégradation du climat des affaires observée dans le département en 2008.



La croissance du montant total des risques en 2008 est en premier lieu portée par les secteurs suivants :

- les services aux entreprises (+14,7 % après +12,9 % en 2007) ;
- l'immobilier, dont l'encours en progression de 8,8 % sur un an (+9,6 % en 2007) a atteint 1,4 milliard € ;
- l'industrie, avec une croissance de 36,4 % après une faible augmentation en 2007 (+3,3 %).

Evolution des risques par secteur		
	Gliss. An.	Contribution (pts)
Secteur primaire	1,5%	0,02
Industrie	36,4%	1,31
Construction	7,8%	0,28
Commerce	-11,7%	-1,38
Hébergement et restauration	-0,8%	-0,02
Transports et entreposage	4,3%	0,05
Services aux entreprises	14,7%	3,25
Immobilier	8,8%	3,02
Enseignement, santé et action sociale	20,7%	1,07
Administration publique	2,7%	0,40
Autres	206,9%	0,46

Source : SCR – Banque de France - 2008

A l'inverse, le commerce a pesé négativement à la croissance de l'encours total (-11,7 %).

Le ralentissement général de l'activité économique et les incertitudes des dispositions fiscales de la loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM) ont conduit la plupart des entreprises du département à annuler ou reporter leurs décisions d'investissement. Les lignes de crédit à **moyen et long termes** ont ainsi enregistré un tassement marqué, passant d'un taux de croissance annuel de 14,1 % à 9,4 %.

S'agissant des financements à **court terme**, le taux de croissance de l'encours a ralenti (+ 3,8 % contre + 4,3 %), le secteur primaire ayant enregistré l'évolution la plus significative, avec une baisse annuelle de 28,7 % (- 4,9 millions €) traduisant un réajustement suite à un recours accru aux crédits de trésorerie par les entreprises du secteur après le passage du cyclone Dean en 2007. Néanmoins, corrigé de cet effet d'ajustement dans le secteur primaire, l'encours de crédits à court terme a connu une croissance annuelle de 4,9 %, nettement supérieure à celle enregistré en 2007 (+2,3 %), lié à l'aggravation des difficultés et tensions de trésorerie des entreprises du département.

Enfin, le recours au **crédit-bail** s'est significativement réduit en 2008 (+ 5,4 % après + 21,7 %), en particulier dans le secteur immobilier (+ 1,3 % après + 55,2 %).

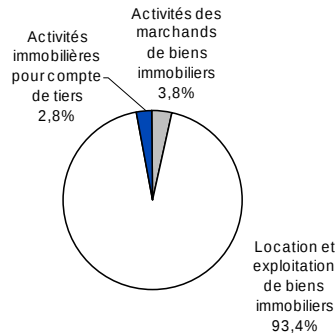
4.2 ANALYSE PAR SECTEUR

4.2.1 Le financement de l'immobilier

A fin 2008, les risques déclarés sur le secteur de l'immobilier représentaient un montant de 1,4 milliard € (+ 8,8 % sur un an). Cette évolution résulte de l'accroissement du nombre de bénéficiaires recensés, qui est passé de 1 878 à 2 042 (+8,7%) en raison de la multiplication des Sociétés civiles immobilières (SCI) dont le nombre a augmenté de 9,8 % (+10,8 % en 2007) pour atteindre 1 504 entités. L'encours moyen des risques est, pour sa part, resté stable (680 milliers €).

L'encours total est concentré à plus de 93,4 % sur le sous-secteur de la *location et l'exploitation de biens immobiliers* qui recouvre les activités de promotion immobilière. Les SCI représentent 35,6 % des risques portés par ce sous-secteur. Les *activités des marchands de biens immobiliers* (achat et vente d'immeubles résidentiels ou non, maisons d'habitation et terrains...) mobilisent 3,8 % du montant total des risques du secteur tandis que les *activités immobilières pour compte de tiers* (agences immobilières essentiellement) en concentrent 2,8 %.

Répartition de l'endettement du secteur immobilier par sous-secteur



Source : SCR – Banque de France

Evolution des risques sur le secteur de l'immobilier (en millions €)

	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Activités des marchands de biens immobiliers	40,7	49,1	52,0	20,7%	6,0%
Location et exploitation de biens immobiliers	1 086,8	1 195,7	1 297,2	10,0%	8,5%
- dont sociétés civiles immobilières	299,9	398,1	461,5	32,7%	15,9%
Activités immobilières pour compte de tiers	37,3	32,0	39,5	-14,1%	23,3%
Total	1 164,8	1 276,8	1 388,7	9,6%	8,8%

Source : SCR – Banque de France

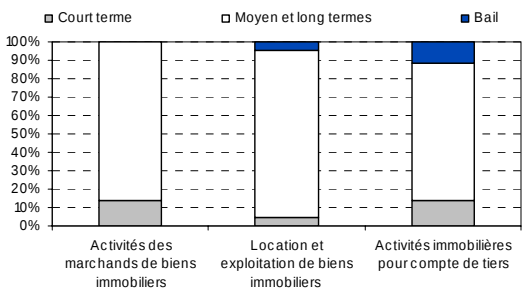
Sur un an, tous les sous-secteurs de l'immobilier ont connu une hausse de l'encours des risques déclarés au SCR mais en ralentissement par rapport à l'exercice précédent en liaison avec les incertitudes sur les dispositifs de défiscalisation. Cette évolution est largement imputable au sous-secteur de la *location et exploitation de biens immobiliers*¹ (+ 8,5 % sur un an), qui contribue pour 7,9 points à l'accroissement total de l'encours. Ainsi, l'encours des risques des SCI, qui concentrent 82 % des concours du sous-secteur ressort en augmentation de 15,9 % en 2008 contre + 32,7 % en 2007.

La nature de l'activité du secteur de l'immobilier explique le recours prédominant aux crédits à moyen et long termes. Ceux-ci représentent en effet 90,3 % de l'encours total, contre respectivement 5,3 % et 4,4 % pour les financements à court terme et le crédit-bail.

¹ Ce sous-secteur comprend notamment la location de commerces, bureaux et terrains.

Cette structure prévaut pour l'ensemble des sous-secteurs mais demeure plus marquée s'agissant de la *location de biens immobiliers* dont l'encours des risques est composé essentiellement de lignes de crédit à moyen et long termes (91 %). Le financement à court terme est plus fréquent s'agissant des *activités immobilières pour compte de tiers* et des *activités d'achat et de vente*, sous-secteurs pour lesquels les encours de crédits à court terme représentent respectivement 14,1 % et 13,8 % de l'endettement total.

Structure de l'endettement par sous-secteur



Source : SCR – Banque de France - 2008

4.2.2 Le financement du secteur public local

Le montant total des risques sur les administrations publiques locales¹ s'élevait à 556,7 millions € à fin 2008, en hausse de 2,8 % sur un an (contre + 8,2 % en 2007). L'exercice 2007, préélectoral, avait en effet été marqué par une forte hausse de crédits d'investissement des collectivités locales. L'encours moyen s'est inscrit en augmentation de 9 % par rapport à 2007, pour s'établir à 11,4 millions €.

Montant total des risques des administrations publiques locales

	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var. 08/07
Communes	179,2	231,6	248,3	29,2%	7,2%
Communautés de communes	9,0	11,5	13,9	27,6%	20,7%
Conseil général	97,4	105,3	123,1	8,0%	17,0%
Conseil régional	185,8	167,1	148,2	-10,1%	-11,3%
Autres	29,2	26,0	23,2	-10,8%	-10,8%
Total	500,6	541,5	556,8	8,2%	2,8%

Source : SCR – Banque de France

Les communes et communautés de communes concentrent 47,1 % de l'encours des risques déclarés au SCR sur les collectivités locales, contre 22,1 % pour le Conseil régional et 26,6 % pour le Conseil général. Les encours portés par ces deux dernières entités s'inscrivent en baisse entre 2006 et 2008, traduisant une politique de désendettement progressif.

La quasi-totalité des financements de l'administration publique locale (97,7 % du total) concernent des lignes à moyen et long termes. Néanmoins, ce poids s'est réduit en 2008, les encours à moyen et long termes ayant affiché une croissance faible (+ 0,8 % contre + 13,2 % en 2007), compte tenu de la réduction des investissements des collectivités locales en période post-électorale.

4.2.3 Le financement du commerce

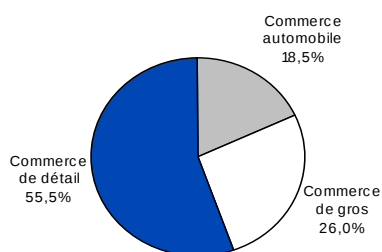
En 2008, l'endettement bancaire du commerce s'élève à 385,2 millions €, en repli de 11,7 %, contre une croissance de 36,5 % l'année précédente.

Jusqu'en 2007, l'essentiel de la progression de l'endettement bancaire dans ce secteur tenait au niveau élevé des investissements dans le cadre de créations ou d'acquisitions de locaux et de fonds de commerce, mais également à l'évolution favorable des conditions de

¹ Communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional et syndicats.

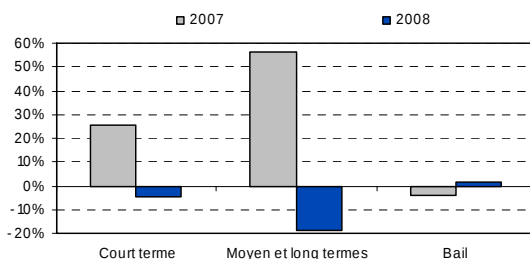
financement des entreprises. La dégradation de la conjoncture économique en 2008 a conduit à une inversion de cette tendance, l'endettement à long terme, qui représente 49,3 % de l'ensemble, accusant le repli le plus prononcé au cours de l'exercice (-18,6 % après +56,4 % en 2007). Par comparaison aux autres secteurs de l'économie, le poids des dettes à court terme demeure important dans le commerce (41,6 %, contre 13,1 % en moyenne pour les autres secteurs), cette situation tenant au besoin de financement des stocks de marchandises et des créances clients. Au cours de l'année 2008, ce type de financement a diminué de 4,9 % (+25,3 % en 2007). Enfin, on notera le niveau relativement important des financements par crédit-bail (9,1 % du total contre 4,8 % pour l'ensemble des secteurs), privilégiés pour la création des centres commerciaux et des structures dédiées au commerce de gros.

Ventilation des encours par sous-secteur



Source : SCR - Banque de France - 2008

Taux de croissance des encours par terme



Source : SCR - Banque de France

Le **commerce de détail** est le seul sous-secteur dont l'encours de risques a progressé au cours de l'exercice 2008 (+ 9,1 %, après + 4,5 % en 2007). Le commerce de détail non alimentaire connaît depuis plusieurs années une profonde mutation se caractérisant par un fort développement de ses surfaces de vente, notamment dans les domaines des sports et loisirs, du meuble, de l'électroménager, du bricolage et du jardinage.

Après une forte augmentation en 2007 (+ 42,8 %), les encours de risques du **commerce de gros** se sont repliés de 7 % essentiellement sous l'effet d'une réduction de 67,3 % des encours de crédit-bail, type de financement privilégié par cette branche pour financer l'accroissement de son activité au cours des dernières années. Le rythme de progression des dettes à court terme a également ralenti (+ 4,9 %, contre + 16,6 % en 2007).

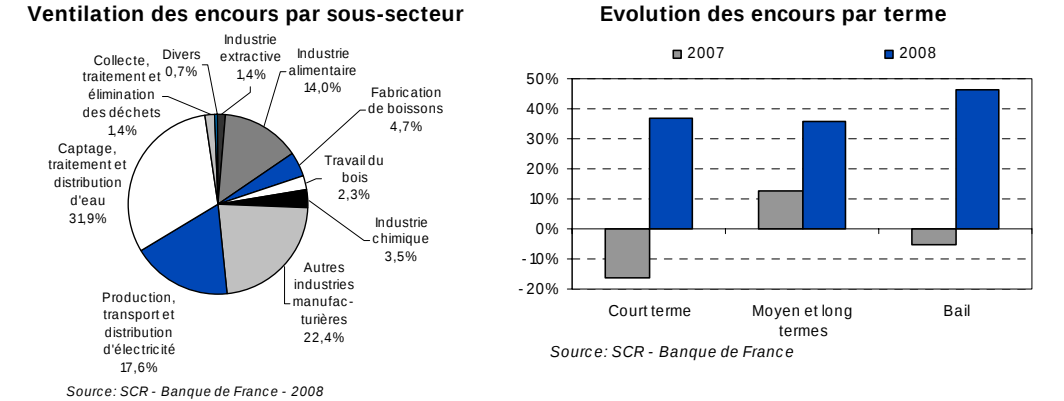
Le **commerce automobile** a nettement diminué son recours aux financements bancaires (- 46,3 %, contre +134,3 % en 2007). Les investissements à long terme du secteur se sont en effet fortement repliés sur un an (- 76,8 %), à la mesure de la chute de l'activité enregistrée par la profession. En 2008, les immatriculations de véhicules de tourisme neufs sont ressorties en baisse de 7,6 % par rapport à 2007.

4.2.4 Le financement de l'industrie

Fin 2008, l'endettement du secteur de l'industrie s'élevait à 182,6 millions €, en hausse de 36,4 % (+ 48,7 millions €) sur l'exercice, après + 3,3 % en 2007. Cette forte augmentation est imputable aux deux sous-secteurs « production, transport et distribution d'électricité » et « captage, traitement et distribution d'eau », liés à l'exploitation de l'énergie thermique et au renouvellement des réseaux dans le cadre du projet global de gestion de la ressource et de la desserte en eau. L'encours du premier a quadruplé sur un an tandis que celui du second a crû de 40 %. Les crédits à moyen et long termes, qui représentent 71,7 % de l'ensemble, ont affiché une croissance annuelle 35,7 %, contre +12,7 % en 2007, portée essentiellement par le

secteur de l'électricité et de la gestion de l'eau. Les industries alimentaires ont également vu leur effort d'investissement augmenter significativement, l'encours gagnant 13,1 % sur un an.

Alors que le recours aux crédits de trésorerie des entreprises de l'industrie s'était réduit en 2007 grâce à l'orientation favorable de l'activité économique, cette tendance s'est globalement inversée en 2008. L'encours de crédit à court terme a en effet augmenté de 36,7 % (-16,2 % en 2007), cette évolution restant imputable à quelques sous-secteurs dont le poids dans l'ensemble est significatif (« captage, traitement et distribution de l'eau », « fabrication de boisson » et « industrie chimique »).

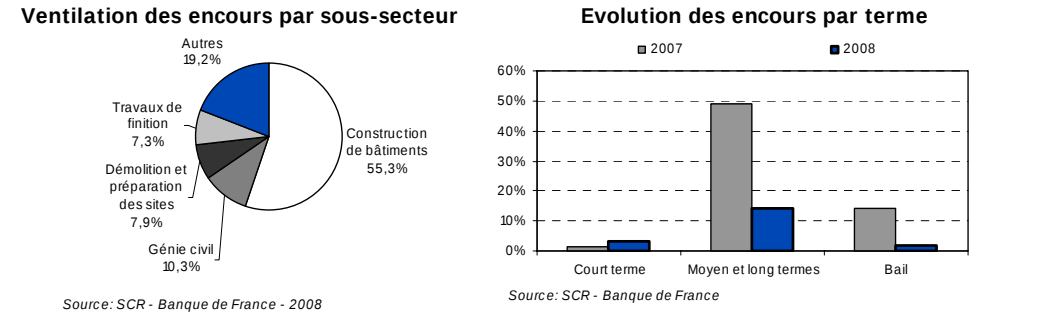


4.2.5 Le financement de la construction

Au 31 décembre 2008, les encours de crédits octroyés aux entreprises de la construction s'élevaient à 141,4 millions €, en hausse de 7,8% sur un an. Le rythme de croissance annuel a fortement ralenti (+19,7 % en 2007) en raison d'une conjoncture moins favorable dans ce secteur d'activité en 2008.

Les entreprises de la construction, qui avaient fortement accru leurs investissements en 2007 (+49,2 %), liés à la reprise de la commande publique, ont ralenti leur recours aux crédits à moyen et long termes, en augmentation de 14 % en 2008. Cette évolution est particulièrement perceptible dans le sous-secteur de la construction de bâtiments, dont l'encours de crédits à moyen long terme a augmenté de seulement 7 % (contre + 85,2 % en 2007), dans un contexte d'incertitude s'agissant des dispositifs de défiscalisation.

Le secteur de la construction se distingue par le poids important des crédits d'exploitation (44,7 % contre 13,1 % pour l'ensemble des secteurs d'activité), qui s'explique notamment par la gestion de délais de règlements relativement longs, en particulier des marchés publics. En 2008, ces encours ont augmenté de 3,1 % contre +1,6 % l'année précédente.



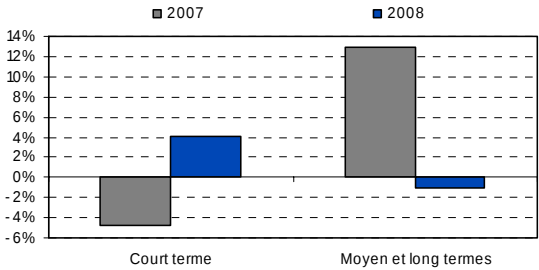
4.2.6 Le financement du tourisme

L'endettement du secteur du tourisme, recensé au SCR, s'élevait, fin 2008, à 79,6 millions €, en légère baisse sur un an (-0,8 %, contre +3,9 % en 2007).

Le tassement observé en 2008 tient à la réduction des investissements des entreprises du secteur, les crédits à moyen long termes (54,4 % du total) affichant une baisse annuelle de 1 %, succédant à une hausse prononcée des investissements réalisés en 2007 pour la rénovation de structures hôtelières (fort Royal à Deshaies notamment). La progression de 4,2 % des crédits à court terme semble par ailleurs confirmer les difficultés de trésorerie rencontrées par certaines structures en 2008.

Les financements par crédit-bail représentent seulement moins de 2 % des encours du secteur.

Evolution des encours par terme



* Bail non significatif

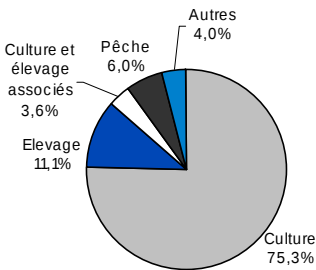
Source: SCR - Banque de France

4.2.7 Le financement du secteur primaire

Trois quarts des encours de crédit du secteur primaire (38,3 millions €) sont détenus par le sous-secteur de la culture, contre 11,1 % pour l'élevage et 6 % pour la pêche. Le secteur contracte essentiellement des crédits à moyen et long termes (65,4 % du total).

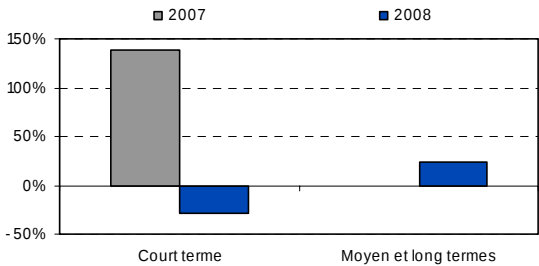
Les encours de crédit du secteur primaire (38,3 millions €) ont enregistré une croissance modeste en 2008 (+1,5 % contre +34,1 % en 2007), après un recours accru aux crédits de trésorerie par les entreprises agricoles après les violentes intempéries du mois d'août 2007¹. Les crédits à court terme ont ainsi diminué de 28,5 % sur un an.

Ventilation des encours par sous-secteur



Source: SCR - Banque de France - 2008

Evolution des encours par terme*



* Bail non significatif

Source: SCR - Banque de France

¹ Passage du cyclone Dean.

Perspectives

Le ralentissement économique constaté en 2008 a particulièrement affecté l'investissement privé, qui avait tiré la croissance sur la période 2006-2007, et la consommation des ménages. La dépense publique a ainsi repris un rôle prépondérant de soutien de l'économie.

Alors que, en fin d'année 2008, la Guadeloupe commençait à ressentir une dégradation progressive des indicateurs de conjoncture économique et financière liée aux effets de la crise internationale, le début de l'année 2009 a été marqué par un mouvement social de grande ampleur, qui a paralysé les principales activités de l'île au premier trimestre 2009. Diffusé sur les trois autres DOM, mais de manière moins radicale, ce mouvement social a lancé un processus de réflexion sur les conditions de développement politique, économique et social des départements d'outre-mer. Ces travaux ont été engagé au travers d'États généraux de l'outre-mer dont les conclusions sont attendues avant la fin de l'année 2009 et qui jetteront de nouvelles bases de construction sociétale dans les DOM.

A la suite de ce mouvement social, les orientations des premiers mois de l'année 2009 à la Guadeloupe présentent des évolutions préoccupantes : l'investissement privé a été fortement freiné dans l'attente d'une reprise économique durable et d'une normalisation des rapports sociaux. Pour les entreprises, les réalisations actuelles se limitent aux besoins de renouvellement et d'urgence, les projets de création ou d'extension étant généralement reportés *sine die* ou annulés. Pour les ménages, la demande de crédit à l'habitat s'est également réduite.

La consommation des ménages est déprimée, également impactée par les événements sociaux et la fermeture des commerces. Ainsi, à fin mars 2009, les importations de biens de consommation courante et de biens d'équipement ménager ressortent en repli de respectivement -28 % et -39 % en glissement annuel.

Avec la nette dégradation de la situation de l'emploi (+7,5 % de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits sur un an à fin mai), l'aggravation de la vulnérabilité des agents économiques est générale : les augmentations des confiscations de cartes bancaires (+55,2 % à juin 2009 sur un an), des dépôts de dossiers de surendettement (multipliés par plus de 2) et le nombre de personnes physiques en interdit bancaire (+2,9 %) dénotent une montée des difficultés.

Les premiers résultats de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM auprès des entreprises ont confirmé le recul important de l'activité. Les événements du début d'année auront des répercussions fortes sur la rentabilité des entreprises. Une attention particulière devra être ainsi portée aux niveaux de trésorerie des entreprises, en particulier au second semestre, en raison des besoins de réapprovisionnement et de la reprise progressive de l'activité, après la période de déstockage.

Sur le plan sectoriel, les filières du tourisme et de la canne apparaissent sinistrées. Touché de plein fouet, le tourisme, après un début de haute saison prometteur, accuse une chute critique du trafic passagers aérien et maritime (-19 % et -14 % en cumul annuel à fin mai), une perte conséquente de chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la fermeture de 1 300 chambres dans de grandes structures. La prolongation du conflit social dans la filière canne, dont la campagne a été retardée de deux mois, compromet gravement l'équilibre économique et financier déjà fragile de la filière, pour les planteurs comme pour la sucrerie. La

reprise escomptée dans le BTP à la sortie du mouvement social n'a, pour sa part, pas encore eu lieu pour des raisons principalement attribuées à des difficultés de redémarrage des travaux engagés (approvisionnement en matériaux, programmation et coordination des chantiers) ; la relance du secteur est tributaire du lancement des projets publics d'investissement déjà annoncés et du démarrage des chantiers de rénovation urbaine et de logements sociaux.

Le niveau de la dépense publique devra être observé avec une attention particulière. En effet, l'Etat et les collectivités locales apporteront un soutien important à l'investissement dans le cadre du plan de relance de l'économie guadeloupéenne. Cependant, les charges pour les collectivités territoriales ont été alourdies par de nouvelles dépenses de transfert (résultant de l'accord régional interprofessionnel signé lors du mouvement social sur les salaires) et d'aides diverses, alors que leurs recettes liées à l'activité économique sont sévèrement amoindries (taxe sur les carburants, octroi de mer, taxe d'embarquement).

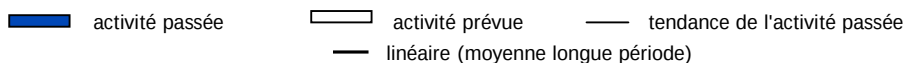
Le gouvernement et les collectivités locales ont mis en place des dispositifs dynamiques de relance économique et de sauvegarde face aux situations croissantes de précarité des entreprises et des ménages. L'IEDOM y contribue par ses missions. Ces dispositifs sont opérationnels. L'économie guadeloupéenne a fait preuve, par le passé, d'une remarquable résilience après chaque crise sociale ou catastrophe naturelle. La gravité de la crise demeure à ce jour difficile à apprécier. Le retour de la confiance dépendra essentiellement des résultats des mesures de relance par la dépense publique et de l'apaisement durable du climat politique et social. L'amélioration générale des performances microéconomiques de l'économie guadeloupéenne, ainsi que les gains de productivité attendus en contrepartie des avancées salariales obtenues par le mouvement social, seront également déterminants.

ANNEXES

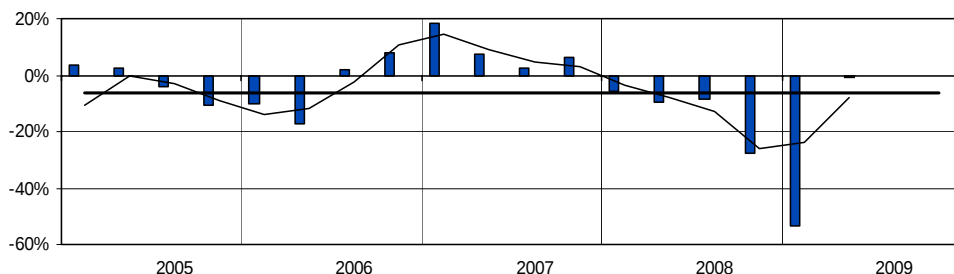
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1

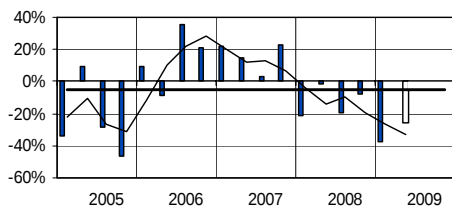
Soldes d'opinions des dirigeants d'entreprises relatifs au niveau d'activité



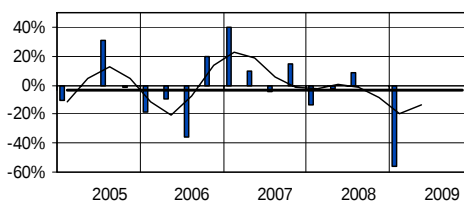
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



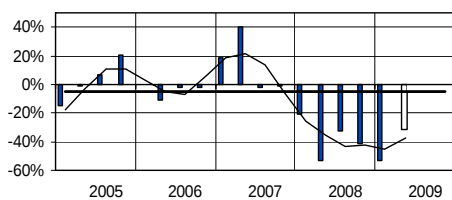
ACTIVITE – BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



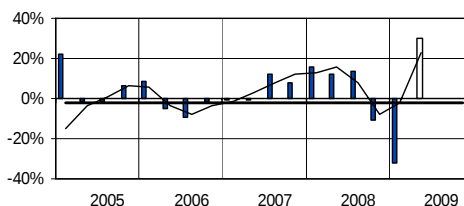
ACTIVITE – INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



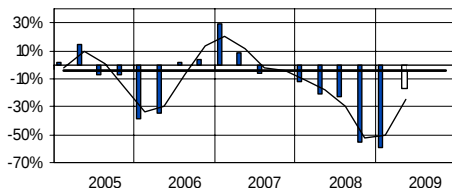
ACTIVITE – AUTRES INDUSTRIES



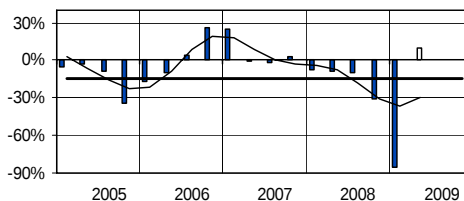
ACTIVITE – SERVICE AUX ENTREPRISES



ACTIVITE – COMMERCE



ACTIVITE – HOTELIERIE / TOURISME



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM réalisée auprès de 128 entreprises employant au total 5 862 salariés en moyenne sur les échantillons de l'année 2008.

Tableau 2
Répartition de la population par zone géographique (recensement 2006)

Les 15 communes les plus peuplées de Guadeloupe

Communes	Population municipale 2006	Part dans la population	Evolution annuelle 1999-2006
Les Abymes	60 053	15,0%	-0,7%
Baie-Mahault	27 906	7,0%	2,6%
Le Gosier	27 370	6,8%	1,1%
Sainte-Anne	23 073	5,8%	1,8%
Petit-Bourg	21 153	5,3%	0,4%
Le Moule	21 027	5,2%	0,1%
Sainte-Rose	19 989	5,0%	1,8%
Capesterre-Belle-Eau	19 610	4,9%	0,0%
Pointe-à-Pitre	17 541	4,4%	-2,5%
Morne-à-l'Eau	16 703	4,2%	-0,4%
Lamentin	15 738	3,9%	2,3%
Saint-François	13 424	3,3%	3,3%
Basse-Terre	12 834	3,2%	0,5%
Saint-Claude	10 502	2,6%	0,4%
Trois-Rivières	8 864	2,2%	0,2%
TOTAL Guadeloupe (hors Iles du Nord)	400 736	100,0%	0,5%

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Tableau 3
Les principaux indicateurs démographiques (hors Iles du nord)

	1999	2006	2007	Variation 2006 / 1999
POPULATION TOTALE (hors Iles du Nord) - Provisoires en 2007	385 609	400 736	403 000	3,92%
Nombre de naissances (a)	6 481	6 228	6 053	-3,90%
Nombre de décès (b)	2 505	2 763	2 655	10,30%
Accroissement naturel ou solde naturel (c = a – b)	3 976	3 465	3 398	-511
Taux de fécondité ⁽¹⁾	2,10%	2,32%	ND	+0,22 pt
Espérance de vie à la naissance des hommes	73,7	75	ND	+1,3 an
Espérance de vie à la naissance des femmes	81,6	82,7	ND	+1,1 an

(1) Nb d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans ou indice conjoncturel de fécondité

Source : INSEE, estimations annuelles (indicateurs non disponibles avant 1999 hors Iles du nord)

Tableau 4
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Exportations	Total
				Ménages	Administrations publiques et ISBL *				
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur									
2007**	7 874	2 576	10 449	5 240	2 933	1 790	-34	531	10 460
	100%	33%	-	67%	37%	23%	0%	7%	-
Taux de croissance au prix courants									
2007**	3,8%	6,2%	4,4%	2,5%	3,4%	5,6%	-78,8%	1,6%	4,5%
2006**	2,6%	1,8%	2,4%	2,1%	4,0%	2,8%	23,4%	0,5%	2,4%
2005	6,1%	22,1%	9,6%	12,2%	4,5%	4,0%	122,8%	4,5%	9,6%
2004	3,3%	-4,1%	1,6%	3,7%	6,8%	-3,3%	-447,8%	3,9%	1,6%
2003	8,7%	0,9%	6,8%	4,6%	4,8%	15,7%	-132,3%	-5,2%	6,8%
2002	4,4%	-1,9%	2,8%	2,4%	8,1%	0,7%	19,0%	-8,8%	2,8%
2001	6,2%	2,4%	5,2%	7,1%	4,8%	2,3%	28,2%	2,8%	5,2%

Source : INSEE

* Instituts sans but lucratif aux services des ménages.
** Estimations issues des comptes économiques rapides.

Tableau 5
Ventilation sectorielle de la valeur ajoutée

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture, pêche	I.A.A	Industrie manufacturière	Construction	Services marchands	Services administrés
Niveau annuel en millions d'euros courants							
2007*	7 092 140	200 541	91 975	279 960	650 376	3 850 928	2 394 667
Part dans la Valeur ajoutée							
2007*	100%	2,8%	1,3%	3,9%	9,2%	54,3%	33,8%
2006*	100%	2,9%	1,3%	4,0%	9,0%	54,5%	33,7%
2005	100%	3,2%	1,4%	4,1%	8,9%	54,5%	33,2%
2004	100%	3,2%	1,4%	4,3%	8,6%	53,7%	33,1%
2003	100%	3,7%	1,5%	4,3%	9,0%	53,1%	32,3%
2002	100%	3,4%	1,3%	4,4%	7,8%	54,1%	33,0%
2001	100%	3,9%	1,4%	4,5%	9,3%	52,8%	32,0%
1993	100%	4,9%	1,8%	4,7%	9,8%	53,0%	30,4%

Source : INSEE

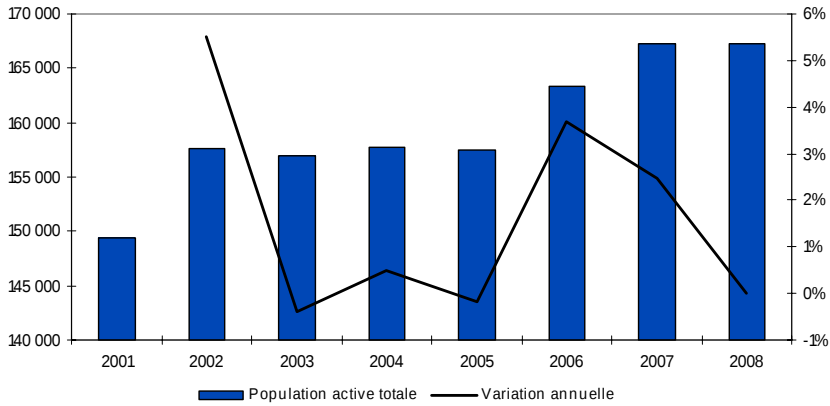
* Estimations issues des comptes économiques rapides.

Tableau 6
Répartition de la population active

	2001	2005	2006	2007	2008	Var 2008/2007	Var annuelle moyenne 2008/2001
Population active	149 328	157 483	163 291	167 306	167 301	0,0%	1,7%
Hommes	78 136	80 307	83 531	82 753	82 421	-0,4%	0,8%
Femmes	71 192	77 176	79 760	84 553	84 880	0,4%	2,7%
Actifs occupés	113 277	119 220	122 241	129 320	130 427	0,9%	2,2%
Hommes	62 145	64 073	64 855	66 832	67 336	0,8%	1,2%
Femmes	51 132	55 147	57 386	62 488	63 091	1,0%	3,3%
Taux d'activité (en %)	nd	52,9%	54,2%	54,3%	52,9%	-2,5%	-
Hommes	nd	57,6%	59,2%	58,5%	56,9%	-2,7%	-
Femmes	nd	48,8%	49,8%	50,7%	49,5%	-2,3%	-
Chômeurs	36 051	38 263	41 050	37 986	36 874	-2,9%	0,3%
Hommes	15 991	16 234	18 676	15 921	15 085	-5,3%	-0,8%
Femmes	20 060	22 029	22 374	22 065	21 789	-1,3%	1,2%
Taux de chômage	24,1%	24,3%	25,1%	22,7%	22,0%	-0,7 pt	-0,3%
Hommes	20,5%	20,2%	22,4%	19,2%	18,3%	-0,9 pt	-0,3%
Femmes	28,2%	28,5%	28,1%	26,1%	25,7%	-0,4 pt	-0,4%

Source : INSEE, enquête Emploi (juin)

Evolution de la population active



Source : Insee , enquête Emploi (juin)

Tableau 7
Emploi salarié par secteur

	2001	2006	2007	2008	Var 2008/2001	Part dans l'emploi salarié
Primaire	2945	2609	2486	2375	-19,4 %	2,0 %
Agriculture, sylviculture, pêche	2 945	2 609	2 486	2 375	-19,4 %	2,0 %
Secondaire	13 695	15 117	16 656	16 809	22,7 %	14,0 %
IAA	2 480	2 655	2 937	2 801	12,9 %	2,3 %
Industrie des biens de consommation	1 258	1 355	1 372	1 427	13,4 %	1,2 %
Industrie automobile	12	15	15	23	91,7 %	0,0 %
Industrie des biens d'équipement	1 051	1 287	1 340	1 307	24,4 %	1,1 %
Industrie des biens intermédiaires	1 611	1 663	1 689	1 679	4,2 %	1,4 %
Energie	1 322	1 032	1 027	1 010	-23,6 %	0,8 %
Construction	5 961	7 110	8 276	8 562	43,6 %	7,2 %
Tertiaire	93 427	97 721	101 735	100 489	7,6 %	84,0 %
Commerce	15 798	17 046	17 773	17 661	11,8 %	14,8 %
Transports	4 166	4 623	4 968	5 076	21,8 %	4,2 %
Activités financières	2 559	2 770	2 807	2 852	11,4 %	2,4 %
Activités immobilières	740	783	895	903	22,0 %	0,8 %
Services aux entreprises	9 789	11 137	11 411	11 495	17,4 %	9,6 %
<i>dont postes et télécommunications</i>	<i>2 612</i>	<i>2 850</i>	<i>2 816</i>	<i>2 672</i>	<i>2,3 %</i>	<i>2,2 %</i>
<i>conseils et assistances</i>	<i>2 406</i>	<i>2 842</i>	<i>3 056</i>	<i>3 208</i>	<i>33,3 %</i>	<i>2,7 %</i>
<i>services opérationnels</i>	<i>4 001</i>	<i>4 610</i>	<i>5 124</i>	<i>5 181</i>	<i>29,5 %</i>	<i>4,3 %</i>
<i>recherche et développement</i>	<i>770</i>	<i>835</i>	<i>415</i>	<i>434</i>	<i>-43,6 %</i>	<i>0,4 %</i>
Services aux particuliers	13 485	13 916	14 925	13 925	3,3 %	11,6 %
<i>dont Hôtels et restaurants</i>	<i>6 960</i>	<i>6 882</i>	<i>7 308</i>	<i>6 947</i>	<i>-0,2 %</i>	<i>5,8 %</i>
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	<i>1 952</i>	<i>1 830</i>	<i>1 975</i>	<i>2 183</i>	<i>11,8 %</i>	<i>1,8 %</i>
<i>Services personnels et domestiques</i>	<i>4 573</i>	<i>5 204</i>	<i>5 642</i>	<i>4 795</i>	<i>4,9 %</i>	<i>4,0 %</i>
Education, santé, action sociale	25 331	26 852	27 170	26 719	5,5 %	22,3 %
<i>dont éducation</i>	<i>15 396</i>	<i>14 203</i>	<i>14 466</i>	<i>13 888</i>	<i>-9,8 %</i>	<i>11,6 %</i>
<i>santé, action sociale</i>	<i>9 935</i>	<i>12 649</i>	<i>12 704</i>	<i>12 831</i>	<i>29,1 %</i>	<i>10,7 %</i>
Administration	21 559	20 594	21 786	21 858	1,4 %	18,3 %
<i>Administration publique</i>	<i>19 328</i>	<i>18 169</i>	<i>19 338</i>	<i>19 123</i>	<i>-1,1 %</i>	<i>16,0 %</i>
<i>Activités associatives</i>	<i>2 231</i>	<i>2 425</i>	<i>2 448</i>	<i>2 735</i>	<i>22,6 %</i>	<i>2,3 %</i>
Total population salariée	110 067	115 447	120 877	119 673	8,7 %	100 %

Source : INSEE- estimations emploi 2008

Tableau 8
Taux de chômage au sens du BIT

Années	Hommes	Femmes	Total
2008	18,3%	25,7%	22,0 %
2007	19,2%	26,1%	22,7 %
2006	22,4%	28,1%	25,1 %
2005	20,2%	28,5%	24,3 %
2004	19,9%	26,9%	23,3 %
2003	22,9%	26,4%	24,6 %
2002	21,3%	27,2%	24,1 %
2001	20,5%	28,2%	24,1 %
Var 2008/2007	-0,9 pt	-0,4 pt	-0,7 pt
Var moyenne 2008/2001	-0,3 pt	-0,4 pt	-0,3 pt

Source : INSEE, enquête Emploi de juin

Tableau 9
Structure du chômage

	1998	2007	2008	Var 2008/2007	Part en 2008
DEFM 1 (1) - <i>données brutes</i>	52 427	40 707	42 337	4,0%	100%
Hommes	22 505	17 455	17 930	2,7%	42,4%
Femmes	29 922	23 252	24 407	5,0%	57,6%
15-24 ans	9 642	5 362	5 780	7,8%	13,7%
25-49 ans	38 962	30 433	30 855	1,4%	72,9%
50 ans et plus	3 823	4 912	5 702	16,1%	13,5%
Chômeurs longue durée					
1 an et plus	29 195	20 869	20 837	-0,2%	49,2%
2 ans et plus	16 051	12 647	12 834	1,5%	30,3%
Niveau de formation					
Bac +3 ou 4	1 100	1 693	1 770	4,5%	4,2%
Bac +2	2 431	2 742	2 905	5,9%	6,9%
Bac, BTN, BT, BP	6 570	6 912	7 319	5,9%	17,3%
BEP, CAP	19 173	15 407	16 090	4,4%	38,0%
CEP, SES, 1er cycle, 2ème degré	22 203	13 792	13 950	1,1%	32,9%
Non précisé	950	161	303	88,2%	0,7%

(1) Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie 1 (à décembre) - Y compris Iles du Nord

Source : DTEFP/ANPE

Les demandeurs d'emploi de catégories 1 à 3 recensent les personnes n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois et qui souhaitent un contrat à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1), à durée indéterminée à temps partiel (catégorie 2) ou à durée déterminée (catégorie 3). Les catégories 6 à 8 concernent les personnes ayant exercé une activité réduite dans le mois, la catégorie 4, les personnes non immédiatement disponibles et la catégorie 5, les personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

Tableau 10
Offres d'emploi déposées par secteur d'activité

	2002	2005	2006	2007	2008	Var 2008/2007	Var annuelle moyenne 2008/2002
Agriculture	181	301	366	404	453	12,1%	18,6%
Industrie	932	847	837	1 151	1 210	5,1%	5,7%
BTP	1 086	1 448	1 465	1 868	1 873	0,3%	10,5%
Tertiaire	9 247	9 755	10 462	12 459	12 750	2,3%	5,7%
Total	11 446	12 351	13 130	15 882	16 286	2,5%	6,3 %
Moyenne mensuelle	954	1 029	1 094	1 324	1 357	2,5%	6,3%

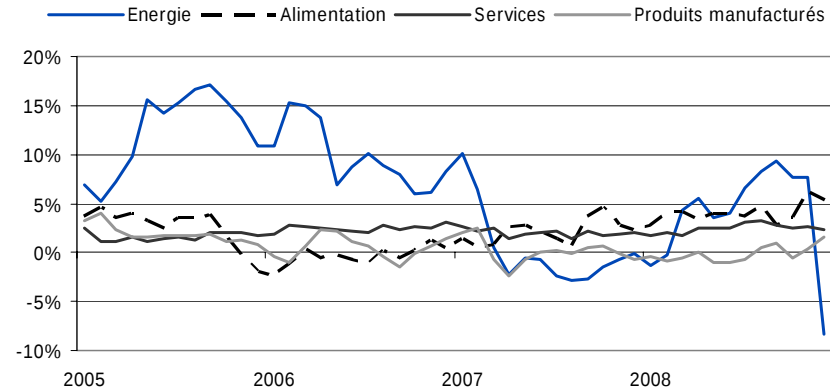
Source : DTEFP (Pôle emploi)

Tableau 11
Evolution des indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Produits			
		Alimentation*	manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 :1998					
déc-08	1,6%	5,4%	1,5%	-8,3%	2,4%
déc-07	1,2%	2,3%	-0,8%	-0,1%	2,0%
déc-06	2,6%	0,4%	1,5%	8,3%	3,1%
déc-05	1,6%	-1,9%	0,9%	10,8%	1,8%
Moyenne annuelle					
2008	2,2%	4,1%	-0,1%	3,9%	2,5%
2007	1,4%	2,2%	0,0%	0,2%	2,0%
2006	2,0%	-0,4%	0,5%	9,6%	2,5%
2005	3,2%	2,6%	1,9%	12,4%	1,6%
Contribution des postes à l'évolution moyenne de l'IPC (en point de %)					
2008	2,2	0,8	0,0	0,4	1,0
2007	1,4	0,4	0,0	0,0	0,8
2006	2,1	-0,1	0,2	1,0	1,0
2005	3,2	0,6	0,6	1,1	0,6

**hors tabac*
Source : INSEE

Evolution de l'indice des prix par poste
(glissement annuel)



Source : INSEE

Tableau 12
Structure des importations par produits

Importations (en millions €)

	1998	2005	2006	2007	2008	% part 2008	var 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	43,2	37,6	39,6	42,9	43,4	1,8%	1,0%
Industries agricoles et alimentaires	285,7	360,0	345,3	356,5	357,3	15,2%	0,2%
Habillement, cuir	80,8	93,5	94,1	93,9	87,3	3,7%	-7,0%
Édition, imprimerie, reproduction	38,5	37,2	34,3	30,8	30,3	1,3%	-1,5%
Pharmacie, parfumerie et entretien	105,1	174,7	182,9	187,1	182,1	7,7%	-2,7%
Industries des équipements du foyer	121,4	143,1	146,8	117,1	115,1	4,9%	-1,7%
Industrie automobile	206,1	296,9	284,5	265,2	287,0	12,2%	8,2%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	99,9	57,2	47,8	33,1	50,3	2,1%	52,1%
Industries des équipements mécaniques	114,2	160,9	153,4	155,7	159,4	6,8%	2,4%
Industries des équipements électriques et électroniques	104,7	146,5	149,3	82,5	83,5	3,5%	1,2%
Industries des produits minéraux	45,3	55,1	53,6	56,0	60,0	2,5%	7,0%
Industrie textile	19,6	20,4	20,3	19,0	18,3	0,8%	-3,2%
Industries du bois et du papier	67,0	85,3	82,0	75,1	77,0	3,3%	2,5%
Chimie, caoutchouc, plastiques	95,1	124,8	119,5	108,3	118,1	5,0%	9,1%
Métallurgie et transformation des métaux	70,2	93,2	91,5	108,9	116,3	4,9%	6,8%
Industrie des composants électriques et électroniques	42,6	59,1	61,4	67,5	94,5	4,0%	40,0%
Production de combustibles et de carburants	102,9	283,4	334,2	409,9	473,1	20,1%	15,4%
Eau, gaz, électricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Produits divers	8,7	6,1	6,7	4,1	5,0	0,2%	22,1%
TOTAL	1 651,1	2 235,2	2 247,2	2 213,5	2 357,9	100,0%	6,5%

Source: DNSCE

Tableau 13
Structure des exportations par produits

Exportations (en millions €)

	1998	2005	2006	2007	2008	% part 2008	var 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	37,4	31,3	31,7	24,1	28,4	17,9%	17,7%
Industries agricoles et alimentaires	36,6	68,1	63,5	67,5	56,7	35,8%	-16,1%
Habillement, cuir	0,7	3,0	4,2	4,1	3,6	2,2%	-13,7%
Édition, imprimerie, reproduction	0,9	2,0	2,4	2,1	1,9	1,2%	-9,7%
Pharmacie, parfumerie et entretien	1,4	5,3	4,9	4,7	7,1	4,5%	49,7%
Industries des équipements du foyer	1,3	7,1	9,2	7,5	8,4	5,3%	11,4%
Industrie automobile	2,3	6,1	5,0	3,5	5,6	3,5%	57,6%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	10,2	6,0	12,2	5,9	4,5	2,8%	-24,8%
Industries des équipements mécaniques	6,0	8,7	6,4	5,3	5,8	3,7%	9,4%
Industries des équipements électriques et électroniques	3,9	12,1	18,4	4,6	2,3	1,5%	-48,9%
Industries des produits minéraux	0,1	0,3	0,8	0,5	1,1	0,7%	108,8%
Industrie textile	0,1	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1%	-7,1%
Industries du bois et du papier	0,7	1,4	1,0	1,0	1,3	0,9%	36,0%
Chimie, caoutchouc, plastiques	1,9	3,2	3,9	3,1	6,9	4,4%	124,3%
Métallurgie et transformation des métaux	4,4	6,1	6,3	8,9	14,5	9,2%	63,7%
Industrie des composants électriques et électroniques	1,1	1,9	1,8	1,7	2,8	1,8%	65,5%
Production de combustibles et de carburants	0,3	24,1	22,9	10,5	7,2	4,6%	-31,3%
Eau, gaz, électricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Produits divers	0,4	0,3	0,3	0,0	0,1	0,1%	769,5%
TOTAL	109,6	187,6	195,5	155,4	158,4	100,0%	1,9%

Source: DNSCE

Tableau 14
Taux d'octroi de mer par produit

Produit	Taux d'octroi de mer sur produits importés (en %)	Taux d'octroi de mer sur produits locaux (en %)
Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées	7	0
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées	7	0
Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets de poissons et autre chair c	15	0
Tomates, fraîches ou réfrigérées	10	0
Oignons et échalottes, frais ou réfrigérés	2	2
Carottes et navets, frais ou réfrigérés	10	0
Bananes fraîches plantains	7	0
Melons (y compris les pastèques), frais et papayes frais	7	0
Café	25	0
Thé vert, thé noir	15	15
Mais	0	0
Riz	25	0
Farine (sauf farine de froment ou de méteil)	5	5
Huiles animales et végétales	2	2
Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état soli	25	0
Eaux minérales et eaux gazéifiées	15	0
Cigarettes contenant du tabac	50	50
Huiles légères et préparations (Essence : super sans plomb)	5	0
Huiles lourdes (Gazole présentant un point d'éclair inférieur à 120 °C)	5	0
Propane	7	0
Butanes liquéfiés	7	0
Parfums et eaux de toilette, produits de maquillage	15	15
Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés	0	0
Cuivre et ouvrages en cuivre	7	7
Machines, appareils et matériel électrique	7	7
Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pr	7	7

Source : Conseil régional

Tableau 15
Dépenses par habitant

en euros	Guadeloupe		France
	2006	2007	2007
Région			
Fonctionnement	290	326	336
Investissement	468	346	519
Département			
Fonctionnement	1 086	1 140	811
Investissement	272	311	362
Communes			
Fonctionnement	1 093	1 189	1 005
Investissement	318	408	697

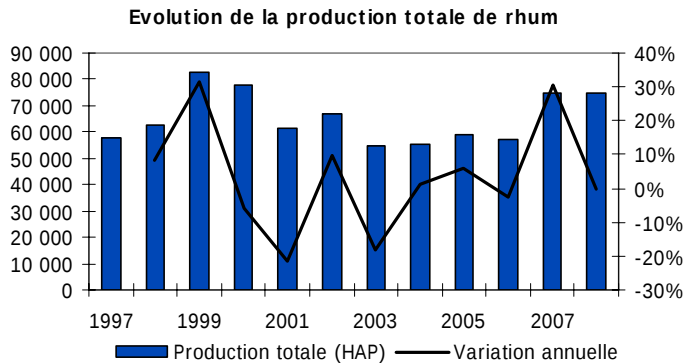
Source : Trésorerie générale

Tableau 16
Production et commercialisation de rhum

		Hectolitres d'Alcool Pur					
		2004	2005	2006	2007	2008	var 08/07
Rhum agricole	Production	27 310	25 716	27 447	29 587	32 586	10,1 %
	Exportations totales (yc CEP)	7 151	7 346	6 597	9 092	11 254	23,8%
	. Exportations vers la métropole	6 487	6 508	5 993	8 737	10 759	23,1%
	Contingent	5 288	5 350	5 333	6 926	10 491	51,5%
	Hors contingent métropole	1 199	1 158	660	1 812	268	-85,2%
	. Exportations vers les pays étrangers et les îles du nord	500	655	459	291	358	23,1%
	. Reexportations vers l'Europe ou pays tiers (*CEP)	164	183	146	64	137	114,1%
	Ventes sur le marché local	16 959	17 519	16 818	17 236	18 371	6,6%
	Total commercialisé	24 110	24 865	23 415	26 328	29 625	12,5 %
	Stocks	13 927	13 870	16 585	17 265	19 150	10,9%
Rhum industriel	Production	28 221	33 115	30 000	45 311	42 103	-7,1 %
	Exportations totales	31 161	34 590	35 789	35 761	38 047	6,4%
	. Exportations vers la métropole	31 161	34 590	35 771	35 761	38 046	6,4%
	Contingent	25 650	25 650	25 650	26 453	27 371	3,5%
	Hors contingent métropole	5 511	8 940	10 121	9 308	10 675	14,7%
	. Exportations vers les pays étrangers	0	0	18	0	1	NS
	Ventes sur le marché local	715	808	1 016	837	799	-4,5%
	Total commercialisé	31 876	35 398	36 805	36 598	38 846	6,1 %
	Stocks	35 648	32 451	24 741	31 524	33 330	5,7%
Total	Production	55 531	58 831	57 447	74 899	74 689	-0,3 %
	Total commercialisé	55 986	60 263	60 220	62 926	68 471	8,8 %
	. dont exportations	38 312	41 936	42 386	44 853	49 301	9,9%
	. dont ventes sur le marché local	17 674	18 327	17 834	18 073	19 170	6,1%
	Stocks	49 575	46 321	41 326	48 789	52 480	7,6 %

(*) Certificat d'exportation préalable (CEP) : rhum reçu en métropole et réexpédié vers l'Europe ou un pays tiers

Source : Direction régionale des douanes de Guadeloupe



Source : Direction régionale des douanes de Guadeloupe

Tableau 17
Trafic de fret maritime

	2005	2006	2007	2008	Var. 07/06	Var 08/07
Total entrées brutes hors transbordement	2 255 601	2 284 667	2 419 979	2 565 203	5,9%	6,0%
Vrac liquide	712 914	686 073	770 557	757 691	12,3%	-1,7%
Vrac solide	635 446	704 729	720 042	893 856	2,2%	24,1%
Marchandises diverses brutes totales	907 242	893 865	929 380	913 656	4,0%	-1,7%
- dont conteneurisées*	672 672	648 356	660 285	652 022	1,8%	-1,3%
- dont non conteneurisées*	89 307	102 087	121 451	120 602	19,0%	-0,7%
Total sorties brutes hors transbordement	435 874	447 180	538 260	464 179	20,4%	-13,8%
Vrac liquide	76 090	91 095	157 105	72 740	72,5%	-53,7%
Vrac solide	65 323	58 289	71 868	52 973	23,3%	-26,3%
Marchandises diverses brutes totales	294 461	297 795	309 287	338 466	3,9%	9,4%
- dont conteneurisées*	235 597	222 652	234 339	252 128	5,2%	7,6%
- dont non conteneurisées*	31 180	49 718	50 092	58 224	0,8%	16,2%
Total trafic brut hors transbordement	2 691 476	2 731 847	2 958 239	3 029 382	8,3%	2,4%
Transbordement brut	230 336	404 829	477 728	552 672	18,0%	15,7%
Total trafic brut	2 973 170	3 136 676	3 435 967	3 582 054	9,5%	4,3%
Nombre de navires fret débarqués	1 257	1 245	1 348	1 370	8,3%	1,6%

Source : Port Autonome de Guadeloupe

* Ces montants sont calculés en tonnage net (hors tare).

Tableau 18
Nombre d'élèves et d'établissements pour l'année scolaire 2008/2009

	Etablissements	Elèves
Premier degré	319	54 554
Public	294	49 222
<i>Préélémentaire</i>	118	18 572
<i>Elémentaire</i>	176	30 650
Privé*	25	5 332
<i>Préélémentaire</i>	5	1 803
<i>Elémentaire et enseignement spécialisé</i>	20	3 529
Second degré	83	48 129
Public	60	42 959
<i>Collèges</i>	39	25 147
<i>Lycées</i>	21	17 812
Privé*	23	5 170
<i>Collèges</i>	6	2 651
<i>Lycées</i>	17	2 519
Post-bac	18	2 751
BTS ⁽¹⁾	17	1 758
CPGE** ⁽¹⁾	4	364
IUFM	1	506
Autres préparations diverses***	2	123
Université	1	5 176

Source : Rectorat de Guadeloupe

* Le secteur privé comprend les établissements privés sous contrat et hors contrat

** Classes préparatoires aux grandes écoles

*** Ces préparations incluent les formations paramédicales et sociales ainsi que les diplômes de comptabilité et de gestion.

⁽¹⁾ Formations préparées dans les établissements du second degré.

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

en millions €	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Var. 08/07
Sociétés non financières	962	985	1 102	1 257	1 270	1,1 %
Dépôts à vue	653	663	727	856	802	-6,4 %
Placements liquides ou à court term	255	271	317	353	425	20,2 %
Comptes d'épargne à régime spécial	2	2	3	2	1	-27,5%
Placements indexés sur les taux de marcl	253	269	314	352	423	20,4%
dont comptes créditeurs à terme	92	92	128	136	199	46,6%
dont OPCVM monétaires	128	128	153	176	173	-2,0%
dont certificats de dépôts	34	49	33	40	52	30,6%
Epargne à long terme	54	52	58	47	44	-6,5 %
dont OPCVM non monétaires	36	32	39	29	22	-23,9%
Ménages	3 425	3 654	3 881	4 127	4 290	4,0 %
Dépôts à vue	835	866	917	986	1 006	2,1 %
Placements liquides ou à court term	1 171	1 219	1 283	1 386	1 546	11,6 %
Comptes d'épargne à régime spécial	1 020	1 072	1 129	1 180	1 276	8,1%
dont Livrets ordinaires	411	436	481	480	509	6,1%
dont Livrets A et bleu	366	382	379	398	439	10,4%
dont livrets jeunes	12	13	14	15	16	6,1%
dont Livrets d'épargne populaire	55	59	62	69	73	5,5%
dont CODEVI	72	77	88	112	130	16,4%
dont comptes d'épargne logement	103	104	105	107	109	1,7%
Placements indexés sur les taux de marcl	151	147	154	205	271	31,9%
dont comptes créditeurs à terme	96	91	105	139	197	41,6%
dont bons de caisse	3	2	1	1	1	-26,2%
dont OPCVM monétaires	52	54	48	65	73	12,1%
Epargne à long terme	1 419	1 570	1 680	1 756	1 737	-1,0 %
Plan d'épargne logement	477	492	478	463	445	-3,9%
Plan d'épargne populaire	104	99	93	89	84	-5,2%
Autres comptes d'épargne	3	3	5	7	7	1,7%
Porte-feuilles titres	152	164	173	166	146	-11,9%
OPCVM non monétaires	84	91	99	101	82	-19,3%
Contrats d'assurance-vie	599	720	832	929	973	4,7%
Autres agents	280	317	320	327	390	19,5 %
Dépôts à vue	169	182	208	179	227	26,7 %
Placements liquides ou à court term	81	120	93	134	146	9,1 %
Comptes d'épargne à régime spécial	29	42	30	28	29	2,9%
Placements indexés sur les taux de marcl	51	78	63	106	117	10,7%
Epargne à long terme	30	15	19	14	17	28,0 %
Total actifs financiers	4 667	4 957	5 303	5 710	5 951	4,2 %
Dépôts à vue	1 656	1 710	1 853	2 022	2 035	0,7%
Placements liquides ou à court terme	1 507	1 610	1 694	1 873	2 117	13,0%
Epargne à long terme	1 504	1 637	1 757	1 816	1 799	-1,0%

Source : IEDOM

Tableau 2 : Les encours de crédits sains (ensemble des établissements de crédit)

en millions €	déc 04	déc 05	déc 06	déc 07	déc 08	Structure déc.08	Var. 08/07
ENTREPRISES							
Crédits d'exploitation	370	391	418	456	450	6,8%	-1,4%
-Créances commerciales	33	41	38	42	39	0,6%	-8,9%
-Crédits de trésorerie	178	193	212	190	201	3,0%	5,7%
-Comptes ordinaires débiteurs	136	134	139	188	183	2,7%	-2,7%
-Affacturage	23	24	29	36	28	0,4%	-23,1%
Crédits d'investissement	836	918	1 033	1 225	1 388	20,9%	13,3%
-Crédits à l'équipement	637	718	839	1 004	1 170	17,6%	16,5%
-Crédit-bail	199	199	194	221	218	3,3%	-1,3%
Crédits à l'habitat	1 119	1 196	1 289	1 409	1 505	22,6%	6,8%
Autres crédits	68	71	16	19	17	0,3%	-10,2%
Encours sain	2 394	2 576	2 756	3 109	3 360	50,5%	8,1%
MENAGES							
Crédits à la consommation	755	780	828	885	921	13,9%	4,1%
-Crédits de trésorerie	685	706	747	805	835	12,6%	3,7%
-Comptes ordinaires débiteurs	40	41	44	40	46	0,7%	16,6%
-Crédit-bail	30	33	38	40	40	0,6%	-1,7%
Crédits à l'habitat	1 004	1 075	1 206	1 375	1 511	22,7%	9,9%
Autres crédits	3	3	3	2	2	0,0%	-1,9%
Encours sain	1 774	1 858	2 037	2 262	2 435	36,6%	7,6%
COLLECTIVITES LOCALES							
Crédits d'exploitation	1	3	23	3	18	0,3%	ns
Crédits d'investissement	497	559	541	617	634	9,5%	2,9%
Autres crédits	56	46	47	14	13	0,2%	-9,8%
Encours sain	555	608	611	634	665	10,0%	4,9%
AUTRES AGENTS							
Encours sain	101	137	147	150	191	2,9%	26,6%
ENSEMBLE							
Crédits d'exploitation	371	394	441	459	467	7,0%	1,8%
Crédit à la consommation	755	780	828	885	921	13,9%	4,1%
Crédits d'investissement	1 333	1 476	1 574	1 842	2 022	30,4%	9,8%
Crédits à l'habitat	2 123	2 271	2 495	2 784	3 017	45,4%	8,4%
Autres crédits	242	257	213	186	223	3,3%	19,7%
Encours sain	4 824	5 178	5 551	6 156	6 650	100,0%	8,0%

Source : IEDOM

Tableau 3 : Les encours de crédits (établissements de crédit installés localement)

en millions €	déc 04	déc 05	déc 06	déc 07	déc 08	Structure déc.08	Var.08/07
ENTREPRISES							
Crédits d'exploitation	307	326	382	413	413	10,0%	0,0%
<i>Créances commerciales</i>	<i>33</i>	<i>41</i>	<i>38</i>	<i>42</i>	<i>38</i>	<i>0,9%</i>	<i>-9,6%</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>157</i>	<i>169</i>	<i>196</i>	<i>178</i>	<i>186</i>	<i>4,5%</i>	<i>4,7%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>94</i>	<i>91</i>	<i>119</i>	<i>158</i>	<i>161</i>	<i>3,9%</i>	<i>2,4%</i>
<i>Affacturage</i>	<i>23</i>	<i>24</i>	<i>29</i>	<i>36</i>	<i>28</i>	<i>0,7%</i>	<i>-22,8%</i>
Crédits d'investissement	484	551	679	760	904	21,9%	19,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>408</i>	<i>459</i>	<i>574</i>	<i>652</i>	<i>794</i>	<i>19,3%</i>	<i>21,8%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>76</i>	<i>91</i>	<i>105</i>	<i>108</i>	<i>110</i>	<i>2,7%</i>	<i>1,6%</i>
Crédits à l'habitat	86	114	181	211	253	6,1%	19,8%
Autres crédits	65	68	13	16	14	0,3%	-11,9%
Encours sain	941	1 057	1 254	1 401	1 585	38,4%	13,1%
MENAGES							
Crédits à la consommation	700	724	768	822	858	20,8%	4,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>630</i>	<i>650</i>	<i>687</i>	<i>742</i>	<i>772</i>	<i>18,7%</i>	<i>4,1%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>40</i>	<i>41</i>	<i>43</i>	<i>39</i>	<i>46</i>	<i>1,1%</i>	<i>16,7%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>30</i>	<i>33</i>	<i>38</i>	<i>40</i>	<i>40</i>	<i>1,0%</i>	<i>-1,7%</i>
Crédits à l'habitat	851	913	1 034	1 183	1 302	31,6%	10,0%
Autres crédits	3	2	3	2	2	0,1%	-1,9%
Encours sain	1 566	1 653	1 805	2 007	2 162	52,4%	7,7%
COLLECTIVITES LOCALES							
Crédits d'exploitation	1	3	1	1	9	0,2%	ns
Crédits d'investissement	120	194	190	227	244	5,9%	7,5%
Autres crédits	-	-	0	0	1	0,0%	ns
Encours sain	121	197	191	228	253	6,1%	11,4%
AUTRES AGENTS							
Encours sain	68	106	102	101	123	3,0%	21,8%
ENSEMBLE							
Crédits d'exploitation	308	328	383	414	422	10,2%	2,0%
Crédits à la consommation	700	724	768	822	858	20,8%	4,4%
Crédits d'investissement	614	774	868	987	1 148	27,8%	16,3%
Crédits à l'habitat	946	1 035	1 215	1 394	1 555	37,7%	11,5%
Autres crédits	118	136	118	119	140	3,4%	17,3%
Encours sain	2 687	2 999	3 352	3 736	4 123	100,0%	10,4%
Créances douteuses brutes	485	509	490	518	502	10,8%	-3,1%
Créances douteuses nettes	123	143	123	152	149	3,2%	-2,1%
entreprises	83	77	65	87	87	1,9%	-1,0%
ménages	38	63	55	62	60	1,3%	-2,7%
Encours total	3 172	3 508	3 842	4 254	4 625	100,0%	8,7%
Provisions	363	366	367	366	353		-3,6%
Taux de créances douteuses	15,3%	14,5%	12,8%	12,2%	10,8%		-1,3 pt
Taux de provisionnement	74,7%	71,9%	74,9%	70,7%	70,3%		-0,3 pt

Source : IEDOM

Tableau 4 : Le bilan agrégé de l'échantillon de quatre banques locales

en millions €	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
ACTIF						
Opérations de trésorerie et interbancaires	841	960	806	797	797	-0,1%
Opérations avec la clientèle	1 200	1 345	1 534	1 732	1 889	9,1%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	246	262	285	311	327	5,2%
<i>dont crédits à l'équipement</i>	248	296	379	458	503	9,8%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	532	609	731	820	888	8,3%
Opérations sur titres	35	37	79	84	106	26,1%
Opérations diverses	73	120	180	177	167	-5,6%
Valeurs immobilisées	32	32	31	33	35	5,4%
Total ACTIF	2 181	2 494	2 630	2 824	2 994	6,0%
PASSIF						
Opérations de trésorerie et interbancaires	567	717	760	852	936	9,9%
Opérations avec la clientèle	1 316	1 412	1 464	1 577	1 651	4,7%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	884	931	997	1 068	1 091	2,1%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	266	272	272	270	275	1,6%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	121	135	162	206	260	26,0%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	0,0%
Opérations diverses	122	212	225	203	204	0,4%
Capitaux propres, provisions et assimilés	176	152	182	192	203	5,8%
<i>dont capital</i>	47	48	48	49	49	0,4%
Total PASSIF	2 181	2 494	2 631	2 824	2 994	6,0%
SOLDES (ACTIF-PASSIF)						
Opérations avec la clientèle	116	67	-71	-155	-238	-53,4%
Opérations sur titres	-35	-37	-79	-84	-106	-26,1%
Opérations diverses	49	92	45	26	37	41,2%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	144	121	151	159	168	5,8%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (	274	243	47	-54	-139	-156,0%

Source : IEDOM (échantillon de quatre banques locales représentant 52,1 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 43,8 % sur les crédits au 31 décembre 2008)

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de quatre banques locales

en millions €	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	0,7	2,9	3,7	-0,2	-5,5	-3487,7%
(+) Opérations avec la clientèle	90,5	93,1	103,5	119,3	125,3	5,1%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>ns</i>
(+) Opérations sur titres	0,8	0,5	0,5	1,3	0,9	-26,5%
(+) Opérations de financement à long terme	0,5	1,2	2,2	3,3	3,9	18,5%
(+) Opérations de change	1,8	1,8	2,2	2,4	2,3	-4,5%
(+) Opérations de hors-bilan	9,7	7,8	4,6	2,2	1,4	-37,3%
(+) Opérations de services financiers	18,0	19,8	19,6	21,7	22,6	3,9%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	0,5	1,5	1,8	2,3	3,5	48,9%
(+) Produits accessoires et divers nets	2,5	3,6	5,6	6,1	7,6	25,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	100,0%
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	ns
(=) Produit net bancaire	125,1	132,1	143,8	158,6	161,6	1,9%
(-) Frais généraux	106,8	107,0	105,6	115,0	115,8	0,7%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>62,1</i>	<i>65,5</i>	<i>64,0</i>	<i>71,1</i>	<i>70,3</i>	<i>-1,1%</i>
<i>dont services extérieurs</i>	<i>42,5</i>	<i>38,9</i>	<i>39,0</i>	<i>41,1</i>	<i>42,8</i>	<i>4,3%</i>
(-) Dotations aux amortissements	5,0	5,7	4,1	4,4	4,3	-3,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,5	-0,5	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	1,0	1,0	2,4	1,2	1,4	13,1%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Charges refacturées	1,4	1,0	0,5	0,6	1,9%	-96,8%
(=) Résultat brut d'exploitation	13,2	19,8	32,0	38,5	40,2	4,6%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	2,2	-3,2	2,5	3,1	-6,3	-303,7%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-5,5	18,4	0,3	-8,7	-4,3	51,0%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	1,7	2,6	1,2	6,4	11,1	73,7%
(+) Intérêts sur créances douteuses	2,3	2,1	3,4	3,5	3,9	13,1%
(=) Résultat d'exploitation	17,5	4,1	31,5	41,2	43,6	5,9%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	122,5%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(=) Résultat courant avant impôt	17,3	4,2	31,5	41,2	43,7	6,1%
(+) Produit net exceptionnel	0,0	-3,1	-1,7	-4,8	-6,7	-38,3%
(-) Dotations nettes au FRBG	-4,4	-2,9	-0,6	1,3	0,8	-39,2%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,1	0,1	-0,1	0,0	-0,1	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	6,1	6,3	10,7	11,2	10,5	-6,3%
(=) Résultat net	15,5	-2,4	19,7	23,8	25,8	8,1%

Source : IEDOM (échantillon de quatre banques locales représentant 52,1 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 43,8 % sur les crédits au 31 décembre 2008)

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008

Janvier

- **Adoption par le Conseil général du Plan départemental d'élimination des déchets, ménagers et assimilés (PDEDMA)** le 16 janvier. Le coût des infrastructures préconisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan est évalué à près de 275 M €, dont 63 M € apportés dans le cadre du Programme opérationnel (PO) 2007-2013.
- **Présentation du plan interministériel chlordécone pour la Guadeloupe et la Martinique** le 21 janvier lors de la réunion publique du Groupe régional d'étude des pollutions par les produits phytosanitaires (GREEP).

Février

- **Signature d'une « convention de concession de service public de développement et d'exploitation du réseau de distribution électrique »** par M. Fouillaud, directeur d'EDF archipel Guadeloupe, et M. Elatré, président du Syndicat intercommunal d'électricité de la Guadeloupe (Sieg). Cette convention stipule que le Sieg sera attributaire pendant 30 ans de la distribution de courant électrique dans les 32 communes de la Guadeloupe qu'il regroupe.

Mars

- **Quatrième rencontres francophones de la canne réunissant les acteurs de la filière** de Guadeloupe, de Martinique, de la Réunion, de l'Île Maurice ainsi que du Maroc, du Tchad et du Cameroun du 11 au 14 mars 2008. Les difficultés rencontrées par cette culture ont été évoquées et une réflexion a été menée sur les perspectives de rentabilité et de développement de la filière.
- **Réunion du comité national de suivi des fonds européens** le 31 mars et le 1er avril 2008 autour de M. le préfet de Région E. Berthier afin de procéder à la validation et au lancement des nouveaux Programmes Opérationnels 2007-2013. La somme totale allouée à l'économie de la Guadeloupe s'élève à 1 406,5 M €, dont 61,9 % seront apportés par l'Union européenne (871,2 M €) et 24 % par les contreparties nationales (337,2 M €).

Avril

- **Inauguration de la nouvelle agence de l'IEDOM Guadeloupe dans la ZAC de Dothémare aux Abymes** le 28 avril 2008, par M. E. Berthier, préfet de Région, en présence de M. J.P. Landau, président du conseil de surveillance de l'IEDOM et deuxième sous-gouverneur de la Banque de France, de M. Rosduel, représentant de la ville des Abymes ainsi que de M. Y. Barroux, directeur général de l'IEDOM.

Mai

- **Inauguration du Centre de données sismologiques des Antilles (CDSA)** sur le site de l'Observatoire de Houëlmon le 6 mai 2008. Le CDSA a pour mission le traitement et la mise à disposition d'informations techniques et scientifiques concernant l'activité sismique dans l'archipel des Petites Antilles.
- **Arrêté préfectoral du 26 mai 2008 interdisant la pêche et la commercialisation de poissons et crustacés attrapés dans les rivières de 12 des communes de la Basse-Terre** pour une période de 5 ans, suite à la découverte d'une importante concentration de chlordécone et de pesticides organochlorés dans les communes concernées.

Juin

- **Organisation d'une table ronde autour de la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM)** à Paris le 25 juin par M. Y. Jégo, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, en présence de l'ensemble des socioprofessionnels ultramarins. La mise en place des différents dispositifs est évaluée à 10 milliards d'euros sur 5 ans.
- **Mise en place d'un service de transport public départemental** le 16 juin. Les usagers devront désormais se munir d'un ticket justifiant le paiement de leur trajet et respecter les points d'arrêt matérialisés. De plus, des zones de tarification ont été définies. Grâce à cette réorganisation du réseau en 11 groupements de transporteurs, le Conseil général vise à apporter un service fiable et sécurisé, diminuer les temps de parcours et régulariser les lignes.

Juillet

- **Jugement du Tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre prononçant la liquidation judiciaire de l'hôtel Anchorage** le 31 juillet. Cette structure, ouverte au début des années 1990 et classée deux étoiles, disposait de 365 chambres, 32 villas et employait 120 salariés.

Août

- **Présentation du plan de rattrapage en matière de solidarité pour les personnes âgées dépendantes et pour la prise en charge de la maladie d'Alzheimer** le 31 août par M. X. Bertrand, ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Ce plan prévoit notamment une augmentation de 750 places dans les instituts spécialisés échelonnée sur une période de 5 ans, ce qui devrait permettre la création de 240 emplois. Le ministre a également annoncé l'octroi d'une enveloppe de 900 000 € pour le financement du nouveau Centre hospitalier gériatrique du Raizet (CHGR).

Octobre

- **Réunion de travail sur le thème : « la situation du financement des investissements productifs en Guadeloupe : perspectives par rapport au contexte international et aux menaces de plafonnement de l'aide fiscale à l'investissement »** le 17 octobre. Cette réunion était organisée par le président du Conseil régional, M. V. LUREL, avec les représentants de la place bancaire et les acteurs économiques guadeloupéens. De l'avis des participants, la crise financière n'avait pas encore d'impact marqué sur la conjoncture économique du département,

déjà en ralentissement depuis le début de l'année. La place n'a par ailleurs pas souligné de difficultés de liquidité bancaire majeure, en revanche, l'incertitude des effets de la future LOPOM a constitué un sujet important de préoccupation pour les agents économiques.

Novembre

- **Réunion avec les administrations et institutions chargées de la mise en œuvre du plan de financement de l'économie** (l'AFD, la CDC, la DDTEFP, l'IEDOM, la Préfecture et la Trésorerie générale, les banques et établissements de crédit, les chambres consulaires et organisations patronales). Cette réunion, organisée le 5 novembre par le préfet de Région, avait pour but (i) de présenter les composantes du plan de financement, (ii) d'effectuer un diagnostic de la situation locale et d'apprécier le fonctionnement du crédit aux entreprises, (iii) de mettre en place le suivi régulier des conditions d'applications locales des engagements pris par les banques au niveau national.
- **Présentation du dispositif de médiation du crédit** par l'IEDOM et l'AFD à l'Assemblée générale de la CCI le 18 novembre. Le dispositif est opérationnel depuis le 14 novembre. Il vise les entreprises confrontées à des difficultés d'accès au crédit qui font face à des problèmes de trésorerie ou de financements et qui n'ont pu trouver de solution avec les banques ou avec Oséo. La médiation du crédit a également pour mission de veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien de l'économie.

Décembre

- **Mise en place de barrages routiers par un collectif d'entrepreneurs** (transporteurs de passagers, de marchandises, taxis, auto-écoles, ambulances...) du 8 au 10 décembre 2008. Les revendications des socioprofessionnels portaient sur la fixation du prix des carburants. Le 10 décembre, un accord prévoyant une baisse du prix des produits pétroliers est intervenu entre le collectif des entrepreneurs, les collectivités régionale et départementale et le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, M. Yves Jégo. L'accord stipule également qu'une mission d'inspection sera chargée par l'Etat d'étudier la formation des prix des carburants en outre-mer.
- **Vote du budget 2009 du Conseil régional comprenant la mise en place d'un plan de relance de l'économie régionale** le 23 décembre. D'un montant global de 85 M €, ce plan vise notamment à lancer de nouveaux chantiers afin de soutenir l'activité des entreprises du BTP, à dynamiser d'autres secteurs, comme la pêche, l'agriculture, l'ingénierie financière, et à développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission

La filière banane à la Martinique (*juillet 2005*)

Panorama de l'immobilier dans les DOM (*décembre 2005*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM (*décembre 2005*)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (*mai 2006*)

La grande distribution en Martinique (*juillet 2006*)

L'énergie en Guyane (*novembre 2006*)

L'énergie électrique dans les DCOM (*décembre 2006*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (*janvier 2007*)

Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (*juillet 2007*)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (*septembre 2007*)

La formation du produit net bancaire dans les DOM (*octobre 2007*)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (*décembre 2007*)

Le secteur des transports dans les DCOM (*décembre 2007*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (*décembre 2007*)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*décembre 2007*)

La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (*septembre 2008*)

La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)

Les Notes expresses (dernières parution)

N°40 - Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2006 (*juillet 2007*)

N°41 - La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (*juillet 2007*)

N°42 - La filière rizicole en Guyane (*septembre 2007*)

N°43 - Le commerce extérieur à Mayotte de 2002 à 2006 (*septembre 2007*)

N°44 - Les transports à Mayotte (*octobre 2007*)

N°45 - Les transports de marchandises en Guyane (*octobre 2007*)

N°46 - Deauville à la Martinique : impact sur le tissu économique (*novembre 2007*)

N°47 - Les coopératives agricoles de Guyane (*novembre 2007*)

N°48 - Le développement urbain et interurbain en Martinique (*décembre 2007*)

N°49 - Le tourisme à la Réunion (*janvier 2008*)

N°50 - La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (*juillet 2008*)

N°51 - Le financement bancaire des entreprises en Guyane (*juillet 2008*)

N°52 - La gestion des déchets à Mayotte (*octobre 2008*)

N°53 - Synthèse de la conjoncture à Mayotte en 2008 (*mars 2009*)

N°54 - Synthèse de l'année 2008 à la Réunion (*mars 2009*)
N°55 - Synthèse de l'année 2008 en Guyane (*mars 2009*)
N°56 - Synthèse de l'année 2008 en Guadeloupe (*mars 2009*)
N°57 - Synthèse de la conjoncture de St-Pierre & Miquelon en 2008 (*mars 2009*)
N°58 - La gestion des déchets à la Martinique (*avril 2009*)
N°59 - Synthèse de l'année 2008 en Martinique (*avril 2009*)
N°60 - Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution et gestion du risque (*avril 2009*)

Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD - 12 €

Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)
Réunion : Une double transition presque réussie : Chômage, productivité et politique d'emploi (*octobre 2004*)
Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)
Réunion : Émergence de nouveaux moteurs de croissance : Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (*novembre 2005*)
Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)
Guyane : Un développement sous contraintes (*Juin 2008*)

Les études sectorielles - 8 € (études disponibles pour les années 1993 à 2004)

Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et des sous secteurs de l'Industrie)
Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM : BTP/Industrie/Commerce

Ont collaboré à cet ouvrage :

Sandie BOYER

Mathias CARO

Yasmina FOY

Aurélien GUINGAND

Luc LE CABELLEC

Michelle MINATCHY

Pascal RICHER

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : L. LE CABELLEC
Editeur : IEDOM
Imprimé par PRIM
Achevé d'imprimer : juillet 2009 - Dépôt légal : juillet 2009
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X
ISBN : 978-2-916119-28-1